This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 371793

Digitized by Google

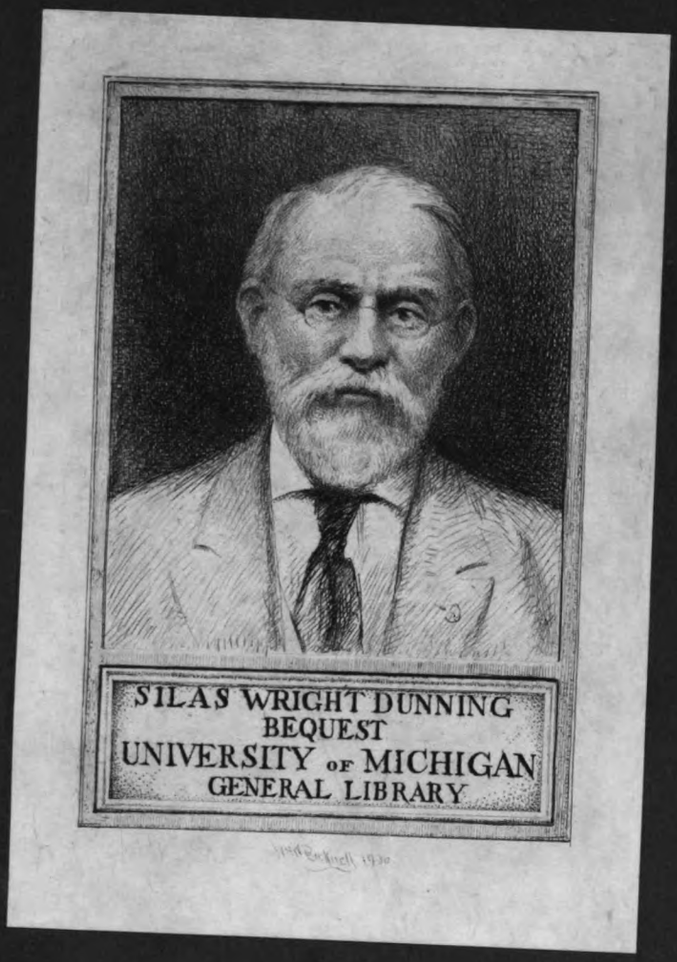

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

CONSTANTIN A., secrétaire de la Société Florimontane.
DUBOIS-MELLY, membre de l'Institut genevois, à Genève.
DUCIS C.-A., vice-président de la Société Florimontane.
DUNANT Camille, président de la Société Florimontane.
FOREL F.-A., professeur, à Morges (Suisse).
GAUTHIER L., vice-président de la Société d'histoire naturelle de Chambéry.
HOLLANDE, docteur ès-sciences, Chambéry.
L***, à Chambéry.
MANGÉ Auguste, architecte-voyer, Annecy.
MONTAGNOUX Alexandre, professeur, à Mélan.
MUGNIER Fr., conseiller à la Cour d'appel, Chambéry.
PERRIN André, archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE Jules, député de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane.
PILLET L., président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
PLEZANCE, homme de lettres, à Paris.
REVON Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND Eloi, archiviste-adjoint, à Annecy.
TAVERNIER Hippolyte, avocat, à Taninges.
TISSOT Eugène, secrétaire-adjoint de la Société Florimontane.
VIGNE J.-Ch. (de), homme de lettres, Bruxelles.
VUY J., président de section de l'Institut genevois, à Genève.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUNANT — DUCIS — TISSOT — CONSTANTIN
Directeur-gérant : AIMÉ CONSTANTIN

1884 — 25me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE FRANÇOIS ABRY
1884

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

PERRIN. Pierres à bassins de la vallée de Chamonix. . . . 2
TAVERNIER. Blocs erratiques à 1250 mètres d'altitude. . . 65
ID. Antiquités et défense de mammouth. 101
SERAND. Palafittes du lac d'Annecy. 101

HISTOIRE.

SERAND. Etat des maisons-fortes dans la province du Genevois et le bailliage de Ternier, en 1772. . . . . 3, 14
ID. Correspondance de l'historien Besson *(suite.)* . 9, 17, 26
ID. Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, en 1792-4 *(suite.)* 24, 33, 82, 90
DUCIS. Le gâteau des rois. 9
ID. Le Château d'Annecy 13
ID. Copie des manuscrits avant l'imprimerie. 23
ID. Le roy des merciers. 26
ID. Quelques portraits de saint François de Sales. . . . 31
J. PHILIPPE. Les hommes de science de la Savoie : Amédée-Fr. Frézier 21, 29, 57, 69, 77
PLEZANCE. Surnom du comte Humbert Ier. 45
MUGNIER. Mémoires d'un bourgeois d'Annecy au commencement du XVIIe siècle. 71, 87, 104
X***. Inauguration de la statue de Germain Sommeiller. . . 61

SCIENCES.

FOREL. Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie. 1
REVON. Champignon du caféier. 13
GAUTHIER. Compte-rendu des travaux de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. 15
PILLET. Le fort de Montmélian est-il bâti sur un roc ou bien sur un simple caillou ? 17
ID. Congrès géologique international et congrès de la Société helvétique des sciences naturelles, en 1884, à Zurich. 46
HOLLANDE. Observations au sujet de l'horizon de l'*Ammonites tenuilobatus* 33
ID. Les ramifications du Jura en Savoie. 61
ID. Les terrains tertiaires de la Savoie, situés dans la zone subalpine, au nord de Chambéry. . . . 72
Les terrains tertiaires dans le massif des Bauges. . 78
L***. Note sur un fragment de jaspe recouvert de petits rhomboèdres d'un carbonate nickélifère. 88
MONTAGNOUX. — Note sur les nuages. 64, 73
TISSOT. — Résumé des observations météorologique faites à Annecy et dans la Haute-Savoie, en 1883. . . . . 80, 85
MANGÉ. — Date des vendanges. 102

LETTRES ET ARTS.

CONSTANTIN. La Muse savoisienne au XVIIe siècle : *La Moquerie savoyarde* 4
ID. Catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard, de 1550 à 1650 23
ID. Rapport sur le concours de poésie de 1882. . . 37
DUCIS. Rapport sur le concours d'histoire de 1883. 56
DUNANT. Allocution prononcée à l'ouverture de la séance du 12 juin 1884, à l'occasion de la mort de M. Revon. . . . 49
TAVERNIER. Blocs erratiques. Poésie. 66
J. VUY. L'Eglise perdue, d'Uhland. Traduction. 91
VIGNE (J.-Ch. de). Exposition des Beaux-Arts, à Bruxelles. . 97
DUBOIS-MELLY. — Glossaire du XVIe siècle. 105

BIBLIOGRAPHIE.

J. VUY. Le Prieuré de Chamonix. Documents recueillis par Bonnefoy et annotés par A. Perrin. Chambéry, 1883. 7
ID. Note sur la littérature du droit des gens avant la publication du *Jus belli ac pacis*, par Alph. Rivier. . 66
ID. Documents relatifs à l'histoire de Vevey, par Albert de Montet 98
PERRIN. L'Atelier monétaire des comtes du Genevois, à Annecy, par M. E. Demole. 14

DIVERS.

CONSTANTIN. Reconstitution des vignes attaquées par le phylloxéra 89
ID. Programme du concours de poésie de 1884. . . 67
MANGÉ. Bulletin des observations météorologiques pluviométriques et hydrométriques faites à Annecy. . . 10, 19, 27, 35, 47, 59, 67, 75, 83, 91, 99, 107
Séances de la Société Florimontane. 9, 19, 58, 67, 82
Dons et échanges. 10, 19
Avis. 59, 75

VIGNETTES.

Florin d'or d'Amédée III. 15
Coupes géologiques des Bouchoux 33
Palafittes du lac d'Annecy 101

PLANCHES HORS TEXTE

Coupes géologiques de la montagne du Charbon, du plateau des Déserts et de la vallée d'Aillon (no de septembre).

Digitized by Google

Digitized by Google

28e Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Janvier 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie, par le Prof. Dr F.-A. Forel. — Pierres à bassins de la vallée de Chamonix, par M. André Perrin. — Etat des Maisons-fortes possédées par différents seigneurs dans la province de Genevois et le baillage de Ternier, 1772, par M. E. Serand. — La muse savoisienne au XVIIe siècle (suite et fin), par M. A. Constantin. — Bibliographie : *Le prieuré de Chamonix*, par M. Jules Vuy. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Le gâteau des rois, par M. C.-A. Ducis. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

ÉTUDES ZOOLOGIQUES DANS LES LACS DE SAVOIE

Je puis ajouter quelques faits nouveaux à ceux que j'ai publiés dans la *Revue savoisienne* du 31 octobre 1883 [1].

J'ai soumis à des spécialistes quelques-uns des animaux que j'ai dragués dans les lacs d'Annecy et du Bourget les 22 et 23 septembre. Voici la détermination exacte qu'ils m'en ont donnée.

HYDRACHNIDES. — D'après le Dr G. Haller, à Zurich, les Hydrachnides que j'ai pêchées dans les deux lacs appartenaient à la même espèce, *Hygrobates longipalpis*. Cet animal est relativement rare dans les lacs savoyards ; je n'en ai trouvé que deux ou trois exemplaires dans cinq à six draguages exécutés dans chaque lac. C'est très peu en comparaison du Léman, où je trouve cette espèce en nombre énorme, par dizaines et par centaines dans chaque draguage. Les filets à féra des pêcheurs d'Ouchy, quand ils ont séjourné pendant un ou deux jours par 200 ou 300 mètres de fond, sont parfois tout couverts de milliers de ces jolies araignées d'eau.

MOLLUSQUES. — Ils ont été étudiés par M. S. Clessin, le malacologiste d'Ochsenfurt, en Bavière. J'ai pêché dans le lac d'Annecy, par 50 mèt. de fond, un seul individu, encore jeune, d'une Limnée, que Clessin croit pouvoir rapporter à la *Limnea Foreli*, espèce fréquente dans la région profonde du lac Léman ; elle dérive, d'après Clessin, de la *L. auricularia*. Que l'on ne soit pas trop étonné de voir dans des conditions aussi étranges, loin de l'air atmosphérique, des mollusques pulmonés condamnés ainsi à respirer l'air dissous dans l'eau ; nos études sur la faune profonde du lac Léman ont depuis longtemps démontré la possibilité de cette anomalie physiologique.

Les Pisidies sont, comme toujours, abondantes dans le limon des grands fonds. Elles appartiennent à deux espèces : dans le lac du Bourget, *Pisidium prolungatum*, déjà connu dans la région profonde des lacs de Walenstadt, des IV Cantons et de Neuchâtel ; dans le lac d'Annecy, *Pis. miliolum*, déjà pêché par le Dr Asper, de Zurich, dans la région profonde du lac de Côme.

*** Quelques jours après l'expédition de draguages que j'ai faite au mois de septembre, M. le Dr O.-E. Imhof, de Zurich, est venu étudier la faune pélagique des lacs de Savoie ; à cette occasion, il a fait quelques draguages profonds, les 5 et 6 octobre 1883. Voici, d'après ses notes [1], les espèces qu'il faut ajouter à la liste que j'ai donnée de la faune profonde des lacs savoyards :

Dans le LAC DU BOURGET, un *Asellus Foreli*, le même que j'avais trouvé dans le lac d'Annecy, une *Cypris* à valves transparentes, une *Cothurnia* à coquille cyathiforme, non pédonculée, un Rhizopode de la famille des *Euglyphina*, *Cyphoderia margaritacea*, une *Vorticelle*.

Dans le LAC D'ANNECY, en fait de Crustacés, *Simocephalus vetulus*, *Lynceus affinis*, une *Cypris*, un *Canthocamptus*; sur une colonie de Frédericelles, un Rotateur, *Floscularia proboscidea*; en fait de Protozoaires, *Stentor coeruleus*, deux *Vorticelles*, *Epistylis nutans*, *Carchesium polypinum*, un *Amoeba* et la même *Cyphoderia* que dans le lac du Bourget.

Ce que le Dr Imhof allait surtout étudier, c'est la faune pélagique, c'est-à-dire ce groupe d'animaux, infatigables nageurs, qui vivent en plein lac, loin des côtes, à la surface pendant la nuit, dans les profondeurs de 5 à 50 mètres pendant le jour ; ils sont absolument transparents, et sont ainsi protégés contre la poursuite des poissons, des lavarets en particulier, dont ils forment la principale nourriture. Les animaux pélagiques indiqués par M. Imhof sont les suivants :

Dans le LAC DU BOURGET. — CRUSTACÉS : *Sida crystallina*, *Daphnella brachyura*, *Daphnia hyalina*, *Leptodora hyalina*, *Bosmina*..., *Cyclops*..., *Diaptomus*...

[1] F.-A. FOREL. Draguages zoologiques et sondages thermométriques dans les lacs de Savoie. *Rev. savois.* XXIV, 87. Annecy. 1883.

[1] Zoologischer Anzeiger. VI. 655. Leipsig. 1883.

Digitized by Google

ROTATEURS : *Asplanchna helvetica, Anurea longispina,* deux espèces nouvelles découvertes par M. Imhof dans ses études sur la faune pélagique des lacs suisses.

PROTOZOAIRES : Un *Ceratium,* un *Dinobryon* d'espèce nouvelle que l'auteur appelle *D. cylindricum,* une *Vorticelle.*

La flore pélagique est représentée dans ce lac par *Anabaena circinalis,* couverte de Vorticelles comme dans le Léman, *Pleurococcus angulosus,* des Gallionellées et des Fragillariées.

Dans le LAC D'ANNECY, la faune pélagique est à peu près semblable : les mêmes *Daphnella, Daphnia, Bosmina, Leptodora, Cyclops* et *Diaptomus.* En plus, des larves d'un insecte diptère du genre *Corethra.* Dans mes draguages du lac d'Annecy, j'avais attribué à la faune profonde cette larve admirablement transparente, aussi hyaline que quelque Entomostracé pélagique que ce soit; j'accepte volontiers l'idée de Pavesi de la ranger dans les animaux pélagiques. En fait de Rotateurs : *Asplanchna helvetica, Anurea spinosa* et *A. longispina;* en fait de Protozoaires : un *Dinobryon* et un *Ceratium.*

Comme moi, Imhof a noté l'absence du *Bythotrephes longimanus,* l'un des crustacés les plus grands et les plus caractéristiques de la faune pélagique lacustre.

Les recherches d'Imhof complètent d'une manière fort heureuse les études trop fragmentaires que j'avais commencées ; elles justifient absolument ma première impression, c'est que les lacs du Bourget et d'Annecy sont habités par une faune de très près semblable à celle du Léman, et des autres lacs de la région subalpine septentrionale.

Prof. Dr F.-A. FOREL.

Morges, 30 janvier 1884.

PIERRES A BASSINS DE LA VALLÉE DE CHAMONIX

Ayant pris part à la réunion et aux courses du Club Alpin dans les vallées de Samoëns et de Sixt, arrivé à Chamonix, je consacrai deux jours à réunir des renseignements sur la topographie et l'histoire de cette vallée que j'avais ébauchée en publiant les deux volumes de documents recueillis par feu M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

M. Venance Payot, le naturaliste bien connu, m'ayant signalé l'existence aux Houches de pierres à bassins ou écuelles qui lui avaient été indiquées mais qu'il n'avait pu examiner, je me rendis chez notre collègue M. l'abbé Lombard, curé des Houches, qui m'avait déjà fourni des notes intéressantes sur Chamonix. Sur sa demande, la fille aînée du seul habitant de la partie des Houches où devaient exister ces pierres à bassins, voulut bien servir de guide à M. l'abbé Orsat, curé de Servoz, et à moi. Un peu avant d'arriver au pont des Gurres, sur la rive droite de l'Arve, nous quittâmes la route de Chamonix à Sallanches pour nous engager au milieu des roches et des buissons de ce pays accidenté où j'avais peine à suivre notre guide dans sa marche rapide. Au-dessus de la route, la roche est polie sur des espaces très étendus et garde encore la trace très nette des stries tracées par le glacier dans sa marche. Leur direction va de bas en haut, indiquant ainsi nettement le relèvement des glaces par suite du rétrécissement de la vallée; un peu au-dessus sont des roches moutonnées dont la surface très fruste n'a pas gardé trace de stries.

Parvenus à la maison de Désailloud, à Pravesin, sa fille nous offre gracieusement une hospitalité que le temps dont nous disposons ne nous permet pas d'accepter. Tout auprès, sont de nombreux et énormes blocs erratiques cubant de 70 à 100 mètres cubes, connus dans le pays sous le nom caractéristique de pierre des fées. C'est là, nous dit notre guide, que se réunissaient les sorciers et se tenait le sabbat; sur plusieurs de ces pierres, on a vu des traces de pieds de divers animaux, âne, cheval, chèvre, etc. Mais vainement, pour satisfaire notre curiosité, s'élance-t-elle avec agilité au sommet des principaux blocs, elle ne peut retrouver ces vestiges, dont la croyance populaire admet l'existence sans la discuter et la vérifier.

Continuant à descendre la vallée, nous arrivons au lieu dit la Roche, où le père Désailloud gardait des moutons; celui-ci nous répète à peu près ce que sa fille vient de nous dire relativement au groupe de blocs erratiques que nous venons de visiter. Il nous signale un bassin de 0^m40 de diamètre dont la profondeur n'est pas connue qui est situé au-dessus de Pravesin, au lieu dit la Tête des Crêts, appelé l'Ola à Margand. La croyance populaire raconte qu'un jour trois individus se trouvaient près de ce bassin au moment d'un orage, lorsque le tonnerre se mit à gronder; deux d'entre eux firent le signe de croix; le troisième, nommé Margand, se moqua d'eux et fut frappé de la foudre. Il nous conduit ensuite vers les pierres à bassins qui lui sont connues depuis longtemps, mais auxquelles il ne paraît pas attacher la même idée de merveilleux. Elles sont au nombre de trois, assez rapprochées les unes des autres, appartenant toutes à la même nature de roches : grès houiller schisteux d'un gris de fer à grains fins et homogènes qui se trouve en couches puissantes au col de la Forclaz et aux Houches. (Note de M. Pillet sur un échantillon que j'avais détaché de l'un de ces blocs.) Quatre bassins ou écuelles sont creusés dans ces trois pierres. Le premier, dans une roche qui nous paraît être en place, est ovoïde et mesure 0^m27 sur 0^m20 avec une profondeur de 0^m20, d'une régularité parfaite et d'un poli achevé. Les trois autres sont creusés dans deux blocs erratiques de forme arrondie; le second, placé au milieu d'un bloc, mesure 0^m45 de diamètre sur 0^m30 de profondeur; il est parfaitement rond, très régulier et poli, mais présente quelques traces d'érosions sur les bords; le troisième occupe l'un des bords du même bloc qui a été cassé; il n'en reste environ qu'une moitié; sa dimension est plus considérable et dépasse, pour la partie qui reste, 0^m50 en diamètre et en profondeur. Le quatrième, seul sur le second bloc, beaucoup plus petit que les trois autres, n'est très probablement qu'un bassin ébauché plutôt qu'une écuelle; de forme ovoïde, moins régulier que les autres, il mesure 0^m12 sur 0^m11 avec une profondeur de 0^m05. Notre examen achevé, nous recherchons sans succès aux alentours quelques traces de travail sur les roches voisines et descendons ensuite sur Servoz, après avoir remercié notre guide et son

Digitized by Google

père. M. le curé Orsat m'a signalé dès lors l'existence d'un bassin découvert par lui sur un rocher au-dessus de Servoz.

L'emploi de ces bassins ou le but dans lequel ils ont été creusés par l'homme n'a pas encore été déterminé avec quelque certitude, bien qu'ils aient été signalés et étudiés par un grand nombre de personnes [1].

Leur existence a été signalée sur un grand nombre de points de la Suisse et de l'Europe septentrionale et généralement sur des blocs erratiques qui n'ont pas été déplacés de leur position primitive. Ces cavités régulières, hémisphériques ou ovoïdes, très variables dans leurs dimensions et dans leur nombre, sont généralement placées à la partie supérieure des blocs, elles se rencontrent cependant aussi bien sur les côtés que sur la partie supérieure. Parfois, elles sont alignées et groupées régulièrement, réunies par des rainures figurant des triangles et des croix, parfois associées à d'autres signes gravés, tels que des cercles, des rayons ou des spirales ; on les trouve aussi sur les parois de roches en place et sur les monuments mégalithiques. Ces bassins creusés de mains d'homme portent généralement des noms particuliers où figurent des fées, des dames, des payens, des géants, des sorciers ou des diables. Les idées superstitieuses qui s'y rattachent, leurs dénominations à peu près les mêmes partout, semblent confirmer l'hypothèse d'une destination religieuse. On les appelle chaudrons des sorciers, et l'on a prétendu y trouver la forme du pied du diable. Les croyances populaires les associent aussi à l'idée de réunion du sabbat ou synagogue.

On les a divisés en bassins sur rochers en place (rochers à bassin), sur blocs isolés (pierres à bassin), sur des tables ou autels druidiques, en écuelles sur blocs erratiques (pierres à écuelles, godets ou fossettes), sur rochers en place (rochers à écuelles). Desor pensait qu'elles avaient un but religieux prouvé par les légendes et par la vénération dont elles sont encore l'objet en plusieurs localités, ou que, marquées de signes indélébiles, elles étaient destinées à rappeler certains évènements et revêtaient alors un caractère monumental et sacré. Elles ont également été considérées comme ayant servi à des usages domestiques, soit à conserver des liquides, soit à broyer des matières alimentaires. La tradition populaire y voit des autels payens ou des pierres à sacrifice : les cavités auraient servi à recevoir des offrandes, l'eau de pluie consacrée ou le sang des victimes. Dans la vallée d'Arbaut, au cœur des Pyrénées, elles continuent à être vénérées, malgré les efforts incessants du clergé qui, dans bien des localités, a essayé de transformer le culte dont elles étaient l'objet en y traçant ou plaçant des croix.

Quant à l'âge de ces monuments, on considère comme plus anciens les godets isolés ou reliés par des rainures, et comme plus récents ceux qui sont accompagnés de dessins plus compliqués ; sur les dolmens et les monuments mégalithiques dont on a pu fréquemment établir la contemporanéité, ils disparaissent avec l'apparition de figures attestant un certain art. La plupart des archéologues admettent que les mégalithes de l'Europe appartiennent à l'époque de la pierre polie, et que les cannelures, les anneaux concentriques et les dessins archaïques associés aux plus récents rappellent ceux reproduits sur les armes, les parures, les ustensiles et les poteries de l'âge du bronze. Disons à ce sujet que Desor relate vingt expériences qui prouvent qu'il est plus facile de creuser des cavités de ce genre avec les ciseaux de silex qu'avec ceux en métal.

D'après Desor, leur présence fait entrevoir un lien entre la plupart des peuples préhistoriques de l'Europe. Leur extension à d'autres continents et spécialement en Asie fournit une présomption en faveur d'une parenté primitive, une confirmation de l'hypothèse qui place nos origines dans les montagnes de l'Indoustan. Celles que nous venons de signaler à l'entrée de la vallée de Chamonix appartiendraient à l'époque la plus ancienne de ces monuments, et les premiers habitants de cette vallée auraient été les hommes de l'âge de la pierre.

ANDRÉ PERRIN.

[1] *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1870, p. 506 ; pierres à bassins de Morvan, et 1872, p. 353 ; 1872, p. 73, et 1879, pierres à bassins de la Lozère. Desor, *Les pierres à écuelles*, Genève 1878, avec 4 planches. Le docteur Faudel, *Les pierres et les rochers à écuelles et à bassins de l'Alsace*, dans le bulletin de la Société d'histoire rationale de Colmar, 1879-1880.

ÉTAT DES MAISONS FORTES

POSSÉDÉES

PAR DIFFÉRENTS SEIGNEURS DANS LA PROVINCE DE GENEVOIS ET LE BAILLAGE DE TERNIER.

1772

Liste comprenant : 1° Paroisses rières lesquelles les Maisons-fortes sont situées; 2° Noms des Seigneurs possédant les Maisons-fortes ; 3° Noms des Maisons-fortes.

ALEX : Messire Bernard de Granéry, marquis de La Roche (le château Folliet).

ANNECY-LE-VIEUX : Noble Joseph-Bernard de Menthon, baron de la Balme (La Cour) ; Noble Victor-Hyacinte du Tour, capitaine dans le régiment de Savoie (La Pesse).

ARBUSIGNY : Dlle Josephte-Thérèse de Verbouz, dame d'Arcine (le château Du Sougey).

BASSY et VÉTRENS : Dame Anne-Françoise, fille de feu noble Gaspard-Philibert de Machard de Chassay, veuve de noble Claude-François Baytaz de Challon (Vidonne de Bassy).

BOUSSY : Messire Louis de Chabod, marquis de Saint-Maurice, colonel dans le régiment de Savoie (Lupigny) ; S. E. Janus de Bellegarde, comte d'Entremont (Mieudry).

CHALLONGES : Dame Marie-Gasparde de Brancion, veuve de Mre Jean-Claude de Clermont, marquis de Mont-St-Jean (le tiers du château du Chatellard et le château du Grand Bennoz) ; Messire Jean-Charles, 2, Salmatoris, comte du Villard, et dom Joseph-Louis d'Oncieu, marquis de Chafardon (les deux autres tiers des dites deux maisons-fortes).

CHAVANOD ; Noble Thomas Dupuis (Chavaroche).

CHAUMONT : Messire Victor-Prosper Carrelly, seigneur de Bassy (château de Loblaz).

CHILLY : Noble Pierre-François de Cossy (château) ; Dlle Victoire de Chilly d'Etaux (château) ; noble François Deville (château).

Digitized by Google

CLARAFOND : Messire Louis-Christin de Varax, comte de Châtel (château de Verboux).

CREMPIGNY : Noble Claude-François Dadaz, habitant à Meyri en Chablais (Mionnaz).

CRUSEILLES : Noble Benoît de Pontverre (Cruseilles).

St-DONAT D'ALBY : Noble Joseph-Marie de la Faverges de Cormand (château Mon Pont) ; noble François-Albert de Gerbaix, comte de Sonnaz (château Mon Désir) ; Humbert Roux, habitant à Alby (château Vieux, vulgairement appelé des Liens) ; le seigneur Bernard de Granery, marquis de La Roche (le Vidonnat).

ELOISE : Messire Centaure de Disonche, marquis de Ballon (Méral et Vidonnat).

EPAGNY : Noble Thomas Dupuis (La Motte).

ESERY : Noble Joseph-Hyacinthe Duclos-Dufrenoy (Sacconnex et la Biollée).

ETRAMBIÈRES : Noble Pierre-Claude de La Fleschère, comte de Vairier (château).

St-FÉLIX : (Malagny) procedée des comtes de Cevin et précédemment des seigneurs de Charansonnex ; (Liquière, autrement la Tour-Liquière) on croit qu'elle a été procedée de noble Brunier ; (la Sauffaz) la Sauffaz a appartenu anciennement à noble de Valence. — NOTA : Ces trois maisons-fortes sont situées à St-Félix et sont actuellement possédées par Mre Pierre-Charles-Auguste de Maillard, comte de Tournon, marquis d'Alby, habitant à Suze.

FRANGY : Noble Hyacinthe de Coisiaz, seigneur des Déserts (Gersagne).

St-GERMAIN-SUR-RHÔNE : Noble Centaure de Disonche, marquis de Ballon (de Cusinens et de Beaumont).

GROISY-EN-BORNES : Noble Messire Victor-Amé-François, et Paul-François, marquis de Sales, et comte de Duingt (de Boisy) ; noble Benoît-Alexis de Lambert de Soirier (château et seigneurie de Soirier).

JUSSY : Noble Joseph de Roget de Cevin (château de Cevin).

MARTHOD : Communauté de Marthod (de Cornillon).

St-MAURICE-SUR-ALBY : Noble Joseph-Marie de la Faverges de Cormand (Monquenoit et le château de Touche, à présent réduit en maison de fermier) ; Révd sieur François Lachenal, curé de St-Donat-d'Alby (château du Donjon, à présent réduit en jardin).

MENTHON : Noble Joseph-François de Seyssel (dite de Ternier).

MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT : Messire Henry de Chabod, marquis de St-Maurice (château de Mionnaz) ; Dlle Andréanne-Françoise Duserre, veuve de noble François-Marie Daviet du Bouchet, épouse de noble Henry de Mouxy de Charrières (château dit à Foras).

MURES : Messire Bernard de Granery, marquis de La Roche (château de Pierre-Charves).

PERS : Messire Louis de Granery, marquis de La Roche (La Tour, soit maison des Cornuts).

PRINGY : Dlle Favre de Pérouge, épouse de Spble Gaspard de La Place (château de Premeiry).

REIGNIER : M. de Chissé de Pollinge (Pollinge) ; M. de Cornillon (Meirens) ; M. le président Dufrenay (Villy) ; M. le comte de la Val-d'Isère (Fery).

St-SYLVESTRE : Noble Louis-Henry de Lallée, seigneur de Songy (de Songy).

SYON : Noble Jean-Baptiste de Syon, gouverneur de la Brunette (de Beauregard).

THÔNES : Noble Bernard de Galley de St-Pierre (La Tour).

THUSY : Noble François de Mouxy de Charrière (de Charrière) ; Noble François de Mouxy de Planchamp (de Planchamp) ; Noble Henry de Latard de Pierre (de la Billiolle).

VAYRIER D'ANNECY : Dlle Péronne-Gasparde de Gondé, veuve de noble Vincent de Fesigny (la Ruaz) ; Claude-Pierre Rouge (la Frasse).

VALLIÈRES : Le seigneur marquis de Saint-Maurice (Chitry le château Verboux, maison ancienne détruite ; le Vuaz, maison ancienne détruite) ; Messire Gaspard Chollet, baron du Bourget (Morgenex) ; Noble Charles de Gantellet d'Anières (Végy en Vallières).

UGINE : Anne de Saint-Oyen, épouse de Messire Claude-Alexandre Morand, baron de Saint-Sulpice, résidant à Chambéry (du Châtel et celle du Barrioz) ; Sr Joseph Genix d'Ugines (de Crécherel) ; Sr Jean Pontenier (de Beaufort).

VIUZ-LA-CHIÉSAZ : Nobles Antoine et Joseph d'Orlier (Viuz-la-Chiésaz) ; Noble Sigismond de Portier du Bellair (de Barraux).

VILLAZ : Noble Centaure de Regard de Disonche, marquis de Ballon (de Disonche).

—

BAILLAGE DE TERNIER

CHENEX : Noble François d'Humilly de Serraval, garde de Sa Majesté.

COMPESIÈRES : Le seigneur Henry Millet, marquis de Challes.

THAIRY : Messire Joseph-Pantaléon, comte de la Perrousa (château) ; Noble spectable Gaspard-Denis (château).

VIRY : Noble Gaspard-François-Justin d'Humilly de Chevilly, lieutenant dans le régiment de Chablais ; les héritiers du seigneur marquis de Lescheraine ; Messire Alexis de la Grave, baron d'Avusy, colonel du Chablais (château).

Copié d'après l'original conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

(*A suivre*). E. SERAND.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIIe SIÈCLE.

MOQUERIE S'AVOYARDE

Anchro papi ploma ede mey,
Per fichi sou lo blan lou ney,
Et pintola cello detraqua,
Que ne fan ren que se moqua,
Lou fene que s'en dejaquette
Ne serviren que de moquete,
Per dere et redere ma
De celo qu'on derrey ama,
Demoura tou jour à l'outa,
Per s'en vo ne lessery pa
D'etre moqua ou don ou d'atro :

Digitized by Google

Vo arrive t'ey un desastro,
De celo de qui vo vo fia
Drey vo s'en sery desfia.
Crei de quo e a gran pedia
De vey lo mondo se deressia.
Gaime gaime d'en Chambery
Ne creissy tan de moquery,

Encre, papier, plume, aidez-moi pour mettre sur le blanc le noir et dépeindre (?) ces détraqués qui ne font rien que se moquer *des autres*. Les femmes, qui sont des pies, ne se servirent *jamais* que de moqueries pour dire et redire du mal de ceux qu'on devrait aimer. Restez toujours à la maison, pour cela vous ne laisserez pas d'être moqué ou de l'un ou de l'autre. Vous arrive-t-il un désastre, *c'est* de ceux à qui vous vous fiez *que tout* droit vous serez abandonné. Croyez que c'est une grande pitié que de voir le monde si déchiré. Jamais, jamais dans Chambéry il ne crût tant de moqueries.

Per eu fare compareson,
Me souvente donna seson,
Que Jaque bo de Remilly
Meney son Ano vendre o marchy,
Et lo chassave devan sey
Avoy son motet Beney.
Quan ou fouren ou dre do platro,
Onna douzaina d'apiniatro
Commenciren à quacotta,
Etey miraclo d'ou acotta,
Veitu on Ano que se porte ben
L'a migea d'aveyna et de bren
Tan gra, qu'o ne pou ple peta,
L'on ou l'atro n'y pou ti pa monta,
Ou bin lo fio, ou bin lo pare ?
Ou vadre bin mio s'en fare
Que de marchi de la façon.

Pour en faire une comparaison, *je dirai :* Il me souvient d'une année où Jacques Bo, de Rumilly, menait vendre son âne au marché ; il le chassait devant lui avec son garçon Benoît. Quand ils furent au (dre ?) de plâtre, une douzaine d'opiniâtres commencèrent à caqueter, c'était merveille de les entendre: Voilà un âne qui se porte bien ; il a *tant* mangé d'avoine et de son, *il est* si gras qu'il ne peut plus peter. L'un ou l'autre ne peut-il pas monter dessus, soit le fils, soit le père ? Il vaudrait mieux faire cela que de marcher de cette façon.

Jaque accottan cela reison
Desi à son fio Beney,
Motet, he fo que te montey
Dessu l'Ano tiret gentamen,
No n'auron gin de parlamen,

Jacques, entendant ce propos, dit à son fils Benoît : Garçon, il faut que tu montes sur l'âne, tu iras gentiment, nous n'aurons point de ces propos.

Ho n'ouren pa fe quatro pa,
Apre que Beney fou monta,
Veissia onna troupa de fillete,
De moquouse, et de jaquette,
Que quetien sur l'ano coillar,
Beney gra comme un peliar,
Desiren vei tu sou motet
Bin gra, bin chat, bin frequet,
Marchere ty pa galliardemen,
A pi, et iret gentamen,
Et lessi monta son pare,
Lo fiou acoutan celo afare
Se geti drey de l'Ano ba,
Poi edi à son pare à monta.

Ils n'eurent pas fait quatre pas, après que Benoît fut monté, que voici une troupe de fillettes, de moqueuses et de bavardes, qui voyant grimper (?) sur l'âne Benoît, gras comme un (peliar ?), dirent : « Voilà ce garçon bien gras, bien (chat ?), bien réveillé, ne marcherait-il pas gaillardement à pied ? Il irait gentiment, et laisserait monter son père. » Le fils, entendant ces choses, se jeta aussitôt à bas de l'âne, puis aida son père à monter.

Drey que fouren ou premi vilagio,
Veitia un gran comparagio
De gen venan de rigola
Commenciren drey à parla,
Vei tu un vio petar à son e zo,
Et son motet marche en ma lezo,

Aussitôt qu'ils furent au premier village, voilà, un grand rassemblement de gens, qui venaient de se divertir, commencèrent à dire tout droit : Voilà un vieux mal-appris à son aise, et son garçon marche en malaise.

Vadre t'ey pas mio que sou tendron
Montisse dessu l'Anichon,
Et lo pare l'ou chaserey
Ou miou ou ma qu'o porey.
Jaque, que tou acotey
Fi monta Beney derri sey
Afin dempechi, so se puise
Que gnon de luy ne se moquise,
Ne de son Ano bin chargia.
Ho ne furen pas ou marchia
Que veitia de gen onna troupa
Que quetavon Benei en croupa :
Vei vo, se disan-ti l'on l'atro,
Que ne monton ti l'on apres l'atro,
S'en guata de cela façon
Celi pouro Ano s'en reson,
Ne n'an ti gin de regret ?
Pare, se fi tey lo motet,
Notron Ano à ice, de paren,
Ne senti vo que dion le gen,
Qu'allen no tui dou per terra,
Que gnon ne no fassen la guerra ?

Ne vaudrait-il pas mieux que ce jeune garçon montât sur le petit âne, et le père les chasserait au mieux *ou* au plus mal qu'il pourrait. Jacques, qui écoutait tout, fit monter Benoît derrière soi afin d'empêcher, s'il se pouvait, que personne ne se moquât de lui ni de son âne bien chargé. Ils ne furent pas plus tôt au marché que voilà une troupe de gens qui regardaient Benoît en croupe. « Voyez-vous? se disaient-ils l'un à l'autre; que ne montent-ils l'un après l'autre sans gâter de cette manière ce pauvre âne en pure perte; n'en ont-ils pas du regret? » — « Père, se fit-il (dit) le garçon, notre âne a ici des parents; n'entendez-vous pas ce que disent les gens? Que ne descendons-nous tous deux à terre, pour que personne ne nous fasse *plus* la guerre? »

Ho se miren tui dou à ba,
Et l'Ano comensiren à porta,
L'on per derry, làtro per devan ;
S'en ne lo servi de ren,
De fene onna groussa troupela
Commensiren à debagola,
Comare ma mia, veidevo,
Celay ce fa te verchivo?
Avi vo vio de coneissance
Giame una tala sciance ?
An tydou to perdu le san
Porta son Ano come un cor san ?
Gey bin vio prou de zafare,
Me giame ge ne vi s'en fare.

Digitized by Google

Lo pare desi à son garçon
Motet, veicia poura seison,
On ne sa comen se conduire
Per empechi le gen de rire,
Lo mondo é si bin en guoquete,
Qu'o ne fan ren que de moquete,
Et poi qu'on se governe bin drey,

Ils se mirent tous deux à bas, et commencèrent à porter l'âne, l'un par derrière, l'autre par devant. Cela ne leur servit de rien ; une grosse troupe de femmes commencèrent à faire des plaisanteries. « Commère, m'amie, voyez-vous? Ça-là se fait-il chez vous? Avez-vous jamais vu de votre vie un tel savoir-faire? Ont-ils donc tous perdu la raison? Porter son âne comme un corps saint (reliques). J'ai vu bien des choses, mais jamais je ne vis faire cela. Le père dit à son enfant: Garçon, voici *une* triste saison, on ne sait comment se conduire pour empêcher les gens de rire. Le monde est d'une telle humeur gouailleuse qu'ils ne font rien que des gorges chaudes, même lorsqu'on se gouverne comme il faut.

Afin que du tou ge, notey
Et empechey le gen de rire,
Mon Ano ira à la revire
Avoi onna pira ou cou,
Que li servira de licou.

Afin qu'entièrement je (notey?) et que j'empêche les gens de se moquer, mon âne ira à la rivière avec une pierre au cou qui lui servira de licou.

Jaque Bo en cela façon
Perdi son Ano per raison,
Douta ou mondo lo povei
De se moqua de son fio Benei,
Ne de ly come y lavien fe,
Afin qu'o vequisse en pe:
Lo mondo e bin tant immondo,
Que se Di. tornave ou mondo,
Ho l'arey quaque broqua,
Ho de quaquon sari moqua,
Alla tant drey que vo vodri,
Vo ne saria ni empechi,
Ne tuy celo de verchivo,
Lo mondo de parla de vo.

Jacques Bo de cette manière perdit son âne afin d'ôter au monde le pouvoir de se moquer de son fils ni de lui, comme ils l'avaient fait, et afin de vivre en paix. Le monde est bien si immonde que si Dieu revenait au monde, il aurait quelque brocart ou de quelqu'un serait moqué. Allez aussi droit que vous voudrez, vous ne sauriez ni empêcher ni défendre ceux de vers-chez-vous (vos voisins) et le monde de parler de vous.

Veitiara un pouro amoirou
Bin facha, et bin doleirou,
Sera moqua de sa metresa,
Don l'ara oncor gran detresa
Tanto son colet sera deplicia,
Tanto sa Jaqueta engressia
A se chose, à se Jaretire,
Per tou et se trouve à redire
Passe tey quaque filieta,
Quaque brava, jona moteta,
Le sera asetou requeta
De flan, de drey, de tou cota,
L'on dera, se ge la tenin chi mey
Ge farin bin ne se pa quey,
L'un quirera amassa sou mochu,
Que te chey de derri lo cu,
La ple fille de bin rougiret,
D'acotta celo moquaret
Lo marchan en lou marchandi
Arimet n'an ran que redi,
Se l'on fa bin sa besogne,
L'atro n'en fara la trogne,

Voilà, il y aura un pauvre amoureux, bien triste et bien peiné : il sera moqué de sa maîtresse dont il aura encore de grandes tristesses: tantôt son collet sera déplissé, tantôt sa jaquette sera tachée de graisse; à ses chausses, à ses jarretières, partout elle trouve à redire. Passe-t-il une fille, une jolie et jeune petite fillette, elle sera aussitôt regardée de gauche, de droite, de tous côtés. L'un dira: si je la tenais chez moi, je ferais bien je ne sais quoi. L'autre criera: Ramasse ce mouchoir qui te tombe de derrière le c. La fille la plus honnête rougirait d'écouter ces moqueurs. Les marchands avec leurs marchandises n'ont que des redites (à rimer, répéter ?) Si l'un fait bien sa besogne, l'autre en fera la moue.

Poi, si vo poisen atrapa,
Drey per derri vo seri moqua
Lo soudar, le gen de guerra,
Sou savin dessu la terra
Quaquon qu'aye eta secou,
Ho s'en moqueren tou lo sou,
Tanto lo Zarbanisto
Se moquen dou Genevisto,
Guara devan, recula vo,
Lessi lo entra verchivo
No lo balieren bin à dina,
Lo Genevey poite desen
Ça, ça, ça, ça, alen, alen,
Ho ne sen tuy que de canaille,
Volen ti megi notre muraillie?
D'atro pan poission ti creva,
No lo faron bien recoula ;
Et tan qu'en toute le façon,
La moqueri è de seison,
Et lo moqu, et le moquete
Seron ceti an en guoguete.

Puis, s'ils peuvent vous prendre en faute, aussitôt par derrière vous serez moqué. Les soldats, les gens de guerre, s'ils savent sur la terre quelqu'un qui ait été secoué, ils s'en moqueront tout leur soûl ; tantôt les Albinistes se moqueront des Genevois : « Gare devant, reculez-vous ; laissez-les entrer chez vous, nous leur donnerons bien à dîner. » Ensuite les Genevois disent : « Ça, ça, ça, allons, allons ! Ils ne sont tous que des canailles. Veulent-ils manger nos murailles ? Puissent-ils crever avec d'autre pain; nous les ferons bien reculer. » Tant est que de toutes les façons la moquerie est de saison, et que les moqueurs et les moqueries seront cette année en goguette.

Parlin poi de lo lingagio,
Un Fransey en son usagio
Se moquera dou Savoyar,
Ho li dera en touta par,
Vien ca Savoyard croque-rave,
Tu jure Dieu pour une febve,
Dy après moy, Vive le Roy,
Vive le Roy, vive le Roy.
Me un Savoyar maladrey
Ne sa que repondre tou drey,
Per force é fo quo quirey
Vive, Vive, Vive lo Rey.
Lo Zespagnor no sapelen vilanos,
Et desen à tuy Loutérianos,
Lo Etalian en lou façon
Chanton bin oun atra leçon ;

Digitized by Google

Ho desen, Questo balorde,
Soyonno farfanto, Savoyarde,
Conno sempre sensa honore,
A la guerra sensœ volore,
Italiano eccellentissimo,
A l'escarmocca sempre gli primo,
Alegramente, alegramen.

Puis, en parlant du langage, un Français à sa manière se moquera du Savoyard. Il lui dira partout : Viens ça, *etc.* Mais le Savoyard est maladroit, il ne sait que dire tout droit sa pensée ; il faut la force pour qu'il crie : Vive le Roi. Les Espagnols nous appellent *vilains*, et disent à tous *Luthériens*. Les Italiens, à leur manière, chantent une tout autre chanson ; ils disent : Ces Savoyards sont des sots, des fats, des blagueurs ; ils n'ont point d'honneur ; à la guerre ils sont sans courage ; l'Italien est excellentissime en tout, toujours le premier au combat avec entrain et galté.

Et poi tan d'atro parlamen
Que se fan de jor en jor,
Serey à recommenci toujor,
Que vodrey ho tou raconta,
Et bin conta la vereta
On machureray teuta la papetery
Que dan la vela de Chambery.

Et puis tant d'autres choses qui se disent tous les jours ! Ce serait toujours à recommencer. Celui qui voudrait tout raconter et bien rapporter la vérité, il barbouillerait tout le papier qui est dans la ville de Chambéry.

Don per evita escandalo,
Fessen come Jaque fi de son Ano,
Talien lo cou à le reson
Que de ren ne no serviron,
Ne fessen pa qu'an Segnor Horacio,
Que s'aly coupa lou naso
Per fare despecto à sa fena,
Desen comme la tanta Tiuena
Quand lo moqu aran moqua,
Et lo moqua seron moqua,
Lo moqua seren en guoguete,
Et lo moqu seren en moquete.

Donc, pour éviter tout scandale, faisons comme Jacques fit de son âne ; coupons le cou aux injures, qui ne nous serviront *jamais* de rien. Ne faisons pas comme le signore Horacio, qui alla se couper le nez pour faire enrager sa femme, et disons comme tante Toinette : Quand les moqueurs auront bien ri et les moqués seront bien bafoués, les moqués seront en goguette, et les moqueurs seront *tournés* en moquerie.

FIN

A. CONSTANTIN.

BIBLIOGRAPHIE

Le Prieuré de Chamonix. — *Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, recueillis par M. J.-A. Bonnefoy et annotés par M. A. Perrin.* Chambéry, 1883. Tome II.

En 1880 [1], j'ai déjà publié un article sur le tome premier de cet ouvrage ; je rappelais que, dans l'esprit de bon nombre de voyageurs et d'écrivains, la vallée de Chamonix passait, récemment encore, pour avoir été découverte en la seconde moitié seulement du dernier siècle.

Cependant un savant modeste et dévoué, M. Jacques-Adrien Bonnefoy, étudiait de près et en silence, avec un soin intelligent et avec beaucoup de suite, les annales de ces Alpes du Mont-Blanc, qu'on appela, durant des siècles, les *montagnes maudites*. Il arrachait à de vieux parchemins presque oubliés, dont une partie se serait sans doute perdue sans lui, une histoire des plus intéressantes et qui était presque inconnue avant lui.

A peine, avant le dernier siècle, quelques rares auteurs, saint François de Sales, entre autres, avaient-ils parlé de Chamonix et du Mont-Blanc ; c'était un horizon nouveau que nous laissait entrevoir, dans le lointain des âges, M. Bonnefoy.

Comme un autre Savoisien de notre temps, très illustre en un autre domaine, il avait su se former par lui-même et trouver sa voie ; il s'était initié aux études paléographiques que, dans un intérêt à la fois historique et national, il poursuivit vaillamment jusqu'à sa mort arrivée le 11 avril 1882. Il joignait à des connaissances, acquises non sans peine, une remarquable persévérance digne des plus grands éloges. Plusieurs savants illustres lui ont rendu justice, je me borne à nommer ici M. Cibrario ; aussi le nom de M. Bonnefoy ne doit pas être oublié.

Si ce digne enfant du Faucigny n'a pas pu voir paraître le second volume des documents qui sont dus à son infatigable activité, et que vient de mettre au jour M. André Perrin, il est juste de rappeler le souvenir de ce pionnier de la science qui a rendu à l'histoire de son pays, à celle d'une vallée, dont on parle souvent, un service si grand et si méritoire.

Dans mon premier article, j'attirais l'attention des lecteurs de la *Revue* sur une population germanique qui, entourée de toutes parts par une population romande et bloquée en quelque sorte par une langue différente, occupait, en plein moyen âge, la vallée de Vallorcine ; les droits dont elle jouissait étaient plus étendus que ceux des habitants de Chamonix et de Servoz, ses compatriotes et ses voisins.

A ce sujet, — et à défaut peut-être de documents perdus ou encore inconnus, — je ne m'expliquais pas, d'une manière sûre, comment cette population allemande (*Teutonici*), race absolument différente des Burgondes, était venue s'établir à Vallorcine ; je me demandais, sans oser l'affirmer avec certitude, si des populations germaniques, qui auraient fini par se fondre au milieu des populations françaises, n'avaient pas habité autrefois, en tout ou en partie, plusieurs des vallées de la Savoie, notamment les vallées d'Aulps, de Sixt et d'Abondance.

Qu'il me soit permis de citer, à cette occasion, une étude, extrêmement curieuse, faite par un homme éminent, à propos d'un canton suisse, le canton d'Argovie ; elle a passé beaucoup trop inaperçue à la science française et il n'est point inutile de la faire connaître dans la *Revue savoisienne*, au moins sommairement.

La population du canton d'Argovie est, de nos jours, absolument allemande ; on se demande s'il en a été constamment ainsi.

Dans cette étude intéressante, un homme d'Etat, un savant distingué, M. Welti, qui a été à plusieurs reprises et qui est encore actuellement président de la Confédération suisse, a prouvé que, jusque dans le courant du dernier siècle, des institutions burgondes

[1] *Revue savoisienne*, 1880, pages 31, 32.

Digitized by Google

étaient restées en vigueur dans l'Argovie ; d'où l'on peut conclure, presque avec certitude, que la population romande a occupé assez longtemps une partie de l'Argovie pour y avoir laissé une pareille trace de son passage.

Ce qui a eu lieu en Argovie n'a-t-il point eu lieu, en sens inverse, dans quelques-unes des vallées de la Savoie les plus rapprochées du Valais, de ce canton suisse dans lequel vit encore aujourd'hui une nombreuse population allemande? L'élément germanique n'a-t-il point séjourné, à une époque déjà bien ancienne, dans cette partie de la Savoie, et comment sans cela aurait-il pu laisser, dans les institutions du pays, une trace si vivante de son existence?

Cette question mériterait d'être approfondie, elle fournirait matière à une étude qui ne serait pas sans intérêt ; je ne puis que l'indiquer à peine et l'effleurer en passant.

— La lecture de ces chartes, qui n'est pas exempte de sécheresse au premier abord, prend une physionomie bien différente lorsqu'on les étudie plus à fond. C'est ce que je voudrais établir par un ou deux exemples.

On s'est occupé à diverses reprises de jugements rendus contre des animaux, durant le moyen âge. Une charte de l'an 1414 nous montre un porc, qui avait dévoré l'oreille d'un enfant, condamné à mort par les jurés de la vallée de Chamonix (*pro qua causa probi dicti loci ipsum porcum condempnaverunt ad mortem* [1]). Une charte encore à joindre aux études déjà faites sur ce sujet par Léon Ménabrea et par d'autres.

Ceux qui s'intéressent au développement de la civilisation liront-ils avec indifférence deux documents, dans l'un desquels une partie du prix de la vente est payée au moyen de *livres* (1558), et dans l'autre desquels figure au nombre des témoins, en 1439, *le recteur des écoles de Saint-Maurice?* Si à l'ongle on reconnaît le lion, ces deux faits, à eux seuls, ont une certaine portée.

On a remarqué, depuis longtemps, qu'en matière criminelle, la publicité des jugements présentait de grandes et sérieuses garanties ; ce jury composé des habitants de la vallée de Chamonix siégeant en plein air et prononçant souverainement sur des questions de vie et de mort, — comme dans la vallée d'Abondance et dans d'autres vallées, — nous rappelle les *Landsgemeinden* qui existent encore, de nos jours, en matière politique, dans les cantons des Hautes-Alpes (*communitas bonorum proborum vallis et tocius mandamenti et juridicionis Campimuniti).*

Le droit de haute justice, que possédait ce grand jury populaire et qu'il a possédé jusqu'à une époque relativement moderne, est donné comme immémorial par les documents, il remonte à une haute antiquité ; les jurés de Chamonix prononçaient leur sentence comme des juges auraient pu le faire (*tanquam judices),* on n'avait pas souvenir dans la contrée d'une procédure différente.

Voici une affaire extrêmement grave qui se juge dans le mois d'avril 1462; huit personnes, plusieurs femmes entre autres, sont sous le coup d'une accusation capitale; l'affaire fait grand bruit dans la contrée; les accusés vont paraître devant l'ensemble des habitants de la vallée (*coram toto populo),* devant leurs juges.

Les procès de sorcellerie étaient, à cette époque, extrêmement fréquents ; un siècle environ plus tard, il y en eut un grand nombre à Genève, sous le régime de Calvin, et on les a confondus souvent avec les procès d'hérésie proprement dite.

Ici, il est question d'hérésie, d'idolâtrie et en outre de *crimes abominables, contre nature,* qu'on n'ose pas nommer ; on parle notamment d'enfants mangés dans des synagogues *(per comestionem puerorum in synagogis*). Pas un mot cependant qui indique que des Juifs figurent dans ce procès.

Une instruction préparatoire a été faite par les soins de l'inquisiteur et le préavis de cet ecclésiastique est défavorable aux accusés.

Le jury populaire les condamne tous huit à mort, avec circonstances aggravantes au sujet d'une femme et d'un autre accusé ; celui-ci aura le pied coupé avant d'être mis à mort. On n'était pas doux, à cette époque. Il n'y a pas cinquante ans qu'une femme eut le poignet coupé, à Nantua, avant d'être exécutée; on n'est pas toujours d'une douceur exagérée, même de notre temps.

La peine, c'est celle que le malheureux Servet devait subir, dans le siècle suivant, c'est la peine du feu ; peine introduite dans nos contrées, comme l'ont prouvé des recherches récentes, par la législation des empereurs allemands, et qui ne s'est pas établie sans une vive opposition.

Quoi qu'il en soit, le document fort étendu, auquel je fais allusion, dont je ne donne qu'un bref sommaire, nous réserve une surprise à laquelle ceux qui liront ces lignes s'attendent peu.

La peine une fois prononcée, c'est *l'inquisiteur lui-même* qui *supplie affectueusement (affectuose deprecantes) les juges et le pouvoir séculier (secularem potestatem)* de modérer la peine avec humanité et d'épargner à ces malheureux la mutilation et la mort *(ut in penitentia infligenda citra mortis periculum et membrorum mutilationem erga eos sententiam vestram moderari eosque humaniter et benigne tractare velitis* [1]).

A bien d'autres égards, ces documents présentent de l'intérêt; remarquons que, devant le jury de la vallée, on procédait *en langue vulgaire,* quoique les jugements fussent encore rédigés en latin. La charte originale nous apprend qu'*une grande multitude de peuple* assistait à ces assises populaires de 1462.

Ajoutons que ce volume renferme différentes tables fort utiles ; remercions, en terminant, M. André Perrin et aussi l'Académie de Savoie d'une publication dont l'importance et l'utilité sont incontestables. Ceux qui liront attentivement ce volume diront avec nous que le nom de M. Bonnefoy ne doit pas être oublié.

JULES VUY.

---

[1] P. 21.

[1] P. 215.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LE MÊME.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumônier du premier Monastère de la Visitation, Annecy.

Teneur de lettre :

Monsieur

Je suis fort sensible à la peine que vous avez prise pour m'informer de la fondation de Compesières. Ma famille possède un fonds tout à fait voisin de cette Commanderie, c'est ce qui depuis longtemps éxictoit ma curiosité sur son origine. Il est facheux que vous n'ayez pas pu voir l'acte même de la donnation et que l'on n'en sache la teneur quand gros.

Cela a fait naître quelques doutes à M. Abauzit à qui j'ai communiqué votre lettre. Il trouve quelques petites discordances entre cette fondation et les évènemens de ce temps là.

Je vous envoie, Monsieur, les remarques qu'il a faites la dessus. Peut-être saurez-vous concilier des faits qui nous semblent un peu contraires les uns aux autres. Je sçai vous faire plaisir que de vous donner lieu d'exercer le talent que vous avez pour débrouiller ses anciens titres.

Je suis réduit à me servir de la main de ma niepce pour vous écrire, c'est ce qui m'oblige à finir en vous assurant que je suis avec une parfaite considération

Monsieur

Votre tres humble serviteur
BAULACRE

A Genève ce 27e May 1755.

(D'après l'original.)

NOTE DE M. ABAUZIT DE GENÈVE.

« En attendant que la *fondation* de Compesières se « trouve, on sait déjà que le fief ou la terre apparte- « noit à l'ordre des *Hospitaliers* ou de St-Jean, avant « le 29 avril M.CCCV. Indiction III. par un acte fait à « Saconay, entre l'Evêque Aymon du Quart et Amé « Comte de Genevois ; présens, entr'autres témoins, « PETRO et HUGONE, HOSPITALARIIS DE COMPESIE- « RES ; deux Hospitaliers apparemment économes du « fief qui n'étoit pas une Commanderie en ce temps- « là. On voit aussi le peu de fondement d'une tradi- « tion, que cette terre leur seroit venue des biens « confisqués aux *Templiers*, qui ne commencèrent « d'être persécutés qu'en l'année 1307, et dont l'Ordre « ne fut même aboli qu'en 1312 au Concile général de « Vienne, où présidait le Pape Clément V, qui se « donne le *droit de disposer de leurs personnes et « de leurs biens,* surtout de *ceux qui étoient hors « du Royaume de France* (Concil. T. XI Part. 2.) « Monsr Besson, qui d'ailleurs ne connoissoit pas nos « deux Hospitaliers établis à Compesiere avant le 29 « avril 1305, nous apprend que l'Evêque Aymon du « Quart la *donna le 18 juin* 1304 à *Gui de Chevelu « Commandeur de Savoye ;* et si ce savant avait vû « l'Acte même ou qu'il l'eût garanti seulement, on « adopteroit cette époque malgré quelques doutes, « qu'il est mieux que personne en état d'éclaircir.

« Compesieres tiroit son nom d'un des seigneurs de « Compeis qui auroit pû la *donner*. Aymon du « Quart, chanoine et chantre de l'Eglise de Lyon, « venu tout récemment dans le païs, n'auroit pas eu « le temps de l'acquérir ni de la *donner ;* et comme « Evêque, il ne pouvoit qu'*approuver* ou confirmer « la donation.

« Une raison plus forte et qui devoit dispenser de « la précédente, c'est qu'Aimon du Quart ne fut sacré « Evêque de Genève qu'au mois d'octobre 1304. et « qu'il n'a pû *donner Compesières le 12 juin 1304,* « 4 mois avant qu'il fut Evêque.

« Enfin on se réduiroit volontiers à cette manière « d'arranger les faits. Un Compeis, peut-être de l'Or- « dre, lui donna sa terre, ou Pierre et Hugues Hos- « pitaliers demeuroient en 1305. Clément V y joignit « en 1312 quelques fonds des Templiers ; ce qui ren- « dit Compesières assés riche pour être une Comman- « derie. »

(D'après l'original.)

(*A suivre.*) Eloi SERAND.

LE GATEAU DES ROIS

Voici un détail de la manière dont la fête des Rois se passait à Annecy au XVIe siècle. Le roi de la fève choisissait des ministres et officiers et donnait le repas de l'année suivante au 6 janvier. C'est ainsi que Guillaume Cohendet, chanoine de Saint-Pierre de Genève, charge Claude Pellier, par acte notarié du 13 octobre 1559, de faire préparer un diner de 80 personnes, y compris les *heraults d'armes du reaulme du grand Roy,* au prix de 29 écus d'or au soleil, dont 15 donnés en l'acte, et le reste devait être soldé au 3 janvier. Cette somme était en partie couverte par l'*offertoyre* des sujets, que l'entrepreneur ne voulut pas se charger de recueillir.

C.-A. DUCIS.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 JANVIER 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. SALLAZ, pharmacien, et M. le docteur GIROD, sont reçus au nombre des membres effectifs.

La Société a été heureuse d'apprendre que cinq de ses membres ont été récemment l'objet de récompenses depuis longtemps méritées. M. JULES VUY, président d'une section de l'Institut genevois, ancien président de la Cour de cassation de Genève, ancien député aux Conseils de sa patrie, bien connu de nos confrères par ses recherches historiques sur la Suisse et la Savoie, et par ses recueils de poésies, est nommé chevalier de la Couronne d'Italie. — La croix de commandeur du même ordre a été donnée à notre concitoyen, M. FRÉ-

Digitized by Google

DÉRIC LAEUFFER, déjà officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, pour services importants rendus à l'industrie, en-deçà et au-delà des Alpes, comme directeur principal des manufactures d'Annecy et de Pont. — Notre vice-président, M. AIMÉ CONSTANTIN, chevalier et commandeur de plusieurs ordres russes, philologue distingué, et M. le docteur THONION, reçoivent les palmes d'officiers d'Académie pour le zèle et le dévouement qu'ils déploient au profit de l'instruction publique. — Enfin, de l'autre côté de la Méditerranée, M. ALEXANDRE PAPIER, président de l'Académie d'Hippone, géologue et archéologue, un des plus généreux bienfaiteurs des musées d'Annecy, de Bône et d'autres villes, a vu la rosette d'officier de l'instruction publique venir s'associer harmonieusement aux rubans du Nicham et de la Légion d'honneur.

M. SERAND fait connaître, au nom de M. DUCIS, empêché d'assister à la séance :

1° Un détail sur le banquet de la fête des Rois, le 6 janvier, au milieu du XVIe siècle ; c'était une espèce de représentation à 80 personnages ;

2° Deux volumes manuscrits des *paratitla* du Code justinien, par le président Favre, avec plusieurs petites pièces de vers latins ;

3° Divers testaments rédigés après la mort du testateur sur les indications des témoins assermentés, qui avaient entendu les volontés du mourant. Vallée d'Abondance ;

4° Divers testaments rédigés par les curés de Vallorcine, à ce autorisés pour la saison d'hiver, pendant laquelle cette localité était inabordable du côté du Faucigny.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : JULES PHILIPPE, *Manuel biographique de la Haute-Savoie et de la Savoie.* Auteur. — Alph. FAVRE, *Sur l'ancien lac de Soleure.* Auteur. — F. MUGNIER, *Trousseaux de mariées aux XVIe et XVIIe siècles en Savoie.* Auteur. — G. VALLIER, *Petit supplément à la numismatique papale d'Avignon.* Auteur. — E. DEMOLE, *Le trésor de Saint-Cergues sur Nyon.* Auteur. — *Annuaire administratif et commercial de la Haute-Savoie pour 1884.* Don de l'éditeur.

Annales : Société d'émulation de l'Ain. — S. d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société académique de Brest. — S. libre d'émulation de la Seine-Inférieure. — S. des sciences naturelles de Neuchâtel. — S. d'horticulture de la Côte-d'Or. — S. des antiquaires de l'Ouest. — Académie d'Hippone. — S. d'études des Hautes-Alpes. — S. des antiquaires de Picardie. — Association scientifique de France. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — S. centrale d'agriculture de la Savoie. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — S. des sciences de l'Yonne. — Bulletin d'éducation des Basses-Pyrénées. — S. nationale d'agriculture de France. — S. d'archéologie de la Drôme. — Œuvre du vénérable de la Salle. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — S. de Borda.

Journal : des savants.

Mémoires : Société scientifique et littéraire d'Alais.

Revue : Archéologique. — Bibliographique. — De la poésie. — De la S. littéraire et historique de l'Ain.

L'ancien Forez. — Romania. — L'Italia agricola. — Indicateur d'Antiquités suisses. — Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — Société pour favoriser le développement de Royan. — Feuille des jeunes naturalistes. — Société d'histoire naturelle de Savoie.

Journaux : L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — l'Indicateur de la Savoie. — L'Allobroge. — Le Chablais et l'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — Le Rochois. — L'Echo de la Tarentaise.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

8e ANNÉE

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

M. Grevay, instituteur du Biot, et M. Vuarnet instituteur à St-Gingolph, chargés des observations pluviométriques à ces deux stations, sont nommés membres correspondants.

M. le Président annonce qu'ensuite des propositions de la Commission, et sur l'avis du Conseil du Bureau Central, M. le Ministre de l'Instruction publique a décerné une médaille de bronze à M. Couly, conducteur des ponts et chaussées à Evian, et une au frère Valbert, instituteur à Rumilly, pour le zèle qu'ils ont apporté dans le service météorologique du département.

Pour extrait :
Le Secrétaire adjoint,
A. MANGÉ.

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,70 à Annecy, 683,30 à Leschaux et 710,17 à Mélan. Maximum le 25, minimum le 4, aux trois stations. Excursion du mercure, 19,8 à Annecy, 18,00 à Leschaux et 19,49 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne du maxima à Annecy 2°9, du minima — 4°00, le thermomètre allant à cette station à — 14° les 8-9. Moyenne générale à Douvaine 1°32, à Chamonix —4°6, où le thermomètre descend à — 20°, les 7-8, à Mélan — 3°53, à Leschaux —2°93.

La température moyenne du sol, à 0m30 de profondeur, est de 4°1, celle de l'eau du lac d'Annecy 5°46, et celle de puits 9°54.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre :		le 3.	10.	17.	24.	31.
Thermomètre.	maxima.	8°	8°1	7°3	6°5	10°2.
	minima.	—8°2	—12°1	—13°5	—12°5	—6.
Baromètre à 0° :		626,9	621,6	617,7	632,5	687,9.

Le pluviomètre enregistre, 62m/m6 d'eau, le 10 il y a 0m85 de neige, le 17, 1m28, l'ascension est difficile ; le 24, la neige est amoncelée à des endroits par un vent du nord très fort ; le 31, il y a 1m28 de neige, temps très beau ce jour-là.

PLUIE ET NEIGE. — Maximum d'eau recueillie 127m/m6 à Leschaux, en 8 jours pluvieux ou neigeux, minimum 40m/m6. à Saint-Gingolph, en 8 jours de pluie ou de neige. Neige à toutes les stations, 1m56 aux Gets, 1m115 à Chamonix, 1m517 à Megève, 1m02 à Seythenex, 0m78 à Thônes, 0m40 à Annecy, 0m52 à Rumilly. Pour les autres stations, les indications données ne permettent pas de faire un total.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Les lueurs rouges matin et soir continuent pendant le mois.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

DÉCEMBRE 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY						OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,5	.....	.....	0,4					
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,4	.....	.....	.....	.....	2	.....	18	0,5	
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	.....	160* 15,3	.....	1,4				
4	340* 30	46	4,1	13,8	24,4	.....	450* 33	.....	332* 25,4	22,4	15* 21,4	24,5	15	.....	.....	150* 15,4	15,5	80* 5,6	11,9	40	35,5	
5	270* 18,5	150* 14,3	3	.....	5,5	.....	150* 7,6	.....	350* 27,1	18,5	130* 20,2	80* 12	7	11,1	.....	60* 5,3	.....	170* 8,5	21,8	100* 8,5	100* 7	
6	.....	45* 3,9	.....	5,4	.....	.....	50* 2,4	.....	67* 4,9	12,2	60* 9	108* 12,4	1	1	.....	50* 2	.....	140* 6,7	3	150* 7,2	70* 4,1	
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	2									
8																						
9																						
10																						
11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25								
12	240* 19,1	30* 5,1	.....	8,3	7,3	.....	150* 11,7	.....	284* 21,9	7,2	75* 13,2	20* 7,1	8,9	6,2	.....	26	.....	110* 7	19,7	40* 14	260* 22,7	
13	300* 23,3	220* 20	120* 12	4,5	4	.....	170* 13,2	.....	341* 26,8	10,4	145* 17	6,5	4,5	7,2	.....	280* 16	8,7	150* 9,4	12,9	8,2	1,4	
14	60* 4,9	40* 5	40 4	4	2,5	.....	75* 2,9	.....	.....	8,2	40* 6,5	.....	2	2,5	.....	.....	17,50	60* 7	7,2	6,6		
15	.....	.....	6,2	5,2	1,6	.....	8,2	.....	.....	3,8	.....	.....	3,7	.....	.....	80* 6,2	.....	3	.....	4,1		
16	.....	.....	8	8,4	.....	.....	.....	.....	.....	2,4	.....	50* 4,5	.....	3,5	.....							
17	300* 20,1	230* 21,9	3,3	.....	4	.....	70* 2,8	.....	.....	10,9	90* 12	.....	5	.....	.....	180* 24	.....	60* 7,3	14,4	20* 14	14,5	
18	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	0,2	.....	.....	.....	.....	10* 0,2				
19																						
20																						
21																						
22																						
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	114* 15													
24																						
25																						
26																						
27																						
28																						
29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3				
30	.....	.....	.....	.....	1																	
31	50* 3,1	.....	0,2	4,6	2	.....	.....	.....	29* 1,7	.....	50* 3,6	75* 7,2	3,6	4,3	.....	60* 6	.....	.....	12	90* 7	90* 7,8	
Neige..	1560*	715	160*	(1)	.....	.....	1115*	(2)	1517*	.....	605*	325*	.....	.....	.....	1020*	(2)	780*	.....	400*	520*	
Pluie..	119	116,2	40,6	54,2	52,1	.....	82,5	.....	122,8	96,3	105,9	74,2	53,3	82,3	.....	116,7		61,1	102,9	127,6	93,5	

(1) Deux jours neigeux.
(2) Hauteur d'eau recueillie 42,1 ; hauteur de neige dont la quantité en eau liquide n'est pas donnée 1=326.

Digitized by Google

BULLETIN N° 12.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

DECEMBRE 1883 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	3°7	—2°7	—1°2	726,1	»	»	»	4°4	14°8	?	?	fort	brouill.	(50) Disparaît à 9 h. Pluie après midi.	couvert	65	7°8	6°2
2	5,7	1,3	4	726,3	18	»	73	6,1	43,7	N	N-W	faible	couvert		id.	66	7,6	6,2
3	6,5	—1	1,3	728	»	»	95	5,3	24,2	N-W	W-N-W	fort	id.	Pluie dès 5 h. soir continue.	pluie	66	7,5	6,2
4	6	6	0,5	714,2	40	»	»	5	6,24	N	W	id.	pluie	Conti. de la vei. jusq midi. Nei. la n.	couvert	68	7	6,1
5	5,3	5,3	—2,3	720	8,5	»	»	1,4	25,7	?	W	id.	couvert	Neige 0m,10. Ciel couchant rouge.	beau	70	6,2	6
6	4	—5	—2	720,2	7,2	»	»	1,2	27,3	?	E	id.	neige	Neige dès 1 h. m , h. 0,15.	id.	70	6	5,6
7	2	—11,5	—7,3	721,4	»	»	»	—5,4	22,6	—	E-N-E	id.	très beau		id.	69	5,8	5,2
8	—3,5	—11	—9	726,3	»	»	»	—4,4	64,7	N-E	N-E	id.	beau		très beau	68	5,5	4,8
9	—4,3	—14	—9,4	727,1	»	»	»	—1,1	74,1	—	N-E	id.	très beau		couvert	65	5	4,5
10	—1	—10,5	—6,2	724,7	»	»	»	—3,1	»	?	E	id.	couvert		id.	64	4,7	4,1
11	—3,3	—6,3	—4,2	723,6	»	»	»	—3	7,02	?	S-E	id.	neige	Neige de 8 h. 30 m. à 1 h. 0,04, ens. pl.	pluie	63	5,4	4
12	2	—2,5	2,4	723,2	14	»	96	3,2	17,9	?	S-S-E	doux	pluie	Pluie presque tout le jour et la nuit.	id.	62	6,4	4
13	5	—0,5	0,3	729,2	8,2	»	»	2,3	19,5	?	W	id.	neige	Pluie et neige.	id.	62	6	3,8
14	3,5	—0,3	2,1	729,2	6,6	»	98	5,1	33,5	N	N-W	faible	couvert	Pluie par intervalle.	couvert	63	6,4	3,7
15	6,7	0	4,1	725,8	4,1	»	86	7,1	38,2	W	S-E	id.	id.		id.	62	6,5	3,7
16	8	—2 5	3,2	716,2	»	»	68	8	4,68	?	S	id.	id.	Pluie de 11 h. mat. à 3 h. soir, ensuite	id.	63	6,3	3,6
17	3,5	—2,5	—1,3	717	14	»	»	3	60,8	?	N-W	fort	id.	[mêlée de neige, h. 0,02	id.	63	5,2	3,6
18	3,5	—6	—4,3	724,2	»	»	»	1	16,6	N	W-N-W	id.	id.		id.	64	4,8	3.6
19	2,3	—8,7	—8,4	729	»	»	»	—0,4	42,1	N	S-S-E	id.	couv. 3/4		couv. 1/2	62	5,3	3 5
20	0,7	—7,5	—4,5	724,2	»	»	»	2,1	86,6	N	S-S-E	id.	beau		très beau	60	5	3,5
21	4,5	—7,5	—6	722,8	»	»	»	1	61,6	?	S-S-E	id.	couv. 1/2	Ciel très éclairé à l'Est le matin.	id.	60	4,5	3,5
22	4,5	—6	—4,1	726	»	»	»	—0,3	24,2	?	?	id.	brouill.	(50) Dure tout le jour.	brouill.	58	4,6	3,4
23	2	—6,3	—4,3	731,1	»	»	»	3,3	78,8	—	S-E	id.	id.	(40) Id.	très beau	57	4,5	8,3
24	5,5	—6	—4,1	733,6	»	»	»	1	35,9	?	?	id.	id.		brouill.	58	4,3	3,3
25	1,7	—6,5	—5,1	734	»	»	»	1,4	72,5	—	S	id.	très beau		très beau	57	3,7	3,2
26	4,3	—6	—4,3	732,1	»	»	»	5,2	74,9	W	N-W	id.	beau		couvert	56	3,5	3,2
27	6,5	—0,5	2	730,6	»	»	87	3,3	20,3	E	E	faible	couvert		id.	55	4,4	3,1
28	2,5	—0,5	0,4	728,7	»	»	»	1,4	8,58	E-N-E	E-N-E	id.	id.		id.	54	5,2	3,1
29	2	—1,7	—0,3	726,6	»	»	»	2	0,78	?	E	fort	id.		id.	53	4,8	3,1
30	0.5	—2	0	726,7	»	»	»	0,1	6,24	?	E	faible	id.	Neige dès 10 h. m., hauteur 0,09.	neige.	52	4,7	3,1
31	0,5	—1	0,2	729,2	7	»	»	2	20,3	?	N-E	tr. faible	couv. 1/2		beau	52	4,7	3,1
Moyennes ou Totaux.	2°9	—4°	—2°19	725,7	127,6	»	86	1°7	34°81							615	5°46	4°1

Pluie assez forte le 3 de 5 h. du soir à midi du 4. Jours neigeux 5, donnant une couche de 0m,40 de neige. — Ciel souvent très éclairé et coloré en rouge, aux lever et coucher du soleil.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

28me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 février 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le château d'Annecy, par M. C.-A. Ducis. — Le champignon du caféier, par M. Louis Revon. — Maisons-fortes du Genevois, 1772, par M. E. Serand. — Bibliographie : *L'Atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy*, par M. André Perrin. — Compte-rendu des travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry, par M. L. Gauthier. — Le fort de Montmélian est-il bâti sur un roc ou bien sur un simple caillou ? par M. L. Pillet. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE CHATEAU D'ANNECY

Le nom du château d'Annecy est aussi celui de la ville qui s'est formée au bas et étendue graduellement dans la plaine. Les familles de Genève et de Savoie, qui ont occupé successivement le château pendant des siècles, ne lui ont jamais imposé leurs noms, encore moins ceux des divers fiefs qu'elles pouvaient avoir ailleurs, comme de Thoire, de Villars, de Clermont, de Faucigny, de la Roche, d'Aumale, de Gisors, de Nemours, etc. Un auteur a pris en amitié ce dernier nom, et le substitue, sans façon, à celui d'Annecy.

Nous le mettons en demeure de produire un seul document authentique à l'appui de cette innovation. Parce que Philippe de Savoie, titré en 1510, apanagé en 1514, du comté de Genevois, reçut ensuite du roi de France, en 1528, le titre et l'apanage du duché de Nemours, au sud de Fontainebleau, peut-on se figurer sérieusement que les gens d'Annecy se soient épris d'affection pour le nom d'une localité étrangère, qu'ils ne connaissaient pas, éloignée de près de 100 lieues d'Annecy, et que, reniant leurs traditions, et faisant litière de l'usage sept fois séculaire du nom d'Annecy dans toute la contrée, ils soient parvenus à lui substituer celui de *Nemours*, pour le château d'abord ? Avec un peu de logique, en si beau chemin, il n'y avait qu'à continuer : la ville de *Nemours*, puisque les origines d'Annecy se confondent avec celles du château ; le lac de *Nemours*, puisqu'il baigne la ville et en partage le nom !

D'après ce principe, on aurait dû appeler *Nemours* tous les châteaux habités par la famille titrée de ce duché, Nanteuil, Gisors, Montargis, etc., qu'elle a occupés plus souvent que celui d'Annecy. Puis, il aurait fallu les appeler *Genevois*, lorsque le chef de cette famille reçut le titre de *duc de Genevois*, en 1565, pour équilibrer celui de *Nemours*, qui rattachait trop à la France cette branche cadette de Savoie [1].

Il n'y a pas quarante ans, le commissaire municipal d'Annecy faisait rajeunir les noms des rues, en vue d'un concours d'étrangers pour une fête. Trouvant un ancien chemin de ronde au bas du château, sans indication, et se rappelant que les ducs de Genevois avaient été aussi ducs de Nemours, il voulut en perpétuer le souvenir, en donnant à ce chemin le nom de *passage Nemours*. Les passants ouvrirent de grands yeux, et tout fut là.

Tel est le motif invoqué pour changer aujourd'hui le nom du château, dans un feuilleton où notre auteur attaquait inconsidérément le rapport du Jury d'histoire, en vertu duquel il avait reçu la moitié d'un prix. *Il n'est pas un adulte à Annecy*, ajoutait notre auteur, *qui ne sache ce que c'est que le château Nemours !*

Je n'ai pas encore rencontré un de ces *adultes*, depuis 1838 que j'ai commencé à recueillir les souvenirs historiques d'Annecy, puis en 1848, 1856 [2], 1858, et enfin depuis 1860, que je n'ai cessé de recourir à toutes les sources.

C.-A. DUCIS.

LE CHAMPIGNON DU CAFÉIER

Voici un nouvel ennemi à inscrire dans la liste déjà terriblement longue des parasites qui tuent les plantes les plus utiles. Un habitant de la Réunion, M. Hoarau Desruisseaux, m'a envoyé des feuilles de caféier atteintes par une maladie récente. Elles avaient bien mauvaise mine ! Au lieu d'être parées d'un vert brillant et gai, elles étaient couvertes de taches qui leur donnaient un aspect lamentable, je dirais presque repoussant. C'étaient des disques de cinq à six millimètres de diamètre, offrant un centre d'un rouge assez vif, bordé d'une auréole fauve. Sur la face supérieure des feuilles, les taches prennent une teinte vineuse et livide.

Grattez une de ces taches, et regardez la fine poussière au microscope, avec un grossissement de 400 diamètres. Quel changement de spectacle ! Vous avez sous les yeux des myriades de mignonnes lentilles

[1] *Revue savoisienne*, 1872, p. 73 ; 1873, p. 22 ; 1877, p. 90.
[2] *Bulletins de l'Association florimontane d'Annecy*, II, 211.

Digitized by Google

ovales, d'une teinte orangée, bordées d'un gracieux chapelet de perles et couvertes de fines granulations. Ainsi amplifiées, les fructifications prennent une longueur apparente de 3 à 5 millimètres dans le sens du grand axe. La plupart sont elliptiques, mais d'autres sont arrondies ou triangulaires.

Les échantillons que j'ai observés étaient presque tous couverts de granulations constituant la seconde phase du développement. Quelques-uns seulement offraient encore une surface lisse qui caractérise le premier état des spores. Nous n'avons assisté qu'en partie à une autre période de la vie des champignons, celle où les jolies ramifications orangées du mycélium se glissent en tapinois dans le tissu des feuilles.

Les deux phases successives, les deux aspects ont valu au parasite son nom de genre, *Hemileia*, qui signifie en grec demi-lisse. Quant au qualificatif de *vastatrix* appliqué par Berkeley à l'espèce qui nous occupe, il n'est que trop justifié, comme vous allez en juger.

En 1868, les planteurs de Ceylan furent désagréablement surpris de voir apparaître pour la première fois des taches sur les feuilles de leurs caféiers. Les feuilles tombèrent en pluie, et naturellement les arbustes éprouvèrent le sort des gens dont les poumons ne fonctionnent plus. Total, un déficit de quelques millions dans les récoltes. Les Fidji et Maurice eurent leur tour; puis, entre 1881 et 1882, le fléau se transmit à l'île de la Réunion. C'est une ruine pour les plants de bourbon, qui ont fait jusqu'ici les délices des gourmets. L'année dernière, on avait cru trouver un remède, ou plutôt un bon moyen préventif, en intercalant des plantes de tabac dans les rangées de caféiers. Il paraît que le résultat n'a pas été merveilleux, car le petit champignon recommence de plus belle à faire choir les feuilles, et s'il continue ses pérégrinations, il faudra bientôt nous résigner aux infusions de glands doux et de chicorée.

LOUIS REVON.

MAISONS-FORTES DU GENEVOIS
1772

ÉTAT DES SEIGNEURS ET AUTRES POSSÉDANT FIEFS

Nom du seigneur : LE ROI. — *Paroisses où les fiefs s'étendent avec jurisdiction :* Annecy, Boussy, St-Jorioz, Marcellaz, Sevrier, Archamp et Collonges, Bernex, Configuon, Oñex, Compesières, Thairy, Valléry ; *sans jurisdiction :* Bossey, Lancy, Neydens, Veyrier-sous-Salève, Vers, Viry.

Nom du seigneur : ABBAYE ROYALE DE BONLIEU. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Arcine, Alex, Cercier, Chaumont, Chilly, Clarafond, Contamine, Saint-Jean-de-Chaumont, Marlioz, Mésigny, Minzier, Sallenôves, Vers.

Nom du seigneur : ABBAYE DE Ste-CATHERINE. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Annecy, Allonzier, Annecy-le-Vieux, Balme-de-Sillingy, Balme-de-Thuy, Cons, Cuvat, Faverges, St-Ferréol, Gyez, St-Jorioz, Marlens, Menthon, Metz, Les Ollières, Pringy, Quintal, Veyrier d'Annecy, Vaulx, Balmont, Sevrier.

Nom du seigneur : ABBAYE DE CHÉSERY. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Bons, Chevrier-en-Vuache, Clarafond, Dingy-en-Vuache, Faverges, St-Ferréol, Seytenex, Vulbens.

Nom du seigneur : ABBAYE D'ENTREMONT. — *Dénomination des fiefs avec jurisdiction :* Prieuré et seigneurie d'Entremont. — *Paroisses où ils s'étendent avec jurisdiction :* Notre-Dame-d'Entremont et le Petit-Bornand; *sans jurisdiction :* Amancy, Aviernoz, Grand-Bornand, Chapelle-Rambaud, Les Clefs, Cornier, Etaux, Groisy-en-Bornes, St-Jean-de-Sixt, Menthonnex-en-Bornes, Pers, Poisy, Reignier, La Roche, Saint-Sixt, Thônes, Les Villards, Epagny-d'Annecy, Serraval.

Nom du seigneur : ABBAYE DE HAUTECOMBE. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Chainaz, St-Félix, Les Frasses, Héry-sur-Alby, Marcellaz, Poisy, St-Sylvestre.

Nom du seigneur : ABBAYE ROYALE DE TALLOIRES. — *Dénomination des fiefs avec jurisdiction :* Seigneurie de Faussemagne et La Coutaz. — *Paroisses où ils s'étendent avec jurisdiction :* Charvonnex, La Clusaz, St-Jorioz; *sans jurisdiction :* Annecy, Alex, Annecy-le-Vieux, Balme-de-Thuy, Balme-de-Sillingy, St-Blaise, Bluffy, Grand-Bornand, Chevaline, Cons, Doussard, Duingt-d'Hérée, Entrevernes, St-Eustache, St-Ferréol, Gyez, Groisy-en-Bornes, St-Jean-de-Sixt, St-Jorioz, Leschaux, Marcellaz, Manigod, Mures, Menthon, Metz, Meythet, Montmin, Poisy, Pringy, Seytenex, Sillingy, Talloires, Thônes, Thorens, Veyrier d'Annecy, Vieugy, Les Villards.

Nom du seigneur : ABBAYE DE TAMIÉ. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Annecy, Alex, Aviernoz, Balme-de-Sillingy, Chevaline, Cons, Doussard, Faverges, Saint-Ferréol, Groisy-en-Bornes, Marlens, Menthon, Menthonnex-en-Bornes, Les Ollières, Seythenex, Seynod, Talloires, Thorens, La Thuile, Vieugy, Villaz, Villy-le-Bouveret, Vovray, Veyrier d'Annecy, Veaux, Cruseilles.

Nom du seigneur : ANNECY, LA VILLE. — *Dénomination des fiefs avec jurisdiction :* Seigneurie d'Annecy. — *Paroisses où ils s'étendent avec jurisdiction :* Annecy-le-Vieux; *sans jurisdiction :* Annecy.

D'après l'original conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie. E. SERAND.

BIBLIOGRAPHIE

L'Atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, de M. Eugène DEMOLE [1], par M. A. PERRIN.

M. Demole avait bien voulu communiquer à la Société Florimontane, dans une de ses séances de 1882, à laquelle j'eus le plaisir d'assister, les documents relatifs à l'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, si heureusement retrouvés aux archives de Turin, et un aperçu de la notice qui

[1] *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXII, 1883.

Digitized by Google

devait les accompagner. Malgré l'intérêt que présenta cette lecture, je n'avais pu juger toute l'importance de sa découverte, ni prévoir le parti que l'auteur en a su tirer pour tracer d'une manière aussi complète, à tous les points de vue, l'histoire monétaire des comtes de Genevois et de l'atelier d'Annecy, le seul dans lequel ils firent battre monnaie.

Plusieurs numismates avaient essayé, avant lui, d'étudier la série intéressante des monnaies des comtes de Genevois, mais ils n'avaient pu le faire que d'une manière incomplète, manquant des éléments nécessaires pour établir les bases mêmes de leur système monétaire, et par suite sa comparaison avec ceux des pays voisins, l'évêché de Genève et le duché de Savoie. Bien plus, le lieu même où avait été placé leur atelier n'était pas connu, et des données inexactes avaient fait supposer son établissement hors d'Annecy d'abord, puis à Annecy même, dans d'autres lieux que celui où il exista réellement et exclusivement.

M. Demole, après avoir exposé l'historique de l'établissement d'un atelier monétaire par les comtes de Genevois, retracé les contestations qui s'élevèrent à ce sujet avec les évêques de Genève et les comtes de Savoie, aborde la partie nouvelle et la plus intéressante de son étude, basée en majeure partie sur les documents qu'il a fait connaitre.

Le comte Amédée III imita les types des monnaies des princes de Savoie sur les quatre espèces qu'il fit frapper : le *florin d'or* bon poids, de douze sols ; le *sizain,* valant six deniers ou un demi-sol ; le *denier,* égal à un douzième de sol, et l'*obole*, qui était la moitié du denier. Ces deux dernières espèces de monnaies, auxquelles se bornèrent les émissions faites par les évêques de Genève, étaient, par suite de leur valeur minime, souvent insuffisantes pour les transactions, et complétées, dans ce diocèse, par des pièces reçues du dehors, d'un poids et d'une valeur plus considérables, besoin auquel répondaient en partie les florins et les sizains émis par le comte de Genevois.

Ces quatre espèces de monnaie se rapprochaient, par leur poids et leur valeur, aussi bien que par leur type, de celles émises par les princes de Savoie. Basées sur la livre monnaie de Genève, comme le démontre M. Demole, ce qui lui a permis d'établir pour la première fois la relation exacte de valeur entre la livre genevoise et celle de Savoie, dont le rapport en 1536 était comme 1 est à 1,05, la livre monnaie de Genève étant ainsi supérieure à celle de Savoie. L'emploi de la livre genevoise, comme base de la valeur des monnaies des comtes de Genevois, présentait un avantage et une facilité pour les habitants du diocèse, en ne modifiant point la valeur du numéraire auquel ils étaient habitués et en rendait la diffusion plus facile.

L'établissement de l'atelier monétaire à Annecy dans la maison de l'Ile *(in domo de insula),* que l'on croyait n'avoir appartenu au comte de Genevois qu'au XVIe siècle, est rapporté avec les détails de son installation et des renseignements sur les monnayeurs : maître et garde, sur les coins employés, sur les privilèges concédés aux monnayeurs, semblables à ceux accordés aux ouvriers des ateliers de France et de Savoie. Cet atelier, ouvert par Amédée III, resté fermé sous le règne d'Amédée IV, fut réouvert par Pierre, dont les monnaies furent les mêmes que celles frappées par son père, avec quelques différences dans le titre et le poids, qui sont diminués ; différences qui sont sensiblement les mêmes dans les monnaies émises à cette époque par les comtes de Savoie. Sous ce règne, le monnayage fut un peu supérieur comme quantité, ainsi que le montrent les relevés du monnayage sous les deux règnes et les tableaux d'émission extraits des comptes des maîtres de la monnaie.

Cette étude se complète par la description des monnaies des comtes de Genevois, en commençant par un florin d'or bon poids d'Amédée III, pièce unique et inédite retrouvée par M. Demole dans les cartons du Musée de Genève, découverte qui a été le point de départ de ses recherches sur le monnayage des comtes de Genevois.

Ce florin, que nous reproduisons, est une imitation de celui de Florence, analogue à celui d'Amédée VI de Savoie qui en fit frapper de deux espèces en 1343, l'une bon poids équivalent à 12 gros, l'autre petit poids équivalent à 11 gros 1/2.

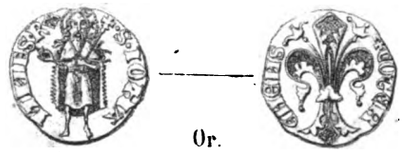

Or.

S. IOHANNES. R (R au lieu de B). Un petit écusson figurant les armes de Genevois. Saint Jean-Baptiste debout et de face, la droite bénissant la gauche tenant :

R/ † CO·GEBENENS· Fleur de lys.

Son poids, de 3 grammes 425, est assez rapproché du florin d'Amédée VI, dont un exemplaire pèse 3 grammes 600.

Les autres pièces décrites étaient déjà connues, sauf quelques variantes.

Des documents, au nombre de quatorze, inédits pour la plupart, terminent cette publication si intéressante pour la numismatique savoisienne ; elle sera appréciée par les numismates et par les amis de l'histoire de notre pays, et trouvera sa place dans toute histoire du Genevois et de la ville d'Annecy, dont elle expose d'une manière complète un point encore peu connu jusqu'à présent.

A. Perrin.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SAVOIE

L'année dernière, au Congrès d'Aix-les-Bains, M. Revil, dans le compte-rendu des travaux de la Société d'histoire naturelle, annonçait avec confiance que nous étions en bonne voie, et il espérait que, pour 1883, notre Société pourrait présenter au Congrès d'Albertville un ensemble de travaux au moins égal à celui des années précédentes.

Je suis heureux aujourd'hui d'avoir été désigné pour établir que ces prévisions ont été pleinement réalisées.

Digitized by Google

La Société d'histoire naturelle de la Savoie est maintenant très riche en échantillons géologiques et minéralogiques.

Les premiers occupent toute une belle et grande salle dans laquelle, par suite de leur classement méthodique, œuvre remarquable de M. Pillet, ils offrent au visiteur un véritable tableau synoptique et extrêmement intéressant des différentes transformations du globe.

Quant aux seconds, ils ont été l'objet cette année d'un important travail. La classification des roches a été complétée, étendue considérablement. M. Lachat, ingénieur en chef des mines, et M. Revil ont analysé un très grand nombre d'échantillons nouveaux (reçus cette année) et quelques-uns des anciens, dont la détermination n'était pas rigoureusement établie.

Ce travail de spécialisation a donné lieu à la formation de plusieurs nouvelles familles, qui figurent maintenant dans nos vitrines.

Les analyses ont été faites au chalumeau ; cette méthode est, on le sait, merveilleuse de rapidité et de précision, mais elle exige une initiation pratique assez difficile à acquérir. C'est cette partie spéciale, cette manipulation délicate, que notre excellent confrère, M. Lachat, a bien voulu enseigner aux membres de la Société qui s'occupent de minéralogie.

Aujourd'hui, la classification rationnelle des minéraux est à peu près terminée.

Dans une de nos premières séances de 1883, M. Pillet, grâce aux relations qu'il entretient avec les principaux géologues français ou étrangers, a communiqué à la Société une intéressante note sur l'état des négociations qui ont pour but d'établir l'unité de nomenclature dans la géologie.

Un premier congrès international a été réuni dans ce but à Bologne en 1881 ; un autre sera convoqué à Berlin en 1884. Dans l'intervalle, des commissions se sont réunies à Foix en 1882 et à Zurich vers la fin de 1883. A Foix, deux commissions siégeaient simultanément ; celle de la nomenclature et celle de la carte géologique d'Europe.

Pour la carte, MM. Hauchcorn et Beyrich avouent qu'il faudra encore six ans au moins pour la terminer; ils ont présenté à la commission, sur une carte réduite, l'état actuel des travaux. Au sujet des teintes conventionnelles, l'Allemagne et l'Autriche ont proposé ensemble un même système de coloration, qui sera probablement adopté au Congrès définitif de Berlin.

M. Pillet a placé un tableau de ces teintes sous les yeux de la Société ; ce spécimen a été examiné avec le plus vif intérêt.

Dans une autre séance, M. Louis Pillet nous a communiqué une étude très complète sur le massif du Mont-du-Chat.

Notre savant confrère étudie spécialement l'étage blanc coralligène, qui occupe le faîte de la chaîne montagneuse entre Château-Richard et la Dent-du-Chat. Il se demande si c'est le corallien classique ou, au contraire, comme on pourrait le croire, la partie supérieure du Kimméridgien.

Pour une détermination sûre et indiscutable, il faudrait avoir recours à deux genres de preuves : 1° la connaissance exacte des espèces fossiles ; 2° la position bien définie, entre des assises nettement caractérisées, des couches dont la nature est l'objet de controverses.

Or, ces fossiles du Mont-du-Chat sont dans un très mauvais état de conservation, et le seul moyen de les étudier est de poursuivre la couche jusqu'à Charix. Là, au-dessous du Portlandien, on trouve une assise oolithique contenant des nérinées, des dicéras et des polypiers du même âge que ceux d'Oyonnax et de Valfin. Sous cette masse, affleure le terrain astartien.

M. Pillet a trouvé au Mont-du-Chat, dans les espèces qui ont pu être déterminées, des individus semblables à ceux dont il a été parlé.

Nous serions donc, d'après ces fossiles, dans le ptérocérien.

Cette induction est confirmée par la corrélation des couches : A Charix, ainsi qu'au Mont-du-Chat, le virgulien fait défaut, ou plutôt s'est transformé avec le ptérocérien en une même masse oolithique. Les plages nécessaires aux coraux excluent les sédiments vaseux indispensables au développement des fossiles du genre ostréa. De plus, à Charix on trouve, au-dessus du Portlandien, le Purbeck, qui apparaît encore dans la même position au Mont-du-Chat. Il est probable que, lorsqu'on aura mieux étudié les dolomies et les calcaires semi-cristallins qui séparent le Purbeck de la couche oolithique, on y trouvera des représentants du Portlandien.

Le 5 mai, M. Revil a communiqué un intéressant travail sur les ardoisières de Cevins, dont la place exacte dans la série des terrains était encore incertaine il y a peu de temps. M. Revil a rapporté de ses explorations dans les ardoisières un grand nombre d'empreintes végétales, entre autres des pécopterix. L'analyse de ces fossiles, jointe à une étude stratigraphique du massif, a permis de déterminer sûrement la nature du terrain des ardoisières ; il correspond à l'étage houiller.

En novembre dernier, notre galerie zoologique s'est augmentée d'une magnifique collection de squelettes d'oiseaux ; ce qui, avec les très nombreux sujets empaillés que renferment les vitrines, complète de la façon la plus heureuse notre matériel d'études zoologiques.

Pour la botanique, la Société d'histoire naturelle a entrepris cette année un travail des plus importants. Profitant des dispositions bienveillantes de l'administration des eaux et forêts, notre Société s'est procuré des échantillons de tous les bois de la région. Ces échantillons ont la forme et l'aspect d'un gros dictionnaire, le dos du livre est représenté par l'écorce, soigneusement conservée. Les faces latérales montrent les fibres ; l'axe de la moelle centrale est contenu exactement dans le plan de l'une d'elles ; les tranches ont reçu tout le poli dont elles étaient susceptibles, et indiquent les usages de ces diverses sortes d'arbres.

Un jeune naturaliste, M. Jacquemet, a enrichi notre salle d'entomologie de plusieurs coléoptères très rares en Savoie ; l'un de ces insectes, l'atomaria linéaris, trouvé à Belmont-Tramonet, a fait l'objet d'une communication des plus intéressantes de la part de M. Jacquemet.

Enfin, parmi les travaux les plus féconds de la Société, je citerai les conférences si remarquables de

Digitized by Google

clarté et de précision que M. Pillet a bien voulu faire, dans la salle de géologie de la Société, aux élèves de l'école primaire supérieure de Chambéry.

Ces conférences portaient principalement sur les grandes époques géologiques. Les jeunes auditeurs de M. Pillet s'en retournaient chaque fois plus vivement attirés vers l'étude des sciences naturelles, séduits qu'ils étaient par les merveilles et les étrangetés saisissantes que présentent à l'esprit et aux yeux l'histoire de la terre, celle des êtres monstrueux qui l'ont peuplée, et celle des animaux et des plantes qui l'habitent aujourd'hui.

L. GAUTHIER,
Vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Savoie.

LE FORT DE MONTMÉLIAN EST-IL BATI SUR UN ROC OU BIEN SUR UN SIMPLE CAILLOU ?

La question semble étrange au premier abord, lorsqu'on considère que, depuis la gare de Montmélian jusqu'à la route au bord de l'Isère, le rocher n'a pas moins de 700 mètres de longueur. Dans son épaisseur, du sud au nord de la vallée, il a près de 300 mètres. Comme il a, d'après la carte de l'état-major, une hauteur de 112 mètres, il en résulterait une masse de vingt-trois millions et demi de mètres cubes, sauf erreur. Il faut avouer que ce serait là un fort caillou, nous devrions même l'appeler décemment un beau bloc de rocher !

Quoi qu'il en soit de cette solution paradoxale, je ne suis pas moins porté à adopter cette dénomination lorsque je considère sa position dans la vallée.

Les vignes de Lourdin et d'Arbin sont sur la tranche du jurassique supérieur, du Kimméridien, correspondant à peu près au niveau des vignes de Méry, et du bas de Saint-Saturnin. Les couches plongent sous la Thuile et redressent leur front contre l'Isère, où elles vont recouvrir les schistes noirs de l'oxfordien et du lias.

Les couches du fort me paraissent placées à angle droit sur cet alignement. L'assise supérieure est en aval, du côté de Francin, partant de la montagne pour joindre l'Isère. On ne comprend pas comment un redressement aussi anormal aurait pu se produire, en travers des couches régulières de la vallée.

Tout s'explique, au contraire, si ce n'est qu'un bloc détaché de la montagne de la Thuile et roulé jusqu'au pied du talus.

Mais il est un argument plus direct encore. Il y a bien des années, j'ai trouvé sur le bord de la route, le long de l'Isère, un fragment de *terebratula diphya* dans un débri qui semblait détaché de la roche même du fort, de la couche supérieure, celle qui regarde Francin, l'aval de l'Isère. Or, il y a quelques mois, j'ai constaté que le gisement de la *terebr. diphya* se trouve au niveau de la Thuile. Je l'ai recueillie en place dans le rocher qui domine le hameau des *Poncet*.

Une partie de ce rocher surplombait du côté de Montmélian, dans la période pré-historique, ou plutôt pré-glaciaire. Il n'était supporté que par des couches feuilletées, marneuses, sans consistance, qu'on voit torturées dans tous les sens, au sommet du rocher de la Thuile, sous l'énorme pression à la fois latérale et supérieure qu'elles subissent. Cette base a dû faire défaut, et la cime de la montagne glisser dans un cataclysme cent fois plus grandiose que celui qui a causé les abymes de Myans, en 1248.

S'il en est ainsi, je ne crains pas d'affirmer que ce bloc roulé de vingt-trois millions de mètres cubes serait le plus merveilleux qui ait été encore signalé, non seulement en Savoie, mais dans le monde entier. Il faut surtout remarquer qu'il aurait conservé sa masse énorme sans se briser, sans se fissurer. Les menus éclats qui l'ont certainement entouré ont, depuis des siècles, été emportés par les glaciers d'abord, puis roulés par la rivière. On conçoit aisément que celui-ci ait été plus résistant, et reste ainsi le seul témoin du cataclysme anté-historique.

Sans rien affirmer d'une manière absolue, j'ai voulu aujourd'hui soulever la question, engager les personnes qui visitent Montmélian à rechercher soigneusement les moindres fossiles du fort, à en noter exactement le gisement, afin de voir s'ils confirment cette hypothèse qui, je l'espère, sera un jour l'un des plus merveilleux phénomènes géologiques de notre région.

L. PILLET,
Conservateur du Musée de géologie.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LETTRE DE M. DE LACORBIÈRE, AVOCAT A GENÈVE.

Teneur de lettre :

Monsieur,

Depuis l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec vous à notre Bibliothèque, il y a quelques semaines, je vous priay de voir quel Evêque avoit succédé à Pierre de la Baume, vous avés eu la bonté d'envoyer à M. Baulacre ce que vous en saviez, mais comme en faits historiques qui ne nous intéressent point par aucun côté l'on cherche à découvrir la vérité, je vous envoye mes remarques à cet égard, vous me ferés plaisir de m'édifier là dessus.

Je vous parlay aussi de Guillaume de Marcossay, vous en dites quelque chose par votre lettre à M. Baulacre, je vous envoie mes découvertes à cet égard.

Vous ne serés pas faché, je m'assure, si je vous envoye une recherche que j'ay fait sur Bernard Chabert. Je souhaiterois de savoir ses armoiries. Charmé de connoitre un aussi savant homme que vous qu'avez tant travaillé à découvrir l'histoire de nos Evêques, vous me permettrez, Monsieur, de vouloir profiter de vos découvertes et lumières, je vous en auray une particulière obligation. Estant avec respect,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur
DE LACORBIÈRE, avocat
à la rue Verdaine.

Geneve ce 29 may 1755.

Digitized by Google

NOTES DE M. DE LACORBIÈRE, AVOCAT.

GUILLAUME DE MARCOSSEY étoit de la famille des Fournier, seign^rs de Marcossey au Mandement de Thiez, appartenant à l'Evêque. Il succeda en l'Evêché à Alamand de St Jeoire qui mourut le jeudy saint de 1366.

Les armoiries de la maison de Guillaume sont : *d'azur au Levrier d'argent accollé de gueules.*

La même année qu'il fut évêque, il prist fort à cœur les intérêts de la ville, il n'estoit pas né sujet de la Maison de Savoie, mais de l'Evêché, soit de l'Eveque.

L'on voit par les Chroniques de Roset et par Spon, les peines qu'il se donna pour faire révoquer les Concessions Impériales par raport au vicariat de l'Empire accordées aux Comtes de Savoye et comme il en vint à bout.

Il mourut le 1er janvier 1377 après avoir siégé 11 ans et fut enseveli à St Pierre dans la chapelle où est le Duc de Rohan, laquelle est à gauche du chœur, et nommée la chapelle Notre Dame.

Ce fust sous cet Evêque que l'on fist la seconde et grande enceinte de la ville, à peu près comme elle est à présent flanquée de 22 tours, dont nous en avons veu 17 et quelques-unes subsistent encore.

PIERRE DE LA BAUME fait cardinal en 1539 par Paul III. En 1542 Archeveque de Besançon après la mort d'Antoine de Vergy, dont il avoit été fait coadjuteur quelque temps auparavant et mourut à Arbois le 4 May 1544.

Son successeur à l'Evêché d'Annessy fust bien le sieur Dauberive, il ne s'appelloit pas Jean ; ni Dauberive de famille car il n'y en a aucun de ce nom, et c'estoit Louys de Ryes, neveu du dit Pierre, d'une famille très distinguée en Franche-Comté dont il y a eu un Archeveque de ce nom à Besançon, l'on en voit des preuves dans les Causes célèbres.

Ce Louis, dis-je, fust éleu Abbé Dauberive en 7bre 1528, par Bulle de Clément pape. L'on voit même par l'histoire de Bourgogne, que Pierre de la Baume étant éleu coadjuteur de l'Archevêché de Besançon envoya son neveu Louis de Ryes *abbé Dauberive* pour en prendre possession. Il mourut en 1548 et eut pour successeur Philibert de Ryes autre neveu du dit Pierre de la Baume.

Il n'y a pas apparence que François de Luxembourg ait jamais pris possession de l'Evêché.

Il est surprenant et c'est contre les canons que Pierre étant Archeveque en 1542 ait conservé l'Eveché jusques à sa mort, et qu'il ait eu deux Evechés à la fois, car son neveu ne le fut qu'en 1544.

L'on nommoit le successeur *M. Dauberive,* il est inusité qu'on appellat un Eveque du nom de sa famille tout court ; François de Luxembourg n'a jamais été abbé Dauberive.

Il nous importe aussi peu de savoir les Eveques successeurs de Pierre de la Baume qu'il nous est intéressant de savoir ceux qui ont précédé.

Ce qui nous démontre combien peu, on peut faire foy aux plus anciennes traditions et même au Rituel d'Annessy, qui fait deux Eveques de Jean de Pierre Scise, puisqu'alors l'on avoit point de Livre de l'Officialité, ou qu'il sont perdus, et que l'on doit avoir à Annessy les Livres des successeurs de La Baume.

L'on pouroit y voir si son successeur s'appelloit Jean, Louis ou François, ce qui termineroit la difficulté.

J'ajouteray que un livre de la Vie de M. de Bernex dernier évêque ne met pas François de Luxembourg, ni Jean Dauberive pour successeur à La Baume, mais seulement Louis de Ryes, le livre est imprimé en 1751, ensuite Philibert de Ryes.

Je voudrois savoir qui a éleu le successeur à Pierre de La Baume si ce sont les chanoines d'Annessy, parce qu'à Genève le Clergé l'élisoit, votre vieux Rituel pouroit indiquer quelque chose.

BERNARD CHABERT, suivant les apparances était d'Embrun ; Leti, quoiqu'autheur fort apocrife en beaucoup de choses dit qu'il avoit été Curé en deux paroisses du Diocèse de Genève. Il y a apparence qu'il étoit chanoine et un des principaux quand il fut éleu Evêque de Genève en 1207.

L'Archevêché d'Embrun, (apparamment sa patrie), étant devenue vacante, l'on éleut Bernard, le Clergé du dit lieu, envoya a ce que dit Leti, deux chanoines à Rome pour faire aprouver la ditte élection et deux à Genève pour le prier de l'accepter, lequel répondit qu'il étoit prest d'obéir à la volonté du Pape ; le Pontif agréa cette élection et envoya la Bulle à Bernard, en 1213.

J'omettois de dire que le Pape Innocent, manda à l'Archevêque de Vienne de sacrer Evêque de Geneve Chabert sous l'assistance de deux Evêques qui furent ceux de Lausanne et de Martigny, à ce que dit Leti ; que le dit Evêque fust dans la Diette impériale à Haguenau pour soutenir sa souveraineté sur Genève contre les Comtes de Savoye et de Genevois.

Par la lettre que le pape Innocent III luy écrit il marque qu'il reconnoit en luy *le don de la science et de la communiquer.*

L'abbé l'appelle *vir multœ scientiœ et bonitatis.*

Voila de beaux éloges.

Il y a toute apparence qu'il a fait construire l'Eglise qui est à côté de St-Pierre et qui sert d'auditoire de Théologie et sous le vocable de Notre Dame la neuve.

Voicy sur quoy je me fonde.

L'on y voit des armoiries aux naissances et aux clefs des arcades savoir : *Un ange qui tient dans sa main un écusson ou est pour armes, un chevron et au dessus une croix d'archeveque,* de là je conclus deux choses, l'une que cette basilique a été faite dès 1110, temps des Croisades, car auparavant il n'y avoit point d'armoiries, l'autre qu'il falloit que ce fust un Archevêque qui en fust l'autheur et qui eut été Evêque de Genève.

Comme je trouve que ce vase étoit paroisse en 1337, par deux actes que j'ay veu en faveur de Jean *Curatus Ecclesiæ Beata Maria nove,* et j'ay cherché quel Evêque pouvoit être entre ces deux termes et qui fust ensuite Archeveque, je ne trouve que Bernard.

L'on pouvoit objecter, mais comment y a-t-il une croix archiepiscopale.

Je répons qu'apparemment l'Edifice aura été fondé et commencé pendant son Episcopat et qu'étant Archevêque l'on a voulu luy faire cet honneur en y mettant ses armoiries et titres.

Nous en avons un semblable exemple voisin de ce batiment c'est l'Evêché bati par Jean de Pierre Size,

Digitized by Google

soit de la Roche-taillée Evêque en 1418, Archeveque de Rouen en 1422, l'on y voit en dehors ses armoiries gravées sur une pierre qui sont : *Une bande d'or chargée de trois dauphins et une croix Archiepiscopale au dessus,* Spon T. 1er page 79-80 de l'histoire de Genève fait les mêmes remarques à l'égard de Jean, que je fais à l'égard de Bernard.

Le 8 Xbre 1544 étoit vicaire général *autoritati ordin.* chanoine de la cathédrale proton. apost. Louis Ducret.

Le 5 janvier 1545, Janinus Janini Jurium profess. chan. de Genève, Vicarius gnralis auctor. ord. Louis Ducret l'étoit le 3 Xbre 1545. »

(D'après l'original)

(*A suivre.*) Eloi SERAND.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des circulaires de M. le ministre de l'instruction publique, relatives à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Le 15, le 16 et le 17 avril, travaux du Congrès; le 19, séance générale présidée par M. le ministre de l'instruction publique. Les billets avec réduction de 50 °/o sont valables du 7 au 19 pour se rendre à Paris, et du 19 au 24 avril inclusivement pour le retour. Les membres de la Société qui désireraient être admis sont priés de s'adresser sans retard à M. le Président.

M. DUCIS 1° a fait une étude sur le prix de copie des manuscrits avant l'invention de l'imprimerie, dans les XVe, XVIe et XVIIe siècles, d'après des documents de l'époque;

2° Expose un tronçon généalogique de la famille Pomard, dont le chef, Espagnol, imprimeur à Lyon, puis à Genève, vint se réfugier à Annecy avec le clergé en 1535;

3° Donne les noms et situations de quelques hôtels d'Annecy avec leurs propriétaires ou teneurs, aux XVe et XVIe siècles, en dehors des portes de la ville pour recevoir à toute heure de la nuit;

4° Fait part d'une observation sur le nom du château d'Annecy.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : Trois manuscrits du XVIIe siècle, relatifs à Samoëns, avec la signature du notaire Claude Dusaugey. Don de M. F.-D. Riondel. — Dr LAISSUS, *Essai sur les stations de montagnes en Tarentaise.* Auteur. — DUCIS, *Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen âge.* Auteur. — *Société des médecins de la Savoie, 22e assemblée tenue à Annecy.* Don de M. le Dr Guilland. — NAITRE (pseudonyme de M. Niérat). *Cours pratique d'enseignement musical à l'usage de toutes les écoles de France.* Auteur. — Société de secours des amis des sciences. Compte-rendu de la gestion.

Annales : Société d'agriculture de Lyon. — S. d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Comité des travaux historiques et scientifiques. — S. des sciences et lettres de Pau. — S. royale de botanique de Belgique. — S. de viticulture de Tarare. — S. d'agriculture et sciences de Poligny. — S. botanique de Lyon. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — S. vaudoise des sciences naturelles. — Académie d'Hippone. — S. des sciences de Semur. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — S. des études indo-chinoises de Saigon. — S. scientifique de la Corrèze. — Association scientifique de France. — S. archéologique de Tarn-et-Garonne. — S. nationale d'agriculture de France.

Mémoires : Société des antiquaires de Zurich. — S. d'émulation du Doubs.

Revue : Bibliographique. — De la S. littéraire et historique de l'Ain. — De la poésie.

Journal : des savants. — Feuille des jeunes naturalistes. — L'ancien Forez. — L'Italia agricola. — Relazione sugli archivi di Stato italiani, 1874-1882. — Smithsonian report, 1881.

Journaux : L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — l'Indicateur de la Savoie. — L'Allobroge. — Le Chablais et l'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — Le Rochois.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

Bureau de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie pour 1884.

MM.

CHANAL, inspecteur d'Académie, *Président;*
VOIRIN, inspecteur des Forêts, *Vice-Président;*
MORON, ingénieur des Ponts et Chaussées, *Secrétaire;*
MANGÉ, architecte voyer de la ville d'Annecy, *Secrétaire-adjoint;*
TISSOT Eugène, ingénieur, *Trésorier-Archiviste.*

Nombre de stations établies : 22.

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1884

Pressions barométriques moyennes: 729,5 à Annecy, 687,48 à Leschaux et 713,78 à Mélan. Maximum le 20 à Annecy et Mélan, le 10 à Leschaux, minimum le 27 aux trois stations. Excursion du mercure, 24.1 à Annecy, 21,5 à Leschaux et 24.71 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée. Moyenne du maxima à Annecy 6°, du minima —2°92, à 9 h. matin 0°26 Moyenne générale à Douvaine 3°6, à Chamonix —2°, à Mélan — 0°37. à Leshaux 0°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de janvier : le		7.	14.	21.	28.	....
Thermomètre.	maxima.	3°8	5°6	6°5	10°4	.....
	minima.	—4°8	—8°2	—8°2	—8°0	.....
Baromètre à 0° :		626,7	630,2	635,4	621,3	.....

Cette station ayant été complétée par un thermomètre enregistreur, on peut observer les changements assez rapides de la température. Le minimum —8°2 se serait produit le 12 janvier presque toute la journée et le maximum 10°4 le 24 à midi.

La température moyenne du sol, à 0m30 de profondeur, est à Annecy de 3°06, celle de l'eau du lac de 4°7, celle de puits de 8°9.

PLUIE ET NEIGE. — Peu de pluie et presque pas de neige. Maximum d'eau recueillie 82m/m6 en 9 jours à Seythenex, minimum 21m/m8 en 5 jours à Douvaine. Aux Gets 0m,22 de neige, au Biot 0m,14, à Chamonix 0m,225, à Megève 0m,19, à Seythenex 0m,25, à Thonon 0m30. Aux Contamines 21m/m5 d'eau en 3 jours et 0m,169 de neige en 2 jours dont la quantité d'eau correspondante n'est pas donnée. Manquent les observations de St Gingolph.

Au Semnoz, 28m/m6 de neige fondue le 7; il y a 1 mètre de neige très dure le 14. Le 21, les mouches se réveillent à l'Hôtel du Semnoz.

ORAGE. — Signalé le 27 du Biot, Mélan, Seyssel, Bonneville, Seythenex, Faverges, Thônes, Leschaux, Annecy et Rumilly, dans quelques stations avec grêle.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Lueurs rouges aux lever et coucher du soleil signalées de presque toutes les stations et apparition de la comète. Gelée blanche et quelques jours de brouillard.

STATION DE SEYSSEL. — Eau tombée en 1883 : juillet 139m/m2 en 9 jours, octobre 153m/m9 en 9 jours, novembre 105m/m2 en 6 jours, décembre 108m/m en 5 jours.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1884 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53′59″ de latitude, et 3°47′33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	4°3	—5°	—1°3	730	»	»	»	2°1	47°6	S	S	faible	couvert		couvert	52	5°4	3°1
2	4	—4 5	—2	729,8	»	»	»	1,4	16,4	?	?	id.	brouill.	(40) tout le jour.	brouill.	51	5,6	3,1
3	3,5	—2	1	728,1	»	»	»	5	28,1	?	S	id.	id.	(80) quitte vers 9 h. matin.	beau	51	5,7	3,1
4	7,5	—2,3	2	728,8	»	»	»	6	24,2	S	S-S-E	fort	couv 1/2		id.	50	5,6	3,1
5	6	—1,5	0	729,6	»	»	»	3	18,7	S	S	faible	couvert		couvert	49	5,8	3,1
6	4,7	—1	3,4	729,1	»	»	98	6,2	7,02	?	S	id.	id.	Pluie par intervalle jour et nuit.	pluie	50	5,7	3
7	6,5	2,5	5,4	726,3	7,5	»	98	7,4	28,1	S	S	fort	pluie	Id. id. le jour.	couvert	57	5,7	3
8	8	—0,5	3,1	724,2	19	»	86	6,2	74,9	N	N	id.	couv. 1/2		beau	65	5,2	3,3
9	7,3	—3,3	—1	732,3	4	»	»	5,1	74,9	—	N-W	faible	très beau		id.	65	4,8	3,5
10	6,5	—5	—3	736,1	»	»	»	3,2	72,5	—	N	fort	id.		très beau	65	4,7	3,4
11	6,5	—5,5	—3	732,6	»	»	»	5,2	71	—	N	id.	id.		id.	65	3,6	3,3
12	8,7	—1	2	729,7	»	»	»	5,3	82,7	N	N	faible	couv. 1/2		id.	645	5,3	3,2
13	6	—4,3	—0,3	733	»	»	»	5	86,6	N	W	fort	beau		id.	62	4,7	3,2
14	5,3	—1,7	—2,1	731,9	»	»	»	4,3	74,9	N	S	calme	couv. 1/2		beau	62	4,5	3,2
15	5,5	—3,3	1,1	732,1	»	»	81	4,2	22,6	N	S	faible	couvert		très beau	61	4,5	3,1
16	6,5	—1,5	0	732,8	»	»	»	7	67,1	—	N-E	id.	très beau		id.	60	4,3	3,1
17	8	—4	—1,4	732,9	»	»	»	5	63,2	?	N-E	fort	beau		beau	60	3,8	3,2
18	5,5	—2,7	—0,3	733,1	»	»	»	5,3	78,8	—	N-E	faible	très beau		très beau	60	4,5	3,2
19	7	—3	0,1	735,8	»	»	»	3,3	32	N	N-E	calme	couvert		beau	59	4,5	3,2
20	6	—5	—2	737,1	»	»	»	—0,3	16,4	?	N-E	fort	id.	Brouillard le jour, très fort la nuit.	brouill.	585	4	3,2
21	1	—4,5	—3,2	735,9	»	»	»	—0,3	16,4	?	N-E	id	brouill.	(60) matin, (200) après midi.	id.	58	4,2	3,1
22	1	—3	—1,1	735,6	»	»	»	—0,3	14,8	?	N-E	id.	id	(200) tout le jour.	id.	57	3,8	3
23	0,5	—5,5	—4,3	732	»	»	»	3,1	56,9	?	?	id.	id.	(50), quitte à 10 h. matin.	beau	56	3,7	3
24	5,7	—3	3	722,6	4,3	»	83	3,2	7,02	W	N	id.	couvert	Pluie tr. forte dès 1 h. m, légère et par	très beau	55	5,1	2,4
25	4	—6,5	—4,2	723,6	»	»	»	3,1	90,5	—	S	id.	très beau	[intervalle dès 8 h. m.	id.	56	4,2	2,4
26	5,5	—5,5	—4	722,9	»	»	»	5,3	78,8	—	S	id.	id.		beau	55	4	2,4
27	10	—3	—5,4	713	2	»	78	5,4	20,3	S-W	S	id.	couvert	Fort vent S-W à 2 h. m., pluie matin.	couvert	53	4,7	2,4
28	8,5	0	3	717,6	8,8	»	89	5,1	35 9	S-W	S	id.	id.	Neige, pluie et grêle dans le jour.	beau	55	4,4	2,4
29	7	—0,5	—3,4	727,6	4	»	95	5	10,1	W	S-W	id.	pluie	le matin, par intervalle le soir.	couvert	55	4,7	3 1
30	7	—0,7	—4,3	731	11,4	»	95	9,1	78,8	—	W-S-W	faible	très beau		très beau	57	4,8	3 4
31	13,5	2,3	0	728,5	»	»	»	9,1	81,1	W	S-W	id.	id.		beau	57	4,7	3,7
Moyennes ou Totaux.	6°	—2°29	0°26	729,5	61	»	89,2	4°44	47°69							575	4°7	3°06

Le 24, pluie très forte à 1 matin, continue légère jusqu'à 8 h. — Le 27, à 2 matin, fort vent S-W, pluie à 11 h. 15 matin, tonnerre très près au S, orage passe presque sur Annecy de W à E. Le 28, bourrasque de neige de 4 à 5 h. matin, légère pluie ensuite, grêle à 3 h. 30 soir.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25e Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les hommes de science de la Savoie, par M. J. Philippe. — La copie des manuscrits avant l'imprimerie, par M. C.-A. Ducis. — Catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard, de 1550 à 1650, par M. A. Constantin. — Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, en 1793-1794, par M. E. Serand. — Le roy des merciers, par M. C.-A. Ducis. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

I.

Un des hommes de science les plus remarquables fournis par la Savoie dans le XVIIIe siècle, est, sans contredit, Amédée François Frézier, né à Chambéry en 1682.

Sa famille, originaire de l'Ecosse, était établie dans le Chablais. Suivant des documents possédés par une branche de cette famille existant aujourd'hui dans la Haute-Savoie, son nom primitif était *Frazer;* elle aurait appartenu aux Frazer, lords Lovat, qui ont joué un rôle important à plusieurs époques de l'histoire d'Angleterre, et dont un des derniers représentants, Simon, fut exécuté pour cause politique en 1747.

Le premier qui abandonna l'Ecosse aurait été Edouard Frazer, forcé de fuir d'Edimbourg, vers 1500, ensuite de troubles politiques, et réfugié à Amsterdam. Son fils, Charles-Simon, se serait fixé à Wittemberg, en Saxe, qu'il dût bientôt quitter pour avoir eu une affaire d'honneur avec un ministre d'Etat. Dût-il sortir d'Allemagne, ou une humeur un peu vagabonde le poussât-elle jusques sur le sol savoyard? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un beau jour il se trouva en Chablais, qu'il s'y installa et y implanta la race des Frazer en se mariant avec Madelaine Gui Chatellain. Il eut un fils du nom d'Aymonet, premier du nom habitant la commune des Allinges, lansquenet, lieutenant au fort des Allinges, près de Thonon ; il était bourgeois de cette ville, car c'est ainsi qu'il est qualifié dans une reconnaissance qu'il passa en faveur des seigneurs de Charmoisy, le 2 avril 1549.

Claude, petit-fils d'Aymonet, fut le premier des Frézier qui s'installa dans la commune de Vailly, vers la fin du XVIe siècle.

Son fils Bernard, notaire à Vailly, châtelain de Lullin et de Charmoisy en 1618, eut trois femmes qui lui donnèrent dix garçons et deux filles. De cette nombreuse postérité descendirent toutes les branches de la famille Frézier qui se sont répandues dans la région. Les principales de ces branches sont celles de Gex, de Vailly, d'Anthy, de Pimberti, de La Côte, de Marin, de Cursinges, de Thonon, de Chignens, de Bons, de Lavouët (Vailly), et enfin celle de Brest représentée par Amédée-François.

Parmi les enfants de Bernard, deux se firent prêtres et ne participèrent pas à l'extension extraordinaire de la race des Frézier : ce furent, en premier lieu, Jean-Louis, curé de Meyrin, doyen de Gex, portant le titre d'aumônier du roi de France, naturalisé français en 1560, et qui se distingua par son ardeur à faire fermer les temples protestants dans le pays de Gex ; en second lieu, André, prêtre de la Sainte-Maison de Thonon, curé de Pérignier, mort avec le titre de prieur de Saint-Sulpice.

Amédée-François était le petit-fils de l'aîné des enfants de Bernard, Louis, notaire à Vailly. Louis eut Pierre-Louis, professeur de droit à Chambéry, conseiller du duc de Savoie, et père d'Amédée-François.

Telle est la filiation qu'il est permis d'établir suivant un arbre généalogique ancien conservé dans la famille Frézier de Thonon [1]. Les biographes français, sans entrer dans ces détails, ont dit que les Frazer, expatriés d'Ecosse, s'étaient divisés en deux branches, dont l'une s'était fixée en France et l'autre en Savoie. Il paraît certain en effet que cette division eut lieu. La branche restée en France aurait pris le nom de *Frizzel*. Quant à la transformation du nom de celle qui se fixa en Savoie, elle s'est opérée graduellement : *Frazer* se maintint pendant quelques temps ; puis dans des actes authentiques, on voit successivement apparaître les noms de *Fraiser, Fraisier, Fraisi* et enfin *Frézier*.

Les subdivisions de cette famille furent nombreuses, et on retrouve de leurs traces dans plusieurs localités de la Haute-Savoie.

[1] L'arbre généalogique de la famille Frézier a été établi exactement par M. André Folliet qui a bien voulu nous le communiquer.

Digitized by Google

II.

Amédée-François Frézier fut, dans les premières années de sa vie, l'objet des soins particuliers de l'un de ses grands-oncles, André Frézier, ancien curé de Pérignier résidant à Douvaine et mort, comme nous venons de le dire, avec le titre de prieur de Saint-Sulpice.

Il fit ses études secondaires à Chambéry où son père demeurait. Celui-ci, jurisconsulte distingué, avait reçu des marques de satisfaction de Charles-Emmanuel II, pour avoir écrit un mémoire de jurisprudence dont le roi lui avait confié la rédaction ; ce souverain avait envoyé son portrait à l'éminent magistrat, portrait qui a été conservé dans la famille Frézier [1]. Le père d'Amédée-François aurait désiré le voir embrasser la carrière où lui-même s'était distingué ; mais ayant remarqué chez son fils une intelligence précoce, une aptitude exceptionnelle pour les sciences, en même temps qu'une facilité exceptionnelle à apprendre les langues étrangères, il l'envoya à Paris afin qu'il pût perfectionner son instruction ; il lui ordonna toutefois de suivre un cours de théologie dans l'intention, probablement, de faire contre-poids aux études scientifiques. Amédée-François suivit en effet un cours de théologie pendant trois ans dans la capitale de la France ; mais, tout en poursuivant ses études religieuses, sans doute pour obéir à son père, il assista avec assiduité aux cours de Lahire, ce professeur de mathématiques si savant pour son époque, que Fontenelle put dire de lui qu'il était une Académie des sciences ; en même temps, notre jeune étudiant suivit les leçons de Varignon, géomètre illustre aussi, professeur au collège Mazarin. Ce fut sous la direction de ces deux savants qu'il rédigea un petit *Traité de Navigation* et des *Éléments d'Astronomie*, essais qui ne furent jamais publiés.

Ses cours scientifiques terminés, Frézier partit pour l'Italie où son goût pour les beaux-arts se développa. Il étudia tous les principaux chefs-d'œuvre d'architecture dont ce pays est prodigue, et ses observations lui furent d'un grand secours dans sa carrière, durant laquelle il s'est montré aussi bien architecte de goût qu'ingénieur savant.

Revenu en France, il entra en 1700, comme lieutenant, dans un régiment d'infanterie sous les ordres du duc de Charost ; il servit jusqu'en 1707 dans ce régiment, en attendant une occasion favorable pour prendre du service dans les armes savantes où il pouvait utiliser les connaissances scientifiques qu'il avait acquises. Cette occasion se présenta bientôt.

En 1705, Frézier eut l'idée de composer un traité sur les feux d'artifice pour le spectacle, traité complet sur la matière et dont il signala lui-même l'absence dans sa préface. On n'avait eu jusqu'alors que des études de pyrotechnie faites au point de vue de la guerre, et, en particulier, celles de F. Malthe (Paris 1629), de Hanzelet (1630), et les *Notes sur les récréations mathématiques* de Henrion (1627). Frézier utilisa surtout le *Grand Art de l'Artillerie* de Casimir Siemienowicz ; cet ouvrage étant trop chargé de détails, il en retira l'essentiel qu'il coordonna avec ce qu'il emprunta aux autres traités. Ce n'était qu'une compilation, il est vrai, mais une compilation très bien faite et dénotant chez son auteur des connaissances spéciales reposant sur une science acquise incontestable. Le jeune officier n'avait pas, du reste, la prétention d'avoir fait une œuvre entièrement originale ; il explique lui-même, dans la préface de son livre, comment il l'a composée, et il ajoute qu'il se hasardait *en jeune homme* à publier son traité. Cette publication eut lieu en 1706 et sous ce titre :

TRAITÉ || DES FEUX D'ARTIFICE || POUR LE SPECTACLE || OU L'ON VOIT || I° LA MANIÈRE DE PRÉPARER LES MATIÈRES DANS LA COMPOSITION DES FEUX D'ARTIFICE : || II° LA MÉTHODE DE SE SERVIR DE CES MATIÈRES POUR FAIRE : 1° LES FEUX QUI ONT LEUR EFFET EN L'AIR ; || 2° CEUX QUI SE CONSUMENT SUR LA TERRE ; || 3° CEUX QUI FLOTTENT SUR L'EAU. || III° ENFIN, OU L'ON DONNE UNE IDÉE DE LA CONDUITE DES FEUX D'ARTIFICE. ||

DÉDIÉ A M. LE PRINCE DE DOMBES, || PAR LE SIEUR F.....

Terra ferret stellas cœlum, findetur aratro,
Unda dabit flammas, et dabit ignis aquas.
Ovid. *Tristium* I Eleg. 7

A Paris || chez Daniel Jollet au bout du Pont S. Michel vis-à-vis la ruë de l'Hirondelle, au Livre Royal — 1706 ;

in-12, XXII-394 p.; 8 planches gravées.

Cette publication attira l'attention sur Frézier. Son traité qui intéressait l'art militaire fut adopté pour l'école de la Fère ; jusqu'à nos jours même, il a été considéré comme ayant beaucoup de valeur par les artificiers, par les Ruggieri tout les premiers. Mais ce qui dut réjouir Frézier, c'est qu'il lui facilita la réalisation de son plus vif désir, celui d'entrer dans le génie militaire.

Il fut nommé bientôt, en effet, ingénieur militaire à Saint-Malo, et placé sous les ordres de Garangeau qui apprécia bien vite toute sa valeur, et le loua dans plusieurs rapports pour l'habileté avec laquelle il avait exécuté les travaux dont la direction lui fut confiée.

Pendant son séjour à Saint-Malo, et tout en faisant avec distinction son métier d'officier du génie, Frézier ne laissait pas de s'occuper de ses études favorites. C'est ainsi qu'il publia dans le *Journal de Trévoux* [1], revue littéraire et scientifique de l'époque, des *Remarques sur le nouveau traité de toute l'Architecture*, par M. de Cordomoy, chanoine de Saint-Jean de Soissons et prieur de la Ferté-sous-Jouarre. Ce personnage, très irritable, ne laissa pas sans mot dire passer les observations de Frézier ; il y répondit assez vertement dans la même Revue [2]. Sa réponse était divisée en deux parties : la première, relative à l'architecture des églises ; la seconde, traitant quelques questions d'architecture générale. Frézier répliqua dans le même recueil d'une façon calme mais ferme et spirituelle [3].

On remarquera que cette discussion scientifique ne se poursuivit point avec la hâte qu'on met de nos jours à vider les questions de polémique : chacun des deux adversaires employa un an à préparer sa

[1] *Eloge historique de M. Frézier*, par M. de Marguery, inséré dans le *Nécrologe* | *des* | *Hommes célèbres* | *de France*. Année 1775, p. 143.

[1] N° de septembre 1709.

[2] N°s de juillet 1710, p. 1248-1275, et d'août, p. 1345-1364.

[3] N° de septembre 1711, p. 1569-1587.

Digitized by Google

réponse ! Il en était alors, assez souvent, des luttes littéraires comme des luttes militaires, chacun prenait ses quartiers d'hiver pour combiner ses plans stratégiques.

Le chanoine de Cordomoy se *hâta lentement* aussi pour répondre au deuxième mémoire de Frézier, car ce ne fut qu'en juillet 1712 qu'il publia dans le *Journal de Trévoux* sa *Dissertation sur la manière dont les églises doivent être bâties, servant de réponse à la réplique de Frézier* [1].

Celui-ci ne put continuer cette polémique qui menaçait de ne finir qu'à la mort de l'un des deux adversaires. Heureusement, Frézier était allé courir d'autres aventures lorsque le chanoine de Soissons publia sa dernière réplique.

(*A suivre.*) Jules PHILIPPE.

LA COPIE DES MANUSCRITS AVANT L'IMPRIMERIE

On ne se figure pas aujourd'hui ce que coûtait un livre avant l'invention de l'imprimerie. Qui ne connaît les services rendus par les monastères par la copie des ouvrages classiques latins et ecclésiastiques des premiers siècles. C'était en même temps le gagne-pain de leurs maisons, *pro domo et precio*. Nous l'avons établi dans une dissertation sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, en 1876, pages 8, 52, 54.

C'est ainsi qu'on lit dans l'inscription tombale de Jean Martin, à Saint-Jeoire, près de Chambéry : *Johannes Martini canonicus prioratus sti Georgii in sabaudia scriba tam in missalibus, gradualibus responsoriis et aliis libris*, etc. [2].

En dehors des maisons religieuses, il y avait des copistes titrés, comme il y a aujourd'hui des imprimeurs. En 1596, on retrouve un Dunant Pierre, copiste de manuscrits à Annecy, et fournisseur de livres de chant sur parchemin à la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse [3].

Nous avons rencontré dernièrement un acte de 1404, portant quittance de huit florins pour copie d'un psautier et de tout l'office des morts, et d'un écu pour la reliure des deux ensemble, y compris les plaquettes de bois, le parchemin et les dos cordés, par François Galod, prêtre de Miona, près Bonneguête, en faveur de la famille Grufoz, de la Giettaz, dont la paroisse était constituée dès 1390 [4]. Le curé ajouta quatre oboles de gratification.

D'après mes communications, on a publié dans l'*Album des Archives départementales*, pour l'Exposition universelle de 1878, à Paris, un acte de 1393, portant restitution d'un bréviaire engagé pour la somme de huit florins et quittance de la somme.

Ces deux sommes égales pour des volumes assez semblables nous ont suggéré l'idée de la recherche qui fait l'objet de cet article.

Le florin d'or petit poids qui, sous le règne d'Amédée III, comte de Genève, décédé en 1367, valait environ 10 francs de notre monnaie, valait à peine 8 francs sous le règne de son fils Pierre, qui mourut en 1394 [1]. Ce serait donc environ 60 francs pour chacun des deux volumes.

On comprend par là que, à cette époque, des communautés vinssent en procession pour recevoir le cadeau d'un ou de plusieurs volumes manuscrits qui, indépendamment de leur valeur intrinsèque, devenaient une ressource pour l'établissement, qui en vendait des copies faites par les religieux, *pro domo et precio*.

Faute d'avoir ces deux volumes pour établir une appréciation exacte, nous sommes forcé de recourir à un autre bréviaire et à un autre psautier manuscrits, dont nous ne savons pas le prix, mais dont l'identité des matières qu'ils contiennent peuvent aider à présumer une valeur à peu près égale. Ce sont des *in-16* de 848 pages. On peut supposer que les premiers, destinés au chant ou à la récitation en chœur, n'eussent qu'environ 800 pages de format *in-8°*. C'était le cas du psautier de la Giettaz, c'était également celui du bréviaire d'un chanoine de la collégiale d'Annecy. Avec cette moyenne de 60 francs et de 800 pages, nous trouvons le chiffre d'un sou et demi, soit 0,075^{mes}, pour copie de chaque page, constituant la base du prix du volume.

En 1548, l'abbesse de Sainte-Catherine, Bernarde de Menthon, et ses religieuses donnaient à Philippe Crochet, bourgeois d'Annecy, et Donat Damet, bourgeois d'Alby, receveurs et renovateurs d'extentes, la charge de renouveler le grand livre des rentes de l'abbaye, provenant d'albergements, laods, etc., pour le prix de quatre gros chaque feuille, soit deux sols la page, en monnaie actuelle 80 centimes ; cette cote ne peut que nous donner le prix des droits d'un notaire ; mais quant au prix de copie de chaque page pour extrait, il est fixé à six deniers genevois, soit un demi-sol, 20 centimes de notre monnaie, ce qui fait 10 centimes par page, un demi-sou de plus qu'au commencement du XVe siècle. La cause de cette augmentation de prix de simple copie s'explique par le format des terriers grand in-4° et souvent *in-folio*, et par la dépréciation de l'argent depuis la découverte des mines de Potosi [2].

Je n'ai pas la prétention de donner ici une appréciation certaine. Il faudrait pour cela des éléments plus nombreux, et se rapportant aux variantes des formats. Mais il est bon d'avoir appelé l'attention sur cette étude, qui présente un certain intérêt au point de vue de la comparaison qu'on pourrait faire ensuite des prix d'impression dans les premiers temps de l'imprimerie.

C.-A. DUCIS.

CATALOGUE DES LIVRES ET PLAQUETTES EN PATOIS SAVOYARD DE 1550 A 1650

Sous le nom de patois savoyard, nous comprenons la langue vulgaire parlée dans les deux départements de la Savoie, dans le canton de Genève, le pays de Gex et la partie occidentale du canton de Vaud faisant autrefois partie du Comté équestre.

[1] N° de juillet 1712, p. 1250-1285.
[2] *Académie de Savoie*, 2e série, II, p. 222.
[3] Archives de la Collégiale.
[4] *Revue savoisienne*, 1883, p. 97.

[1] Demole, *Atelier monétaire des comtes de Genevois d'Annecy*.
[2] Blavignac, *Etudes sur Genève*.

Digitized by Google

Nous croyons devoir publier, ne fût-ce qu'à titre de curiosité, la liste des écrits savoyards que nous sommes parvenus à découvrir jusqu'aujourd'hui ; quelque incomplète qu'elle soit, elle peut avoir son utilité.

Cette première liste ne mentionne que les écrits les plus anciens. Des seize ouvrages qu'elle comprend, il y en a huit qui n'ont pas encore été réimprimés ; la *Revue savoisienne* se propose de combler peu à peu cette lacune.

---

1. — 1555. Noelz et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françays que savoysien dict patois, par Nicolas Martin musicien en la cité Saint-Jean de Morienne en Savoye. Lyon. 1555.

La *Revue savoisienne* a reproduit cet ouvrage en entier ; la partie patoise se trouve dans les nos de février et de juin 1879 [1]. Il paraîtra sous peu en volume, accompagné de notes et d'une étude comparative sur la partie patoise de l'ouvrage suivant. Prix : 5 fr.

2. — 1565. Le Mystère de la vie de saint Martin.

La partie patoise se compose de 119 vers. Ce mystère a paru dans le Ve volume, IIe bulletin, des Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. Prix : 2 fr.

Le Compte-rendu de la cinquième session des congrès des sociétés savantes savoisiennes en contient une analyse très bien faite par M. Florimond Truchet, et en outre la reproduction de 14 couplets de 4 vers. Prix du Compte-rendu du Ve Congrès : 3 fr. 50.

3. — 1594. Le cruel assiégement de la ville de Gais qui a esté fait et mis en rime par un citoyen de ladicte ville de Gais (*Gex*) en leur langage. Lyon. 1594.

Mentionné dans les *Recherches sur le patois de Genève*, p. 5, par Eugène Ritter. Genève, 1875.

4. — 1595. Joyeuse farce d'un curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur. Lyon. 1596.

5. — 1596. Prologue faict par un messager savoyard. Lyon. 1596.

6. — 1600. Le plaisant discours d'un médecin savoyart emprisonné pour avoir donné advis au Duc de Savoye de ne croire son devin. 1600. (Sans indication de lieu.)

Réimpression. Prix : 1 fr. 50, chez Jullien, libraire, à Genève.

7. — 1600. Le plaisant discours d'un corrier savoysien. 1600.

8. — 1603. La plaisante pronostiquation faite par un astrologue de Chambéry avec la Moquerie savoyarde. Chambéry 1603.

Réimpression avec notes et traduction par A. Constantin. *Revue savoisienne*, 1883 no 12, 1884 no 1. — Tirage à part, 1 fr. 50, au bureau de la Société Florimontane ; à Chambéry, chez Perrin ; à Genève, chez Jullien ;

9. — 1603. Discours sur l'entreprinse de Genève tiré au vrai par un croquan savoyar. Chambéry 1603.

Réimpression. Prix : 1 fr. 50, chez Jullieu, libraire à Genève.

10. — 1604. Discours de deux Savoyards, l'un charpentier et l'autre tailleur, lesquels changèrent de femme l'un l'autre... avec leurs disputes et cartels de deffi en rithme savoyarde. Lyon 1604.

[1] On peut se procurer les nos de la *Revue*, en adressant à M. le secrétaire de la Société Florimontane 50 centimes pour chaque numéro.

11. — 1604. Discours véritable d'un usurier de Remilly en Savoye lequel s'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument le 16 may 1604 avec sa complainte savoyarde. 1604 (sans indication de lieu).

Réimpression. — La *Revue savoisienne*, 1867, no 1, en a reproduit en entier la partie patoise, accompagnée d'une traduction française par M. Fr. Descostes.

12. — 1604. Le plaisant prologue d'un cuisinier savoyard. 1604 (sans indication de lieu).

13. — 1603. Chansons de l'Escalade. Genève 1845.

Ce recueil contient quatre chansons patoises ; l'une *Cé qu'ést lainô* est contemporaine de l'évènement et les autres sont du XVIIIe siècle. Prix : 1 fr. 50, chez Jullien, libraire à Genève.

14. — 1613. Les Fanfares et courvées abbadesques des Roule-bon-temps de la haute et basse coquaigne et dépendances. Chambéry 1613.

M. Alph. Despine en a donné une analyse et des citations dans la *Revue savoisienne*, 1865, no 2.

15. — 1640. Rinma savoyarda du zaragon de servante, neurrece et buyandire. 1640.

16. — 1650. Les Noëls de Bessans en Maurienne, traduits et annotés par Florimond Truchet. Chambéry. 1869.

D'après le manuscrit qu'a eu M. Truchet entre les mains, ces Noëls sont plutôt antérieurs que postérieurs à 1630. Prix : 2 fr., chez Perrin, libraire, à Chambéry.

Il existe en outre, de cette époque, quelques morceaux de peu d'étendue une chanson et la pancarte affichée à la chaire de la cathédrale de Saint-Pierre, le 27 juin 1547, et reproduites par M. E. Ritter dans ses *Recherches sur le patois de Genève*. En outre, six couplets d'une chanson attribuée à J. Menenc. Voir *La Savoie poétique*, de M. Jules Philippe, p. 6, et les estimables *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard*, de M. Alph. Despine, qui ont paru dans la *Revue savoisienne*, années 1864-1869.

A. Constantin.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus ; 2° Notes du Comité révolutionnaire ; 3° Observations.

Pendant les évènements de 1793 et 1794, la prison du palais de l'Isle d'Annecy était devenue insuffisante en suite des nombreuses arrestations de personnes déclarées uniquement suspectes ou parentes d'émigrés ; on fut obligé de créer des succursales pour recevoir le trop plein des détenus. Le couvent de Sainte-Claire et celui des Annonciades furent transformés en prisons, sous le nom de *maison de réclusion* et de *détention*. La première renfermait principalement les nobles et les prêtres. La grande tour du château prit le nom de *prison de la montagne*. La plupart des industriels, marchands et bourgeois d'Annecy ont passé dans la grande tour plus ou moins de temps.

Le cardinal Billiet, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, nous a donné les tableaux des nobles détenus dans les

Digitized by Google

prisons de Chambéry et de Carouge en 1793 et 1794. Ayant eu l'avantage de découvrir dans les archives de la Société Florimontane celui qui concerne notre arrondissement, nous avons pensé qu'il méritait d'être consigné dans la *Revue* pour compléter ceux que nous venons de citer, dans lesquels on trouve déjà un certain nombre de personnes de notre circonscription qui a fait partie du Mont-Blanc jusqu'en 1798.

1.— Annecy.— Marguerite SONGY, femme COUCY, 55 ans.

Notes : Elle a un certificat de civisme délivré par la municipalité d'Annecy le 14 ventose, et visé par le Comité de surveillance qui atteste qu'information prise, il en a résulté qu'elle a manifesté un amour constant à la révolution en assistant aux fêtes civiques et aux séances des sociétés populaires.

Observations : Favorable.

2. — Annecy. — Julie SONGY, sœur de la précédente, 51 ans.

Notes : Son certificat est comme le précédent avec le même témoignage de la part du Comité de surveillance.

Observations : A. (*Approuvé?*)

3. — Annecy. — Marie-Josephte MOUXY, 38 ans.

Notes : Son certificat comme les précédents. Elle a de plus des déclarations écrites de six citoyens d'Annecy et d'une citoyenne, tous reconnus patriotes.

Observations : A.

4. — Annecy-le-Vieux. — Geneviève DESCHOSAL, 29 ans.

Notes : Elle a un certificat de civisme délivré par la municipalité d'Annecy-le-Vieux, le 16 ventôse, et visé par le Comité de surveillance du même lieu qui s'est assuré du civisme de la dite citoyenne, par l'audition de deux témoins.

Observations : Il sera fait mention qu'elle a eu des témoignages de civisme à la barre de l'administration, etc.

5. — Annecy. — Josephte DEOSAN, 32 ans.

Notes : Elle a un certificat de civisme délivré par la municipalité d'Annecy, le 22 ventose, non visé.

Observations : A.

6. — Annecy. — Françoise DEOSAN, 25 ans.

Notes : Certificat de civisme comme le précédent et du même jour.

Observations : A.

7. — Annecy. — Françoise SEYSSEL.

Notes : Elle n'a produit aucun certificat de civisme.

Observations : Restera.

8. — Annecy. — Marie-Georgine PILLY, femme REYDET.

Notes : Comme la précédente.

Observations : Restera.

9. — Rumilly. — Louise MOUXI-PLANCHAMP, femme de Louis COLLOMB.

Notes : Comme la précédente : sauf qu'elle a présenté un mémoire.

Observations : Restera.

10. — Annecy. — Josephte GREFFIER.

Notes : Comme la précédente.

11. — Rumilly. — Charlotte DEMOLAND, femme DEMOZ LASALLE.

Notes : Comme la précédente, produit un mémoire.

Observations : Le Comité sera consulté.

12. — Rumilly. — Bernardine DEMOZ.

Notes : Comme la précédente, produit un mémoire.

Observations : Renvoyé au Comité.

13. — Rumilly. — Marie DUCLOZ, veuve GAVAND.

Notes : Comme la précédente. Certificat de la municipalité de Rumilly et du Comité de surveillance.

Observations : Renvoyé au Comité de surveillance.

14. — Annecy-le-Vieux. — Philipine ANGOZ, veuve MENTHON, 50 ans.

Notes : Elle a produit un certificat de la municipalité d'Annecy-le-Vieux, du 24 germinal, attestant que sa conduite a toujours été la même avant et depuis 1789, qu'elle ne s'est occupée que du soin de sa famille, de son ménage et de la culture des biens de sa famille : qu'elle a été constamment attachée à soulager les pauvres, surtout les malades, qu'elle a payé exactement les contributions foncières, et satisfait à l'approvisionnement des marchés, en fournissant vingt-deux coupes de blé au prix du maximum. A cette pièce est joint son certificat de civisme, délivré le 19 pluviose, et visé le même jour par le Comité de surveillance, qui s'en est assuré par l'audition de deux témoins.

Observations : Sortira. Autre certificat de la municipalité d'Annecy-le-Vieux du 17 germinal à l'appui des pièces ci-contre, avec désignation des faits.

15. — Annecy. — Ambroisine GREFFIER.

Notes : Elle n'a rien présenté.

Observations : Restera.

16. — Argonnex. — Joseph-François MONTHOUX, 47 ans. — 17. Josephte-Alexandrine MONTHOUX, son épouse, 38 ans. — 18. Jeanne-Françoise MONTHOUX, leur fille.

Notes : Certificat de civisme du 21 pluviose, visé et approuvé par la Société populaire d'Annecy le 10 germinal, et par le comité de surveillance d'Argonnex le 17 même mois. Son épouse en a également un du 21 pluviose, et visé par le dit Comité.

Plus une attestation de la dite municipalité d'Argonnex et du Comité de surveillance des 13 et 14 germinal, portant que lesdits Monthoux ont constamment donné des preuves de civisme soit en assistant régulièrement aux assemblées de la commune, et y prêtant les serments civiques, soit en payant toute sa contri-

Digitized by Google

bution foncière, soit en abattant chez lui tout insigne de féodalité, même avant tout arrêtés et réquisitions à cet égard, soit en approvisionnant les marchés sans réquisition, soit en fournissant les Arbres de Liberté lorsqu'il a été question de les planter, soit en distribuant *gratis* du vin dans les fêtes nationales, soit en faisant plusieurs dons patriotiques en chemises, fil, selles, brides, couvertures et monnoye, soit en montant personnellement sa garde, soit enfin en entretenant un vieillard infirme, depuis sept ans, soit en exhortant les jeunes gens de 1re réquisition de partir pour la défense de la patrie, à laquelle il a envoyé son fils aîné après l'avoir habillé et équipé à ses frais.

Il joint à tout cela toutes ses quittances de payement de ses contributions directes.

Observations : Sortiront. La famille est de onze enfants. Son occupation est l'agriculture.

(*A suivre*). E. SERAND.

LE ROY DES MERCIERS

LECTRE DE MERCERIE DE JEHAN ET PIERRE CHAPPET.

Nous Pierre Chippi portier de la mayson de Monseigneur le duc de Genevois et de Nemours a tous savoir faysons que suyvant les lectres de don et office de roy des Merciers données et octroyées par mon dict seigneur en ses terres de Genevois Faucigny et dependances dheuement scellées et signées Jacques et contresignées sur le reply Baptendier Intérinés par son Conseil seant Annessy Ouy sur ce le procureur fiscal le 27 daoust 1556 avec les lectres sur ce octroyées et signées Constantin En vertu et suyvant les dictes lectres de don au prealable estant informé du sens loyaulté et prodhommie des merciers se presentant par devant nous et requerant estre receus a exercer larts et marchandise Et apres avoir receus le serment dicelluy avons créé et constitue creons et constituons par les presentes marchand et mercier avec puyssance de vendre revendre achepter comme les aultres merciers ayant le dict pouvoir de nous Promettant néanlmoings les dits Pierre et Jehan Chappet bien et fidelement et feablement exercer le dit office sans en abuser ny séduire personne en quelque lieu que se soyt Requerant tous roys des Merciers ou ayant charge de eulx de quelques pays et contrees que ce soyt Que veues les presentes ils layssent permectent et souffrent jouyr les susnommés de vendre achepter revendre passer repasser et generalement fere tout ce que a ung marchand convient fere au dict art ainsi que nous offrons en cas pareil fere le semblable En tesmoing de quoy avons requis et faict escripre ces presentes au notaire soubsigne et icelle avons scelle du scel de mon dict Seigneur suyvant le pouvoir a nous ballie par son conseil Faict Annessy dans la mayson de Humbert et André Falquet en presence de Berthod Savio de Marlans et Jehan de Montpellaz de Charvonex tesmoings a ce requis le dix huictiesme jour du moys de mars lan mil cinq cens septante deux

Par le dict roys des Merciers

DESERVETAZ, *notaire*.

C.-A. DUCIS.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LETTRE DE M. DE LACORBIÈRE, AVOCAT A GENÈVE.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du 1er Monastère de la Visitation, Annessy.

Teneur de lettre :

Monsieur,

Je vous prie de m'excuser si je n'ay pas répondu plutost à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Quelques occupations me l'ont empêché ; je n'ay pu faire voir votre lettre à M. Baulacre qui étoit parti pour sa campagne. Je ne doute pas que Guillaume de Marcossay ne soit mort le 5 des Cal. feb. Par la remarque que vous faites et je marquois le 1er janvier sur des mémoires que j'ay, que j'ignore d'où je les ai pris. Il seroit à souhaiter que lorsque le marbre de son tombeau fust tourné en 1638 pour servir au duc de Rohan l'on eut escrit l'inscription qu'il y avoit, si je puis la découvrir je vous l'envoyeray, du moins j'ignore qu'on l'ait transcrite.

Quand à Bernard Chabert, si dans Leti il n'y avoit d'autre erreur que celle que vous notés sur l'Evêque de Martigni qui le sacra, au lieu que c'est celuy de Sion, il ne seroit pas traité d'auteur fabuleux, les évêques de Sion siégeoient autrefois à Martigny.

Leti dit que Martin, successeur de Guillaume de Conflans s'appelloit *Martin Corseil* et etoyt Savoyard, je trouve qu'il étoit de la famille *St-Germain*, c'est luy qui fit paver l'église de Saint-Pierre, Bonivard dit, de luy, *qui pavivit Ecclesiam*, qu'il siégea 10 ans quoyque Leti n'en met qu'un, et il a bien siégé 20 ans.

Aymé du Quart successeur de Martin fust sacré en 1304 aux nones d'octobre selon le catalogue de la Bible mss. et l'on dit en 1303. On n'auroit pas les 10 ans de Martin, dont la mort est mise trop tard en 1305 dans votre Rituel.

C'est luy qui ordonna l'an 1305 que l'an de l'Incarnation de N. S. J-C. dut commencer à Noël qui auparavant se commençoit à Pâques, ce que Leti nie, mais tous nos anciens historiens le disent et surtout Bonivard qui naquit en 1496, fust prieur de St-Victor en 1514, étoit un homme de Lettres qui avoit leu nos Archives de même que Roset, nous avons leurs originaux écrits de leur mains.

C'est ce même Aymé du Quart qui en 1306, confirma avec le comte Amé de Savoye l'apointement qu'il avoit fait avec Guillaume son prédécesseur.

Je viens à Pierre de la Baume, vous dites à la fin de votre lettre qu'il se démit de l'Evêché, aux nones de juillet 1543 à Rome entre les mains du Pape qui le confera à Louis de Ryes, comment se peut-il qu'on

Digitized by Google

ignore a Annissy cette démission jusques à sa mort arrivée à Arbois le 4 may 1544, autre difficulté comment 3 jours après sa mort le chapitre a-t-il peu élire un nouvel Evêque, l'espace est bien court, il y a pres de trois jours de chemin et il faut du tems pour s'assembler et faire l'élection.

Votre pensée *qu'une main protection* etc. a fait sur moy le même effet que vous avés préveu dans M. Baulacre, et revient à ce que disoit avec moins de bienséance la Reine Christine : qu'*Elle n'avoit veu que des Papes imbécilles et qu'il fallait que le St-Esprit les eut choisis puisque tout estoit bien allé.*

Quant au successeur de Pierre De la Baume, il seroit à souhaiter que vous eussiez peu voir vos Registres dès 1543, au lieu que vous n'avez commencé que dès le 8 Xbre 1544 ; vous y auriés veu la prétendue élection de François de Luxembourg, vous pouvez voir son Inscription dans l'Eglise des Jacobins où vous dites qu'il est inhumé, si dans l'inscription il y a *Evêque* simplement, ou *Electus*.

Vous dites que dès 1544 jusques en 1546 le diocèse n'eut que des Vicaires généraux *Delegati specialiter*, l'omission de *Sede vacante* montre, non quelque Evêque invisible, mais seulement une situation incertaine.

Quant à Louis de Ryes j'ay veu Dunot qui traite des Familles illustres du Comté de Bourgogne, il dit que le pere de Louis et de Philibert Eveques eut 12 enfants en 6 couches de sa femme sœur de Pierre de la Baume; il ne met pas la date de leur Election. Vous cités un *Jean* Evêque, il est peut être ce Louis, car je ne crois pas que vous trouviés aucun mandement sous le nom de *Jean*.

J'ay meme veu qu'apres la mort de Pierre de la Baume un comte de Luxembourg écrivoit à la Seigneurie de Genève et qu'on luy repondoit, ce n'étoit pas assurement l'Eveque.

Vous croyés apparemment sur ce que dit le Rituel, de l'Eveque de Courte-Cuisse, *condidit Testamentum*, que nous avons les Testamens de nos Evêques, et que nous les tenons cachés ; je ne vois pas à quel but, et je puis vous assurer que nous n'en avons aucun et cela est naturel, la famille des Eveques les gardoit, il n'y avoit pas alors des Livres pour homologuer ou enregistrer les Testamens, mais vous devriés avoir aussi celuy de François de Luxembourg qui est mort a Annissy et de Louis de Ryes, et votre Rituel parlant de François porte comme en doutant qu'il fut Eveque, *forte Electus*.

J'avoue que cela est un peu obscur et je maintiens plutost à ce que Louis fust Eveque apres la mort de Pierre, qu'il a siégé jusques en 1548, que son frere Philibert luy succeda lequel mourut en 1550, auquel succeda François de Bachod.

Je ne vois pas comment l'on peut se fier aux histoire que l'on débite de l'ancien tems où il n'y avoit aucun Registre, puisque depuis 220 ans il y a des obscurités nonobstant qu'on en ait.

Je vous plains véritablement d'avoir travaillé si longtems pour découvrir les Evêques de ce pays, je crains que votre ouvrage ne soit désaprouvé par quelques'uns, soit par politique, envie, ou critiqué par en beaucoup d'articles suivant les auteurs que vous aurés suivi.

P. E. Si vous suivés Leti qui débite de pures fables et beaucoup de choses, et sur Jean de Pierre Cise et Rochetaillée *(déchirure)* t 2 qui cite Ste Agathe auteur imaginaire *(déchirure)* dit que le Pape Martin V fut complimenté à Geneve par le Premier Syndic nommé *Guillaume de Vovrey*, et il n'y a jamais eu de Syndic ni de Conceiller de ce nom.

Cet ouvrage de chercher pour nos Eveques, leur datte et ce qu'ils ont fait est d'une grande entreprise. Il seroit à désirer que vous puissiez communiquer vos idées avec les R.R.P.P. Bénédictins, ces savants ont dit en l'une infinité de Mss. ou des pièces inconnues et possedent à fonds l'histoire Ecclesiastique, dans l'article de Besançon à la lettre V, ils nous donneront une liste de nos Evêques plus étendue et plus exacte que celle de Mr de Ste Marthe.

Pardonnez la liberté que je prens de vous dire mes sentimens, en mon particulier, je vous ay une singulière obligation de votre travail et je vous prie de me croire avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

DE LACORBIÈRE.

Geneve ce 30 juin 1755.

(D'après l'original)

(*A suivre.*) Eloi SERAND.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1884

Pressions barométriques moyennes: 724,5 à Annecy, 682,62 à Leschaux et 708,82 à Mélan. Maxima les 4 et 5 à Annecy, le 4 à Leschaux, le 5 à Mélan. Excursion du mercure, 17 à Annecy et Leschaux, 18,93 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Continue à rester élevée. Moyenne à Annecy du maxima 10°65, du minima —0°58, à 9 h. matin 2°07. Moyenne générale à Douvaine 5°2, à Chamonix 2°26, à Mélan 3°, à Leschaux 2°38 ; à Chamonix le thermomètre descend à —13°.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 4°94, celle de puits de 7°82. Le sol à 0m30 de profondeur 4°7.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de février : le		4.	11.	18.	25.	....
Thermomètre.	maxima.	9°1	7°2	4°8	3°2	.....
	minima.	—6°5	—5°3	—2°2	—5°5	.....
Baromètre à 0° :		633,8	626,4	623	622,3	.....

A cette station, le maximum barométrique a été de 634,6 le 5 et le minimum 621°8 le 17. En janvier le maximum était de 638°2 le 20 et le minimum 615°3 le 27.

PLUIE ET NEIGE. — Très peu. Maximum d'eau recueillie 102m/m2 en 7 jours à Seythenex. Minimum 9m/m2 à Saint-Gingolph en 3 jours. Neige aux Gets 0m38, au Biot 0m215, à Chamonix 0m39, aux Contamines 0m26, à Megève 0m286, à Mélan 0m13, à Thônes 0m055. Un peu de neige à Bonneville le 15-16. De Mélan, elle disparaît de la vallée du Giffre le 13, retombe le 26, disparait rapidement. Au Semnoz, il y en a 0m85 le 4, 0m95 le 11 où elle tombe abondante, 0m75 le 18. Le 24-25 il en tombe 0m32. Eau à cette station 43m/m3.

Omission au Bulletin de janvier modifiant le maximum d'eau recueilli aux stations. — Pas de pluie à Saint-Gingolph.

Le Directeur-gérant: L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1884 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Inférieur Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	11°3	—1·7	3°	723,4	»	»	88	6°	14°	W	S	fort	couvert	Pluie dès 3 h. soir à 7.	couvert	57	4°6	3°6
2	8	0 5	2,2	722,6	4,5	»	85	7,2	16,4	W	S-S-W	faible	couv 1/2		id.	585	4,7	3,7
3	9,3	0,3	4,8	729.8	»	»	89	8	39,8	W	N-N-E	id.	id.		beau	60	4,9	3,9
4	10.5	—4	1	734,6	»	»	87	5,3	78.8	W	N N-E	fort	beau		très beau	60	4,3	4
5	8,5	—6	-3,7	734,6	»	»	»	3	78,8	—	S S-E	id.	très beau		id.	595	4	3,7
6	8	—5,5	—2	731	»	»	»	7	71	—	S	id.	id.		id.	59	3,5	3,4
7	10	—5	—2,1	729,2	»	»	»	7	55,4	W	S	id.	couv.1/2		beau	58	3,7	3,2
8	9	—3	0,2	725,1	»	»	»	4,1	10,9	S-W	S-S-E	faible	id.		couvert	57	4,3	3,1
9	7,5	—2	1,4	722,8	»	»	100	6,3	18,7	S-W	S	id.	beau		id.	57	4,5	3,2
10	9,5	0,5	4	723.1	»	»	83	10	63,2	S-W	S	id.	couv.1/2	Légère pluie la nuit.	pluie	57	5,2	3,4
11	14	3	7	723,3	2.5	»	85	10	24,2	S	E	id.	couvert	Pluie dès 2 h. soir.	id.	57	5,3	4
12	11	3	5,4	728	19	»	99	10,3	74,9	S	S-E	id.	id.		couvert	59	6,2	4,6
13	13,5	—0,5	1,3	729,7	»	»	96	8	28,1	S	E-S-E	id.	couv.1/2		couv.1/2	60	5,8	5
14	13,3	0,5	5,2	727	»	»	87	10,2	78,8	S	E	id.	id.		couvert	60	5,7	5,1
15	13	2,5	4,1	720,4	»	»	86	8	47,6	S	N-N-W	id.	couvert	Pluie légère vers 4 h. matin.	id.	60	5,3	5,2
16	13	—0,3	4	720	2	»	90	8	39,8	?	N-W	id.	id.	Pluie légère pendant le jour.	id.	60	5,2	5,2
17	9,5	0,7	3	721,4	»	»	»	6,3	32	?	N	fort	id.	Pluie par moment dès 6 h. soir.	pluie	60	4,9	5,2
18	7,5	0,5	2	720,8	1,7	»	89	4,4	24,2	?	N	faible	id.		couvert	60	5,3	5,2
19	7,5	1,5	4	724,2	»	»	87	11	81,1	S	N	id.	id.		très beau	60	5,7	5,2
20	12	—1,7	2	726	»	»	82	7,4	»	S	W	fort	couv.1/2		id.	60	4,8	5,3
21	10,5	—1,5	2,4	725,8	»	»	»	11,2	82,7	—	W	faible	très beau		id.	60	4,7	5,3
22	12	1	5,2	724,7	»	»	86	14	74,9	S	S	id.	couvert		couvert	60	4,8	5,3
23	16,5	4,5	9	720	»	»	73	13	47,6	S	S-W	id	id.	Pluie à 8 h. et la nuit.	pluie	60	5,3	5,7
24	16	2.3	4	723,2	13,1	»	90	12	47,6	W	S	fort	id.	Neige à Saint-Germain, pluie la nuit.	id.	61	5,5	6,2
25	13	1,3	4	722,3	8	»	89	4	10,1	W	S-E	id.	id.	Neige sur coteaux, pluie et grêle.	couvert	60	5,3	6,3
26	7	—0,7	3	723	12	»	89	8	39,8	W	W	id.	id.	Légère neige jusqu'à la plaine.	id.	64	»	5,9
27	9,3	1,3	3,3	721	11	»	99	6,3	90,5	W	W N-W	id.	id.		très beau	65	»	5,7
28	9,5	—4,3	—0,3	718.0	»	»	»	7	55,4	—	N-W	id.	très beau		id.	655	»	5,6
29	9,3	—4	2	717,1	»	»	84	»	»	W	N-W	faible	couvert		beau	65	»	5,7
Moyennes ou Totaux.	10°65	—0°58	2,7	724,5	73,8	»	81	7°6	47°36							60	4°94	4°7

La neige tombe la nuit des 23-24 jusqu'à Saint-Germain, le 24-25 jusqu'aux vignes de Veyrier et le 25-26 jusqu'à la plaine. — Le 25, pluie mêlée de grêle de 12 h. à 12 h. 30, pluie ensuite, l'après-midi et avec neige vers 8 h. soir.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les hommes de science de la Savoie (suite), par M. J. Philippe. — Quelques portraits de saint François de Sales, par M. C.-A. Ducis. — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry : Observations au sujet de l'horizon de l'*Ammonites tenuilobatus*, par M. le Dr Hollande. — Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, en 1793-1794 (suite), par M. E. Serand. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite.)

III.

Frézier n'était pas seulement un mathématicien distingué, un brillant officier du génie faisant avec amour son métier de constructeur de forts et de tranchées ; d'humeur assez ardente, toujours un peu à la recherche de l'inconnu, il était passionné pour les voyages.

On sait que ses premiers essais eurent pour sujets la navigation et l'astronomie.

Bientôt il eut l'occasion de satisfaire son désir de voir le Nouveau monde.

Le gouvernement français désirait faire étudier les moyens de défense des colonies espagnoles du Chili et du Pérou. Sur la recommandation de Garangeau, le ministre des fortifications, Lepelletier de Souzy, chargea Frézier de cette mission assez délicate. Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix.

Frézier était au comble de ses vœux. Il s'embarqua à Saint-Malo, le 23 novembre 1711, sur un navire marchand ; mais il ne fut pas heureux dans cette première sortie ; pendant vingt-sept jours, le navire fut ébranlé par plusieurs tempêtes successives, à tel point qu'il dut rentrer au port. Notre navigateur ne se laissa pas décourager par cet échec, et le 7 janvier 1712, il reprenait la mer sur le *Saint-Joseph*, autre navire marchand armé, et cette fois pour accomplir son voyage. Il ne rentra en France que le 17 août 1714, dans le port de Marseille, après une navigation de deux ans et huit mois.

La mission qu'il avait reçue ne devait pas paraître officielle, et c'est pour ce motif qu'il fut d'abord mis en congé pour l'accomplir et qu'il dut se servir de navires marchands pour parcourir les côtes américaines dont il était chargé d'étudier l'état de défense.

Cette mission, Frézier la remplit en tous points ; mais, esprit observateur, il s'appliqua aussi à étudier les pays qu'il visita au point de vue de leur constitution politique, des mœurs de leurs habitants, de leurs produits.

Savant mathématicien, il ne négligea pas de traiter certaines questions techniques se rapportant à la navigation, et c'est ainsi qu'il put rectifier des points douteux jusqu'alors en cette matière, tout en faisant des observations utiles au point de vue géographique. « Elargissant sa mission, a-t-on écrit dans une de ses biographies les plus complètes, il la rendit très fructueuse pour la géographie. Il rectifia la position et la topographie de plusieurs points importants de la côte des Patagons jusqu'à lui très mal placés sur les cartes. Il fit aussi une bonne reconnaissance du détroit de Lemaire et de la Terre-des-Etats. Il donna d'utiles renseignements sur le mouillage au port Maurice, sur celui de la baie du Bon-Succès, doubla le cap Horn et, remontant vers le nord, reconnut la partie occidentale de la Terre-de-Feu, depuis les îles Malouines jusqu'aux côtes du Grand océan, et rectifia la position de l'île de Diego-Ramirer. Il alla ensuite mouiller à la Conception, but principal de son voyage. Pendant son séjour au Chili, et lors de son retour en France, il fit un grand nombre de recherches et d'observations relatives à la géographie de l'Amérique méridionale dont il a dressé la première bonne carte [1]. »

Mais Frézier étendit plus loin ses recherches ; il ne négligea pas les questions de physique, de minéralogie, d'histoire naturelle.

Disons en passant que ce fut lui qui importa en France la grosse fraise du Chili. Cette fraise, inconnue jusqu'à lui en Europe, attira son attention à la Conception où il la trouva très abondante et cultivée avec les plus grands soins dans les environs de cette ville ; il fut émerveillé de la grosseur extraordinaire de ce fruit qui présentait parfois le volume d'un œuf de poule. Dans une lettre écrite bien longtemps après son voyage, le 18 novembre 1765, à Duchesne fils, auteur d'une histoire des fraisiers [2], il raconte quels soins il dut prendre pour conserver quelques pieds de ce fraisier pendant une traversée de six

[1] *Biographie universelle*, de Firmin Didot.

[2] *Histoire naturelle des Fraisiers*, par Duchesne fils ; Paris, 1766 ; in-12, page 181.

Digitized by Google

mois et par une chaleur torride. Il revenait en France sur un navire marchand appartenant aux frères Bruny, de Marseille. Il réussit à intéresser à ses chères plantes le neveu de ces armateurs qui était à bord et qui lui permit de prendre l'eau nécessaire pour arroser les fraisiers tout le long de la route : faveur bien grande, l'eau étant chose précieuse dans une traversée aussi longue.

Cinq plantes arrivèrent saines et sauves à Marseille. Frézier en donna deux, par reconnaissance, au neveu des Bruny, et en garda trois pour lui ; arrivé à Paris, il en remit une à *son ami* de Jussieu, une autre à Lepelletier de Souzy et il garda la troisième. Bientôt le fraisier du Chili se propagea partout, en France, en Angleterre, en Hollande et plus tard dans presque tous les autres pays de l'Europe.

Le lecteur ne trouvera pas cette petite digression déplacée, car elle peint le caractère de notre navigateur, dont l'attention était éveillée par le moindre fait intéressant. Si on ajoute qu'il fit encore des observations sur les mines de métaux précieux (observations que l'expérience justifia plus tard), qu'il étudia les mœurs, les usages et les gouvernements des pays qu'il visita, on ne peut se refuser à reconnaître qu'il a droit d'être classé au nombre des navigateurs, des explorateurs les plus sérieux.

IV.

De retour en France, Frézier s'occupa exclusivement à rédiger la relation de son voyage, utilisant ses nombreuses notes et les non moins nombreux croquis qu'il avait rapportés. Mais avant de faire imprimer son travail, il désira le présenter en manuscrit au régent d'Orléans. Admis à l'offrir lui-même, il expliqua au régent les principales divisions de son volume. Le duc d'Orléans le complimenta et lui accorda une gratification de 1,000 écus, qui lui fut moins précieuse, dit-il, que les paroles d'éloge du régent.

Nous avons été assez heureux pour retrouver ce manuscrit dans la Bibliothèque du Palais-Bourbon où Camus, au commencement de la Révolution, l'avait retiré avec bien d'autres raretés bibliographiques qu'il avait choisies dans les collections publiques ou dans les bibliothèques des couvents.

Ce manuscrit est très curieux et mérite d'être l'objet d'une description spéciale.

C'est un in-folio relié en maroquin rouge aux armes royales, avec tranches dorées. La première page est tout entière occupée par le titre et un magnifique frontispice peint à l'encre de Chine par Frézier lui-même, et représentant la Terre, côté de l'Amérique, reposant sur un entablement surmonté de l'écusson royal ; à l'entour se trouvent des figures-attributs représentant la *Renommée*, le *Génie des voyages* coiffé d'un casque au coq gaulois, la *Géographie*, la *Navigation*, les *Mathématiques* que Frézier ne pouvait oublier. Au-dessous, dans un cartouche, on lit ce titre :

Relations || *dv* || *Voyage* || *de la* || *mer du Sud* || *fait pendant les années 1712, 1713 et 1714.*

Et plus bas :

Par le S. Frézier, Ingénieur ordinaire du Roy, 1715.

Sous le nom de Frézier, sont écrits ses prénoms *Amédée-François*.

Après viennent :

1° La dédicace, portant sur 3 pages et signée par l'auteur.

Un feuillet blanc.

2° Un Avertissement sur le recto du feuillet suivant.

3° La Table des matières ; 6 pages.

4° Une carte réduite pour suivre l'itinéraire du voyage, dressée et dessinée par Frézier.

6° Le texte de la *Relation* avec ce titre :

Relation || *du Voyage* || *de la* || *mer du Sud* || *aux Côtes* || *du Chili et du Pérou* || *fait pendant les années 1712, 1713 et 1714.*

Ce titre est surmonté d'une vue du château de la Latte, dans la baie de la Frenaye, d'où partit le navire le *Saint-Joseph*, jaugeant 350 tonneaux et portant 36 canons et 135 hommes d'équipage, capitaine Duchesne Battas.

7° Après deux feuillets blancs, le Journal de navigation des divers navires que monta Frézier : trente-trois pages écrites par lui-même.

Le texte de la *Relation* occupe 339 pages dont les marges portent beaucoup d'annotations écrites par l'auteur. De nombreux dessins, tous de la main de Frézier, sont intercalés dans ce texte ; nous avons compté 33 plans ou reliefs de montagnes ; 25 cartes géographiques ou plans de villes en couleurs ; 6 cartes non coloriées ; 18 dessins d'histoire naturelle ; 20 dessins représentant des instruments indiens ou espagnols et 13 représentant des costumes de ces deux peuples.

Cartes, plans et dessins sont faits avec beaucoup de soin, et le tout forme une œuvre réellement remarquable.

L'année suivante, Frézier fit imprimer sa *Relation* sous ce titre :

RELATION || DU VOYAGE || DE LA MER DU SUD || AUX CÔTES || DU CHILY ET DU PÉROU || FAIT PENDANT LES ANNÉES 1712, 1713 et 1714. || DÉDIÉ A S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS || RÉGENT DU ROYAUME || PAR M. FRÉZIER, INGÉNIEUR ORDINAIRE DU ROY. || *Ouvrage enrichi de quantité de Planches en Taille douce.* ||

Paris, Jn Gov NYON, *Quay de Conti, au coin de la rue Guénégaud, au nom de Jésus ;* ET. GANEAU, *rue Saint-Jacques, aux Armes de Dombes, vis-à-vis la Fontaine Saint-Severin ;* JACQUES QUILLAU, *Imprimeur-Juré-Libraire, rue Galande, aux Armes de l'Université.* — 1716;

in-4° ; XIV-298 p. et Privilège 2 p. — 37 planches, cartes, plans de villes, fig. d'histoire naturelle, costumes indiens et espagnols.

La *Relation* de Frézier eut un grand succès et fut louée par des savants et des géographes de toutes les nations : Halley, Réaumur, Robertson, le *Dictionnaire du Commerce* de Savari, le *Journal de Trévoux*, l'*Atlas historique de Hollande*, etc., la citèrent avec éloge. La Pérouse, en appelant Frézier *homme très éclairé*, s'est servi de ses observations à propos de l'île de l'Ascension, de l'île de Sainte-Catherine et de la ville de Conception [1].

[1] La ville décrite par Frézier fut détruite en 1751 par un tremblement de terre, et fut reconstruite sur un autre emplacement en 1763.

Digitized by Google

Frézier eut encore l'honneur de voir son remarquable travail traduit en plusieurs langues et édité à l'étranger. Ces éditions sont les suivantes :

1° Une édition française, à Amsterdam, en 1717.

2° Deux éditions allemandes, à Hambourg, 1718 et 1749 ; in-8° avec figures et un supplément tiré du *Voyage* d'Anson.

3° Deux traductions hollandaises, à Amsterdam, 1718 et 1727.

4° Une édition anglaise, avec un supplément de Edmond Halley et une *Relation* des Jésuites du Paraguay, sous ce titre : *A Voyage to the South sea and long the coast Chili and Peru, in the years 1712, 1713 and 1714, and particularly describing the genious and manners, their natural history, mines, commodities, trafik vith Europa etc. by M. Frézier* etc. — Planches. Londres, 1717.

V.

Sa *Relation* une fois imprimée, Frézier reprit son service à Saint-Malo, sur la demande de Garangeau ; là, pendant près de trois ans, il dirigea seul les travaux exécutés au château du Taureau.

Nommé ingénieur en chef en 1719, il fut envoyé à Saint-Domingue pour fortifier cette île. C'était un grand honneur pour lui, mais, craignant d'être un peu oublié à une pareille distance, il n'accepta cette mission qu'à la condition qu'il ne resterait pas plus de deux ans dans ce poste. L'administration ne tint pas sa parole ; les excellents services de notre ingénieur lui valurent d'être retenu à Saint-Domingue pendant sept ans, malgré ses réclamations réitérées et basées sur l'altération que le climat faisait éprouver à sa santé.

Pendant son séjour à Saint-Domingue, Frézier dressa le plan de la ville de Saint-Louis, plan dont l'exécution lui fut confiée. Ses connaissances comme géographe furent aussi utilisées, et en 1724 le comte de Champmeslin, en mission dans l'île, le chargea d'étudier le débouquement de Krooked, imparfaitement connu jusque-là ; il s'acquitta de cette tâche en quinze jours d'observations qu'il consigna dans une série de cartes dont une fut gravée à part, puis fondue dans la carte générale de Saint-Domingue qu'il a dressée lui-même.

Enfin, en 1725, Frézier obtint de rentrer en France ; il s'embarqua le 22 décembre sur le *Saint-François* commandé par le capitaine Beaumont-Beauharnais qui, pour le mettre à même de confirmer ses travaux, lui confia la direction du navire dans le débouquement de Krooked : le *Saint-François* franchit heureusement le passage bien qu'il eût été contrarié par les vents. Dès lors, on suivit la carte de Frézier pour ce débouquement et on abandonna le passage des Caïques pour partir de Léogane ou du petit Goave à destination de France.

Frézier, rentré en France, obtint un congé qui lui était bien dû, et put ainsi rétablir sa santé ébranlée par un trop long séjour à Saint-Domingue. Mais il ne resta pas inactif.

Pendant la dernière année de son séjour à Saint-Domingue, il se trouva qu'un autre voyageur, religieux Minime, le Père Feuillet (et non *Feuillée*, comme on a écrit communément), publiant la suite du *Journal* de ses voyages en Amérique, prit à partie, dans sa préface, l'auteur de la *Relation du Voyage de la mer du Sud*. L'attaque avait été violente. Dans cette diatribe, la colère l'avait emporté sur le vrai sentiment critique. Frézier, que le P. Feuillet était allé jusqu'à appeler un *pilote sans études*, s'était permis de blâmer le clergé chilien, et avait trouvé à redire à certaines pratiques religieuses, notamment à une fête célébrée à Pisco et qui rappelait la *Fête des Fous*. Cela suffit pour soulever la fureur du Père Minime.

Frézier trouva, à son retour en France, le volume que venait de faire imprimer le P. Feuillet. Il se sentit fortement atteint par l'épithète de *pilote sans études* que lui avait lancée son adversaire, à lui, qui venait précisément de prouver sa science de pilote et de navigateur dans les eaux de Saint-Domingue. Il se mit en devoir de répondre à cette insulte et à d'autres reproches immérités, et en 1727 il publia en brochure sa

RÉPONSE || A LA || PRÉFACE CRITIQUE || DU LIVRE INTITULÉ || Journal des Observations || Physiques, Mathématiques & Botaniques *du R. P.* || FEUILLÉE, CONTRE LA RELATION DU VOYAGE DE LA MER DU || SUD DE M. FRÉZIER.

An si quis atro dente me petiverit
Incultus ut flebo puer.
HOR. EPOD. OD. 6.

Paris, chez Sébastien RAVENEL, *à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, au Phénix ;*

in-4° de 63 p. de texte ; erratum d'une 1/2 p.; Privilège, 1 p. 1/2.

Dans cette réponse, Frézier se montra calme ; il en usa avec le P. Feuillet comme avec le chanoine de Cordomoy ; mais il ne laissa pas d'être ferme tout en le prenant sur un ton spirituel et convenable ; il réfuta ainsi, aux applaudissements des hommes spéciaux, la plupart des reproches de son adversaire plus fort que lui en botanique, mais évidemment inférieur au point de vue de la science géographique proprement dite. Et il termina sa défense par cette citation malicieuse à l'adresse du religieux :

Lingua imprudentis subversio est ipsius. — ECCL. c. 5.

Il joignit à sa brochure une chronique des vice-rois du Pérou.

(*A suivre.*) Jules PHILIPPE.

QUELQUES PORTRAITS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Le saint évêque de Genève à Annecy avait plusieurs fois refusé de laisser tirer son portrait, au grand regret de tous ceux qui auraient voulu en avoir une copie. Enfin, le 15 juin 1618, une dame pria instamment son aumônier, Michel Favre, qui était en même temps le premier confesseur de l'Institut de la Visitation, d'obtenir cette faveur. Il s'en acquitta, même en termes un peu sévères, comme il l'a avoué plus tard, et fit sentir à son cher maître l'inconvenance de faire ainsi prolonger les murmures du public sur cette résistance. Le bon évêque se soumit, et promit de poser devant un artiste.

Jean-Baptiste Costaz vint donc à la résidence épiscopale, rue Sainte-Claire, maison Favre, et travailla

Digitized by Google

avec ardeur. Rentré chez lui avec cette première ébauche, il en fit un certain nombre de copies; car les demandes avaient été nombreuses. Mais il lui fallait une dernière correction pour qu'il put assurer qu'elles avaient été prises au naturel. « Il les porta donc dans une chambre de l'Evêché, et épia un jour que le saint semblait avoir moins à faire, et se mettant à genoux devant lui, il le prit du côté de la charité, de la vérité et de l'humilité, disant à ce bienheureux que, s'il lui permettait de retoucher ses portraits sur lui, il lui mettrait le pain à la main, car il était pauvre comme un peintre. Il ajouta encore que cela l'empêcherait de mentir, parce qu'à tous ceux qui voulaient de ses tableaux il protestait qu'ils étaient tirés sur le propre visage de l'évêque. Enfin, il dit à ce débonnaire prélat : « Je vous assure, Monseigneur, que je vous aime tant que, quand je ne vous vois pas, je vous fais toujours plus beau que vous n'êtes. » Le bon saint se mit à sourire et dit : « Je ne sais si notre peintre n'est pas plus ingénieux qu'ingénu ; mais, quoiqu'il en soit, il ne faut pas cette fois que je sois opiniâtre. » Et s'asseyant il lui donna trois ou quatre heures de son loisir.

Le peintre lui ayant dit en se retirant : « Monseigneur, vous m'avez fait aujourd'hui une grande aumône, » le pasteur lui répondit : « Et vous m'avez causé une grande mortification ; mais je vous pardonne à condition que vous n'y retourniez jamais. [1] »

Il paraît que Jean-Baptiste Costaz était plus artiste qu'industriel, et qu'il ne sut pas tirer parti de cette occasion pour vendre à un prix les portraits qu'il avait pu exécuter par une faveur unique jusqu'alors. Car, peu de temps après, il mourut pauvre comme il avait vécu, et sa veuve Marie, fille d'Antoine Fenouillet et de Jeanne Métral, fut recueillie par charité à l'Institut de la Visitation, grâce à l'intervention du saint, dont son mari avait vulgarisé le portrait, ainsi qu'elle l'affirma elle-même dans un acte notarié que nous citons plus loin, et où « elle déclaire avec serment avoir apporté dans le dict monastère et religion quelques meubles tant de boys que aultres espèces comme linceulx, licts, estaings, garderobbe et aultres ustencilles qui pouvoient en tout valoir cinq cents florins (d'argent) ou environ pour une foys moyennant quoy elle fut admise et reçue au dit monastère sur la recommandation de feu de très glorieuse mémoire Monseigneur le R^me^ evesque et prince de Genève leur fondateur et se par grande faveur et charité, etc. [2] »

C'est de la bouche de cette veuve que les religieuses de la Visitation recueillirent les détails qu'elles ont consignés dans l'*Année sainte,* au 15 juin, jour de l'obtention de laisser faire le portrait de leur saint fondateur [3].

Il est donc bien certain qu'elle est entrée dans l'établissement avant la mort du Saint. Mais nous ne savons pas si elle y est toujours restée, si elle n'est pas sortie quelque temps, ce qui est probable, tout en y laissant son mobilier en dépôt.

Quoiqu'il en soit, au commencement de février 1625, elle y était comme postulante, et le 2 juillet elle fut admise comme novice. Dans le livre du Noviciat elle écrivit elle-même : « Je Marie Fenouillet fille d'Antoine Fenouillet et de Janne Métraz, âgée de 29 ans..... après avoir demeuré environ 5 mois dans la Maison, etc. » Suit la demande qu'elle a faite d'y être reçue comme novice, « et ay changé de non et resu celuy de Marie Elisabeth, cejourd'hui 2 juillet 1625. »

Dans les annales du monastère, on lit également cette note : « Le 2 juillet 1625 nos sœurs M. Jaqueline de Musy et Marie Elisabeth Fenouillet prirent le saint habit. Cette dernière était veuve du pauvre peintre qui a eu l'honneur de peindre notre bienheureux Père en 1618..... »

Enfin, le 5 décembre 1626, « devote sœur Marie-Elisabeth Fenolliet veuve d'honorable Jean-Baptiste Costaz en son vivant peintre en ceste ville d'Annessy, religieuse au dévot monastère de la Visitation d'Annessy, la quelle de son bon gré estant par la grace de Dieu preste à demain de professer la dicte religion par ce présent acte elle déclaire avec serment, etc... tous les quels meubles de nouveau et en tant que besoing seroit, elle donne et constitue au dict devot monastère à la stipulation de dévote Peronne Marie de Chastel mère supérieure icy présente et avec moy dict notayre pour le dict monastère acceptant et stipulant pour son dot et réception en la dicte religion, les quels la dicte dévote mère supérieure a confessé avoir estés apportés et remis dans le dict monastère comme elle affirme avec serment, etc. [1] »

La dot était bien modeste : des meubles, qui ne rendaient pas grand chose, bien qu'estimés à la valeur de 500 florins d'argent, soit environ 400 fr.; c'était bien comme le porte l'acte « et ce pour grande faveur et charité dont elle remercie les mère supérieure et religieuses du dict monatère. »

Le lendemain, jour des vœux, le même notaire stipulait la réception de la dot de Péronne Balliard de 250 ducatons, soit 1,500 fr. environ, promise à son entrée au noviciat le 5 août 1625. Et l'année suivante, par le même notaire toujours, les trois sœurs Viollon de Novelles offraient chacune 5,000 florins et la propriété de Novelles, sous Annecy-le-Vieux, pour se retirer au monastère après la mort de leur mère Jeanne Baptendier.

Avec la découverte, dans le minutaire de Jacques Duret, du nom d'un peintre, inconnu jusqu'ici, et surtout du seul peintre qui ait pu prendre le portrait authentique de saint François de Sales, son œuvre présente, en outre, un intérêt historique très important.

Parmi les exemplaires de ce portrait pris en juin 1618, on en conserve un à la Visitation d'Annecy et l'autre au château de Thorens chez M. le comte de Roussy de Sales. Tous les deux portent la date de *1618 ætatis anno 52*. Si l'on fait naître le saint au 21 août 1567, sa cinquante-deuxième année n'aurait pas encore été commencée lorsque le portrait a été pris. Tandis que, en reconnaissant que sa naissance a eu lieu en 1566, cette cinquante-deuxième année allait être achevée au 21 août 1618; et c'est bien, en effet, l'année en cours qu'on prend pour indiquer son âge, surtout lorsqu'elle est si avancée.

Qui a donné au peintre le chiffre de l'âge de son

[1] *Année sainte de la Visitation*, VI. p. 367.
[2] *Minutaire de Duret.*
[3] *Année sainte*, p. 368.

[1] *Minutaire de Jacques Duret.*

Digitized by Google

sujet? Peut-être le saint lui-même, à la demande de l'artiste. En tout cas, il n'y a pas eu, qu'on sache, de protestation de la part de personne contre cette date. Et l'on sait que le peintre en avait distribué un certain nombre d'exemplaires.

Et c'est bien en 1618, comme le dit l'*Année sainte*, que le portrait a été pris ; car, au bas d'une gravure prise à Turin sur un des exemplaires de cette époque, on lit : *Ex prothotypo, dum viveret, anno 1618 depicto et apud ejusdum filias Visitationis St Mariæ Augustæ Taurinorum servato.*

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE CHAMBÉRY

OBSERVATIONS AU SUJET DE L'HORIZON DE L'*AMMONITES TENUILOBATUS*

Dans la zone subalpine et dans le Midi, l'horizon de l'*Amm. tenuilobatus* repose directement sur l'Argovien et offre, paléontologiquement et stratigraphiquement, plus de ressemblance avec ce dernier horizon qu'avec tout autre. Dans le Jura, la zone à *Amm. tenuilobatus* se présente dans des conditions stratigraphiques un peu différentes. A Chanaz, elle est au dessus du 2e niveau à hexatinellides et des calcaires lithographiques à *Tereb. insignis*. Je l'ai retrouvée à Virieu-le-Grand ; elle se rencontre dans les mêmes conditions au Grand-Colombier de Culoz. Elle existe au val du Fier, au mont Vuache, dans la chaîne du Credo, mais dans des conditions stratigraphiques encore différentes. On la retrouve dans la deuxième chaîne du Jura, en partant de l'est. Elle existe, en effet, dans le massif de Champfromier ; je l'ai trouvée dans la chaîne faisant suite à ce massif, à savoir : aux Bouchoux et à Coyrière ; plusieurs géologues l'ont signalée à Montépile, faisant suite aux montagnes des Bouchoux et de Coyrière.

Aux Bouchoux, j'ai relevé la coupe suivante :

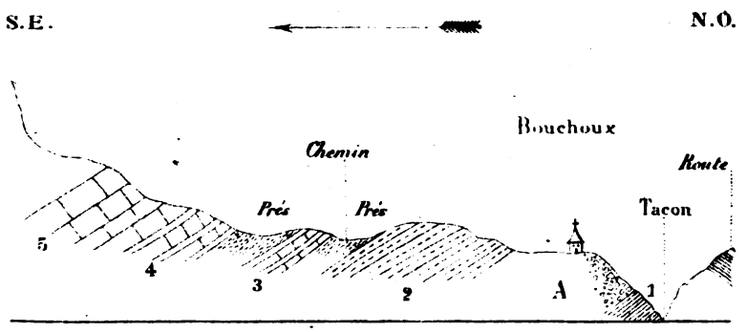

1. Marnes bleuâtres. — Argovien.
2. Calcaire ocreux à baguettes de *Cidaris florigemma*, nombreuses Térébratules et Rhynchonelles, Polypiers, etc.
3. Marno-calcaires avec *Amm. tenuilobatus* et *Amm. polyplocus*, etc.
4. Calcaire gris, compact, alternant avec des marnes à *Ceromya excentrica*, etc.
5. Calcaire blanc à *Diceras et polypiers*, etc.

A. Alluvions glaciaires.

J'ai étudié les faciès coralligènes des environs de Saint-Claude et les ai suivis jusqu'à Chanaz.

Voici un tableau donnant le résumé de mes recherches :

ÉTAGES	DÉPARTEMENTS DU JURA ET DE L'AIN	DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
PURBECK	18 Calcaires et marnes avec cailloux noirs.	18 Calcaires gris, compacts à cailloux noirs.
PORTLANDIEN	17 Dolomie ; 16 Calcaire jaune, compact, à *Nerinæa trinodosa* ; 15 Dolomie ; 14 Calcaire gris, grumeleux ; 13 Calcaire dolomitique en plaquettes ; 12 Calcaire gris, compact, à nérinées.	17-9 Calcaire jaune compact et Dolomie.
KIMMÉRIDGIEN	11 Calcaire dolomitique en plaquettes à nombreuses taches rouge-brique ; 10 Calcaire lithographique à *Exogyra virgula* ; 9 Calcaire en plaquettes à *Zamites Feneonis* et *Exogyra virgula*.	
CORALLIEN	8 Calcaire oolithique à nérinées ; 7 Calcaire blanc compact ; 6 Calcaire oolithique, crayeux à nombreux dicéras ; 5 Calcaire gris, lithographique à *Tereb. insignis* ; 4 Marno-calcaires à *Amm. tenuilobatus* et *Amm. polyplocus* ; 3 Calcaire roux, grenu, à *Waldheimia egena* ; polypiers ; 2 Calcaire grumeleux, à *Cidaris florigemma*, etc.	8-7-6 Calcaire blanc, compact à Diceras ; Dolomie ; 5 Calcaires gris, lithographique, à *Tereb. insignis* ; 5 Deuxième niveau d'hexatinellides ; 4 Marno-calcaires à *Amm. tenuilobatus*.
ARGOVIEN	1 Marno-calcaires.	1 Marno-calcaires.

Dans le Jura, au-dessus de l'argovien, est le véritable faciès coralligène, tandis qu'en Savoie on a un corralien à faciès vaseux, représenté par la zone à *Amm. tenuilobatus*. Enfin, je ne crois pas qu'il soit possible d'assimiler aucun des nombreux dépôts du Jura, aux dépôts que nous avons dans la zone subalpine, au-dessus de l'*Amm. tenuilobatus*. Il y a sans doute stratification transgressive entre les calcaires compacts du calvaire de Lémenc et les marno-calcaires à *Amm. tenuilobatus*.

Ces conclusions sont le résultat de nombreuses excursions faites en Savoie, dans l'Ain et le Jura ; je prépare, du reste, sur ces différents dépôts, un travail d'ensemble que j'aurai l'honneur de communiquer à la Société. Dr Hollande.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus ; 2° Notes du Comité révolutionnaire ; 3° Observations.

(Suite)

19. — Saint-Jorioz. — Françoise Favre, épouse de Joseph Vichard, 36 ans.

Notes : Certificat de civisme du 22 ventose, visé le 4 germinal par le Comité de surveillance, il en résulte

Digitized by Google

qu'elle a manifesté des principes qui prouvent son attachement à la Révolution d'une manière constante et irréprochable. Le Comité de surveillance atteste en particulier qu'elle recommande aux citoyens de la commune auxquels elle a occasion de parler, l'obéissance aux lois ; et que lors de l'affaire des 21 et 22 août, elle improuva les excès commis alors, et chercha à détourner plusieurs paysans et à les faire rester tranquilles.

Observations : Elle est encore malade. Sortira.

20. — Veyrier. — Louise-Claudine DANIÈRES, épouse de Charles-Maurice VINCENT, 50 ans. — 21. Françoise VINCENT, 24 ans. — 22. Marguerite VINCENT, 20 ans.

Notes : Certificat de civisme de chacune d'elles, en date du 15 ventose, visé par le Comité de surveillance, à forme duquel la 1re a toujours manifesté beaucoup d'attachement à la Révolution et aux lois, soit par ses discours, soit par ses actions, ainsi que ses filles, soit encore par des dons patriotiques.

Y joint trois autres pièces à l'appui des précédentes.

Observations : Elle fera conster n'avoir pas vu son fils avant son émigration.

Les filles sortiront quoique sœurs d'émigrés.

23. — Thusy. — Claude-César MOUXI.

Notes : Certificat de la municipalité dudit lieu, en date du 22 germinal, visé et approuvé par le Comité de surveillance, qui atteste qu'il s'est toujours montré très populaire, qu'il a régulièrement payé ses contributions foncières en nature, qu'il s'est inscrit sur le registre des gardes-nationales, qu'il a régulièrement observé les lois.

Observations : Détenu avant l'arrêté, doit produire les preuves de sa résidence sur le territoire français.

24. — Thusy. — François-Marie MOUXI-PLANCHAMP.

Notes : Certificat de civisme du 2 juin 1793, motivé sur sa conduite dans les différentes assemblées. Autre certificat du 22 germinal, à forme du quel il a satisfait à tout comme le précédent, et est d'ailleurs commandant de la garde nationale, et très utile à la chose publique dans sa commune. Il a fait don au canton du drapeau de la garde nationale. Il soulage habituellement les pauvres auxquels il fournit du blé pour leur subsistance, et pour l'ensemencement des terres. Enfin il a fait des dons patriotiques aux volontaires qui furent levés pour les bataillons du Mont-Blanc. Le tout quoi est certifié et visé par le Comité de surveillance.

Observations : Comme le précédent.

25. — Annecy. — Jean-Baptiste COUSSY.

Notes : N'a rien présenté.

A présenté un certificat de la municipalité.

Observations : ✕.

26. — Annecy. — Antoine LALANDE.

Notes : Comme le précédent.

Détenu depuis août 1793.

Observations : ✕.

27. — La Thuile. — François REVU.

Notes : Certificat de la municipalité de La Thuile, en date du 20 germinal, portant qu'il a prêté tous les serments civiques, qu'il a assisté à toutes les assemblées, qu'il a payé ses contributions, qu'il a marché deux fois avec la garde nationale contre les ennemis de la République, qu'il n'a jamais été au service du Despote Sarde, qu'enfin il a toujours été partisan de la Révolution.

Observations : Détenu avant l'arrêté. Sortira, sa femme restera.

28. — Arbusigny. — Joseph COLLOMB D'ARCINES, 71 ans.

Notes : Certificat de la municipalité d'Arbusigny, en date du 15 germinal, visé et certifié par le Comité de surveillance le 26 : à forme duquel il a assisté à toutes les assemblées, il a prêté tous les sermens civiques ; il a payé toutes ses contributions, il a fourni l'arbre de Liberté, il a consenti au brûlement de ses titres relatif à la féodalité et à son état ; il a remis ses armes à la municipalité, il fait valoir ses biens en économie ; enfin sa conduite a toujours été uniforme, parfaitement civique et soumise aux lois.

Observations : N. — Avant l'époque du 21 août, il habitait chez La Fléchère ; un individu vint l'y trouver quelques jours auparavant, et lui apporta une lettre qui fut déchirée.

29. — Annecy. — Claudine BRUN, veuve ROCHETTE. — 30. Jacqueline ROCHETTE. — 31. Rosalie ROCHETTE.

Notes : Déclaration de la municipalité d'Annecy du 18 germinal, portant qu'elles fréquentaient dès avant la Révolution autant la classe des cy-devant bourgeois, que celle des cy-devant nobles, qu'on ne leur reconnoit d'autres biens que leur dot ; qu'elles ont exercé avec empressement l'hospitalité envers les frères d'armes qui ont logé chez elles, qu'elles ont fait un don patriotique de 100 livres pour les femmes des gardes nationales de cette commune, qui avaient été obligé d'en sortir en may dernier : enfin qu'elles ont encore souscrit pour 100 livres destinées aux dépenses nécessaires pour la conduite des eaux de Vieugy en cette commune. Qu'elles n'ont jamais eu des insignes de féodalité, armes ni chevaux de luxe. Le tout visé et approuvé par le Comité de surveillance.

Observations : Détenues avant l'arrêté. — Elles ont eu des relations avec Plantard. — Mère et sœurs d'un individu agent du Roy Sarde, recruteur dans le Valais. — Prévenues d'émigration.

32. — Annecy. — Sébastienne MANSORD, veuve CHESSEL.

Notes : N'a rien présenté.

A produit un certificat de civisme du 25 germinal. En arrestation depuis octobre 1793.

Observations : Aveu d'avoir porté la cocarde bleue.

33. — La Balme. — Anne-Claudine DUFOUR, femme CIRASSE.

Notes : N'a présenté qu'un certificat de maladie et un mémoire non certifié.

Digitized by Google

34. — Rumilly. — Désirée PORTIER.

Notes : N'a rien présenté.
Certificat de civisme du 29 germinal.
Détenu avant l'arrêté.
Observations : Nièce et sœur de contre-révolutionnaires.

35. — Rumilly. — Louise DÉMOZ, femme ANTHONIOZ.

Notes : N'a rien présenté.
En arrestation par arrêté du Comité de surveillance depuis deux mois.

36. — Rumilly. — Louise DEMOLAN, veuve FESSON.

Notes : Comme la précédente.

37. — Rumilly. — Louise DÉMOZ, ex-religieuse.

Notes : Comme la précédente.
Pétition pour être mise en liberté.
Observations : Renvoyé au Comité de surveillance.

38. — Rumilly. — Marie DÉMOZ, sa sœur.

Notes : Comme la précédente.
Pétition pour être mise en liberté.
Observations : Renvoyé au Comité de surveillance.

39. — Annecy. — Joseph GONDÉ, 70 ans.

Notes : A présenté une déclaration de la municipalité du 18 germinal, portant acte de la vérité des faits suivants : Savoir qu'il a toujours été bon citoyen, qu'il a payé toutes les contributions exigées de lui, qu'il s'est toujours fait un devoir d'observer les lois, qu'il n'a jamais eu aucun signe de royauté ni de féodalité. Qu'il n'a jamais eu de noms chimériques sauf celui de cy-devant noble, qu'il n'a jamais eu chevaux de luxe; que malade et infirme, et gardant le lit et la chambre depuis quatre ans, il n'a pu se rendre aux assemblées populaires, qu'il n'a aucune arme, sauf un fusil dont il a fait don à Brave fils.
Observations : Sortira.

40. — Annecy. — François REYDET.

Notes : Maison d'arrêt.

41. — Annecy. — Louis COLLOMB.

Notes : Détenu à la Maison d'arrêt.

42. — Annecy. — Henry MOUXY-CHARRIÈRES.

Notes : Détenu à la Maison de la montagne (soit le château d'Annecy).

43. — Charles DANIÈRES.

Notes : Maison de la montagne.

44. — La Thuile. — Marie-Joséphine DUVERGER, femme REVU.

Notes : Détenu à la Maison de Suspicion.
N'a rien produit, sauf le 3 floréal, une attestation de la municipalité, du 29 germinal, attestant son patriotisme et des dons volontaires.

45. — Seynod. — Bernard DORLIER.

Notes : N'a rien présenté.
Observations : Sortira.

46. — Rumilly. — Peronne PERRET, veuve COUSSY.

Notes : Comme le précédent.

47. — Ugines. — Joseph-Marie LACHENAL, 44 ans.

Notes : Certificat de civisme du 12 ventose, vu par le Comité de surveillance, par la Société populaire d'Ugines, et par le Directoire du district. Il est maire d'Ugines. La municipalité atteste qu'il s'est toujours comporté en homme de probité, en vrai républicain, qu'il a aimé et fait observer les lois. Ce qui est justifié par deux déclarations de la dite municipalité.

48. — Ugines. — Marie-Josephte GALLAY, épouse du précédent, 34 ans.

Notes : Certificat de civisme du 12 ventose, visé par le Comité de surveillance et la Société populaire.

(*A suivre.*) Eloi SERAND.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 3 — MARS 1884

Pressions barométriques moyennes: 721,43 à Annecy, 680,18 à Leschaux et 706,1 à Mélan. Maxima le 15 aux trois stations. Minima le 30 à Annecy et Leschaux, le 14 à Mélan. Excursion du mercure, 15,9 à Annecy, 14,9 à Leschaux, 14,61 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Elevée par temps sec. Moyenne à Annecy du maxima 15°5, du minima —0°09, à 9 h. du matin 6°01. Moyenne générale à Douvaine 7°91, à Chamonix 4°49, à Mélan 6°025, à Leschaux 3°81.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 6°19, celle de puits de 6°62, de rivière 5°24. Celle du sol à 0m30 6°62.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de mars ; le		3.	10.	17.	24.	31
Thermomètre.	maxima.	5°4	5°8	9°1	9°1	8°2
	minima.	—8°	—6°4	—1°7	—7°9	—9°3
Baromètre à 0° :		625	618,7	630,9	620,1	619,4

A cette station, le maximum barométrique est de 633, les 14, 15, 18 et le minimum 616, le 26.

PLUIE ET NEIGE. — Mois très sec. Très peu de pluie et neige les 21-22. Maximum 16m/m8 en 4 jours à Seythenex. Pluie inappréciable à quelques stations les 5, 12 et 21. Pas de pluie à Douvaine et Saint-Gingolph. Au Semnoz le 3, 1m10 de neige, le 17, 0m65, le 24, les sapins sont couverts de givre, le 31, 0m40 de neige.

Orage le 21, à Faverges, 1 heure m.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Passage des bécasses à Douvaine le 15. Arrivée des hirondelles le 28. A Mélan, chant des allouettes le 8, réveil des chauves-souris le 15, à cette station ; observations des lueurs crépusculaires, rouges pendant le mois. A Annecy, premières hirondelles le 26. La grive apparaît au Semnoz vers la fin de mars.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 3.

MARS 1884

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53′59″ de latitude, et 3°47′33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Inférieur Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	7°5	—3°	0°3	»	»	»	99	11°	77°2	W	N-W	fort	beau		beau	65	»	5°2
2	12,5	—1	1,1	721	»	»	98	4	26,5	W	N-W	id.	couvert		très beau	66	»	5,2
3	7,3	—4,3	—0,2	722,8	»	»	»	9,2	81,1	W	W	faible	beau		id.	66	4°8	5
4	13,5	—3,7	2	722,4	»	»	»	11	78,8	S	S	id.	id.		id.	65	4,9	4,9
5	15	1,3	7,3	724,8	»	»	71	14	67,1	S	S-S-E	id.	couvert	Pluie inappréciable à 11 h.	couvert	65	5,7	5
6	16	4,5	6,1	723,6	»	»	87	7	12,5	W	W-N-W	fort	id.		id.	65	6,4	5,6
7	7,5	1,7	4,2	718,2	»	»	85	6,3	41,3	N	N	id.	id.		très beau	65	5,7	5,9
8	7,7	—0,7	7	717,3	»	»	63	9,3	88,1	N-E	N-W	faible	beau		id.	65	6	5,8
9	13	—0,5	6	718	»	»	75	13,3	84,2	S	S-W	id.	id.		id.	645	6,2	5,8
10	15	—0,3	8,2	715,1	»	»	59	14,4	78,8	?	S	id.	id.		beau	63	5,3	5,9
11	16,5	—0,3	13,3	714,3	»	»	45	18	39,8	S	S	fort	couvert		très beau	63	5,8	6,1
12	21	9	13	718	»	»	55	16,2	26,5	S	S	faible	id.		id.	62	6,5	6,9
13	18	6	10,2	727,1	»	»	63	17,3	81,9	—	S	id.	très beau		id.	625	6,6	7,4
14	20,3	0	7,3	729	»	»	84	16,3	86,6	—	N-W	id.	id.		id.	63	6,7	7,6
15	21,5	1	7,4	729,9	»	»	96	19,2	82,7	—	N-W	id.	id.		id.	625	6,6	7,5
16	22,3	—1,5	5	729,1	»	»	95	17,1	85	—	N-W	id.	id.		id.	62	6,5	7,5
17	22,5	0,5	8,2	728,8	»	»	70	17,4	86,6	—	N-W	id.	id.		id.	63	6,7	7,5
18	21,3	0 7	8	729,8	»	»	72	19,4	90,5	—	N-W	id.	id.		id.	635	6,6	7,6
19	21,3	0	7,3	728,6	»	1,2	71	19,3	86,6	—	S	id.	id.		id.	63	7,2	7,8
20	21,3	0,5	8	724,8	»	2,4	86	18,1	86,6	—	S	id.	id.		id.	63	7,6	7,9
21	21	3	5,2	714,2	3	3,2	81	7,2	20,3	N-W	N-N-W	fort	couvert	Pluie de 3 h. m. à 8 h., q.q. grêlons.	couvert	62	6,8	8,1
22	12	—0,3	3,3	720,6	»	1,7	66	9	102,2	N	N	id.	beau		beau	62	5,3	7,7
23	8	—2,7	3,4	720,[illegible]	»	1,7	76	»	»	—	N	id.	très beau		très beau	61	4,5	7,1
24	11	—1,7	5	720,7	»	3,8	71	11,3	49,1	N-W	W	id.	couv. 1/4		id.	61	5,4	6,8
25	13	—1	4,2	718,6	»	3,2	65	7,4	90,5	N	N	id.	beau		id.	60	5	6,7
26	9	—4,3	2,2	717,2	»	3,6	82	10,4	99,8	—	N	id.	très beau		id.	59	5,3	6,5
27	12,5	—4	3,3	720	»	2,3	95	13,3	90,5	—	N	id.	id.		id.	58	6,2	6,4
28	16	—2,5	6	721	»	1,0	58	16	74,9	—	N	id.	id.		id.	57	6,8	6,5
29	17,5	—0,7	7,3	718,2	»	3,1	83	16,2	74,9	—	N	id.	id.		id.	56	7,3	6,8
30	18,5	0	9,3	714	»	3,6	75	18,2	90,5	—	N	id.	id.		id.	56	7,5	7,2
31	21,5	1,5	10,4	714,4	»	3,4	70	16,4	39,8	—	S	faible	id.		id.	555	7,6	7,6
Moyennes ou Totaux.	15°5	—0°09	6,1	721,43	3	2,67	75,7	13°4	70°03							621	6°19	6°62

Le 21, neige sur le mont de Veyrier, à 4 h. 30 soir pluie, quelques flocons de neige dans la plaine. — Le 22, neige à 600 mèt. d'altitude. — Le 26, arrivée des premières hirondelles. — Semaille des avoines à partir du 10. — Labour pour les pommes de terre.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 mai 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Rapport sur le Concours de poésie de 1882, par M. A. Constantin. — Le surnom du comte Humbert Ier, par M. Pascalein. — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry : Congrès géologique international et Congrès de la Société helvétique des sciences naturelles, à Zurich, en 1884, par M. L. Pillet. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1882

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy).

Au sommet d'une haute montagne s'élève majestueusement un temple qui remonte à la plus haute antiquité ; ses assises n'en sont pas moins solides, et ses décors non moins frais que s'ils dataient d'hier.

L'architecte en a tourné les quatre faces droit aux quatre points cardinaux comme pour indiquer qu'il y convoque le monde entier. C'est ainsi en effet qu'il faut interpréter sa pensée, car rien n'a été fait sans mûre réflexion, rien n'a été laissé au hasard ; dans les dispositions, la structure et les ornements de cet édifice, tout a un sens, tout est esprit et vie, tout y parle le langage symbolique, le seul que comprennent bien les masses dans toutes les questions abstraites ou métaphysiques.

De quelque côté qu'on l'aborde, il présente partout le même aspect, simple et grandiose tout à la fois. Trois élégants portails servent d'entrée ; au-dessus de celui du milieu qui est le plus grand et le plus beau, on voit une lyre en guise d'écusson ; au-dessus des deux autres un triangle et un tambourin.

Du seuil d'entrée, l'on a également le même tableau sous les yeux : un autel soutenu par trois colonnes, et sur l'autel un vase de marbre d'une forme ravissante, d'où s'élèvent une blanche fumée et des parfums enivrants. Sur chaque pilier un mot est gravé, savoir :

AIMER. COMPRENDRE.
VOULOIR.

Sur le socle du vase de marbre figurant le Beau plastique, une inscription en lettres d'or représente la table de l'Art, et en rappelle les principes fondamentaux en trois mots :

PUISSANCE. ORDRE.
HARMONIE.

Mais à quoi bon nous attarder plus longtemps à vous décrire ce temple, à vous en montrer les tables de la loi ? Nous avons mieux à faire en ce moment ; les portes sont ouvertes, les amants des beaux-arts qui ont répondu à notre appel, brûlent d'impatience de se faire entendre ; laissons-leur la parole et contentons-nous de jouir.

LE BUET

ÉPITRE A UN JEUNE ALPINISTE

Benedicite omnia opera Dñi Dño.
(Psaumes.)

L'air est vif, le ciel pur ; le Buet nous appelle.
Partons, mon jeune ami ! — Votre course nouvelle
Parmi vos souvenirs tiendra le premier rang ;
Vous allez aujourd'hui contempler le mont Blanc !
Or, il faut, pour bien voir toute grandeur suprême,
Etre à bonne distance et s'élever soi-même ;
Il faut un belvédère en face du sommet :
Eh bien, le nôtre est là, nous sommes au Buet !

I.

« Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
« Par un soleil d'été, que les Alpes sont belles ! »
— Ah ! viens donc admirer, poète harmonieux,
Viens décrire la scène étalée à nos yeux !
Les voilà devant nous les cimes souveraines,
Les glaciers éternels et les Alpes sereines,
S'empourprant aux rayons du soleil matinal ;
Voilà le grand sommet, le mont Blanc sans rival !
Le monarque est assis fièrement sur son trône,
Pendant qu'à son côté les grands de la couronne
Sont rangés, tous debout, du levant au midi.
Le maître, les vassaux, comme tout a grandi !
Sous des aspects divers de forme et de structure,
Quel relief inouï, quelle étrange stature
Dans ce monde nouveau, qui jaillit vers les cieux
En aiguilles de marbre, en dômes lumineux !
Il fallait au mont Blanc cette cour triomphale :
Lui, dressant dans les airs sa forme sculpturale,

Digitized by Google

Il nous regarde en face ; avec notre Buet
Il échange peut-être un dialogue muet ;
De vastes champs de neige arrondis en coupoles
Moulent son front superbe et ses larges épaules,
L'enferment tout entier dans leurs plis de cristal,
Et retombent flottants jusqu'à son piédestal.
— Certes, c'est bien pour nous qu'est fait le paysage :
Comme de tous côtés le tableau se dégage !
Pour en masquer le pied, la croupe du Brévent
Par dessus Chamonix s'étale en paravent,
Et l'immense massif de granit et de glace
Apparaît, sans appui, suspendu dans l'espace :
Du côté du levant, quelques sommets épars,
Placés en éclaireurs par delà ses remparts,
Lui tracent vers l'aurore une longue avenue :
Au couchant l'horizon, comme une plage nue,
S'abaisse, tout s'efface, et le front du géant
Rayonne solitaire au ciel de l'occident !
Oui, le spectacle est beau, la scène est imposante :
Et l'admiration serait de l'épouvante
Si, de ce grand ouvrage achevant la splendeur,
La grâce n'en venait tempérer la grandeur.
Mais partout quelle paix ! Partout quelle harmonie !
C'est un monde vivant, dont la puissante vie
A le charme du jour nouvellement éclos
Et le tranquille aspect de la force en repos ;
Et rien n'est doux à voir, dans leur pure atmosphère,
Comme ces fiers sommets inondés de lumière,
Plus pâles au matin, ou le soir tous dorés,
Baignant dans le ciel bleu leurs fonts transfigurés !

II.

Et vous, mon jeune ami, qui rêviez cette fête,
Votre âme d'alpiniste est-elle satisfaite ?
Avez-vous cette fois, selon votre désir,
Avez-vous contemplé le colosse à loisir
Et toute cette foule aux épaules de neige
Qui partage sa gloire et forme son cortège ?
Et les glaciers ? Plus beaux que la pourpre des rois,
Sur le flanc des massifs ils tendent leur pavois,
S'élancent jusqu'au front des aiguilles géantes,
Ou dorment à leurs pieds en nappes indolentes ;
Mais l'avalanche passe, entraînant les névés
Dans des cirques profonds aux rebords élevés ;
Et le fleuve grossi, quand la coupe est trop pleine,
En cascade d'argent ruisselle vers la plaine !
— Pour moi, dans cet éclat semé de toutes parts,
Un glacier entre tous captive mes regards.
Vous voyez au milieu de l'escorte royale
La grande Aiguille-Verte, une belle vassale,
Au port de reine ; eh bien, à son flanc nourricier
Il est là suspendu mon superbe glacier ;
Haute et profonde nef terminée en abside,
C'est d'ici qu'il faut voir cette enceinte splendide,
Où les Alpes, changeant l'aspect de leur beauté,
Ont uni plus de grâce et moins d'immensité ;
Le somptueux tapis de sa blanche tenture
Retombe à sa façade en longs flots de guipure,
Et ses parois à pans unis, au front plongeant,
Dressent tout à l'entour leurs murailles d'argent.
Tout est paisible ici, comme en un sanctuaire ;
Les cieux versent d'en haut le jour pur qui l'éclaire,
Et cette mer de glace aux reflets de satin
Garde encore la fraîcheur de son premier matin.

III.

Salut au Conquérant de nos Alpes sublimes !
Cet homme s'était dit qu'à travers les abîmes
Il monterait là-haut poser son pied vainqueur :
Longue fut l'entreprise, et rude la bataille ;
Le géant se cabrait ; sans regarder sa taille,
L'homme alla jusqu'au bout, n'écoutant que son cœur !

Ils ont, ces obstinés qui découvrent des mondes,
Un sens plus pénétrant, des clartés plus profondes ;
Leur âme est un foyer de lumière et de feu.
Sans goût pour les plaisirs que le vulgaire envie,
Ils sont tout à leur œuvre, estimant que la vie
Est un jour de labeur que l'homme doit à Dieu !

Hélas ! C'est au Buet, près de ce belvédère
Que la mort attendait ce Balmat légendaire !
Et nous voyons ici, nous qui suivons ses pas,
Dans une même scène et la même lumière
Les deux sommets de sa carrière :
Le mont Blanc, le Buet — sa gloire et son trépas !

Nous serions presque tenté de faire ici une pause et de vous laisser sous l'agréable impression de cette poésie pleine tout à la fois de grâce, d'harmonie, de fraîcheur et de vie. Au reste, pourquoi ne le ferions-nous pas ? Pourquoi arracher l'âme charmée et attendrie à la douce émotion qu'elle éprouve et abréger de propos délibéré ses plaisirs. Laissons dormir un instant l'esprit d'analyse qui est aux pures délectations intellectuelles ce que le vent glacial du nord est aux jeunes plantes, et donnons la parole à un autre heureux concurrent dont le talent souple et varié nous prépare d'agréables surprises.

LE COMBAT DE CHEVILLY

SOUS PARIS.

Pro patriâ.

*
* *

C'était le dernier jour de septembre, l'an mil
Huit cent soixante-dix. Trochu s'en souvient-il ?
Ah ! Paris n'était plus cette ville rieuse,
Sorte d'Hébé moderne, épuisée et joyeuse,
Qui verse le plaisir. Paris était cerné ;
Minerve était debout, le front d'un casque orné ;
Des bourgeois aux remparts : des blessés, des malades,
Partout ; des bœufs gisant le long des promenades...
Dans l'ombre on n'entendait que clairons et tambours
Appelant au combat « l'outrance » des faubourgs.
Les chevaux allemands s'abreuvaient dans la Seine.
Il était nuit. La bise, ainsi qu'une âme en peine,
En avant de Bicêtre, à travers les buissons,
Courait fraîche, donnant aux soldats des frissons.
Bientôt l'aube parut dans sa brume d'automne.
De chaque fort sortait une étroite colonne ;
On voyait aux fusils reluisant au matin
Les régiments ramper en reptiles d'airain.
Tout à coup les canons des forts, dans la fumée,
Crachent des flots de fer sur l'ennemi. L'armée,
Surgissant des bivacs, des baraques, des camps,
Croit de Trochu discret exécuter « les plans. »
. . . . . .

Digitized by Google

*
* *

Brigade Blaise à gauche, à droite Dumoulin,
Guilhem au centre, on va, de fierté le cœur plein,
Et l'on disait : « Enfants ! la France est rajeunie. »
Mais pour guide aux lions il manquait un génie.
La mort accomplissait sa mission de sang.
Tandis que le soldat, courageux, bondissant,
S'élance contre l'Hay, sur le bord de la Bièvre,
Contre Thiais, Chevilly, qu'il enlève avec fièvre,
Moltke assemble sa meute et l'embusque en lieu sûr.
A défaut d'Allemands le Français trouve un mur,
Un mur noirâtre et froid, un mur bas mais terrible,
D'où le plomb s'échappait comme des trous d'un crible.
La retraite sonnait, lorsque, au détour d'un bois,
Le canon ennemi fit éclater sa voix.
Les assaillants qu'avaient épargnés les murailles,
L'obus les atteignit ; ce faucheur des batailles
Acheva dans nos rangs sa lugubre moisson.
Les épis qu'il coucha rougirent le sillon ;
Rare qui survécut à la sombre mêlée !

*
* *

Je revois fréquemment la plaine désolée
Où sont restés alors tant de jeunes soldats
Que leur mère attendait, — qu'elle n'embrassa pas.
J'entends dans mon sommeil grincer la mitrailleuse
Qui déchirait les airs de sa note railleuse.
Combien avaient crié le matin : « En avant ! »
Baïonnette au canon, cheveux épars au vent,
Ne sont plus revenus le soir à la redoute ! [1]
Combien dans le fossé voisin de la grand'route
Sont tombés et jamais n'auront eu leur cercueil !
Ah ! c'est le cœur serré par ce drame et ce deuil
Que j'évoque aujourd'hui mes compagnons de guerre,
Et que devant mes yeux paraît ce coin de terre.
Une balle m'a fait l'honneur de m'y toucher.
Je l'ai. Quand de ce jour revient l'anniversaire,
Seul, au fond d'un tiroir j'aime à la rechercher,
Et je songe à ceux qui sont morts pour la patrie,
Le chassepot au poing ; leur mémoire est bénie.
Puis je songe — j'ignore absolument pourquoi —
A des uhlans postés près de Choisy-le-Roi
Et qui nous observaient avec trop de sans-gêne.
On fit feu. Les uhlans s'enfuirent vers la Seine.
Le cheval de l'un d'eux, libre dans le chemin,
Trotta vers nous.
Il fut mangé le lendemain.

Le trait final, on ne peut le nier, est d'un effet merveilleux ; il ne renferme cependant que l'énonciation pure et simple d'un fait banal et vulgaire ; en aucun cas il ne saurait être comparé au fameux *Qu'il mourût*, et toutefois il produit une commotion qui rappelle beaucoup celle que la réplique du vieil Horace nous fait éprouver. A quoi cela tient-il ? se demande-t-on involontairement. Comment se fait-il qu'avec des éléments si pauvres, si ingrats, on puisse produire un si bel effet ?

Avant de rechercher à quoi il convient d'attribuer la beauté du trait final, permettez-nous de vous présenter encore une pièce du même auteur, qui rentre dans le même ordre d'idées ; elle nous fournira des points de repère qui nous faciliteront cette recherche.

1 A la redoute des Hautes-Bruyères.

LA MONTRE

Mater dolorosa.

*
* *

On subissait l'an mil huit cent soixante-dix,
An maudit, où la mort voulait des holocaustes.
Une nuit, nous étions de garde aux avant-postes
Sous les murs sacrés de Paris.

Non loin nous entendions les flûtes allemandes,
Dont les airs langoureux pleuraient le sol natal.
L'ombre froide et sans lune avait noirci les landes ;
Pas une étoile au ciel, qui nous semblait fatal.

Epars sur un plateau que la bruyère couvre,
Nous restions tous au guet, immobiles. Nul bruit.
Soudain chez les Prussiens la fusillade s'ouvre,
La poudre illumine la nuit.

Impatients, feu ! feu ! vite nous ripostâmes.
Le plomb sifflait, perçant les chairs, broyant les os,
Et l'on sentait, ô morts ! voler vos fières âmes ;
Mais on tirait, nos bras n'avaient plus de repos.

Quand le matin parut, régnait un grand silence
Qu'interrompaient parfois les plaintes des blessés.
Au coin d'un bois, un casque et le fer d'une lance
Trahissaient des Prussiens les postes avancés.

Or, je vis à mes pieds un jeune camarade,
Livide et l'œil éteint, couché, comme endormi :
— Veux-tu boire ? lui dis-je. — « Ah ! je suis bien malade, »
Répond-il, « rends-moi donc un service d'ami.

« Prends ma montre, et fais-la parvenir à ma mère.
« Pauvre femme, au foyer, anxieuse, elle attend. »
Ensuite il ajouta faiblement : « Merci, frère. »
Je fus le seul témoin de son dernier instant.

Nous creusâmes sa fosse à distance en arrière,
Afin que l'Allemand ne vînt point la fouler.
Une tente servit de linceul ; la prière
Ne put qu'en serments s'exhaler.

Un soldat s'écria d'une voix menaçante :
« En vain la foudre éclate aujourd'hui sur nos fronts,
« En vain sur le pays pèse une main puissante,
« O frère ! tu seras vengé, nous le jurons. »

La montre qu'à sa mère en tremblant j'ai rendue,
Pour elle est un trésor au-dessus de tout prix.
Au bruit de son tic-tac, elle croit, éperdue,
Entendre le cœur de son fils !...

Le trait final de cette pièce est également d'un effet saisissant, et, comme dans la précédente, il semble en former à lui seul tout le mérite ; en effet, si on n'y regarde de près, on n'y voit de prime abord rien de remarquable ni pour le fonds ni pour la forme. Le style est on ne peut plus sobre, et quant aux pensées, elles n'ont rien de saillant. Les cinq premières strophes ne sont que la paraphrase du premier vers *L'on subissait l'an mil huit cent soixante et dix ;* sur les cinq dernières, il y en a quatre qui relatent d'une manière très simple la mort du soldat blessé et le serment

Digitized by Google

que prononce sur sa tombe celui qui avait recueilli ses dernières paroles; la dernière strophe seule se détache des autres comme pensée.

C'est exactement ce que nous voyons dans le *Combat de Chevilly* où le dernier vers fait oublier toutes les longueurs et les négligences de la pièce, et semble en former tout le mérite.

Non, quoi que dise l'esprit d'analyse, toute la beauté de ces poésies ne peut résider dans un seul vers, dans une seule pensée; s'il en était ainsi, ce serait le renversement des principes fondamentaux des beaux-arts. Dans les questions d'art, comme dans celles de sentiment, ce n'est pas à l'esprit seul à porter son jugement, son verdict; il doit compter avec une autre puissance, — les facultés aimantes ou sensitives. Son rôle est de prendre l'émotion ressentie, sinon comme un critérium infaillible, du moins pour point de départ.

Si tout le mérite de ces poésies consistait uniquement dans la pensée finale, elle serait absolument belle, et conserverait sa beauté même lorsqu'elle serait détachée de son cadre. Quand nous nous bornons à lire les deux derniers vers, qui forment un sens complet :

> Le cheval de l'un d'eux, libre dans le chemin,
> Trotta vers nous. — Il fut mangé le lendemain.

l'effet est-il aussi puissant que lorsqu'ils sont liés à ce qui précède? Evidemment non, toute la force, toute l'énergie du trait final est évanouie; donc ce n'est pas lui qui fait toute la beauté de la pièce; il y a quelque chose de plus, et ce quelque chose, c'est l'art déployé par le poète.

D'abord sombre et lugubre, l'auteur nous présente à grands traits le triste tableau qu'offre en ce moment Paris cerné; puis il nous conduit hors des remparts, et nous montre comment avec toute leur vaillance les efforts des assiégés viennent échouer devant des obstacles inattendus :

> A défaut d'Allemands, le Français trouve un mur,
> Un mur noirâtre et froid, un mur bas et terrible
> D'où le plomb s'échappait comme des trous d'un crible.

Ces vers peignent bien la situation et l'inanité des efforts de Paris pour briser le cercle de fer qui l'étreint chaque jour davantage. « Ce mur noirâtre et froid, bas et terrible » fait couler le froid dans nos veines; l'impression éprouvée engourdit l'imagination; de ce moment on devient passif : le poète a pris possession de ses lecteurs. Maintenant, il peut à son gré nous conduire où il veut, nous sommes à lui; il peut sans crainte et sans voile nous faire part des pensées et des sentiments qu'il veut nous communiquer, le terrain est préparé; la semence qu'il y jettera ne tombera pas parmi les ronces et les épines.

Après avoir payé en paroles senties un juste tribut d'hommage et de regrets à ceux qui sont morts dans cette journée pour la patrie, le poète fait un retour sur lui-même, sur ses souvenirs personnels; il en tire un de ces petits riens qui ferait sourire si l'on n'était déjà si près des larmes. Une balle qu'il reçut ce jour-là sur le champ de bataille lui revient en mémoire; il n'en fait point ostentation, elle est serrée au fond de son armoire, mais lorsque revient le jour anniversaire du combat de Chevilly, il ne manque jamais de faire une visite à cet hôte muet qui lui fit alors « l'honneur de le toucher ».

A ce récit empreint d'une touchante bonhomie, qu'aucune réflexion n'accompagne, on se sent en présence d'un homme sans prétentions qui s'ouvre à vous, comme il se parle à lui-même. On se prend de sympathie pour lui, et le charme de ses révélations intimes nous en fait désirer la continuation.

Et lui, de continuer ainsi : « Puis je songe — j'ignore absolument pourquoi — à des uhlans postés près de Choisy-le-Roi... »

Quel bel effet produit ici cette simple remarque : « J'ignore absolument pourquoi. » L'auteur a l'air de demander, de réclamer votre indulgence pour le décousu de sa narration et la puérilité des sujets dont ils vous entretient, mais personne ne se méprend sur la portée de cette remarque faite comme en passant; on sent que l'émotion le gagne, et qu'il n'en sera bientôt plus maître s'il reste dans le même ordre d'idées; on voit qu'il cherche une diversion dans le récit de la fuite des uhlans postés près de Choisy-le-Roi. En ce moment, un sentiment de pitié s'empare de nous, on lui saurait gré de ne pas prolonger cette situation; c'est ce qu'il fait brusquement, en donnant au trait final un relief hors ligne par l'emploi d'une tournure aussi originale qu'imprévue qui évoque en notre esprit un des souvenirs les plus pénibles du siège, et porte votre commisération non sur les souffrances des assiégés, mais sur l'animal qui fut sacrifié le premier aux horreurs de la famine. Toutes ces pensées sont comprises dans ces quelques mots : « Il fut mangé le lendemain ».

C'est ainsi qu'en tenant compte de l'impression produite par le trait final, un examen attentif nous amène à reconnaître que ce qui nous semblait de prime abord des négligences, n'était qu'un moyen prévu et calculé d'avance, pour mieux faire ressortir le trait final.

Certainement le tour est habile, et quand on considère les moyens employés, on ne peut plus s'étonner que ces mots aient produit sur nous une véritable commotion.

C'est également en suivant la même marche, en employant les mêmes moyens, que le poète arrive à produire un effet remarquable dans *La Montre;* seulement l'impression que nous en recevons n'est plus de la commotion, mais de l'émotion esthétique, sentiment plus doux, plus chaud et partant plus durable que la commotion, qui lasse vite, comme tout ce qui s'adresse particulièrement aux nerfs. Dans l'une et l'autre pièce, nous trouvons, à des degrés différents il est vrai, les caractères essentiels du Beau : la Puissance, l'Ordre et l'Harmonie.

Ces termes sont un peu vagues, nous l'avouons; il conviendrait de rappeler ici ce que les esthéticiens entendent par ces dénominations, mais ce serait vous faire subir un cours de métaphysique peu attrayant; qu'il nous soit donc permis de vous en donner une traduction en termes moins justes, mais plus à la portée de tous.

La Puissance se manifeste dans la grandeur, la grâce et la couleur, c'est-à-dire dans le complet épanouissement d'une force, d'une pensée ou d'un sentiment; l'Ordre, c'est l'unité dans la variété, la variété dans l'unité et la symétrie dans l'ensemble; l'Harmo-

Digitized by Google

nie, c'est tout à la fois la symétrie, la proportion et la convenance.

Cette explication sommaire étant donnée, poursuivons l'examen des autres pièces.

Nous avons encore du même auteur une poésie qui mérite des éloges et une distinction. Elle est dédiée

A LA MÉMOIRE D'AUGUSTE BARBIER

NÉ A PARIS EN AVRIL 1805, DÉCÉDÉ EN FÉVRIER 1882.

*
* *

Archilochum proprio rabies armavit iambo.
(2. Horatii Flacci de Arte poeticâ liber.)

—

Ainsi qu'un frêle esquif pensant tromper l'orage,
A Nice hier tu t'abritas,
Mais jusque dans le port nous atteint le naufrage,
Le vrai port n'est point ici-bas.

*
* *

Oui ! la mort t'a surpris, peintre de la *Curée*,
Qui fustigeas les vils flatteurs,
Et dont l'âme, toujours par l'honneur inspirée,
Flétrit les « chiens » solliciteurs !

De la fierté ta muse était une prêtresse,
Sa robe était un pur rayon.
Que ne m'as-tu légué sa force, sa rudesse,
Sa sublime indignation !

Si j'avais, ô Barbier ! tes *Iambes* célèbres,
Je lancerais leurs traits de feu
Aux enfants d'Escobar, à ces vautours funèbres
Qui sont une insulte au ciel bleu.

L'intérêt du public, le bien de la Patrie....
Mots que disent ces intrigants,
Lâches repus, vautrés sur leur Mère meurtrie,
Et dont les griffes ont des gants !

Dans leur bouche ces mots deviennent un blasphème.
Le bien qu'ils veulent, c'est le leur;
Ils veulent récolter le blé qu'un autre sème
Et jouir de notre douleur.

Oh ! si jamais l'essaim des strophes vengeresses
Me criait : — Dispose de nous ! —
Je les déchaînerais sur ces âmes traîtresses,
En surexcitant leur courroux.

Si j'avais, ô Barbier ! tes verges implacables,
Je frapperais avec fureur
Sur le dos mis à nu de tous ces misérables
Qui n'ont rien à l'endroit du cœur.

Tel se dit libéral, alors qu'il prostitue
Ou qu'il bannit la liberté ;
Tel qui se dit pieux ébranle la statue
Dressée à la Divinité.

Empruntant, jeune encore, aux pâles Euménides
Leurs flambeaux armés de serpents,
Toi, tu stigmatisas en tes vers intrépides
Ces « chiens » dans la fange rampants.

Précurseur de Lanfrey, tu combattis l'*Idole*,
Le Corse fauve « à cheveux plats »
Que la légende avait assis au Capitole
Et que plus d'un adore, hélas !

Qu'est-ce qu'un empereur ? Regardons ceux du Tibre,
Ou brûlant Rome ou l'étouffant.
L'homme ne doit-il pas et vivre et mourir libre,
Puisque libre Dieu fait l'enfant ?

L'*Idole !* elle déchoit, mais il en surgit d'autres
En ce siècle aux louches clartés ;
Qu'un tribun se présente, il trouve des apôtres
Hurlant son nom de cent côtés.

Ils sont rares ceux qui vont, comme toi, sans crainte,
Blessés aux ronces du chemin,
Laissant après leurs pas une profonde empreinte ;
Leur souffle meut le flot humain.

Savais-tu que la gloire est un peu de fumée,
Quand ta voix hardie accusait
Napoléon debout sur sa colonne aimée,
Lui que Béranger encensait ?

Ce potentat auquel Hugo bâtit un temple
Avec le granit de ses vers,
Barbier ! tu le blâmais, loin d'imiter l'exemple
Donné par la prose de Thiers.

Point ne fus de ceux qui, mélangeant fleurs et chaînes,
Mariant la honte au plaisir,
Chantent, courbés. — Druide, aimant le gui des chênes,
Rester pur fut ton seul désir.

Ou plutôt, tel qu'un fils de la rigide Sparte,
Tu parus au milieu de nous,
Arrachant indigné son masque à Bonaparte,
Relevant l'esclave à genoux.

Avec son fier dédain, que ta muse était belle,
Jetant ses *Iambes* vengeurs !
Aussi, combien le peuple applaudit la rebelle,
La muse aux soudaines rougeurs !

*
* *

A l'Italie, enfin, adressant sa voix forte,
Elle, le front illuminé,
Cria : — Ton long sommeil est celui d'une morte !
Mais du réveil l'heure a sonné. —

Elle voulut plus tard, dans la mélancolie,
Dépeindre ce *Lazare* anglais
Qui traîne ses haillons, sa faim inassouvie,
Sur le seuil des mornes palais.

Accepte notre hommage et nos adieux, poète
Que nous a ravi le trépas !
Passager ferme et grand qui montras la tempête,
Ton souvenir ne mourra pas.

Les Parques à nos vœux sont sourdes, inflexibles,
Et de pitié n'eurent jamais.
Ton vers d'acier, prenant nos vices comme cibles,
Sans toi sifflera désormais.

Digitized by Google

Devant le Seigneur juste, à ton heure suprême,
As-tu regretté ce hochet,
Oui, ce vers que la mode, en ses décrets extrême,
Laissait dans l'ombre ou recherchait ?

Devant la froide mort on est franc, — pourquoi feindre ?
As-tu dit : — Tout est vanité.
L'homme a tort de combattre, il a tort de se plaindre,
Car tout roule à l'éternité ! —

As-tu dit : — A quoi bon plonger sous l'onde amère ?
Quérir la perle du bonheur ?
Le bonheur en ce monde, il n'est qu'une chimère,
Qu'un mirage, qu'une vapeur ! —

Aux rêveurs, dont l'attente est constamment déçue
Par un destin trop rigoureux,
Le sépulcre offre-t-il une éclatante issue
Où s'échappent ces malheureux ?

Puisque la mort délie, elle prouve à chaque être
Que l'idéal se trouve ailleurs.
En te le dévoilant dans l'azur, ô cher maître !
Elle t'a noyé de lueurs.

*
* *

Adieu ! toi qui luttas sans nulle défaillance !
A toi la palme des élus !
Une étoile manquait, — celle de la vaillance.
Aux Cieux elle ne manque plus.

Nous voilà en présence d'une pièce où il y a une foule de beaux vers et de belles pensées, et cependant elle nous laisse un peu froids. Elle est pleine de chaleur, et elle nous émeut peu ; on admire en passant maintes beautés de détail, mais elles ne laissent pas une impression durable. On dirait que la pièce manque d'unité, qu'elle ne conclut pas ou que le trait final manque de cohésion avec ce qui précède. Cherchons donc le côté faible, et voyons si nos impressions sont fondées.

Qu'est-ce que l'auteur s'est proposé de faire ? Jusqu'à quel point a-t-il réussi dans sa tâche ? Pour la saine critique, tout se réduit à ces deux questions ; les règles de l'art doivent seules être son guide ; toute autre préoccupation doit être bannie, car l'art n'est vraiment lui-même que lorsqu'il ne se met au service d'aucun parti, d'aucune confession.

La pensée de l'auteur est de rendre un hommage à la personne et à la muse d'Auguste Barbier. Un premier hommage est rendu à sa muse par le choix du rythme ïambique, qui convient bien à la satire, et par l'union étrange de deux genres qui semblent s'exclure — la satire et l'ode — et dont A. Barbier tira le premier des effets puissants. Non content de cela, il lui emprunte encore son pinceau et ses couleurs ; en un mot, il se fait son disciple en tout, pour le fonds et pour la forme ; et l'on doit reconnaître que le disciple ne reste pas trop distancé par le maître. Mais Barbier a des défauts, et, quelque admiration que nous professions pour son talent hors ligne, elle ne nous excuse pas de l'imiter jusque dans ses défauts. Quand sur une personne, a dit Molière, on prétend se régler, c'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

Tout genre en littérature ayant son utilité et sa raison d'être, la satire peut également revendiquer sa place au soleil, à condition qu'elle sache choisir ses sujets et qu'elle n'attache au pilori que ceux qui le méritent. Elle a ses règles à elle ; son arme favorite sera toujours celle de la comédie, le ridicule, mais elle peut aller plus loin qu'elle ; elle a le droit de s'indigner et de s'armer du fouet, à condition de rester calme et digne ; pour frapper fort, elle est souvent obligée de friser la caricature, et c'est ici l'écueil. Barbier ne sut malheureusement pas l'éviter : il dédaigna le ridicule, comme une arme trop légère dans ses mains vigoureuses, pour se servir du fouet à tour de bras ; il quitta parfois cette arme pour la massue, et devint brutal ; échangea celle-ci contre une trique, et devint trivial. Tels sont les défauts de ce satirique incomparable, défauts qui proviennent du désir immodéré de frapper fort, de produire de l'effet. Ces défauts ne se trouvent pas tous dans la pièce que nous analysons, mais, en véritable admirateur et disciple de Barbier, notre auteur a cru devoir lui emprunter certaines tournures et expressions qui sont loin de rehausser le mérite de sa pièce ; toutefois ce n'est pas là ce qui en ternit l'éclat.

Son appréciation des œuvres de Barbier pourrait être plus complète et plus précise ; *Melpomène* et la *Popularité*, ces deux sanglantes satires, l'une contre les dévergondages du drame romantique, l'autre contre ceux qui sacrifient leur devoir à la faveur populaire, méritaient d'être citées à côté de l'*Idole* et de la *Curée*. Son admiration n'aurait pas dû aller jusqu'à épouser ses antipathies ni ses haines ; la 16e strophe le donnerait à penser. Dans l'*Idole*, protestation virulente contre l'idolâtrie napoléonienne de cette époque, Barbier a dépassé le but, puisqu'il ne laisse rien d'humain à Napoléon Ier.

Combien V. Hugo est plus grand et plus vrai, quand il s'écrie en parlant de lui :

Encor si ce banni n'eût rien aimé sur terre !...
Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.
Il aimait son fils, ce vainqueur !
Deux choses lui restaient dans sa cage inféconde :
Le portrait d'un enfant et la carte du monde,
Tout son génie et tout son cœur !

Il eût été prudent de ne pas rappeler le nom de V. Hugo, car le rapprochement qui se fait en notre esprit entre la manière de voir du poète satirique et celle de notre grand lyrique n'est pas en faveur de Barbier.

La strophe suivante :

Point ne fus de ceux qui, mélangeant fleurs et chaînes,
Mariant la honte au plaisir,
Chantent, courbés...

cette strophe, disons-nous, eût été mieux placée ailleurs qu'après les noms de Béranger, de Thiers et de V. Hugo ; car, la première impression est qu'elle n'est que la continuation du blâme infligé à ces grands écrivains dans les strophes précédentes, ce qui est certainement loin de la vérité et de la pensée de l'auteur.

Cependant l'impression que produisent sur nous ces imperfections n'est pas si vive qu'elle nous empêche

Digitized by Google

de reconnaître et de sentir la beauté des dernières strophes. Où est donc le principal défaut ? Il est dans une faute contre l'Ordre ; il est dans le plan suivi, dans une mauvaise disposition des différentes parties.

La seconde et la dixième strophe sont intimément liées par le sens, elles renferment la caractéristique de la *Curée;* or elles sont séparées par huit strophes remplies de pensées plus ou moins étrangères ; le même fait se reproduit dans la caractéristique de l'*Idole;* de là dans l'esprit du lecteur une pénible confusion qui nuit singulièrement à la beauté de l'ensemble, c'est là le défaut principal de la pièce. Si l'auteur avait su contenir ses élans lyriques ou plutôt satiriques et ne leur donner l'essor qu'après avoir présenté l'idée fondamentale de chaque poème, il est certain que sa pièce aurait beaucoup gagné en clarté et en chaleur, et qu'elle aurait laissé une impression plus favorable.

Nous voici maintenant en présence d'une pièce qui aurait eu une tout autre place, si son auteur avait daigné mieux en soigner la forme et mettre plus de clarté dans sa pensée et de sobriété dans les détails. Dépouillée d'une dizaine de strophes qui pèchent à différents points de vue, elle conserve encore toute son originalité, avec ses défauts et ses qualités maîtresses. Vous allez en juger.

LE DÉSERT

Touriste, ceins tes reins, prends la pique ferrée ;
de ton guide surtout ne lâche pas la main,
et par où les chamois se *frayent* leur chemin,
monte péniblement vers la voûte azurée.

. . . . . .

Et lorsqu'enfin debout sous le ciel qui t'enivre,
tu ne verras plus rien que ta montagne et toi,
comme dans son orgueil on vient saisir un roi,
la main te reprendra, qu'en bas il faudra suivre !

Le navire a frémi de l'arrière à l'avant :
Embarque, voyageur, et Dieu te tienne en joie.
L'eau plus sombre du large à tes yeux se déploie,
et la voile gonflée a déjà pris le vent.

. . . . . .

La montagne est trop haute et la mer trop perfide ;
leurs dons ne vont jamais sans fatigue ou sans peur ;
ailleurs vibre l'air pur où palpite mon cœur,
ailleurs les larges cieux pour en peupler le vide !

Au désert ! au désert ! « Thébaïdes de feu, »
vous êtes le linceul des heureux qu'on oublie,
et qui ne veulent plus connaître de la vie
que le mépris de l'homme ou que la soif de Dieu !

Heureux, trois fois heureux ! D'espace, de silence
et de lumière pure on est enveloppé.
On est seul sous le ciel de vous seul occupé.
Le soleil pour vous seul dans son orbe s'élance.

. . . . . .

Aussi, de quel amour profond, ardent, farouche,
ils t'aiment tes enfants, désert ; ils en ont l'œil
plein d'une flamme qui ne s'éteint qu'au cercueil.

. . . . . .

Pays vaste, et partout à lui-même semblable ;
royaume de poussière et de cailloux roulés,
mamelonné, grisâtre, où les yeux aveuglés
voient sous les feux du ciel étinceler du sable.

. . . . . .

Ils souffrent tout de lui, tout, caprice et tempête.
Quand le Khamsin roussâtre envahit le ciel bleu
et vient leur décocher ses aiguilles de feu,
ils baissent la paupière et détournent la tête.

Et quand au fond du sud, rouge et haute apparaît
la trombe, embrasant tout de son ardente haleine,
et qu'elle accourt, rasant le ciel, froissant la plaine,
avec un sifflement de vent dans la forêt,

Croyez-vous que le fils du désert se lamente ?
Comme fait un oiseau qui *reploye* son cou
sous son aile, il rabat sur lui son grand burnou,
et paisible, il attend la fin de la tourmente.

Elle passe. Il poursuit son voyage éternel ;
il va planter au nord les piquets de ses toiles.
En marche la tribu ! La nuit a des étoiles,
et la route est écrite en lettres d'or au ciel.

Et c'est pourquoi l'on voit, aux approches des villes,
apparaître parfois d'étranges voyageurs,
femmes, enfants juchés sur des chameaux pasteurs,
fiers cavaliers barbus sur des coursiers agiles :

Qu'on voit, le jour, reluire au soleil le métal
de longs fusils, et que l'on entend, sur la brune,
autour des campements hurler au clair de lune
de grands chiens à poil fauve, au museau de chacal.

Ces nomades toujours ont fui nos multitudes.
La haine des cités veille dans leur regard,
aux lisières des champs les tenant à l'écart,
tout prêts à replonger aux chères solitudes.

Lorsqu'aux tentes de pierre ils demandent abri,
ils viennent se blottir dans les murs en ruine
de quelque nécropole, où le passé rumine,
lentement submergé par le sable et l'oubli.

—

ENVOI.

Ce lumineux tableau flottait dans ma pensée ;
je l'ai fixé pour toi dans ces vers. Puisse-t-il
te distraire un moment de l'Egypte abaissée,
hélas ! et des sanglots qui montent du vieux Nil !

Quelle originalité de pensées et d'images ! quelle vigueur de pinceau ! N'est-il pas regrettable qu'un tel talent ne sache pas se plier aux exigences de la grammaire, de la prosodie, en un mot aux exigences de la forme ! L'harmonie, la grâce, les fines ciselures n'existent pas pour lui ; l'idée et l'image sont tout. Soit négligence, soit parti pris, il ne recule ni devant les alliances de mots effrayés de se trouver accolés, ni devant des tournures insolites, étrangères à notre langue. Certainement il y a là une grande force, mais il lui manque un des attributs de la Puissance — la grâce ; sans elle pas de vraie grandeur. C'est ce qu'a

Digitized by Google

bien compris et bien fait ressortir l'auteur du Buet en disant :

> Oui, le spectacle est beau, la scène est imposante ;
> Et l'admiration serait de l'épouvante,
> Si, de cet ouvrage ACHEVANT LA SPLENDEUR,
> La GRACE n'en venait tempérer la grandeur.
> ... C'est un monde vivant dont la puissante vie
> A le charme du jour nouvellement éclos
> Et le tranquille aspect de la force en repos.[1]

La vraie force est celle qui se possède ; et celle qui se possède est calme et souple, — unissant la grâce à la majesté. Respectueuse des droits établis, elle ne blesse personne et ne brise rien. Elle ne dédaigne pas les vieux moules ; elle s'en sert, les élargit sans les faire éclater. Victor Hugo en est un exemple frappant. Qui plus que lui s'est montré l'esclave de la rime, nous voulons dire de la rime pour les yeux, et d'autres exigences surannées de notre versification ? En est-il plus petit ? il n'en est que plus grand.

Mais laissons là ces considérations, et revenons aux défauts qui ternissent l'éclat de cette poésie.

Nous ne ferons pas à son auteur l'injure de relever ici les griefs que la grammaire peut avoir contre lui ; il la connait certainement mieux que personne ; quant à la langue, bien habile qui la possède et la manie mieux que lui. Le reproche qu'on est en droit de lui adresser, c'est de n'avoir pas les égards voulus pour ces deux grandes dames, c'est de les faire sauter, glisser et pirouetter comme il lui plait ; enfin c'est d'afficher du dédain contre les formes et le convenu. Aussi nous permettrons-nous quelques réflexions à ce sujet pour faire ressortir combien un auteur se fait de tort, quand, sciemment ou inconsciemment, il dédaigne les formes consacrées.

Il existe dans notre versification une règle de pure convention contre laquelle il y a bien à dire, devant laquelle Corneille, dans ses premières pièces, n'a pas cru devoir s'incliner [2], mais aujourd'hui elle a force de loi ; aujourd'hui l'*e* muet, précédé d'une voyelle, ne compte plus pour une syllabe, si ce n'est à la fin des vers ; c'est pourquoi dans le corps des mots on ne le prononce pas du tout. D'où il résulte des choses bizarres ; par exemple les verbes *lire* et *lier* se prononceront exactement de la même manière au futur et au conditionnel présent : *je li-rai ;* de même au lieu de *s'écrieront*, on prononcera *ils s'écriront*, exactement comme le futur du verbe *s'écrire*. Dans ces cas et autres semblables, l'oreille et la langue sont sacrifiées, il est vrai, mais on ne peut en faire un reproche aux poètes. Le grand pontife de notre versification leur a accordé cette dispense.

Mais, tout autre est la situation de cet *e* à la fin des mots ; il faut qu'il soit élidé par une voyelle, sinon il n'y a pas de place pour lui dans l'intérieur d'un vers ; d'où il résulte qu'on ne peut dire *L'épée de Damoclès* en poésie, mais on peut dire très légitimement, avec un affreux hiatus : *L'épée est neuve*. L'hiatus n'existe plus en ce cas, probablement parce que, entre l'*e* final d'*épée* et l'*e* initial de *est* vous aurez avalé un *e* muet.

[1] L'appréciation de cette pièce paraitra dans un prochain n° de la *Revue*.

[2] Voltaire nous apprend que plus tard Corneille si astreigçit, et que, dans une dernière édition de ses ouvrages, il rectifia les passages où l'*e* muet précédé d'une voyelle comptait pour une syllabe.

Il est incontestable que la règle précitée est très gênante et qu'elle prête le flanc à de justes récriminations ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant de voir surgir de temps à autre des protestations énergiques contre elle et de la voir traitée d'illogique et d'arbitraire.

On conçoit donc facilement que quelques esprits impatients du joug n'aient pas cru devoir s'y soumettre, et que d'autres aient cherché un système qui donne plus de latitude aux poètes, et présente moins d'anomalies et de contradictions que le système actuel.

On serait tenté de croire que l'auteur du *Désert* est de ce nombre, et qu'il a tout un système à lui, lequel consisterait à prendre la prononciation pour point de départ, sans s'inquiéter de l'orthographe admise, et à octroyer la faculté de compter ou de ne pas compter l'*e* muet précédé d'une voyelle, quand la prononciation d'un mot de cette catégorie n'est pas encore tout à fait fixée par l'usage. Si telle est sa pensée, il n'est que conséquent avec lui-même quand il compte *voient* pour une syllabe et *frayent* pour deux, car la prononciation actuelle, qui ne fait plus sentir la terminaison *ent* dans le premier, la fait entendre dans le second ; mais le lecteur le jugera tout autrement, car, supposons qu'il lise seulement des yeux, ces formes *voient*, *frayent*, qui n'apparaissent jamais dans le corps des vers, le frapperont et distrairont sa pensée en attirant son attention sur ce fait insolite ; il y aura forcément un temps d'arrêt, et partant une solution de continuité dans ses pensées et ses impressions.

Si vous faites la lecture à haute voix, l'effet en sera encore plus mauvais.

Parmi les autres pièces du concours, il n'y en a aucune qui puisse être placée au même rang que celles que nous venons d'analyser ; toutes ont un certain mérite, mais presque toutes pèchent gravement contre la forme. Il est juste cependant de dire que l'*Ode au docteur Andrevetan* et celle intitulée *Aux Sommets* se recommandent à des titres différents à votre bienveillance, surtout la première. On y trouve de belles pensées, du sentiment, de la facilité ; mais, à côté de quelques vers bien frappés, de quelques strophes heureuses, il y en a qui déparent complètement la pièce.

Dans la louange il ne faut pas forcer le ton, autrement on tombe dans le dithyrambe ; l'éloge est de la nature des compliments ; plus il est délicat et réservé, meilleur il est.

Nous n'en relèverons pas les fautes contre la forme, cela nous entrainerait trop loin ; nous nous permettrons seulement d'ajouter que l'ode tolère sans doute un certain désordre, mais à condition qu'il ne soit qu'apparent ou, en d'autres termes, que ce soit un beau désordre.

Nous avons insisté sur les vices de la forme, au risque d'abuser de votre patience, Messieurs, pour en rappeler l'importance et prémunir de jeunes talents contre un perfide écueil. C'est bien ici le cas de mettre sous leurs yeux l'opinion d'un juge compétent en matière d'art.

Gœthe a établi ce principe qu'il faut surtout s'attacher à l'exécution dans les œuvres de l'artiste et voir s'il a fait, et comment il a fait, ce qu'il a voulu.

Il en est beaucoup, dit-il ailleurs, qui se méprennent en ce qu'ils rapportent la notion du Beau à

Digitized by Google

la conception beaucoup plus qu'à l'exécution des œuvres d'art.

Voilà ce que nos jeunes poètes ne devraient jamais perdre de vue. Puissions-nous ne pas prêcher dans le désert !

Pour terminer, nous dirons, comme M. Octave Fouque [1] : « Nous sommes partisan de la plus large indépendance en matière de formes. Nous n'avons aucun goût pour le convenu, pour les moules tout faits et coulés d'avance. Nous croyons fermement que l'art vit de mouvement, de progrès, d'originalité, non de stagnation, de formules, de redites. Encore faut-il que, sous prétexte de renouveler les formes, on ne les fasse pas entièrement disparaître. Agrandissez le cadre, ne le brisez pas pour en jeter les morceaux au loin. »

« La forme est à l'inspiration poétique ou musicale ce que le vase est au parfum : elle la circonscrit, la fixe, la conserve. Seule elle peut lui donner cette solidité qui brave le temps, et qui, de la fantaisie momentanée du poète, fait une œuvre d'éternelle beauté. »

NOMS DES LAURÉATS

Quoique les noms des lauréats du Concours de poésie de 1882 aient déjà été publiés, nous croyons devoir le répéter à la suite du présent Rapport :

Le prix de poésie (200 fr.) est partagé *ex æquo* entre :

M. Joseph Lombard, curé des Houches, près Chamonix, auteur du **Buet**, et

M. Constant Berlioz, commissaire de surveillance administrative du P.-L.-M., à Chambéry, auteur du **Combat de Chevilly, La Montre** et **A la mémoire d'Aug. Barbier.**

MENTION TRÈS HONORABLE.

M. G. Nicole, directeur du *Mémorial Cauchois*, à Fécamp, Seine-Inférieure, auteur du **Désert.**

MENTION HONORABLE.

M. Micouleau, professeur de rhétorique au collège de Gaillac (Tarn), auteur de l'**Ode au docteur Andrevetan.**

A. Constantin.

LE SURNOM DU COMTE HUMBERT Ier

Un Français « né malin » visitait, — il y a déjà de longues années — la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. A l'entrée de la cathédrale, il s'arrêta devant le tombeau de Humbert aux Blanches-mains. Se rappelant alors la profession qui, selon une opinion accréditée en certains pays, serait pratiquée exclusivement par des gens de Savoie, il conclut — fort doctement — que le surnom du comte Humbert Ier lui venait de ce que — seul dans ses domaines — il ne ramonait point.

Cette facétie indique, tout au moins, que l'on ignore généralement l'origine du surnom donné au fondateur de la dynastie de Savoie.

Au milieu du XVIIe siècle, l'historien Guichenon était indécis à cet égard. Humbert Ier fut surnommé aux Blanches-mains, dit-il, « soit à cause de la pureté de ses intentions, soit parce qu'il avait les mains belles. »

Les modernes ont adopté le plus souvent le premier des motifs allégués par Guichenon. Ils voient dans Humbert Ier le conseiller le plus intègre du roi de Bourgogne, Rodolphe III, et, après la mort de ce prince, le protecteur dévoué et constant de la reine Hermengarde contre les nobles ses ennemis.

Les auteurs du moyen âge, qui se sont occupés spécialement de la maison de Savoie, ne mettent pas non plus en doute la droiture et les mérites de son premier ancêtre. Le rédacteur anonyme d'une *Chronique latine* s'exprime ainsi : « Cet Humbert fut un homme de paix et de vertu, extrêmement aimé des siens et de ses voisins. » Jean d'Oronville qui composa, vers 1419, une chronique en français, dit également : « En son temps ne fut nul qui lui fit guerre ne moleste : il fut aimé et doubté de ses sujets.; il fut doux et débonnaire. »

Cependant, sans s'arrêter à ces considérations morales, les deux auteurs qui viennent d'être cités n'hésitent pas à assigner au surnom du comte Humbert Ier une cause toute physique, celle que Guichenon avait placée en second lieu, sans doute parce qu'il la regardait comme la moins probable.

On lit, en effet, dans la *Chronique latine :* « Les nobles du pays donnèrent au fils de Bérold le nom de Blanches-mains, parce qu'il était très beau et qu'il avait les mains très belles ; et depuis lors il fut appelé Humbert aux Blanches-mains. »

Jean d'Oronville ne parle pas autrement : « Humbert, dit-il, avait les plus belles mains que nul ne peut avoir ; il fut appelé aux Blanches-mains, lequel nom il porta tous les jours de sa vie. »

Evidemment, quelque ingénieuses que soient les conjectures des savants modernes, elles ne sauraient prévaloir contre l'autorité de Jean d'Oronville et du chroniqueur latin. Ces derniers écrivains se sont bornés en réalité à recueillir la tradition, et c'est par eux seuls (en ajoutant l'auteur aussi anonyme de la Chronique de Hautecombe) que cette tradition est parvenue jusqu'à nous. Si leurs livres n'existaient pas, le surnom d'Humbert Ier serait ignoré : dans les chartes et dans les annalistes contemporains il n'est appelé que le « comte Humbert. »

Au XIIe siècle, le même surnom fut appliqué à un personnage qui remplit de hautes fonctions dans l'Eglise sans arriver jamais à la célébrité du fondateur de la dynastie savoyenne. On rencontre alors un Jean Belmeis, théologien, qui fut successivement trésorier de la cathédrale d'York, évêque de Poitiers, archevêque de Narbonne, puis de Lyon, et mourut après 1202. Il est appelé indifféremment Jean aux Belles-mains (*ad albas manus*) et Jean aux Belles-mains (*Joannes Bellemanus* ou *de bellis manibus*). Rien ici n'indique qu'il soit fait allusion à son intégrité, — bien qu'il ait été trésorier.

Il est digne de remarque qu'un dissentiment du même genre s'est élevé entre les historiens au sujet du fondateur de la troisième dynastie française.

D'où vient le surnom d'Hugues Capet ?

Les uns, — surtout les modernes, — lui ont trouvé une cause toute morale. Ainsi, Henri Martin inclinerait à traduire Hugues Capet par Hugues « l'Entêté. »

[1] *Les révolutionnaires de la musique.*

Digitized by Google

Les autres ont donné au mot « Capet » un sens physique, sans cependant s'accorder entre eux. Ceux-ci l'ont fait dériver de *cape* ou *chape*, parce que Hugues aurait été en effet *porte-chape*, c'est-à-dire possesseur de bénéfices ecclésiastiques ; ceux-là ont prétendu qu'il venait d'une sorte de *capuchon* dont le roi se couvrait habituellement. Il en est enfin qui, s'inspirant du sens que le mot *Capet* a gardé dans certaines provinces, ont traduit Hugues Capet par Hugues « petite tête. »

A notre avis Blanchemain et Capet doivent être pris dans le sens le plus naturel, c'est-à-dire le plus généralement répandu. En cherchant un peu on verrait que ces noms sont encore assez communs.

Dans l'Almanach Didot-Bottin de 1883 qui, on le sait, ne donne pas même tous les notables habitants de Paris, il y a six *Capet* et autant de *Chapet* dont le nom peut se traduire, — si l'on veut, — par *petite tête*, ou par *Testelin* qui a la même signification et y figure aussi.

Dans l'Annuaire militaire il y a deux Capet.

L'Almanach Didot-Bottin ne signale à Paris qu'un Blanchemain. — C'était aussi tout récemment le nom d'un écrivain qui a eu une certaine notoriété.

Appliquées à une race royale, ces dénominations lui donnent comme un lustre nouveau en rappelant d'un seul mot le passé déjà lointain où vivait son fondateur, c'est ainsi qu'après les Capétiens de France et avant les Plantagenets d'Angleterre apparait dans l'histoire la dynastie des Blanchemains. PASCALEIN.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL ET CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES, A ZURICH, EN 1883

Au mois d'août de cette année 1884, les représentants de la science géologique se réuniront à Berlin. Ce sera le troisième congrès international chargé de poursuivre la grande réforme des nomenclatures, œuvre inaugurée à Paris, en 1870, et fort avancée déjà au second Congrès à Bologne, en 1881. Dans l'intervalle des sessions triennales du Congrès, les commissions internationales se réunissent tous les ans pour préparer les travaux et discuter les solutions à proposer. En 1882, c'était à Foix, dans l'Ariège ; j'ai présenté un exposé sommaire de cette réunion dans le bulletin de 1883 de notre Société d'histoire naturelle de Savoie. (Bulletin 1883, p. 18 et suiv.)

Au mois d'août de 1883, les mêmes commissions se sont retrouvées à Zurich. Outre les représentants de la Suisse et de la France, on y voyait les savants commissaires désignés par l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie et la Belgique, M. Beyrich, professeur à Berlin, M. Hughes, à Cambridge, et même M. Blanfort, représentant des Indes Orientales.

La Commission internationale de nomenclature était présidée par M. Capellini, de Bologne, et celle de la carte géologique d'Europe par M. Daubrée, de Paris.

Parmi les solutions provisoirement adoptées par ces Commissions, il en est qui doivent nous surprendre, et sur lesquelles je me permets d'arrêter un instant votre attention.

Le congrès de Foix avait proposé au bas de l'échelle géologique, au-dessous des terrains silurien et cambrien, caractérisés par les premiers fossiles, trois groupes coloriés en rose :

1° Gneiss et protogine..... Rose vif.
2° Schistes cristallins, micachistes, etc. Rose moyen.
3° Phyllites, schistes argileux, etc.... Rose pâle.

Il semblait que ce fut là un *minimum* dans les divisions à introduire au sein de ce groupe azoïque, de plusieurs milliers de mètres de puissance, groupe qui couvre une partie de l'Amérique septentrionale. Aussi les géologues de ce dernier continent, au lieu de trois groupes, en voulaient-ils distinguer six. Ce sont, en commençant par la base :

1° Le Laurentien (gneiss de l'Ottawa et de Grenville);
2° Le Norien ou (laurentien supérieur de Logan) labradorit. roch.;
3° L'Arvonien (Halleflintas ou pétrosilex stratifié) ;
4° L'Huronien (schistes talqueux, chloriteux, amphiboliques, etc.);
5° Mont-Alban (New Hampshire) gneiss tendre avec mica blanc ;
6° enfin, Taconien, quartzites avec dolomies, marbres cipolins, etc.

Bien loin d'entrer dans ces vues des Américains, la Commission de Zurich a proposé d'abord de réunir en un seul groupe les nos 1, 2 et 3, soit les gneiss et protogines, avec les schistes cristallins et micachistes et les phyllades sous le nom de *système archéen* ou *précambrien*. Les géologues anglais adoptent cette proposition, en réservant aux comités locaux la tâche de répartir entre trois divisions les divers dépôts appartenant à ce système. Enfin la Commission adopte à l'unanimité la réunion des nos 1, 2 et 3 en un seul système, qui prendra le nom d'*Archéen*.

On se demande si les Américains souscriront à cette décision, et, s'ils adoptent le système *Archéen*, quelles seront les subdivisions qu'ils tâcheront d'y introduire ?

Pour nous, géologues des Alpes, nous avions jusqu'à présent cru devoir maintenir deux systèmes dans le primitif, les gneiss et protogines à la base, les micachistes et schistes chloriteux au-dessus ; mais, depuis que les études récentes pour le tunnel du Simplon ont fait reconnaître au-dessous des gneiss une récurrence des micachistes, nous ne pouvons qu'applaudir à la réunion du tout en un seul système *Archéen*. Seulement pour nous conformer aux principes adoptés à Bologne, nous considérerions cette partie énorme de l'écorce terrestre comme équivalant à un *groupe* et non pas à un simple *système*, et nous en ferions le *groupe Archéen* qui aurait précédé les groupes *primaire*, *secondaire*, *tertiaire* et *quaternaire* et aurait la même importance que chacun d'eux.

Passant à l'étude du Cambrien, la Commission semble unanime à y comprendre toutes les roches fossilifères inférieures au Llandeilo, c'est-à-dire les plus anciennes couches du globe, la faune première de Barande, en Bohême.

Digitized by Google

Dans le Silurien, les géologues de Berlin avaient distingué deux étages correspondants à la faune 2e et à la faune 3e de Barande. Le Congrès de Zurich, à une forte majorité, réduit tout à un seul et même étage.

La classification du Devonien et du Carbonifère ne donne lieu à aucune objection. Pour le Permien, quelques géologues ne le considèrent que comme une fraction du houiller ; en aucun cas, ils ne voudraient deux teintes affectées à un terrain d'une si minime importance. Cependant, la question mise aux voix donne lieu à un partage :

Les subdivisions du trias et du lias sont adoptées ; seulement pour la limite entre le lias et le Dogger, il est décidé qu'elle sera fixée au-dessous du niveau de l'*Amm. opalinus,* qui resterait ainsi dans le Bajocien.

Trois questions avaient été spécialement réservées par la Commission de la carte européenne et déjà posées au Congrès de Foix, en 1882.

La première est celle du *Rhétien ;* doit-on le considérer comme triasique ou bien comme liasique ? Le Congrès de Zurich reste tout aussi perplexe : divers procédés sont indiqués pour figurer ce terrain, sans préjuger son rattachement aux étages supérieurs ou inférieurs ; mais aucune décision n'est adoptée.

La seconde question touche au Gault, que la majorité consent à rattacher au néocomien plutôt qu'au cénomanien. Par une heureuse transaction, on propose de forcer le trait noir qui séparera ces deux étages, dans les points où l'on aura reconnu la présence intermédiaire du gault.

Quant au troisième point, la classification du flysch, le Congrès demande la suppression absolue de ce terme comme niveau distinct.

Le temps a manqué au Congrès de Zurich pour discuter les autres questions que pourrait soulever la classification géologique. Il a d'ailleurs voulu donner une nouvelle et éclatante adhésion au projet d'un *Nomenclator paleontologicus* proposé déjà en 1882 par M. Neumayr ; il a résolu de prier le Congrès de Berlin de le porter à son ordre du jour, afin qu'il y soit discuté et qu'il y soit procédé à la nomination d'un comité d'exécution.

La Commission appuie également le projet de M. Vilanova, de Madrid, de publier un *Dictionnaire polyglotte de géographie et de géologie.*

En même temps que la Commission internationale de nomenclature géologique, se réunissait à Zurich le Comité de la carte géologique d'Europe, présidé par M. Daubrée. Les discussions théoriques offrent ici peu d'intérêt ; mais des documents précis envoyés par M. Hauchecorn, de Berlin, présentent l'état d'avancement de ce grand travail.

Tous les Etats européens avaient accepté leur part proportionnelle des frais. Seule, l'Espagne avait fait la sourde oreille ; on proposait de recourir à la voie diplomatique. Le comité central de Berlin avait reçu les minutes de toutes les cartes et le savant géographe Kiepert s'était chargé de les revoir.

Après cette révision, un certain nombre de feuilles sont déjà gravées. Elles sont alors envoyées aux représentants des divers pays, qui devront y faire ajouter les noms des villes et des localités importantes pour la géologie, et par contre supprimer celles qui seraient superflues à ce point de vue spécial. Ils marqueront aussi les limites des terrains pour en faire d'abord le coloriage à la main.

M. Hauchecorn pense pouvoir, à Berlin, en 1884, présenter l'Italie, la Suisse, la France, l'Allemagne, ainsi coloriées. Pour l'Angleterre, on aura peut-être déjà une épreuve lithographiée en couleurs.

Ces essais permettront au Congrès de Berlin de porter un jugement définitif sur la gamme des couleurs à adopter pour l'Europe entière.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur cette grande entreprise d'unification géologique, nous reconnaissons que l'initiative en appartient incontestablement à la France, au congrès de Paris en 1878 ; mais la réalisation de cette pensée, l'esprit de suite et de travail appartient surtout à l'Allemagne, aux deux grands centres de Vienne et de Berlin. Là encore, nous nous laissons devancer.

Le Congrès de 1884 se réunit à Berlin, bien loin des frontières de la France. Qu'ils sont peu nombreux les géologues assez courageux, assez dévoués pour entreprendre ce long voyage ! Aussi devons-nous prévoir que l'effacement de l'élément français y sera de plus en plus complet, si nous ne luttons tous avec énergie pour le relèvement de la géologie française.

L. PILLET.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 4 — AVRIL 1884

Pressions barométriques moyennes : 715,7 à Annecy, 674,69 à Leschaux, 700,5 à Mélan. Maxima le 12 aux trois stations. Minima le 25 à Annecy et Leschaux, le 18 à Mélan. Excursion du mercure faible pendant le mois 10,6 à Annecy, 9,4 à Leschaux, 11,25 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Continue à rester relativement élevée jusqu'au 15 où la pluie commence, et donne de la neige sur les montagnes. Se relève un peu dès le 22. Moyenne à Annecy du maxima 17°42, du minima 2°, à 9 h. matin 9°02. Moyenne générale à Douvaine 10°2, à Chamonix 7°05, le thermomètre allant de 19° à —3°6 ; à Mélan 7°68.

La température moyenne de l'eau du lac est de 8°24, celle de puits 5°97, celle de rivière 5°6. Le sol à 0,30 de profondeur 9°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril ; le		7.	14.	21.	28.	....
Thermomètre.	maxima.	8°6	8°1	4°8	3°8	.....
	minima.	—1°5	—7°	—5°2	—8°	.....
Baromètre à 0° :		619,7	616,4	616,8	621,7	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 625 le 12, le minimum de 612 le 18.

PLUIE ET NEIGE. — Quelques jours de pluie avec une période du 14 au 20. Neige sur les hauteurs et à quelques stations, 0m18 aux Gets, 0m02 au Biot, 0m01 à St-Gingolph, 0m04 à Chamonix, 0m15 à Megève, 0m02 à Thônes. Maximum d'eau recueillie 64m/m9 en 9 jours à Mélan. Minimun 0m9 en deux jours à Saint-Gingolph. Au Semnoz 28m/m3 d'eau, 0m06 de neige le 7, disparaît dans le jour, il neige le 14, les arbres sont givrés. Le 28 la neige disparaît.

ORAGES. — Le 1 à Annemasse et Annecy, le 10 aux Gets, à Bonneville, Annemasse, Thônes et Leschaux, le 20 lointain à Mélan et à Annemasse, éclate à Thônes, le 29 à Annecy.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS ET DIVERS. — Brouillards aux Contamines, gelée blanche à plusieurs stations sans nuire sensiblement à la végétation, le 3 chant du coucou à Douvaine, le 8 à Seythenex, le 24 à Mélan ; le 1, passage d'hirondelles à Mélan où elles arrivent le 13, le 8 à Faverges. A Mélan le 5 cerisiers en fleurs, le 7 les colzas et poiriers, le 12 la glycine, à Seythenex le 2 les cerisiers et pruniers, le 4 les poiriers, le 5 l'aubépine. Les pommes de terre se plantent pendant ce mois.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 4.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AVRIL 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE à zéro 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Inférieur Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	21°3	1°5	12	718,1	»	3,3	56	21°	88°1	S	S	faible	beau	Orage de 7 à 8 h. Q.q. gouttes d'eau.	couvert	55	7°8	8°
2	23	2	10,4	720	»	3,1	82	17,4	39,8	S	S	id.	id.		beau	55	8	8,4
3	21,7	1,5	11	715,3	»	2,8	75	19,4	82,7	—	S W	id.	très beau	Pluie, fort vent S-W de 6 à 11 h. s.	pluie	55	8,3	8,7
4	21,5	1,5	8,1	715,8	6,4	2,6	89	14,2	94,4	W	S	id.	beau		couvert	545	7,8	8,6
5	19,5	2,5	11,1	714,8	»	2,1	74	22	47,6	S	S	id.	couv. 1/2		id.	54	8	9
6	21,5	4,5	14,3	714,6	»	3,2	85	20,3	51,5	S	E	id.	beau	Pluie légère vers 6 h. soir.	id	55	8,4	9,3
7	22,7	8	11,4	714,8	1	3,7	74	11,3	28,1	S	S	fort	couvert	Légère bourrasque matin.	très beau	55	9,4	9,5
8	15,5	5,5	12	718,2	»	2,1	58	13,2	59,3	N	N-N-E	id.	beau		id.	55	8,5	9,7
9	14,7	2,3	8,3	717,5	»	3,5	96	17,1	90,5	N	N	id.	id.		id.	545	8,4	9,6
10	19,5	2,7	10,2	718,7	»	3,2	80	17,3	67,1	N	N	id.	id.	Pluie inappréciable par fort vent.	couvert	54	8,3	9,6
11	19	—0,5	5,3	720	»	2,2	86	10	20,3	S W	S-S-W	id.	couvert		id.	54	7	8,1
12	12	—3,5	5,4	721,8	»	2,3	83	14,1	55,4	N	S	faible	beau		beau	525	7,3	9
13	18	—0 7	10,4	719,7	»	2,8	72	16	35,9	S-W	S	id.	couv. 1/2		couvert	53	7,4	8,7
14	21	6,5	11	712,8	»	3,5	86	14,3	37,4	»	»	»	»		»	»	»	9,1
15	16	4,5	7,4	714	4,6	1,1	85	12	67,1	—	W-N-W	tr. faibl.	couvert		couvert	»	»	9,3
16	12,5	5,3	8,3	713,2	0,4	1,3	96	11,2	24,2	?	W-N-W	calme	id.	Pluie légère dès 9 h. s.	pluie	»	»	9,3
17	16	6	6	713,6	8	1,7	»	15,1	63,2	N-W	N-W	tr. faïbl.	couv. 3/4		»	»	»	9,5
18	16,7	5,7	9,3	711,8	5,2	1,4	84	13	78,8	S	S	id.	pluie	légère. Neige à 500 m. d'altitude.	»	»	»	9,8
19	13,5	0	5,3	712,3	14	1,6	99	8,4	35,9	»	»	»	»		»	»	»	9,7
20	11	0,5	8,2	715,1	0,5	0,7	88	14	89,9	»	»	»	»		»	»	»	9,2
21	16	2	6,4	715,2	1,1	1,9	96	7,4	20,3	W	W	fort	couvert		très beau	54	8	9,2
22	10,5	—3,5	5,3	716,1	»	1,6	69	11,2	82,7	—	W	id.	très beau	Gelée blanche très forte.	id.	54	7,5	8,9
23	14,5	—2,5	7	714,7	»	2,4	71	14,2	96,7	—	N-W	id.	id.		id.	54	8	8,6
24	16,5	—0,7	7,3	711,6	»	3	96	12,4	59,3	N	N	id.	couv. 1/2		beau	535	8,4	8,6
25	15,5	3,5	11	711,2	»	2,2	68	15,2	82.7	N W	N-W	id.	couv. 1/4		id.	53	8,2	8,8
26	18	1,5	7,4	713,2	»	3,1	84	13.2	67,1	W	W	i l.	beau		id.	53	8,2	9,2
27	16,5	0,3	9,1	719,1	»	3,4	60	12,4	35,1	W	W	id.	id.		très beau	52	9	9,3
28	16	0,5	9,3	718,2	»	2,8	83	17	96,7	—	N-W	f. ible	très beau		beau	52	8,3	9,2
29	20,5	1	11,4	715	»	3,4	84	18,1	94,4	—	W	id.	id.	Orage et pluie à 9 h. s.	couv 1/2	52	9,2	9,4
30	22	2	11,1	715,1	»	3,4	86	21,1	14	S	S E	id.	beau	Pluie de 3 à 4 h. s.	couvert	51	10,2	9,8
Moyennes ou Totaux.	17°42	2	9,02	715,7	41,2	2,5	81	14°78	60°87							537	8°24	9°01

Le 1er, éclair à 7 h. soir, tonnerre à 7 h. 45, suivi de pluie inappréciable. — Le 3, vent très violent du S de 5 h. soir à 5 h. 45. Se fait sentir sur le lac. — Le 7, neige au Parmelan. — Le 11, la neige est sur le mont Veyrier. — Le 29, tonnerre à l'W de 3 h. soir. Pluie inappréciable. Arc-en-ciel à 5 h. soir. — Plantation des pommes de terre dure presque tout le mois.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

23me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juin 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Société Florimontane d'Annecy. M. Louis Revon : Allocution prononcée par M. le Président à l'ouverture de la séance du 12 juin. — Rapport sur le Concours d'histoire de 1883-1884, par M. C.-A. Ducis. — Les hommes de science de la Savoie (suite), par M. J. Philippe. — Séance de la Société Florimontane. — Avis. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Allocution prononcée par M. le Président à l'ouverture de la séance du 12 juin.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Quelques jours de deuil et de profonds regrets se sont écoulés, depuis que nous avons eu le malheur de perdre celui qui tenait une si grande place parmi nous. Louis Revon, le secrétaire de notre Société dont il était l'âme, n'assistera plus à nos séances ; nous n'entendrons plus sa voix aimée nous exposer le bulletin de ses conquêtes artistiques et scientifiques et ses projets d'avenir.

Bien que sa fin prématurée fût pressentie, nous ne pouvions croire qu'il serait si vite enlevé à notre affection. Tant de liens l'attachaient à la vie : une aimable compagne, de charmants enfants, de nombreux amis, des travaux à couronner utiles à tous, agréables à lui-même. Nous l'avions vu supporter avec tant de force et de résignation les longues souffrances qui le minaient sourdement ; il semblait que son énergie morale devait triompher longtemps encore de sa maladie. Vaines illusions de l'amitié !...

Plus nous nous éloignerons de ce moment où il est allé unir son âme à Dieu, ainsi qu'il le disait quelques heures avant sa mort, plus le vide qu'il a laissé, en nous quittant, s'agrandira. Nous sentons déjà combien il nous manque ; nous comprendrons bientôt que nous avons fait une perte irréparable.

L'émotion que j'éprouve à vous parler de cet homme d'élite, qui fut pour nous tous moins un collègue qu'un ami, ne me permet pas de retracer d'une main sûre son existence laborieuse et féconde. J'essaierai toutefois de vous en rappeler les traits les plus saillants. Si j'omets des qualités essentielles, des travaux importants, vos souvenirs personnels suppléeront à mon insuffisance. Sa vie peut d'ailleurs se passer de commentaires. N'est-elle pas écrite dans les riches collections dont il a doté le musée d'Annecy, dans les ouvrages substantiels qu'il a laissés sur l'archéologie et l'enseignement ?

Comment cet homme, d'une santé délicate, a-t-il pu mener de front les études les plus diverses, suffire à la tâche multiple qui lui était imposée comme bibliothécaire, conservateur de musée, rédacteur et directeur d'une revue mensuelle ? Comment a-t-il pu réaliser, en 23 ans, l'œuvre d'une longue vie ? — C'est, Messieurs, en mettant en activité par un travail incessant les aptitudes variées dont il était doué. Jeune encore, il avait compris que, dans les combats qu'on livre pour conquérir un petit domaine dans les vastes régions des connaissances humaines, les minutes sont tout, comme sur les champs de bataille.

Né à Genève, en 1833, de parents français, il fit ses études classiques avec beaucoup de succès dans sa ville natale.

Au milieu de ce foyer artistique et scientifique qui brille d'un si vif éclat aux pieds des Alpes, il sentit s'allumer en lui le feu sacré du beau et du vrai, qui était d'ailleurs l'objet d'un culte dans sa famille : son père avait fait des inventions en mécanique, son frère est un naturaliste doublé d'un artiste, sa sœur est un peintre de portrait d'un rare mérite.

En sortant du Gymnase, Louis Revon fut admis aux cours académiques et classé parmi les élèves les plus distingués. Il obtint successivement les titres de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences physiques et naturelles, et le diplôme de maître ès-arts. Pour épargner les minutes, cette étoffe dont la vie est faite, suivant l'expression de Franklin, il s'était composé une sténographie à lui au moyen d'un mélange de lettres et de signes. Grâce à son procédé, il avait reproduit les leçons de ses professeurs et consigné rapidement, pendant toute sa vie, ses recherches et ses observations dans les différentes branches d'études qu'il cultivait. Ces notes tironiennes, qui forment plusieurs volumes, contiennent des documents précieux

Digitized by Google

à consulter pour le développement de notre musée et l'histoire du pays.

L'étude était pour notre collègue plus qu'un goût, c'était une véritable passion.

A cet âge où l'on a besoin d'exercer ses forces naissantes, où l'on ne songe qu'à s'ébattre en plein air, à jouir de la liberté, il s'enfermait avec bonheur dans sa chambre ; il passait seul le temps des récréations au milieu de ses livres de classe et de collections embryonnaires formées avec le pécule de ses menus plaisirs. Plus tard, quand ses parents croyaient qu'il se reposait dans le sommeil des fatigues de la journée, il faisait la veille du travail.

Ses plus grandes distractions consistaient dans quelques excursions de montagne. Les sommets alpestres, avec leurs sombres forêts, leurs tapis de fleurs, leurs neiges étincelantes, ont toujours eu pour lui le plus vif attrait. Il était heureux d'appliquer en plein soleil les leçons de géologie et de botanique qu'il avait reçues des célèbres professeurs qui l'initiaient à la science et lui témoignaient une estime et une affection particulières. Se reposer des études théoriques par des études pratiques a toujours été sa manière de se délasser.

Lorsque Revon eut terminé ses cours académiques, il dut songer à utiliser le trésor de connaissances qu'il avait acquis. C'était à peu près toute sa fortune.

Comme beaucoup d'hommes qui sont parvenus à un rang honorable dans les lettres et les sciences, il se fit professeur.

Il fut chargé pour ses débuts de l'éducation du fils du baron Michaud, consul à Genève, descendant de l'auteur des *Croisades*. L'obligation d'instruire les autres est un puissant excitant pour s'instruire soi-même. Revon profita largement de cette école d'enseignement pratique. Ses connaissances s'affermirent et se développèrent.

La famille Michaud ayant quitté Genève pour se rendre à Christiania, le jeune professeur ne put se décider à abandonner ses parents et à suivre son élève dans les froides régions du nord. Il était sans emploi au moment où la Société Florimontane, dont il devait devenir un jour le membre le plus actif, fondait avec le concours de la municipalité d'Annecy le premier cours professionnel qui ait existé en deçà des Alpes. La nouvelle école manquait d'un professeur de mathématiques et de physique. Revon, dont le mérite était connu dans notre ville, fut appelé à occuper ce nouveau poste. Singulière destinée ! Lui qui écrivait à un de ses amis quelque temps avant sa nomination : « J'aime tout dans ce monde excepté les mathématiques et le jeu d'échecs », fut condamné à enseigner les mathématiques.

Le mathématicien malgré lui n'avait pas été habitué à consulter ses préférences en matière d'enseignement. Il s'était préparé par de fortes études à toutes les éventualités du professorat. Etant apte à tout apprendre, à tout enseigner, il accomplit sa tâche avec le succès qui couronnait habituellement ses entreprises. Quoique sa timidité naturelle, augmentée par la solitude, rendit parfois sa parole hésitante, sa pensée était toujours claire et précise. Ses leçons, ses explications en mathématiques, comme en toutes choses, étaient nettes, méthodiques, réduites à leur plus simple expression.

Pendant qu'il enseignait à ses élèves à résoudre des problèmes d'arithmétique, un problème administratif des plus difficiles se présentait à la municipalité d'Annecy. M. Ducret, habile naturaliste, conservateur du musée, avait donné sa démission.

Comment le remplacer ?

Un ami de Revon, qui appréciait la variété des goûts et des aptitudes du jeune professeur, et qui l'avait vu pousser l'amour, la vénération des collections jusqu'à coucher dans un hamac suspendu au milieu de sa modeste chambre, pour ne pas déranger les objets d'art et d'histoire naturelle qui la tapissaient du plancher au plafond, cet ami comprit qu'il y avait dans ce collectionneur convaincu l'étoffe d'un conservateur de musée. Il le proposa en cette qualité à M. le syndic Levet, qui l'agréa.

Grand fut l'étonnement de Revon lorsqu'il apprit qu'on voulait faire de lui le successeur de M. Ducret. Sa modestie lui persuadait qu'il ne serait jamais capable de remplir convenablement le poste honorable qu'on lui offrait. Il refusa tout d'abord. Puis, vaincu par les pressantes sollicitations de son ami, M. Serand, qui promettait de l'aider dans sa tâche, et peut-être aussi le démon des collections le poussant, il finit par accepter.

La ville d'Annecy venait de découvrir, au milieu d'un musée en miniature, la perle des conservateurs pour un musée naissant.

A peine installé, Revon travaille jour et nuit avec une activité fiévreuse à augmenter le précieux héritage que ses prédécesseurs lui avaient laissé. Pendant 23 ans, il parcourt toutes les vallées de la Haute-Savoie, fouille ses grottes, ses abris, ses stations lacustres, ses anciennes sépultures, recueille des spécimens de ses roches, de sa flore, de sa faune, de ses antiquités, depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque romaine ; il fait à ses frais plusieurs voyages en Suisse, en France, en Italie, en Algérie, et revient chaque fois chargé d'une nouvelle moisson qu'il a faite directement lui-même ou par l'intermédiaire de ses amis. A son retour, il s'empresse de mettre en ordre son butin selon des classifications établies d'avance. C'est ainsi qu'il a créé de nouvelles collections de peintures, de moulages, de sculptures, d'estampes, de produits industriels et agricoles.

Nous avons tous admiré, Messieurs, et les étrangers admirent, comme nous, la méthode, le goût, l'élégance qui ont présidé à l'arrangement de tant d'objets divers.

On a de la peine à se figurer tout ce qu'il a fallu d'études, de labeurs, de constance, pour déterminer, pour classer des matériaux aussi nombreux appartenant aux beaux-arts, aux sciences naturelles, à l'archéologie. Nous comprenons difficilement qu'un seul homme ait pu supporter le poids écrasant d'un pareil travail.

Dans ses voyages, Revon avait été frappé du peu d'utilité pratique que le public retirait de ses visites aux musées, même les plus riches. La masse des visiteurs passe indifférente devant une foule d'objets intéressants dont elle ne connaît ni l'origine, ni l'usage. Quelques savants, quelques amateurs armés d'un ca-

Digitized by Google

talogue, peuvent seuls déchiffrer les nombreux feuillets de ce livre tout grand ouvert, qui n'apprend rien à la foule, parce qu'elle n'a aucun moyen de le lire.

Pour obvier à ce grave inconvénient, il remplace le catalogue, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, par des étiquettes, des notes explicatives qui indiquent la nature, le lieu d'origine, la destination de chaque objet exposé. Il fait plus, il nous montre par des échantillons étalés dans les vitrines, les transformations, les applications dont les minéraux et les végétaux sont susceptibles. A côté des œuvres d'art et des produits de l'industrie, il place les matériaux, les instruments qui ont servi à les former.

L. Revon, né professeur et vulgarisateur, visait surtout à l'instruction du peuple. Il essayait de l'intéresser en lui présentant le côté pratique des choses. N'ayant ni le temps, ni les ressources nécessaires pour se procurer un grand nombre d'objets de provenance étrangère, il s'était surtout attaché à donner au musée un caractère départemental, à le rendre, à ce point de vue, aussi complet que possible, tout en admettant, dans des salles spéciales, des types et des produits exotiques.

Le musée d'Annecy, tel qu'il a été organisé par Louis Revon, nous présente tous les éléments d'une leçon de choses, un résumé méthodique de l'histoire de l'art, des sciences, des produits de la nature et de l'industrie. Grâce aux jalons indicateurs posés par l'ingénieux conservateur, l'habitant du pays et l'étranger, le maître et l'élève peuvent faire sans guide un voyage instructif à travers les siècles et les diverses régions de la terre, en parcourant les dix-huit salles du musée d'Annecy.

L'œuvre de Louis Revon est une œuvre originale, nouvelle en France au moment où elle a été commencée, et qui a eu des imitateurs.

Il existe encore de par le monde des gens qui considèrent naïvement les musées comme des magasins de bric-à-brac, comme des espèces de bazars d'images d'Epinal, de cailloux sans emploi, de gibier empaillé. Volontiers, ces gens-là emploieraient à l'entretien des chemins vicinaux la brillante collection de minéraux dont M. de Mortillet, le savant géologue et archéologue, a doté notre musée. Ils vendraient sans sourciller au plus offrant et dernier enchérisseur, toutes nos collections formées au prix de tant de travaux et de sacrifices, parce qu'elles sont à leurs yeux des choses complètement inutiles.

Revon classait cette espèce d'hommes, heureusement fort rare, parmi les hommes nuisibles. Il cherchait à les ramener à une plus juste appréciation de l'utilité des musées, en leur faisant comprendre par l'organisation qu'il avait donnée à celui d'Annecy que le musée est une école.

Ces statues, ces ordres d'architecture, ces dessins, ces tableaux sont destinés à répandre le goût. La diffusion du goût dans une nation n'augmente pas seulement la somme de ses jouissances intellectuelles, elle concourt encore à l'enrichir, à la grandir dans l'estime des autres peuples. Les Allemands, les Italiens, les Américains mêmes créent à l'envi des écoles de dessin et des musées, pour partager avec la France le sceptre des arts et surtout de l'art industriel, qu'elle a tenu jusqu'à présent d'une manière si habile et si ferme. Les Anglais, qui sont pratiques en toutes choses, n'ont pas craint de fonder dans le même but des musées circulant de ville en ville.

Qui oserait dire que tous ces peuples se trompent, qu'ils poursuivent un but sans utilité, sans profit ?

L'expérience nous a malheureusement prouvé que le développement du goût chez les autres peuples a été pour eux de l'argent et pour nous une source de pertes. On doit donc encourager tous les efforts qui se font, même dans une modeste sphère, pour favoriser les études artistiques et élever le niveau du goût. La semence du beau jetée dans l'esprit de la jeunesse germe souvent plus tard, et produit des fruits lorsqu'elle rencontre un sol fécond. Les collections géologiques font connaître aux ingénieurs, aux industriels, les ressources minérales du département. Les jeunes gens qui étudient l'histoire naturelle, la géographie, trouveront dans la série des minéraux, dans les herbiers, dans les cartes en relief, dans les collections ethnographiques, des matériaux pour leurs études, beaucoup plus complets, plus tangibles que dans leurs livres.

En présence de l'exposition des produits naturels et industriels du département, des tableaux représentant quelques-uns de ses sites alpestres les plus pittoresques, de l'ingénieuse organisation du musée, les étrangers concevront une idée plus juste de la Haute-Savoie que par le passé ; ils seront tentés de parcourir les différentes vallées de cette région des Alpes qui possède à la fois les charmes des beautés de la nature et des productions variées. Les habitants de cette région apprendront de leur côté, par cet exemple, à regarder au-dessus de l'ombre du clocher natal, afin de ne pas tomber dans cette croyance ennemie de tout progrès, qu'il n'y a de beau et de bon que le sol où l'on est né, qu'il n'y a d'utile que le métier ou la profession qu'on exerce.

Au lieu de décrier les choses que nous connaissons mal ou pas du tout, cherchons à en comprendre l'utilité, dans l'intérêt de notre pays. N'imitons pas ces mollusques bien connus qui, pendant toute leur vie, montrent leurs cornes à tout ce qui est en dehors de leur coquille.

Déjà en 1867, il y a 17 ans, alors que le musée d'Annecy était loin d'avoir le développement qu'il a aujourd'hui, il avait attiré l'attention des hommes compétents. M. Blanchard, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, écrivait les lignes suivantes dans une revue scientifique, après avoir visité les musées de quinze villes françaises :

« N'oublions pas de mentionner un petit musée qui « est un modèle dans son genre. On ne s'attendrait « pas à trouver ce modèle dans la Haute-Savoie. Il « existe cependant dans la petite ville d'Annecy. Plu- « sieurs salles, qui réjouissent la vue par leur excel- « lente tenue, renferment les collections. Les unes « sont réservées à la faune de la Savoie et, pour trois « classes d'animaux, les mammifères et les oiseaux « parmi les vertébrés, et les lépidoptères parmi les « articulés, la collection peut être considérée comme « complète. Le choix des individus est excellent ; les « différences d'âge, de pelage, de plumage, suivant les « saisons, sont représentés avec une intelligence par-

Digitized by Google

« faite. On ne peut plus désirer maintenant que de « voir les autres classes représentées de la même façon. Les conservateurs du musée d'Annecy ont eu « le bon esprit de classer à part les produits de leur « région et de grouper d'un autre côté les objets d'autres provenances. Un semblable arrangement devrait être adopté dans tous les musées de province. »

M. Morlot, professeur à Berne, s'exprimait ainsi dans une publication de 1867 :

« Ce qui frappe tout d'abord et bien agréablement « dans le musée d'Annecy, c'est la tendance à l'utilité « réelle pour l'instruction publique. On voit que les « objets sont choisis avec soin et disposés avec intelligence dans ce but...

« Les sacrifices de la ville d'Annecy, les dons nombreux des citoyens, l'activité des conservateurs qui « se sont succédé ont fait du musée un établissement « qui figurerait avec honneur dans une ville plus considérable. On y voit la main, non pas simplement « de quelques amateurs consacrant aux collections « leurs moments perdus, mais la main d'un conservateur instruit et zélé, vivant pour l'établissement « scientifique. »

Ce fut dans cette même année que Revon réunit les fonctions de bibliothécaire à celles de conservateur. Sous son heureuse influence, le vieux fonds de notre bibliothèque conventuelle s'accrut, comme par enchantement, d'un nombre relativement considérable d'ouvrages modernes. Le nouveau bibliothécaire s'aperçut bientôt qu'en dépit des efforts qu'il faisait pour les attirer, les lecteurs étaient rares. Les jeunes gens, écrasés sous le poids de leurs travaux classiques, n'ont généralement pas assez de loisirs pour s'adonner à la lecture.

La plupart des hommes murs, absorbés par la politique, lisent dix fois les mêmes faits, les mêmes tirades, dans des journaux différents de format et de couleur ; mais ils n'ont pas une minute à consacrer à la lecture d'un livre sérieux.

Revon qui cherchait en toutes choses des résultats, s'était surtout attaché à se procurer des livres qui fussent utiles aux professeurs et aux instituteurs. Il avait obtenu de la municipalité que la bibliothèque devint circulante en leur faveur. La lecture étant pour eux en quelque sorte obligatoire, leurs élèves qui ne lisent pas profitent des lectures de leurs maîtres par voie de transmission.

Les personnes qui connaissaient les faibles ressources que la ville d'Annecy peut mettre à la disposition du bibliothécaire-conservateur, avaient de la peine à s'expliquer le rapide accroissement des deux établissements confiés à ses soins. Faire peu de chose avec beaucoup d'argent est chose assez commune ; faire beaucoup avec des ressources extrêmement restreintes est chose plus rare et plus difficile. Le secret de Revon consistait à provoquer des dons et des échanges. Cet homme, si timide de caractère, qui tendait toujours à s'effacer, qui n'osait solliciter pour lui la moindre faveur, devenait un libre-échangiste de premier ordre, un quêteur intrépide, plein d'adresse et d'audace, dès qu'il s'agissait d'enrichir sa bibliothèque et son musée. Personne n'échappait à la séduction que son érudition, son amabilité exerçaient sur les visiteurs [1].

Apprenait-il qu'une découverte avait été faite dans le département, qu'un nouvel ouvrage avait paru à l'Imprimerie nationale, il mettait aussitôt la main à la plume : Cultivateurs, savants, amateurs, ministres, étaient exposés aux entraînements de sa correspondance facile et pleine d'humour.

Le nombre des lettres qu'il écrivait presque chaque jour dans le but d'augmenter ses collections, ou de pourvoir à la rédaction de la *Revue savoisienne*, était si considérable qu'il commençait à tracer sur des enveloppes rangées comme des pièces de siège, les noms de ses correspondants du jour, afin de n'en omettre aucun. Il rédigeait ensuite une lettre pour chaque enveloppe. Son siège était bientôt fait. Si l'assiégé ne se rendait pas du premier coup, il renouvelait l'assaut, et presque toujours il emportait quelque chose de la place. Indépendamment des missives, il se servait d'autres hameçons pour faire des pêches miraculeuses : l'inscription du donateur sur l'objet donné et les éloges publics dans la *Revue savoisienne*.

Revon ne se bornait pas à tendre des lignes dormantes dans les entrefilets de la *Revue*, il y rédigeait des articles remarquables sur l'enseignement, sur les arts, sur les antiquités préhistoriques, romaines et burgondes, sur les sites remarquables du département.

En 1867, il publie une *Etude sur l'enseignement par les affiches et les tableaux*. Il s'était dit : L'enfant, l'ouvrier, le campagnard lisent volontiers tout ce qui se présente sous la forme d'affiche. Profitons de cette disposition native pour leur inculquer des notions d'hygiène, de médecine vétérinaire, d'agriculture, d'économie domestique ; composons pour chaque département un tableau-affiche indiquant sommairement sa topographie, sa constitution géologique, ses productions naturelles et industrielles, la biographie abrégée de ses hommes célèbres, ses antiquités, ses sites remarquables et ses curiosités.

Il aurait voulu que ce tableau-affiche fut placé à l'école, à l'atelier, dans les hôtels, les embarcadères, les stations de chemins de fer, afin d'instruire sur toutes ces choses les habitants et les étrangers.

Il importe que ces affiches soient bien compréhensibles, attrayantes et peu coûteuses. On les illustrera au moyen des clichés tirés des gravures sur bois qui ornent des milliers de publications. L'honnête homme avait une autre ambition, et des plus nobles. Il voulait relever le goût populaire qui tend à descendre vers les bas-fonds, en remplaçant par des poésies de grands poètes, encadrées de bons dessins, les couplets niais et souvent immoraux que des malheureux vont chantant dans les rues.

[1] Revon employait à l'égard des visiteurs certains exordes insinuants qui manquaient rarement leur effet : « Vous devez avoir dans votre grenier, leur disait-il, de vieux papiers, d'anciens parchemins inutiles, des tableaux enfumés, des monnaies démonétisées depuis des siècles. Toutes ces vieilleries, ordinairement sans valeur, tiennent de la place dans votre maison, sans utilité. Placées dans une collection, elles pourront être utiles à l'instruction de tous. Je serais très heureux de les exposer dans ces vitrines, ne fût-ce que pour quelques jours. Vous pourrez les reprendre si cela vous convient, ou les laisser à perpétuité si elles vous gênent. » Le plus souvent les visiteurs lui faisaient des donations irrévocables et les concessions temporaires finissaient habituellement par une concession perpétuelle.

Digitized by Google

« Ce n'est pas un vain rêve, s'écriait-il, que cette épuration du goût par des textes choisis ornés de bonnes images. Au delà du Rhin, c'est depuis longtemps une vérité. »

Ainsi parlait Revon. Joignant l'expérience à la théorie, il avait rédigé lui-même, avec l'aide de son frère, une affiche relative aux animaux utiles et aux animaux nuisibles.

Dans un autre tableau intitulé : *Le Musée de l'école,* il expose en quelques lignes l'utilité, la jouissance qu'il y a pour l'écolier de se former un petit musée, composé de produits naturels, industriels et d'antiquités. « Si vous voulez, leur disait-il, rendre les excursions du jeudi plus attrayantes, les lectures plus instructives, les leçons plus fructueuses, formez des collections.

« On perd facilement de vue ce qu'on s'est contenté d'apprendre dans les livres, on oublie rarement le nom, la forme et l'usage d'un objet que l'on a recueilli, examiné en détail, classé, étiqueté. »

Les publications que nous venons de mentionner ne sont pas seulement pleines d'excellents conseils, elles sont empreintes de sentiments élevés inspirés par les merveilles de la création et très propres à exercer une heureuse influence sur l'âme impressionnable des enfants.

La rédaction simple, limpide et animée de ces affiches peut servir de modèle pour ces sortes de publications.

Le canton de Genève et les départements du Rhône et de la Savoie, qui avaient reconnu le mérite du *Musée de l'école*, l'avaient admis dans leurs établissements d'instruction publique.

Dans la même année, 1867, nous trouvons le conservateur du musée d'Annecy à l'Exposition universelle de Paris. Cette immense agglomération de tous les produits de l'univers lui donne le vertige. Ses connaissances encyclopédiques le poussent dans toutes les directions ; il voudrait tout voir, tout analyser, tout dessiner. Ne pouvant satisfaire d'une manière complète la variété de ses goûts, il étudie spécialement ce qui a trait à l'enseignement.

L'année suivante, il consigne ses observations dans un opuscule sur l'*Instruction publique dans la Haute-Savoie.*

C'est avec un sentiment d'indignation émue qu'il signale les déplorables effets de la mauvaise installation des écoles sur la santé des enfants. S'appuyant sur son expérience personnelle et les données fournies par l'exposition, il indique avec une grande compétence les perfectionnements à introduire dans le matériel des classes et les méthodes d'enseignement. Il a eu la satisfaction de voir se réaliser la plupart des améliorations qu'il avait proposées. Dans son zèle pour l'instruction populaire, il aurait volontiers convoqué tous les peuples civilisés à se prêter un fraternel secours pour combattre l'ignorance et répandre, suivant son expression, l'instruction à pleine volée à travers les champs de l'humanité.

Un an après, Revon compose un recueil des inscriptions gauloises, romaines, burgondes de notre département. Tous les monuments épigraphiques que l'auteur a pu découvrir, pendant onze ans de recherches, ont été estampés et dessinés ensuite par lui au dixième de leur grandeur ; ce qui permet d'apprécier à première vue leur dimension relative. Les dessins, gravés par M. Chomel, reproduisent avec une fidélité scrupuleuse la physionomie du monument et des lettres. Ils sont accompagnés d'une description matérielle des textes, écrite en style lapidaire, d'une discussion raisonnée quand ils donnent lieu à des contestations. Laissant de côté les interprétations, les commentaires relatifs à l'administration des provinces et à l'histoire, Revon s'applique surtout à fournir des documents sûrs pour les recherches archéologiques. Esprit droit et consciencieux, il recule devant les conjectures hasardées. Il préfère encourir le reproche d'un excès de laconisme plutôt que de se livrer à des dissertations plus ou moins ingénieuses fondées sur des échafaudages peu solides.

Nous ne saurions le blâmer ; dans les régions de l'histoire, il vaut mieux être un guide sûr qu'un guide brillant.

Le recueil des inscriptions de la Haute-Savoie sauvera de l'oubli bien des monuments épars, condamnés à la destruction.

L'Académie des inscriptions et belles lettres a reconnu le mérite de cet ouvrage; elle a décerné une mention honorable à son auteur.

En remontant le cours des siècles dans ces pèlerinages archéologiques, Revon était arrivé aux confins d'un monde nouvellement découvert, plein d'attraits, comme tout ce qui est nouveau. Ce monde, qu'on a nommé préhistorique parce qu'il existait avant l'histoire, s'était révélé par des instruments en pierre, des poteries grossières, des pilotis destinés à soutenir au-dessus des eaux les habitations d'un peuple inconnu. Revon se range des premiers parmi les pionniers qui marchent à la conquête des objets qui ont appartenu aux habitants des grottes et des stations lacustres. Pendant 16 ans, il visite les principales collections publiques et particulières de la France, de la Suisse, des deux départements de la Savoie, et fait lui-même plusieurs découvertes dans le champ d'exploration qu'il s'est assigné. En 1878, il dresse l'inventaire du mobilier préhistorique du département, de ses monuments mégalithiques, de ses refuges et camps retranchés antérieurs à l'occupation romaine, de ses monnaies gauloises, de ses pierres à légendes. Cet inventaire, qui est illustré de 184 dessins exécutés et gravés par l'auteur, renferme des déductions pleines de justesse et d'un grand intérêt sur l'origine des peuplades primitives de notre pays, sur leurs mœurs et leurs croyances.

La Haute-Savoie avant les Romains, tel est le titre de cet ouvrage, le plus important, le plus complet de ceux qui sont sortis de la plume de Louis Revon. On y retrouve le même ordre, la même netteté d'exposition que dans ses précédents écrits sur l'archéologie, mais avec plus d'ampleur, plus de liberté, plus de sûreté dans les commentaires et les appréciations personnelles. Lorsqu'il donne son opinion sur les questions controversées, on voit qu'il a étudié à fond les pièces du procès, et qu'il ne se prononce qu'à bon escient.

Notre archéologue adopte, pour les instruments antéhistoriques, les trois grandes classifications généralement acceptées, — des âges de la pierre, du bronze

Digitized by Google

et du fer. Cette division vient de recevoir une nouvelle consécration par des fouilles récentes pratiquées dans une station lacustre du lac d'Annecy. Des recherches minutieuses ont fait découvrir plusieurs objets en pierre, pas un seul en bronze.

La plus ancienne trace d'habitation dans la Haute-Savoie se trouve dans les abris et les grottes du mont Salève. Revon, qui laisse toujours échapper des notes gaies et humoristiques dans les discussions les plus sérieuses, prétend que les Troglodytes avaient résolu le problème, insoluble de nos jours, des logements à bon marché. Il reproduit dans son recueil des bâtons de commandement en bois de renne, sur lesquels les artistes du Salève ont gravé un bouquetin fort ressemblant et une branche de feuillage d'un dessin élégant. Il ne peut croire que les hommes de ces âges reculés, qui dessinaient si bien, soient les descendants d'une famille de singes.

Son opinion est confirmée par une illustration scientifique de l'Allemagne. Le professeur Virchow, qui eut l'occasion d'examiner, en 1883, les crânes rencontrés dans une situation lacustre de la Suisse, déclare que rien dans les particularités physiques de la race lacustre ne justifie à son égard l'hypothèse d'une humanité originairement imparfaite et de valeur secondaire. Elle est, suivant lui, la chair de notre chair, le sang de notre sang ! Elle s'est élevée sur place, de l'âge de la pierre le plus primitif à l'âge du fer le plus avancé, par la seule force de sa puissance native.

Après avoir passé en revue les haches, les couteaux, les poteries, les bracelets trouvés dans les stations lacustres de la Haute-Savoie, Revon estime que nos ancêtres étaient beaucoup moins préoccupés de forger le glaive des guerriers que de fabriquer des engins de pêche, des parures pour leurs femmes, des jouets pour les enfants, des vases ornés pour décorer leurs demeures; il y avait déjà des amateurs de potiches. Les faibles dimensions des épées, des manches de couteaux, l'étroite ouverture des bracelets de la fin de l'âge du bronze, lui indiquent une race svelte aux mains effilées; le galbe élégant des vases de cette époque, les décorations des bracelets, des épingles à cheveux, lui révèlent un art industriel avancé.

Revon traite si bien les lacustres que nous sommes porté à croire qu'il avait pour eux plus que de l'estime. Ces braves gens lui étaient sympathiques : ils avaient des attentions délicates pour leurs femmes et leurs enfants, ils n'avaient pas d'instincts guerriers, ils étaient artistes à leurs heures : c'était là tout autant de titres à l'affection de notre collègue, qui les aurait volontiers reconnus pour ses ancêtres. Nous ne serions pas étonné qu'il les eût préférés, étant donnée son horreur de la guerre, à ces féroces Romains qui nous ont laissé de fort belles inscriptions, mais qui ont ensanglanté le monde pour l'asservir.

Ce n'était pas assez pour notre consciencieux archéologue de mettre sous les yeux du lecteur toutes les antiquités préromaines actuellement existantes, il décrit, d'après la tradition appuyée sur des témoignages irrécusables, celles qui ont été détruites par le vandalisme. C'est ainsi qu'il nous fait connaître un célèbre menhir qui se dressait naguère dans la commune d'Amancy, sur les bords de l'ancienne route de La Roche à Bonneville. Ce monument mégalithique connu sous le nom de « Pierre du milieu du monde » avait été placé dans la vaste plaine du Faucigny par Jésus-Christ, suivant la tradition, pour marquer le milieu de la terre. Un entrepreneur, ces gens ne respectent rien, incorpora dans la construction d'un ponceau ce nombril du monde, comme aurait dit un Chinois. Cette légende s'est perpétuée, en se transformant. Quelques personnes croient encore aujourd'hui que le centre intellectuel de l'Univers se trouve dans la région préhistorique que nous venons de mentionner.

Nous avons dit que Revon avait illustré lui-même son ouvrage. Ses dessins, sous une apparence un peu négligée, rendent très exactement et d'une manière pittoresque la forme, l'aspect fruste des antiquités antéhistoriques, et les mettent en quelque sorte dans la main du lecteur.

On voit par ces spécimens de son talent de dessinateur que Louis Revon est artiste, comme tous les membres de sa famille. Lorsque ses travaux de classification et de rédaction jetaient son esprit dans un état de lassitude presque insurmontable, il peignait, et avec beaucoup de goût, des fleurs à l'aquarelle, pour occuper ce qu'il appelait ses loisirs.

Les écrits de Revon sur l'enseignement et l'archéologie, ses nombreuses relations avec des savants de France, de Suisse et d'Italie, les documents importants qu'il leur fournissait, avaient mis en lumière l'homme de savoir caché dans la pénombre d'une petite ville des Alpes. Les honneurs lui arrivèrent sans qu'il les eût recherchés. Les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de Chambéry, l'Institut genevois, l'Académie de Chambéry, l'Académie de Mâcon, la Société des sciences industrielles de Lyon, l'Académie d'Hippone, la Commission topographique des Gaules le nommèrent à l'envi membre correspondant. Il a donné à cette Commission un concours et des documents très appréciés. Enfin les palmes d'officier de l'instruction publique et la croix de la Légion d'honneur couronnèrent ses travaux et les services réellement exceptionnels qu'il avait rendus.

Nous avons essayé, Messieurs, de vous rappeler les œuvres de l'érudit, de l'homme dévoué corps et âme à ses fonctions, disons quelques mots de l'homme privé.

Vous le savez, Messieurs, il y avait dans notre regretté collègue une heureuse harmonie entre le physique et le moral.

Nous avons tous devant les yeux sa noble et belle figure, ses grands yeux doux, réfléchis, étonnés, son front élevé, sa haute stature, son attitude droite, mais un peu raide, sa démarche décidée tendant au but par le chemin le plus court; tel était Revon au moral. Doué d'une âme droite, d'un esprit élevé, d'un cœur généreux, d'un caractère doux mais ferme, il se dirigeait toujours vers le beau et le bien, ces deux aimants de sa vie, par la ligne directe de l'honneur.

Si le style de l'auteur révèle l'homme, la correspondance intime dévoile les replis les plus cachés de l'âme. Il m'a été donné de lire les lettres que Revon a écrites, dans une période de 25 ans, à un vieil ami. J'y ai trouvé un trésor de sentiments généreux et de dévouements pour l'humanité, la patrie, la famille et l'amitié.

Aux jours néfastes de 1870, il se trouvait acciden-

Digitized by Google

tellement à Genève. Son patriotisme s'indignait lorsqu'il entendait des partisans de la Prusse exalter ses victoires.

« J'enrage, écrivait-il à son ami, quand je vois des personnages hargneux m'aborder avec un cruel empressement pour me dire que nous sommes battus, que la France est perdue pour toujours. »

Ce langage pourrait faire croire qu'il nourrissait une haine féroce contre les Allemands. Il n'en était rien : il savait aimer, il ne savait pas haïr. L'amour de la patrie et l'amour de l'humanité trouvaient tous les deux une place dans son cœur. Un affreux cauchemar le troublait, le tourmentait jour et nuit; il songeait à ces milliers de Français et d'Allemands mourant sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, pour le bon plaisir de quelques hommes. Sa santé ne lui permettant pas d'être soldat, il demandait à son ami comment il pourrait venir au secours des blessés.

Cette pitié qu'il éprouvait pour tous les hommes revêtait l'expression la plus tendre, la plus affectueuse quand un membre de sa famille ou un ami étaient en proie à des souffrances physiques ou morales; il les entourait de soins, il préparait d'avance des thèmes de consolation que l'émotion faisait évanouir dès qu'il se trouvait en présence du parent ou de l'ami à consoler.

« Je n'ai jamais pu, disait-il, regarder en face deux yeux, pleins de larmes, sans me sentir attendri au point d'en perdre la parole. »

Quoiqu'il vît très distinctement les travers et les ridicules des hommes, et qu'il se permit quelquefois d'en rire et d'en plaisanter doucement, la perversité humaine était pour lui une énigme.

Naturellement bon et honnête, il supposait chez les autres les sentiments dont il était animé. Les préoccupations envieuses et jalouses qui tourmentent tant de collectionneurs et d'écrivains, malheureux des succès de leurs émules, lui étaient inconnues. Loin de porter envie à ses rivaux, à ses collaborateurs, il les encourageait de toutes ses forces, leur prêtait un concours dévoué, et applaudissait à leurs succès. Nous avons été témoins du dévouement avec lequel il a coopéré à la fondation, à l'organisation de plusieurs musées de la Savoie. Aucune peine, aucun sacrifice ne lui coûtait, quand il s'agissait de répandre le bienfait de l'instruction. La propagande qu'il faisait constamment dans ce but s'étendait à toutes les classes de la société, aux grands comme aux petits. Il était heureux de mettre en pratique ces paroles de l'Evangile : « Laissez venir à moi les petits enfants, » il savait se mettre à la portée de leur intelligence, il éprouvait une véritable satisfaction à les instruire, à les moraliser.

S'il manifestait quelquefois des sentiments d'indignation, c'était contre ces enfants désœuvrés qui, sous prétexte de s'instruire, se servent de la salle de lecture comme d'un chauffoir ou d'un réfectoire, et s'occupent à barbouiller les ouvrages illustrés. Il craignait plus qu'il n'osait le dire, leurs séances du soir, qui sont pour la biliothèque et le musée séparé du public par une simple barrière mouvante, une menace perpétuelle de vol et d'incendie.

La ville d'Annecy était devenue la patrie adoptive de Revon. Il l'avait visitée en touriste bien avant d'y avoir trouvé un emploi de ses brillantes facultés, et il écrivait : « J'adore la petite ville d'Annecy. » Il est resté fidèle à cette sympathie jusqu'à son dernier soupir, en dépit des offres séduisantes qui lui avaient été faites à plusieurs reprises, pour l'attacher à des musées plus importants que le nôtre.

Revon se trouvait heureux au milieu de nous; il n'a jamais pu se décider à se séparer des collections qu'il avait créées et qui étaient pour lui comme une seconde famille. A la vie plus agitée qu'il aurait eue dans une grande ville, il a préféré le calme d'une situation plus modeste. Il vivait sur un théâtre moins grand que celui qu'il aurait pu légitimement ambitionner, mais il était le souverain incontesté du petit royaume qu'il s'était créé au milieu de nous. La ville d'Annecy lui rendait bien la sympathie qu'il avait pour elle ; elle ne savait rien lui refuser et le traitait comme un enfant de prédilection. Avoir vécu en contact continuel avec le public, dans un temps où la division règne partout, où les luttes périodiques des partis engendrent la haine et le mépris des hommes les plus honorables, les plus dévoués au bien public, et n'avoir compté que des amis et des admirateurs, n'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet homme de bien?

Il est vrai de dire qu'il n'avait jamais lui-même sacrifié à la bruyante divinité du jour, je veux dire à la politique, dont le culte se confond souvent avec celui de la haine et du veau d'or. Le goût des arts et des sciences l'avait préservé de ce fétichisme qui dessèche le cœur et fausse l'esprit. Vrai dans tous ses actes, libéral sans le savoir, Revon aimait aussi bien la liberté pour les autres que pour lui dans les limites de l'honnête.

Comme beaucoup d'esprits élevés qui vivent dans les régions infinies de l'idéal, Revon avait des sentiments religieux. Animé de l'esprit de tolérance, respectueux des croyances d'autrui, il manifestait les siennes sans ostentation, et mettait les actes de sa vie en harmonie avec ses convictions, sans se préoccuper de l'opinion.

L'espérance de retrouver un jour dans un monde meilleur tous ceux qu'il aimait a dû beaucoup contribuer à lui donner la force, le calme nécessaires pour supporter ses longues souffrances et la cruelle idée de la séparation qui assaillait son âme depuis longtemps. Il avait été si heureux dans ses affections! Son cœur aimant se déchirait à la pensée qu'il allait quitter une épouse qui avait fait le charme de sa vie, une charmante enfant, un jeune fils dans lequel il voyait revivre ses goûts, son intelligence et son cœur. Tous ses sentiments affectueux redoublaient d'intimité à mesure que sa fin approchait. Il comblait ses enfants de caresses. Il sentait que bientôt ces chers enfants en seraient sevrés, car il s'est vu mourir lentement, alors que les siens, rassurés par son calme apparent, par ses paroles pleines d'espérance, croyaient encore le voir revenir à la santé. Le voile qu'il étendait devant leurs yeux pour leur cacher le moment fatal s'est déchiré tout à coup.

Bien des cœurs se sont émus en apprenant la fin de cette noble et précieuse existence; bien des larmes et des regrets se sont mêlés aux pleurs de cette famille désolée, privée de son chef qui fut sa joie et qui

Digitized by Google

restera son honneur. Son deuil est devenu un deuil public.

Pour nous, mes chers collègues, qui avons vu à l'œuvre cet homme dévoué, ce travailleur infatigable, qui avons goûté les charmes de son érudition, les douceurs de son amitié, nous déplorerons à jamais sa perte, nous garderons de lui un vivant souvenir. Ne nous semble-t-il pas voir son ombre souriante apparaître au milieu de nous, animer de sa présence ce peuple de statues, ces collections qui nous environnent ? Elle nous invite à marcher dans la noble voie qu'il nous a tracée, à continuer son œuvre, à serrer nos rangs pour la défendre contre l'ignorance imprévoyante qui tend à tout détruire en voulant tout niveler. Elle convie la jeunesse studieuse à nous prêter son concours pour conserver le culte des arts et des sciences dans notre cité.

Malheureusement la jeunesse paraît hésiter à nous venir en aide, à combler les vides qui se font parmi nous.

Le vent glacé de l'indifférence qui souffle dans nos vallées menace de détruire les fleurs et les fruits de l'oranger, emblème de la Société Florimontane. Hâtons-nous d'en détacher quelques fleurs pour les répandre sur la tombe de notre ami.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE DE 1883-1884

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy).

Le concours d'histoire annoncé en 1883 n'a pas été aussi riche que les précédents. Toutefois, cette infériorité sous le rapport du nombre est abondamment compensée par la valeur des ouvrages présentés. Il est rare que le jury n'ait pas à relever quelques erreurs plus ou moins graves, des inexactitudes, des lacunes, etc. Mais, tout en signalant ces taches, le jury n'a cessé de stimuler les pionniers de notre histoire. Sa critique et ses encouragements ont été compris, et, comme une semence tombée sur un bon terrain, ils ont porté des fruits. Nous aimons à le proclamer, et nos lecteurs penseront avec nous que cette émulation est tout à l'avantage du progrès de cette importante branche des sciences et des lettres.

Il est regrettable qu'une simple analyse des ouvrages couronnés ne puisse en donner qu'une idée imparfaite. Mais l'une de ces œuvres qui a déjà paru a été accueillie avec éloge dans la presse. L'autre, bien plus considérable, peut affronter le grand jour avec confiance.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU CANTON DE TANINGES.

Après une introduction descriptive, — orographie, climat et productions du Giffre, c'est-à-dire des vallées de Taninges et de Saint-Jeoire, — l'auteur aborde les époques préhistorique, celtique, romaine, burgonde, sans omettre l'ethnographie basée sur la langue populaire, dont il a recueilli plus de 200 mots, avec leur signification locale, puis il donne successivement l'histoire de chaque village, — antiquités, châteaux, familles, établissements, industries, etc., — jusqu'aux temps modernes. C'est une promenade d'un vallon à l'autre, de la plaine à la montagne, faite en compagnie de l'auteur qui décrit tous les sites, toutes les richesses naturelles, toutes les ruines, qui interroge les vieillards, agrémente son récit de scènes dramatiques prises sur le fait, et nous fait assister aux vicissitudes des familles qui ont passé là aux époques précédentes.

On est charmé, on se sent fier de compter avec lui tant d'hommes remarquables, tant de richesses naturelles dans ces vallées, et l'on se promet de visiter au plus tôt ces sites enchanteurs.

Après l'histoire de Taninges, vient celle des autres communes du canton, — Rivière-Enverse, les Gets, Cote-d'Arbroz, Mieussy, et enfin un essai sur les franchises de Saint-Jeoire.

Un chapitre spécial est consacré aux curiosités naturelles aux points de vue géologique et industriel, et un autre aux origines et phases religieuses de la contrée.

En tout trente-trois chapitres, tous très intéressants ; c'est l'histoire locale dans tous ses détails.

Ce travail est le fruit de vingt années d'observations suivies et de patientes explorations. L'auteur est juriste, naturaliste, linguiste et ethnologue ! Rien ne lui a échappé. Obligé par son plan de revenir successivement sur des descriptions de détails, dont l'ensemble avait été abordé d'un coup d'œil général, il a su éviter l'écueil des répétitions par une riche variété d'expressions.

Ajoutons que les faits avancés sont appuyés, soit par des citations nombreuses d'ouvrages faisant autorité, soit par plus de cinquante documents, dont un grand nombre inédits, puisés aux archives de Savoie à Turin et à celles des communes et des familles. Notre auteur a eu la chance de rencontrer l'inventaire des titres de la chartreuse de Mélan, qui donne le sommaire de près de quatre cents actes.

LE CHATEAU ET LA CHAPELLE DES ALLINGES.

L'ouvrage a été imprimé en 1881, par conséquent dans les délais fixés par le programme.

L'auteur fait rapidement l'historique de la domination des Burgondes en Chablais ; puis celui de la domination de la Maison de Savoie, qui essaya de reconstituer à son profit le royaume burgonde.

Quant à la question que l'auteur a soulevée, si la famille d'Allinge a possédé un château de ce nom, nous pensons que cette famille et sa maison forte sont antérieures à la construction des deux forteresses de ce nom. Dans les invasions barbares du VIIIe au Xe siècles, cette famille fit comme les autres; menacée et incapable de se défendre elle-même, elle se mit sous la protection du plus fort, c'est-à-dire de la famille princière du pays, soit de Bourgogne, soit de Savoie, lui soumit le domaine direct de ses terres, en reçut le domaine utile, c'est-à-dire que d'allodiales elles devinrent féodales par l'investiture. Le souverain fit bâtir

Digitized by Google

les forteresses et en laissa le gouvernement à la famille d'Allinge ou aux tenanciers relevant de Genève, de Savoie, de Faucigny ou de Dauphiné, selon les compromis féodaux des alliances de ces familles, qui ont donné lieu à tant de luttes.

L'auteur décrit les catégories de combattants, ainsi que les divers engins de destruction de cette époque. On connaît enfin avec certitude le territoire qui a donné lieu au fameux roman du *Sanglier de la forêt de Lonnes*.

Après avoir parlé du pontificat problématique de l'Ermite de Ripaille, Félix V, et des faiblesses de ses successeurs au duché de Savoie, l'auteur fait le tableau des invasions bernoises et valaisannes, du rôle joué par les forteresses des Allinges dans le XVIe siècle et le suivant et de leur destruction au commencement du XVIIIe. L'auteur finit par une étude sur le *Burgum* et la *Comté* d'Allinge, soit l'association de dix paroisses avec leurs franchises et droits d'affouage à la forêt des Moyses, droits qui ont été conservés et maintenus dans l'administration moderne.

Dans la seconde partie, l'auteur décrit en détail et selon les principes de l'archéologie, la chapelle antique des Allinges, qui remonterait à l'époque rodolphienne, ses vicissitudes lors de la destruction du fort, auquel elle était attachée, les causes de sa conservation pendant la Révolution française, sa restauration sous Mgr Rey et enfin le pèlerinage de 1873. En même temps il raconte le séjour qu'y fit saint François de Sales, ses travaux et ses succès.

Dans chacune des deux parties, les matières ont été disposées selon l'ordre chronologique, le plus rationnel de tous. L'ouvrage est traité dans le style grave qui convient à l'histoire ; quelques passages, lorsque les incidents s'y prêtent, ont une allure vive et dégagée.

On trouve dans les pièces justificatives la liste des châtelains, des gouverneurs, les diverses franchises extraites soit des archives de la commune, soit surtout des archives de Savoie gardées à Turin, la législation bernoise, la capitulation du fort sous Henri IV et les registres civils du personnel du château.

Le premier ouvrage est bien plus considérable que le second. Il a exigé beaucoup plus de recherches et de connaissances. Il embrasse tous les genres — technique, descriptif, historique et biographique.

Le second est plus restreint dans son objet ; mais il se rattache à quelques phases de l'histoire de la Maison de Savoie et a revêtu une forme historique plus prononcée, selon l'exigence du sujet et du plan. — Votre commission, après avoir pesé mûrement les mérites divers de ces deux ouvrages, vous propose de partager le prix, en attribuant 300 fr. au premier et 100 fr. au second.

Elle espère que la voie tracée par ces deux auteurs sera suivie, que leur exemple sera un stimulant à de nouveaux travaux qu'elle sera heureuse de pouvoir couronner.

L'auteur du premier ouvrage est M. l'avocat Tavernier, juge de paix, à Taninges. L'auteur du second est M. l'abbé Gonthier, curé de Meillerie.

C.-A. Ducis.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite.)

VI.

Frézier, en récompense de ses services, reçut la croix de Saint-Louis en 1728 ; et, dans cette même année, après s'être marié à Paris à Mlle Crubier, décédée avant lui, il fut nommé ingénieur en chef, avec le grade de capitaine, à Philippsbourg, dans le grand-duché de Bade, place prise par les Français en 1689, puis à Landau dont la possession avait été confirmée à la France par le traité de Rastadt en 1714. Frézier fit construire vingt-six pièces de fortifications autour de cette dernière place qui avait déjà été fortifiée par Vauban.

Mais il ne se borna pas à faire son métier d'ingénieur pendant son séjour à Landau. Il commença par préparer une deuxième édition de son *Voyage de la mer du Sud*, qu'il publia en 1732 ; il y joignit sa *Réponse* au P. Feuillet, ce qui lui fit compléter son premier titre ainsi qu'il suit :

Avec une réponse a la préface critique || du livre intitulé, Journal des Observations Physiques, Mathéma || tiques & Botaniques du R. P. Feuillée, contre la Relation du || Voyage de la Mer du Sud, & une Chronologie des Vicerois du || Pérou, depuis son établissement jusqu'au temps de la Relation || du Voyage de la mer du Sud.

Paris, Nyon, *Place Conty, au premier Pavillon des quatre Nations, à Sainte Monique ;* Didot, *Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à la Bible d'or ;* Quillou, *rue Galande près la place Maubert, à l'Annonciation.* — 1732.

In-4°. La *Relation* compte XIV-298 pages, et le *Privilège* 2 pages. La *Réponse* occupe 63 pages après le premier texte qui est accompagné de 37 planches.

Ce fut aussi à Landau que Frézier rédigea son ouvrage capital, celui qui lui valut une grande renommée d'architecte et d'ingénieur habile : son traité sur la coupe des pierres et des bois, qu'il publia en trois volumes in-8° en 1737, 1738 et 1739, et dont voici le titre :

La théorie et la pratique || de la || Coupe des pierres || et des bois || pour la construction des voutes || Et autres Parties des Batiments Civils & Militaires, || ou || Traité de Stéréotomie || a l'usage de l'architecture, || *par* M. Frézier, *chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis,* || *ingénieur ordinaire du Roy en chef.*

3 vol. in-4°.

Le premier volume fut publié en 1737 à Strasbourg, chez Doulsseker le fils ; à Paris, chez L.-H. Guérin ; 424 pages ; frontispice gravé avec ce titre : *Geometria plura præsidia præstat Architectura ; Vitruv. L. I. C. I.* — 26 planches.

Le tome II parut en 1738 à Strasbourg chez le même éditeur, et à Paris chez Charles-Antoine Jombert ; 503 pages et 43 planches. En tête de ce tome II, Frézier crut devoir placer un avertissement dans lequel il répondait à diverses observations qui lui avaient

Digitized by Google

été faites au sujet du retard apporté dans l'impression de ce volume, sur la qualité du papier et sur des incorrections que certains de ses lecteurs avaient relevées. Pour ce dernier point, il constate que ces incorrections n'étaient pas si nombreuses qu'on avait bien voulu le dire, et que celles qui existaient étaient dues à son éloignement de l'imprimerie. « D'ailleurs, ajou-« tait-il avec raison, un lecteur qui s'arrête à ces mi-« nuties pour juger d'un livre, est semblable à un « homme qui s'attacherait plus à examiner le vase « qu'à goûter la liqueur qu'il contient. » Observation dont plus d'un critique moderne pourrait faire son profit.

Dans un semblable avertissement placé en tête du tome III, il revint sur cette question des incorrections et conseilla malicieusement aux *incorrigibles* d'utiliser les *errata* avant de lire son livre. Il s'excusait de nouveau sur le retard apporté à l'impression, tout en constatant que ce retard n'avait point été préjudiciable à l'ouvrage, puisqu'il avait permis d'augmenter de vingt-deux le nombre de planches dont la gravure n'avait pu être achevée que quatre mois après l'impression du texte. Grâce à cette lenteur il avait pu donner plus de développement à certaines questions, et il n'hésita pas à manifester l'espoir d'avoir réussi à faire entrer dans son texte toutes les notions nécessaires pour apprendre à faire une *régulière et solide construction des voûtes, ce qui avait été le principal objet de son ouvrage.*

Le traité de stéréotomie de Frézier obtint immédiatement l'approbation des hommes spéciaux et eut un grand succès.

Bolidor, dans la préface de son important ouvrage intitulé *Architecture hydraulique* [1], l'apprécie en ces termes élogieux : « La conformité du mérite de « M. Frézier avec celui des grands hommes à qui j'ai « consacré cette première partie de mon *Architecture* « *hydraulique,* est trop généralement reconnue pour « hésiter de le faire participer à mes sentiments de « reconnaissance, puisque si l'on y trouve les matiè-« res traitées avec quelque méthode, c'est à ses con-« seils que j'en suis redevable. Le bel ouvrage qu'il « vient de donner au Public sur la coupe des Pierres, « est un sur-garand des lumières qu'il est en état de « communiquer ; il désapprouvera sans doute cette « marque autentique de ma sensibilité, mais je suis « intéressé à faire voir que l'ingratitude n'est pas mon « défaut. »

L'auteur de son *Eloge,* que nous avons déjà cité, s'était lui-même cru autorisé à apprécier comme suit l'œuvre de Frézier : « Cet ouvrage, dans lequel il « (Frézier) fait l'heureuse application de la Géométrie « à l'Architecture, est le premier Traité complet qui « ait paru sur cette matière, où l'inventeur paraît « être arrivé à la perfection. »

Et dans des temps plus rapprochés de nous, on a pu répéter cette appréciation élogieuse : « Ce livre est le « plus savant et le plus complet qui ait été écrit sur « ce sujet. Aux heureuses applications qu'il sait y faire « de la géométrie à l'architecture, on reconnaît le « théoricien dont la pratique attentive et intelligente « avait consolidé le jugement [2]. »

[1] 2 vol. gr. in-4°, Paris, 1737-39.

[2] *Biographie univ.* de F. Didot.

On a fait cependant au traité de Frézier un reproche qui n'est pas sans fondement ; ce reproche n'atteint en aucune manière, du reste, la valeur scientifique de l'ouvrage ; il s'applique plus à la forme qu'au fond. On a blâmé avec raison l'auteur d'avoir employé une terminologie entachée trop souvent de néologismes. C'est ainsi qu'il appelle *tomotechnie,* la coupe des pierres ; *tomomorphie,* la figure des sections ; *épipédographie* et *gonographie,* le développement et la description des angles, etc. Cette érudition prétentieuse dépare en effet, au point de vue de la forme, l'ouvrage si savant d'ailleurs de l'éminent ingénieur.

Pendant qu'il publia son grand traité de stéréotomie, Frézier fit paraître un autre travail remarquable, sous ce titre :

DISSERTATION || SUR || LES ORDRES || D'ARCHITECTURE, || PAR M. FRÉZIER, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS || INGÉNIEUR ORDINAIRE DU ROI EN CHEF A LANDEAU *(sic).* ||

In-4°, Strasbourg, Jn Diel le Fils, 1738 ; 65 pages ; 1 planche ; un *erratum.*

Imprimé en 1738, ce mémoire fut joint au tome III de la *Coupe des Pierres,* qui parut l'année suivante.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 12 JUIN 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance au milieu d'un recueillement qui ne se justifie que trop par la perte toute récente de notre regretté confrère, M. Louis REVON, décédé le 28 mai.

En termes émus, il rappelle la large place qu'il a occupée pendant de longues années dans nos réunions et les précieux services qu'il a rendus à notre Société, en qualité de secrétaire et de directeur de la *Revue,* à notre ville, en qualité de bibliothécaire et de conservateur du Musée, et à la science par ses travaux archéologiques, services qui ne peuvent être bien appréciés que par ceux qui l'ont vu au travail, et qui savent dans quel état embryonnaire il a reçu notre Musée, aujourd'hui si riche en collections de tout genre.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir fait ressortir le mérite de ses principaux ouvrages, termine son allocution par l'éloge de ses nobles qualités morales.

Ces paroles ont trouvé un écho sympathique dans le cœur des membres présents, qui ont toujours considéré et honoré le cher défunt comme la personnification du dévouement, de l'affabilité et de la modestie unie à la science.

M. LE PRÉSIDENT propose ensuite de procéder au renouvellement du bureau, qui est constitué de la manière suivante :

Président : M. Camille DUNANT.
1er *Vice-président :* M. Jules PHILIPPE.
2e *Vice-président :* M. C.-A. DUCIS.
Secrétaire : M. A. CONSTANTIN.

Digitized by Google

Secrétaire-adjoint : M. E. TISSOT.
Trésorier : M. C.-E. PISSARD.
Archiviste : M. Eloi SERAND.
Comité de rédaction : MM. DUNANT, DUCIS, TISSOT, CONSTANTIN.
Directeur de la REVUE : M. A. CONSTANTIN.

M. DUCIS a trouvé dans une requête au juge-mage du Chablais, sans date, mais dont l'écriture est du XVIe siècle, un usage qu'il est bon de conserver à l'histoire. Chaque année, au mois de septembre, les fermiers de l'abbaye d'Abondance mettaient en vente publique les blés récoltés, après la part faite pour l'usage de l'abbaye. Les syndics de la vallée devaient être convoqués, et tous ensemble avec l'abbé fixaient le prix, qui devait être le même dans toutes les ventes. Cette opération s'appelait la *jette* du blé. Dans Ducange, *Jeta*, égance du prix de taille.

Dans le minutaire de Cohendet, du 31 juillet 1651, le même a trouvé un pacte assez curieux comme type de mœurs. Jacques Truittaz et Baltazard Rogès, tous deux chirurgiens, s'associent ; le premier fournit « la boutique et l'autre la main d'œuvre, tant dedans que dehors la ville, et ils partageront le profit, tant des cures, saignées, façons de barbes que autres semblables. » L'entretien des rasoirs, lancettes et linges sera en commun.

Testament en langue espagnole de Jean Ximenès de Médine, soldat de la compagnie du capitaine Thomas de la Fuentes, fils d'Antoine Ximenès et de Catherine Pacheco, tous de la cité de Carmona en Andalousie, royaume de Séville. On y voit une description détaillée de tout son fourniment militaire, qu'il distribuait à ses amis. L'acte a été reçu à Annecy, le 16 avril 1603, par Miguel de Campos, notaire royal, qui accompagnait les troupes espagnoles venant de Genève.

M. CONSTANTIN présente, pour être déposée aux archives de la Société, une plaquette contenant une *Chanson nouvelle* sur le tir national d'Annecy (1857) et une *Chanson en patois sur le même sujet,* par Ch. Collombat. Il donne quelques détails sur sa vie et sur le nombre des chansons authentiques qu'il a déjà recueillies.

LE MÊME offre à la Société quelques livraisons d'un *Dictionnaire étymologique de la langue française,* publié à Paris en 1861. C'est l'œuvre d'un Rumillien, M. Morand, alors professeur à Paris. L'auteur dut s'arrêter à la 20e livraison, parce que le succès ne répondit pas à son attente. Peu de temps après, il partit en qualité de précepteur pour Constantinople où il mourut après un séjour de deux ou trois ans. On ignore ce qu'est devenu le reste du manuscrit. C'est une œuvre gigantesque où l'on trouve pêle-mêle tout ce qui a été dit jusqu'alors sur l'étymologie de chaque mot. A ce point de vue, l'ouvrage n'est pas sans intérêt, mais c'est là son seul mérite.

Le Secrétaire,
A. CONSTANTIN.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au numéro suivant le compte-rendu de l'inauguration de la statue Sommeiller.

AVIS

Une place de bibliothécaire et de conservateur de musée est vacante à Annecy (Haute-Savoie).

Les personnes qui désireraient concourir pour obtenir cette place, sont priées d'adresser leur demande à M. le Maire d'Annecy, avant le 1er septembre 1884, et de joindre à leur demande : 1° un extrait de leur acte de naissance dûment légalisé ; 2° un certificat de bonne vie et mœurs ; 3° un titre établissant qu'elles ont fait un cours d'études classiques, et qu'elles ont des connaissances spéciales en histoire naturelle.

Elles pourront produire tout autre document propre à établir leur aptitude à remplir les fonctions de bibliothécaire et de conservateur.

Les concurrents trouveront au Secrétariat de la Mairie tous les renseignements relatifs aux émoluments et aux obligations attachés à ces fonctions.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 5 — MAI 1884

Pressions barométriques moyennes : 724,65 à Annecy, 682.98 à Leschaux, 707,83 à Mélan. Maxima le 15 à Annecy et Leschaux, le 9 à Mélan. Minima le 5 aux trois stations. Excursion du mercure 15,2 à Annecy, 11,4 à Leschaux, 12,46 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Assez élevée le jour. Moyenne à Annecy du maxima 22°67, du minima 7°44, à 9 h. du matin 15°87. Moyenne générale à Douvaine 16°02, à Chamonix 13°3, à Mélan 13°05, à Leschaux 8°89 ; à Chamonix, le thermomètre va de — 1°5 à 28°8.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne de 13°8, allant en augmentant de 10°5 le 1er pour atteindre 17°8 vers la fin du mois. L'eau de puits est en moyenne à 6°15 et celle de rivière à 10°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : le		5.	12.	19.	26.	....
Thermomètre.	maxima.	6°8	14°1	14°8	17°4	.....
	minima.	—3°	—4°2	—1°	—5°	.....
Baromètre à 0° :		619,2	630,1	622,5	626,7	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 633,7 le 9, et le minimum de 618.1 le 4.

PLUIE. — Assez forte dans la période du 3 au 6 où des stations enregistrent en un seul jour 32m/m3, 45m/m6 et 52m/m1 d'eau et le 30 donnant jusqu'à 25m/m2. Maximum d'eau recueillie 142m/m7 en 10 jours au Biot. Minimum 14m/m en 3 jours à Saint-Gingolph. Neige le 6-7 aux Gets et aux altitudes de 1,200 mètres.

ORAGES. — Aux Gets le 18, à Douvaine le 5, aux Contamines le 25, à Bonneville le 17, à Annemasse le 4, à Seythenex les 17 et 25, à Thônes les 4 et 18, à Leschaux les 4, 5, 17, 18, 24 et 26, à Annecy les 4, 17, 18 et 24, à Rumilly le 4. Eclairs à quelques stations. Grêle le 18 aux Gets, au Biot et à Bonneville, le 5 à Douvaine, le 27 sur le bassin Est d'Annecy. Le 25 la foudre incendie une maison à la Balme-de-Sillingy, le 31 elle tombe sur une maison à Mûres.

DIVERS. — A Douvaine épiage de blé le 4, arrivée de la caille le 6, 1er chant le 10, floraison des blés le 30, à Seythenex arrivée des hirondelles le 8, à Mélan arrivée des martinets le 7, des cailles le 15, le 9 les lilas sont en fleurs. A cette station, on observe les lueurs crépusculaires les 11, 12, 13 par un ciel sans nuage. Au Semnoz, le 5 le temps est affreux, ouragan du S-W avec neige, le 12 la neige a disparu, le 19 les fleurs apparaissent dans le gazon, le 26 un orage faible.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

Digitized by Google

BULLETIN N° 5.

MAI 1884

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	Thermomètre à	DEGRÉS actinométriques	VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE à 9 h. mat.	
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	midi.	à midi.	SUPÉRIEUR.	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR.	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	23°	7,5	11,1	722	2,7	3,8	88	11°	14°	N	S	faible	couvert	Pluie par intervalles de 3 à 8 h. soir.	couvert	50	10°5	10°1
2	15	4	11,1	725,6	»	1,3	95	14	55,4	S	W	fort	id.	Id. légère à 9 h. soir.	id.	495	10,3	10,2
3	16,5	4,3	12,2	723,2	»	1,6	87	17	71	S W	W	id.	couv. 1/2		id.	49	10,4	10,3
4	19,7	8,7	12,2	719	3,1	1,6	87	16,2	35,9	W	S	id.	couvert	Orage, bourrasques de pluie.	id.	49	10,5	10,6
5	17,5	7,5	9,2	716	27	1	86	7	10,9	?	S-E	id.	pluie	jusqu'à 2 h. s. Neige sur les montagnes,	beau	52	10,3	10,8
6	12,5	2,7	12,2	718	14,5	0,8	76	13,3	28,1	?	S	faible	beau	Gde pluie à 12 h. 30 m., légère le soir.	couvert	59	10,7	10,3
7	16,5	4,7	11,3	724	2	1,3	65	15,3	67,1	N	W	fort	couv. 1/4		très beau	59	11,3	10,4
8	17	2,7	13,2	729,1	»	1,7	86	19	89,9	—	N	id.	très beau		id.	595	11,5	10,6
9	19,5	2,3	13,4	730,2	»	4	81	22,2	90,5	—	N-E	faible	id.		id.	60	11,8	11
10	24	4	15,4	728,2	»	3,8	85	24,1	90,5	—	N	id.	id.		id.	60	12	11,6
11	26,5	5,5	18	727,1	»	3,8	65	27,3	86,6	—	N	id.	id.		id.	60	12,3	12,2
12	29	8	17,3	»	»	3,9	70	27,4	86,6	—	W	id.	id.		id.	60	12,5	12,8
13	29	7,5	18,2	727	»	4,3	63	26,3	86,6	—	W	id.	id.		id.	60	13	13,2
14	27,3	8	17,2	724,8	»	4,3	81	21	78,8	S	W	id.	couvert	Pluie de 2 à 8 h. s.	couvert	60	13,3	13,2
15	23	7,5	13,3	730	9,2	2,1	66	18,4	84,2	N	W-N-W	fort	id.		beau	60	12,8	13,1
16	18,7	3,5	12,3	729	»	3,3	75	22,2	42,1	—	W	faible	très beau		très beau	60	12,3	12,9
17	25	6,3	19	724,8	»	3,4	73	25,1	94,4	—	W	id.	id.	Orage à 8 h. soir. pluie légère.	couvert	605	13,7	12,9
18	27	8 7	18,2	723,2	»	3,5	72	23,1	24,2	S	S	id.	beau	Orage, pluie de 1 h. à 2 h. soir.	id.	61	15	13,4
19	24,5	10,5	19	719,4	1,5	2,6	72	24	94,4	S	W	id.	couvert		id.	61	15,3	13,8
20	24	10	15	722,4	»	»	91	16,2	86,6	W N W	W	id.	id.	Pluie dans le jour.	id.	61	15,2	»
21	17,3	6,5	17,4	729,1	4	0,5	79	23,3	86,6	N	W	id.	beau		beau	60	14,5	»
22	25	12	15,3	729,4	»	2,9	89	21	94,4	—	W	id.	très beau		très beau	595	15,3	»
23	22	8,5	18,3	726,2	»	2,7	78	27	86,6	—	W	id.	id.		id.	59	16	»
24	28,7	9,5	20,3	724	»	3,9	79	28	86,6	—	S-W	id.	id.	Gde pluie à 11 h. s., à minuit orage.	couvert	58	16,5	»
25	30	12,5	19,2	724,1	6	3,8	90	24,4	89,7	S	S	id.	couvert		couv. 1/2	585	16,7	»
26	25,5	9	18,1	723,8	»	2,1	81	23,3	51,5	?	E	id.	beau		couvert	59	17,3	»
27	25,7	10,3	16,3	724,6	»	2,3	76	22,2	94,4	S	W	id.	id.	Bourrasque de pluie, grêle sur le lac à [midi.	beau	58	17,6	»
28	24	6	18	724,1	3,5	2,9	64	24,3	86,6	S	S-W	id.	id.		très beau	57	17,5	»
29	25	6	18,3	722	»	4,7	60	23,3	86,6	S	S-W	id.	id.		id.	56	17,8	»
30	26,5	8	16,1	»	»	3,8	69	17	20,3	S-W	W	id.	couvert	Pluie à 4 h. soir et toute la nuit.	pluie	55	17,2	»
31	18	8,5	16	»	25,2	1,1	80	14,2	18,7	S	W-S-W	id.	id.	Id. de 5 à 8 h. soir.	couvert	545	16,8	»
Moyennes ou Totaux.	22°67	7,44	15,87	724,65	98,7	2,67	77,16	20°58	66°5							57	13°8	11°75

Le 4, à 6 h. s., orage s'étend au loin autour d'Annecy, reprend à 8 h. pluie. — Le 4, arrivée des martinets. — Le 5, neige au chalet Chappuis. — Le 17, orage vers 8 h. s., suivi d'une légère bourrasque de pluie. — Le 18, orage vers 1 h. soir. — Le 24, forte pluie à 11 h. 20 s., dure 10 minutes, reprend de 11 h. 45 à minuit, orage à minuit. — Le 25, orage à l'W-N-W. vers 2 h. 40 s. Vers le 25, la neige disparaît du Parmelan. — Le 27, quelques grelons sur le bassin d'Annecy.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

28me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Juillet 1884

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Inauguration de la statue de Germain Sommeiller le 8 juin 1884.
Travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry : Les ramifications du Jura en Savoie, par M. le Dr Hollande.
Note sur les nuages, par M. Alexandre Montagnoux, M. S. F. S.
Blocs erratiques à 1,250 mètres d'altitude, par M. H. Tavernier.
Bibliographie, par M. Jules Vuy.
Séance de la Société Florimontane (suite).
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

INAUGURATION DE LA STATUE DE GERMAIN SOMMEILLER LE 8 JUIN 1884

La statue de Germain Sommeiller a été solennellement inaugurée à Annecy, le 8 juin dernier, — et coïncidence à noter — en même temps que la section du chemin de fer d'Annecy à La Roche.

M. Raynal, ministre des travaux publics, M. Sadi-Carnot, vice-président de la Chambre des députés, M. Camescasse, préfet de police à Paris, M. Rousseau, ancien préfet à Annecy, M. Mercier, ancien premier président de la Cour de cassation, le préfet, les sénateurs et députés de la Haute-Savoie, le général commandant la subdivision militaire et une foule d'autres personnes ont assisté aux fêtes données à cette occasion.

A deux heures après midi, le ministre et les invités avaient pris place sur l'estrade élevée en face de la statue. M. Jules Philippe, député, a prononcé le discours d'inauguration, dans lequel il a retracé rapidement la vie et les travaux de G. Sommeiller.

M. le ministre a pris ensuite la parole pour répondre aux souhaits de bienvenue que lui avait adressés le député d'Annecy, payer son tribut d'admiration à l'ingénieur éminent qui a, le premier, percé le formidable rempart séparant la France de l'Italie, et manifester tout l'intérêt que le gouvernement porte à la Savoie.

Après ces discours, les élèves du collège d'Annecy, des écoles primaires ont défilé devant le ministre et la statue. Sommeiller ayant été élève du collège, un jeune étudiant est venu déposer une couronne au pied de la statue. Les sociétés de musique ont clos le défilé.

Le temps, qui s'était montré peu favorable dans la matinée, s'est mis au beau depuis deux heures, et, après les réceptions officielles, les invités ont pu faire le tour du lac par un soleil superbe. Le soir, un banquet offert par la municipalité dans les salons de l'hôtel de ville a réuni tous les invités au nombre de cent vingt. Les principales rues, les promenades publiques illuminées n'ont cessé d'être très animées jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

La Société Florimontane a pris une grande part à la préparation de cette fête intéressante ; c'est même à l'un des membres de cette association scientifique qu'appartient l'initiative de la manifestation de reconnaissance et d'admiration faite en faveur de G. Sommeiller.

La *Revue savoisienne* aurait manqué à son devoir, si elle n'avait inscrit dans ses colonnes la date de cette patriotique cérémonie.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LES RAMIFICATIONS DU JURA EN SAVOIE

Une grande faille partant du massif de la Chartreuse et passant au col de Lélia, à Saint-Cassin, à Chambéry, et à Méry, me paraît être la ligne de séparation du Jura méridional et des Alpes calcaires, aux environs de Chambéry. Les dernières ramifications du Jura décrivent à l'ouest de cette ligne des chaînes légèrement arquées dont l'allure générale est celle d'une voûte rompue à l'ouest, formant ainsi des combes, quelquefois des failles avec crêts regardant l'ouest. C'est ainsi que se présentent le mont Hauteran, le Corbelet, le Clergeon, le mont Grellé, le mont du Chat, le Colombier de Culoz, le mont Chaffarou, le mont Tournier, etc.

Entre ces chaînes sont des vallées tertiaires, situées dans les plis synclinaux. Ainsi, au col de Lélia, commence une grande vallée, d'abord à peine accusée, mais s'élargissant bientôt entre Aix-les-Bains et Chambéry, puis s'étendant vers Annecy et la Suisse. C'est la véritable vallée helvétienne. A l'ouest du mont Hauteran, puis entre le Corbelet et le mont Grellé, commence la vallée de Couz. Au confluent de l'Hière et de la Leysse, elle se confond avec la vallée helvétienne, mais à Voglans, aux Viviers, elle est nettement séparée par des rochers urgoniens, lesquels sont le prolongement anticlinal du Corbelet et des ruines

Digitized by Google

de Saint-Claude. Puis, la vallée de Couz s'étend par le lac du Bourget, la Chautagne, le Rhône et paraît se prolonger dans la cassure de la Valserive, au delà de Bellegarde.

Une troisième vallée est située à l'ouest du mont Grellé; elle comprend le petit lac d'Aiguebelette et s'élargit vers Novalaise, entre les monts de Lépine et du Chat, d'une part, et les monts Chaffarou et Tournier, d'autre part. Elle se développe ensuite vers le nord pour former les marais de Lavours, et le même pli synclinal pénètre dans l'Ain pour former le val Romey, s'étendant ainsi jusque vers Saint-Germain-le-Joux, non loin du lac de Silan.

L'orographie de ces montagnes, la nature lithologique de leurs terrains, leur faune et leur flore présentent de nombreuses différences avec les montagnes calcaires des Beauges et du massif de la Tournette.

A plusieurs reprises, j'ai parlé de la coupe du Corbelet où l'on a un retour du faciès coralligène. Il peut être utile de rappeler que MM. Benoît et Bertrand ont signalé une alternance des assises du purbeck avec les assises du valengien [1]. M. l'abbé Bourgeat m'a confirmé le même fait. Je puis rapporter plusieurs coupes indiquant un retour du faciès coralligène après le purbeck.

A. Au nord de Dortan (Jura), en allant de la Bienne à l'emplacement de la future gare de Dortan, on trouve :

Portlandien....	1. Calcaire gris, compact, avec *Nerinea trinodosa ;*
Purbeck.....	2. Marnes et calcaires grumeleux, gris, à rognons siliceux, fossiles d'eau douce, morceaux de lignite. — Ces marnes répandent une forte odeur de pétrole ;
Valengien.....	3. Calcaire jaune, compact à faciès coralligènes, avec polypiers, nérinées, Diceras? (Valletia); 4. Calcaire jaune, compact, à *Natica Leviathan ;* 5. Calcaire jaune, oolithique ; 6. Marnes rouges, avec *Ostrea Couloni.*

B. Au-dessus de Loisieux — vallée de Novalaise à Yenne (Savoie) — dans le haut de La Croix et les Rubatiers, on a :

Purbeck	1. Calcaire gris, à rognons siliceux.
Valengien.....	2. Calcaire jaune, à nombreuses nérinées, natices, polypiers, etc., faciès coralligène ; 3. Calcaire jaune, compact :
Hauterivien....	4. Marno-calcaires, jaunes, à *Ostrea macroptera ;* Sow. ;
Urgonien.....	5. Calcaire gris, à chames ; 6. Marnes jaunes à *Orbitolina conoïdea,* Alb. gras ; *Heteraster oblongus,* d'Orb., etc. ; 7. Calcaire jaune à *Chama,* Lousdalü, etc.

C. La coupe de la Cluse de Chailles a été donnée par l'abbé Vallet. Nous rappellerons que l'on y rencontre des calcaires grisâtres, à fossiles d'eau douce, accompagnés de marnes verdâtres et de brèches ; des calcaires compacts, blancs ou un peu jaunâtres, sans fossiles déterminables ; lesquels peuvent appartenir soit au groupe oolithique supérieur, soit aux calcaires néocomiens inférieurs.

Ces retours de la mer, ces faunes coralligènes revenant au-dessus des dépôts d'eau douce du purbeck marquent le lien entre le jurassique supérieur et le crétacé inférieur. L'étude de leur faune permettra peut-être de les placer dans le jurassique supérieur ou dans le crétacé inférieur *en y comprenant les couches d'eau douce du purbeck.*

Les mamelons de la Cluse de Chailles se prolongent, d'une part, vers Voreppe et l'Echaillon ; d'autre part, vers le col de la Crusille. On rencontre à ce col et au-delà, à l'est, jusqu'au cirque aquitanien, les calcaires blancs de l'Echaillon. J'ai trouvé dans ces calcaires, *Tereb. repelliniana* d'Orb. et *Cidaris glandifera* (baguette de) ; et au-delà, vers le Viviers, un calcaire dolomitique, puis un calcaire gris à rognons noirs siliceux du purbeck. Ces faits peuvent se constater nettement sur la nouvelle route du col de la Crusille à Loisieux et Yenne.

Vers Charosse, Pierre-Châtel et la montagne des Parves, entre les calcaires blancs de l'Echaillon et le purbeck, s'intercalent des roches dolomitiques ou de calcaire d'un gris roux à nérinées et paraissant terminer en coin les assises marines du jurassique supérieur dans ces dernières ramifications du Jura. Ces assises sont bien représentées dans le district de Belley. On les retrouve sur le prolongement de la même chaîne au-delà de Virieu-le-Grand. Entre les Cuissonnières et Blanod, de l'ouest à l'est, au travers du bois de Tellières, à la faveur de l'ouverture d'un chemin vicinal, il est facile d'y relever la coupe suivante et d'y faire une abondante provision de fossiles. On a, en partant de la petite combe Chardon, pour aller vers les Cuissonnières :

Corallien.....	1. Marno-calcaires avec nombreuses ammonites ; 2. Calcaire gris, compact, bitumineux à la surface, avec *hemicidaris, Tereb. insignis,* Rhynchonelles, belemnites, polypiers, vertébrés [1] ; 3. Calcaires à oolithes grossières ; la section de ces oolithes indique une série de zones concentriques ; 4. Dolomie ; 5. Calcaires blancs à *Tereb. insignis, Tereb. repelliniana,* et *Diceras,* etc.
Kimméridgien .	6. Calcaire dolomitique en plaquettes ; 7. Calcaire lithographique à *Exogyra Virgula.*

Ces dépôts se prolongent au nord, jusque vers Nantua et Neyrolles, par le bois de la Rochette et la forêt des Moussières, mais avec un changement de faciès et cela principalement pour les calcaires blancs qui deviennent, vers le nord, crayeux et oolithiques. Ces calcaires blancs, si nettement caractérisés à Oyonnax, entre Oyonnax et Dortan, ne sont pas autre chose que les calcaires blancs, crayeux, oolithiques de Valfin, près de St-Claude (Jura).

Enfin, nous remarquerons qu'au fur et à mesure que l'on s'élève vers le nord, entre les couches supérieures de l'argovien et les calcaires à *Amm. polyplocus* s'intercalent, en faisant coin vers le sud, les couches à *Waldheimia egena* et les calcaires grumeleux à *Cidaris florigemma.*

J'ai donné [2], il y a plusieurs années, la coupe du mont Lépine, où l'on rencontre à la partie supérieure les calcaires blancs et le purbeck.

Au col du Crucifix, on trouve un banc de calcaire renfermant en quantité des fragments d'ostrea indéterminables. Ce banc est intercalé dans les calcaires d'eau douce du purbeck. J'ai pu le suivre sur toute la ligne du mont du Chat ; je l'ai retrouvé au Colom-

[1] *Bull. Soc. géol. de France,* T. XI, n° 3, 1883, page 176.

[1] Je possède de ce gisement une mâchoire de poisson avec nombreuses dents assez bien conservées. J'en donnerai plus tard la description.

[2] *Bull. Soc. géol. de France,* t. VIII°, 3° série, 1880.

Digitized by Google

bier de Culoz et à Orbagnoux. Ce banc d'ostrea indique une alternance d'eau saumâtre et d'eau douce dans le lac purbeckien du Jura.

Entre Chanaz et Culoz, la rupture de la voûte du mont du Chat et du Colombier qui en est le prolongement, a été considérable ; pour les trois vallées indiquées au commencement de cette notice, c'est ici que la dislocation a été le plus prononcée. Une faille, commençant entre Billième et Chevelu, et se prolongeant par Culoz, Munet, Lochieu, etc., atteint, en effet, les assises du Bathonien. A Chanaz, le Bathonien est bien développé sur les bords du Rhône et, sur ses dernières assises marneuses, à nombreuses Rhynchonelles et Térébratules, est le Callovien. On y trouve nettement caractérisé l'horizon de l'*Ammonites macrocephalus*. Nous avons été assez heureux pour découvrir le même horizon au-dessus de Culoz. En effet, au nord-est du château de Culoz est un rocher formé par des bancs de calcaire à entroques, des marno-calcaires avec les fossiles du Bathonien de Chanaz, sur lesquels on rencontre un calcaire à grains ferrugineux, oolitiques avec *Ammonites macrocephalus*. Le contact des terrains Bathonien et Callovien se voit dans le Jourdan. Le Callovien forme, à l'ouest du Colombier, une bande dirigée du sud au nord et ne présentant que quelques mètres d'épaisseur. J'ai, en effet, retrouvé le Callovien entre 1,350^{m} et 1,400^{m} d'altitude, en descendant du Grand-Colombier (1,537^{m}), sur Munet et Artemare.

Au Colombier, le Callovien est plus calcaire qu'à Chanaz ; les fossiles y sont extrêmement abondants. Le contact, avec les marno-calcaires du Bathonien, est net ; il en est de même avec les couches de Birmensdorff qui le recouvrent. Je crois qu'il est facile d'y reconnaître à la base, l'horizon de l'*Amm. macrocephalus*, et dans le haut, les couches à *Amm. Anceps*.

Voici la coupe du Grand-Colombier en allant de Munet à la Vanche :

	1. Boues glaciaires.
Valengien.....	2. Calcaire compact, d'un gris roux, en gros bancs plissés en *V dont l'ouverture est tournée à l'ouest.*

Faille de Billième.

Bathonien.....	3. Calcaire compact, dur, à débris de crinoïdes et rognons siliceux ; 4. Marno-calcaires à nombreux fossiles du Bathonien de Chanaz ;
Callovien.....	5. Calcaire avec grains de fer oolithiques, *Amm. macrocephalus, Amm. anceps*, etc.
Argovien	6. Argovien ;
Corallien.....	7. Calcaire grumeleux ; 8. Marno-calcaires à *Amm. polyplocus* ; 9. Calcaire gris, compact, à *Tereb. insignis* ; 10. Dolomie ; 11. Calcaires blancs, polypiers, Diceras ;
Kimméridgien .	12. Dolomie ; 13. Calcaire gris, lithographique ;
Portlandien....	14. Calcaire dolomitique ; 15. Calcaire compact, jaune, à nérinées ;
Purbeck.....	16. Calcaire gris, compact, à rognons noirs, siliceux ;
Valengien.....	17. Calcaire compact, d'un gris roux ;
Hauterivien....	18. Marno-calcaires à *Ostrea macroptera*, et *Echinospatangus cordiformis* dans le haut ;
Urgonien.....	19. Urgonien ;
Tertiaire.....	20. Mollasses.

Ces dépôts du Grand-Colombier se prolongent jusqu'au ravin de la Dorche, à l'ouest d'Orbagnoux. Sur la rive droite de la Dorche, on a :

Urgonien.....	1. Calcaire blanc à chames ;
Hauterivien ...	2. Marno-calcaires à *Ostrea macroptera* ;
Valengien.....	3. Calcaire compact, d'un gris roux ;
Purbeck.....	4. Calcaire gris, compact, à rognons noirs, siliceux, avec un banc de calcaire à fragment d'ostrea, intercalé dans le calcaire d'eau douce ;
Portlandien ...	5. Calcaire dolomitique ;
Kimméridgien .	6. Calcaire gris, compact, lithographique, avec *exogyra virgula* ; 7. Calcaires à nombreuses cassures spathiques ; 8. Calcaire en plaquettes, bitumineux, à *Zamites feneonis* ; 9. Calcaire gris à *Exogyra virgula* ;
Corallien.....	10. Calcaires blancs à *Diceras* ;
Etc., etc.	

Ces différents dépôts se prolongent sur toute la rive droite du Rhône jusqu'à Bellegarde et de là sur la rive droite de la Valserine, jusqu'à Châtillon-de-Méchaille.

Dans la dernière chaîne est du Jura, à savoir : le Corbelet, la Chambotte, le Clergeon, les montagnes du Foug, des Princes, etc., les assises du jurassique ne sont bien à découvert que vers les montagnes du Foug et le Val-du-Fier. Les étages supérieurs du jurassique, sauf le purbeck, à partir des calcaires blancs, paraissent y manquer.

En résumé, la série jurassique est représentée dans les dernières ramifications méridionales du Jura par les étages suivants :

1. Bathonien ; — 2. Callovien ; — 3. Argovien ; — 4. Corallien ; — 5. Kimméridgien ; — 6. Portlandien ; — 7. Purbeck.

Et le crétacé inférieur, par les étages :

1. Valengien ; — 2. Hauterivien ; — 3. Urgonien.

On trouve l'*aptien* à la perte du Rhône et l'*albien* à la sortie du Val-du-Fier, vers Seyssel, et à la perte du Rhône. La craie blanche se voit à St-Jean-de-Couz, ainsi que le sédérolitique. Ces derniers dépôts sont toujours sur les bords des vallées, *ils dépendent essentiellement des plis synclinaux*.

Dans ces vallées, on trouve les marnes rouges à *Hélix Ramondi* de l'aquitanien ; des poudingues, puis une mollasse grossière à *Echinolampas cidaris* et nombreux peignes ; enfin la mollasse marine à petits grains de sable.

Les alluvions anciennes, avec lignites, les boues glaciaires et les alluvions récentes y représentent les terrains quaternaires.

Lac purbeckien. — A la fin des temps jurassiques, les chaînes des montagnes et les vallées que nous venons d'étudier, formaient un creux comblé par un grand lac. Ce lac purbeckien du Jura a été très bien étudié par M. G. Maillard [1], et dernièrement, M. le Dr A. Jaccard [2] en a donné une analyse dans le journal *La Nature*. Les limites assignées à ce lac, dans cette analyse, en ce qui concerne les environs de Chambéry, ne sont pas exactes. En effet, le lac purbeckien allait jusqu'au Guiers-Vif, vers la cluse de Chailles, d'une part, et je crois qu'il venait, d'autre

[1] *Etude sur le Purbeckien dans le Jura*, Zurich, 1884.
[2] *La Nature*, n° 571, 1884, page 374.

Digitized by Google

part, presque jusqu'à Chambéry, comprenant ainsi le lac du Bourget, la Chambotte, le mont Clergeon et aussi les montagnes du Foug.

Pendant l'époque argovienne, la mer recouvrait une partie des Alpes et tout le Jura. Après la formation des dépôts argileux de l'argovien, les Alpes et le Jura ont été lentement soulevés. Des dépôts côtiers se sont formés dans le Jura, pendant que des dépôts argileux continuaient à se faire dans la zone subalpine. Après la formation de ces dépôts argileux à *Amm. polyplocus, Amm. tenuilobatus*, la mer jurassique disparaît de la zone subalpine. Alors, dans le Jura, et au delà, vers le nord-ouest, durant toute la longue période de formation des assises du jurassique supérieur, de nombreux îlots coralligènes se sont déposés. Ce sont ces dépôts, alternant avec des bancs vaseux, mais surtout avec des dolomies intercalées sous forme de lentilles, qui constituent aujourd'hui les différents facies locaux du glypticien, du dicératien, du séquanien, du ptérocérien, et peut-être même du virgulien, au sujet desquels les géologues discutent depuis plusieurs années. Dans le Jura, depuis la formation des couches de wangen à *Cidaris florigemma* jusqu'aux calcaires blancs à *Diceras*, on a une mer coralligène. Que l'on fasse dans ces dépôts des subdivisions locales, cela est nécessaire ; il n'en est pas moins vrai que de l'argovien supérieur aux calcaires blancs de l'Echaillon, étudiés du Jura méridional au Jura septentrional, on a un ensemble de dépôts difficile à subdiviser en étages constants sur une aussi grande surface.

Ainsi la mer jurassique a recouvert la plus grande partie du Jura jusqu'à la formation du lac purbeckien. Cependant, à partir de l'argovien, le sol du Jura s'est peu à peu soulevé, formant ainsi des dépôts terminés en coin dans le Jura méridional ; cette mer du jurassique achevait les dépôts marins dans le nord ou le nord-ouest, lorsque le lac du purbeck commençait les siens vers le sud. Sans doute, les eaux salées ont dû mettre un certain temps pour devenir saumâtres, puis douces, et la mer a dû envahir à plusieurs reprises ces eaux du lac. Néanmoins, le lac purbeckien, finalement séparé de la mer et s'étendant sur le Jura, du Guiers-Vif à Neufchâtel, soit sur plus de 230 kilomètres de longueur et 40 à 50 kilomètres de largeur, s'est peuplé d'animaux et de plantes propres aux eaux douces. La vie apparaît dans le lac avec des gastropodes, des acéphales, des poissons ganoïdes et des cypris. Cette faune du lac purbeckien est remarquable par la petitesse de tous les individus qui la composent. Cependant, dans une de nos dernières excursions, nous [1] avons été assez heureux pour y découvrir une grande carapace de tortue. Elle mesure 0m,47 de longueur, sur 0m,40 de largeur.

L'échantillon est en bon état, j'en donnerai plus tard la description.

Cette tortue vient du purbeck du Mollard de Vions (Savoie). Ce mamelon, placé sur la rive gauche du Rhône, relie la coupe de Chanaz à celle du Colombier de Culoz. On y trouve de bas en haut :

Corallien.....	1. Calcaire gris, compact, avec chailles ; 2. Calcaire gris à *Tereb. insignis* ; 3. Dolomie ; 4. Calcaire blanc à Diceras ;
Kimméridien et Portlandien.	5. Calcaire dolomitique.
Purbeck.....	6. Calcaire gris, compact, à rognons noirs, siliceux, avec physes et carapace de tortue ;
Crétacé inférieur	7. Calcaire gris roux, compact, à *Pygurus rostratus* ; 8. Marno-calcaires avec *Ostrea macroptera*, etc.

[1] MM. Barbe, Jourdan et Hollande.

Dans son étude sur le lac purbeckien du Jura, M. Jaccard se demande d'où venaient les animaux qui l'ont habité ? Il rappelle alors que des dépôts d'eau douce ont été signalés dans le jurassique inférieur, dans le Trias et dans les grés houillers ; d'après cela, il admet des migrations. Cela me paraît difficile à établir, aussi bien qu'une création sur place. Je préfère expliquer la présence de ces animaux dans le lac purbeckien, par suite de phénomènes d'adaptation. Ce n'est pas brusquement que le lac purbeckien du Jura a été formé ; l'opération s'est faite lentement, à plusieurs reprises, par parcelles successives. Les animaux marins, isolés de la mer, ont vécu dans des lagunes et, par suite d'apport d'eaux douces, les eaux salées sont devenues saumâtres, puis douces. Ces faits se sont accomplis en un temps relativement considérable, et peu à peu les animaux les mieux appropriés se modifiaient, s'adaptaient à leur nouveau milieu.

Dr HOLLANDE.

NOTE SUR LES NUAGES.

Les nuages peuvent-ils donner des indices probables du temps prochain ? Il est certain que les agriculteurs trouvent des indications précieuses dans la forme et la direction des nuages, dans leur position par rapport aux montagnes environnantes, etc.; il est non moins certain que tout nuage n'est pas par lui-même un signe du temps. Mais entre quelles limites sont compris les pronostics que peuvent fournir les nuages, c'est ce que des observations faites en diverses régions, soigneusement enregistrées et comparées, peuvent seules décider. Or, ces observations supposent une entente parfaite sur les noms à donner aux divers nuages ; et cette entente n'existe pas encore.

D'ailleurs, une classification complète vient se heurter à des difficultés considérables : les formes des nuages sont si diverses qu'une nomenclature détaillée serait interminable ; les caractères des diverses formes ne sont pas toujours si tranchés que l'on puisse s'y reconnaître aisément ; le dessin, du reste, ne peut jamais représenter exactement certains nuages ; puis telle forme, fréquente en une région, est si rare en une autre, qu'on est porté à en nier l'existence ; enfin l'aspect d'un même nuage peut varier totalement selon la position de l'observateur. En outre, dans les nomenclatures proposées jusqu'ici, on a cru devoir ajouter à la description du nuage des indications sur l'heure de son apparition et de sa disparition, sur la manière dont il se forme, etc.; or ces particularités ne se vérifient pas en toute région ; du moins il convient de n'insérer dans une classification que ce qui a pu être vérifié en des lieux fort divers.

Il est à souhaiter qu'un savant météorologiste établisse une nomenclature complète ; qu'il s'astreigne

Digitized by Google

à observer en des pays différents, à séjourner au moins une année en une vallée alpestre d'où il verra de plus près de grandes variétés de nuages.

Jusqu'ici le seul météorologiste qui ait réussi à faire accepter sa nomenclature par un grand nombre d'observateurs, est l'Anglais Howard; il a employé des noms latins et partant internationaux ; Kaemtz a malheureusement embrouillé cette nomenclature; et récemment M. Poëy, fondateur de l'observatoire de La Havane, l'a critiquée et en a proposé une plus complète [1].

A notre avis, le problème n'est pas encore résolu d'une manière satisfaisante; Howard n'est pas complet et n'a pas été suffisamment compris; M. Poëy fait preuve d'érudition, mais il nous paraît mal interpréter Howard et lui adresse des critiques imméritées; c'est par là qu'il commence son ouvrage, alors qu'il eût dû commencer par donner des définitions nettes des termes dont il se sert pour désigner les divers nuages. Le second chapitre de son ouvrage manque absolument de clarté, et il est probable que c'est ce défaut qui lui a valu l'indifférence des météorologistes français pour sa nomenclature, qui a cependant du mérite.

Il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention sur les nomenclatures de Howard et de M. Poëy. Les nuages sont composés les uns de particules glacées (cirrus), les autres de particules aqueuses. Toutefois la classification est fondée moins sur la nature des particules que sur les formes des nuages. Howard a admis trois types principaux: le *cirrus*, le *cumulus*, le *stratus*, et quatre formes de transition: le *cirro-stratus*, le *cirro-cumulus*, le *cumulo-stratus*, le *nimbus*.

Les *cirrus* sont de petits nuages très élevés, offrant l'aspect de filaments déliés assez semblables à des barbes de plume, à de la laine cardée, à des cheveux crépus ou à des réseaux déliés. Tous les météorologistes sont d'accord sur les cirrus.

Le *cumulus* est un monceau convexe ou conique, entassé sur une base horizontale. Kaemtz l'appelle nuage d'été; M. Poëy insiste sur cette particularité qu'on ne l'observe que dans les chaleurs, et cependant la plupart des météorologistes trouvent à en enregistrer en hiver comme en été. C'est qu'en effet on a étendu le nom de cumulus à toute masse nuageuse constituée communément de poussières aqueuses, et se tenant à une altitude moyenne de 2,300 mètres, quelle que soit sa forme; ces masses, beaucoup plus fréquentes que celles auxquelles Howard paraît réserver le nom de cumulus, n'ont pas reçu de lui une dénomination spéciale. Il y a lieu de distinguer les cumulus qui présentent l'aspect de dômes argentés, arrondis, entassés les uns sur les autres, des cumulus informes dont les bords sont déchiquetés ou frangés. M. Poëy nomme les premiers simplement *cumulus*, et les seconds *fracto-cumulus*. Les premiers seraient bien nommés *cumulus lobés ;* le nom plus court de *cumulus* serait donné aux seconds, qui sont plus fréquents ; pour ces derniers cet usage a prévalu.

Remarquons en passant que M. Poëy prétend que le cumulus d'été, celui que nous nommons *cumulus lobé* , ne voyage jamais, qu'il reste collé à l'horizon, et il ignore si, en se transportant sous cet horizon, on aurait au-dessus de soi des cumulus ou un ciel sans nuage. Ceux qui ont observé dans nos régions alpestres peuvent lui répondre que le cumulus lobé voyage rarement, mais non jamais, et que, si l'on se trouve sous sa verticale, on a au-dessus de soi un nuage qui présente l'aspect de celui qu'il nomme *fracto-cumulus* et que la plupart nomment simplement *cumulus* [1].

Quand, en été, le cumulus lobé se détache de nos montagnes et que, sur ses bords qui s'estompent, on aperçoit de longs filaments plus ou moins verticaux, on peut le plus souvent s'attendre à quelques décharges électriques. Cette masse nuageuse devrait être étudiée sous le nom de *cumulus peluché*.

Le *stratus* est défini par Howard « nappe ou cou-« verture largement étendue, continue, horizontale ; « c'est le plus bas des nuages, car sa surface inférieure « repose communément sur le sol ou sur l'eau ; « il apparaît après le coucher du soleil et comprend « tous ces brouillards qui, dans les soirées calmes, « s'étendent en larges couvertures du fond des vallées « et de la surface des eaux, pour inonder ensuite les « régions adjacentes. » Voilà ce que Kaemtz a traduit par ces mots : le stratus est une bande horizontale qui se forme au coucher du soleil et disparaît à son lever ! Plusieurs météorologistes, embarrassés par la bande de Kaemtz, ont rejeté le stratus sous prétexte qu'il est de même nature que le cumulus ; mais dans le sens donné par Howard, le stratus doit être maintenu, car, nous le répétons, la classification se fonde sur la forme plus que sur la nature des nuages. Celle-ci ne donnerait que deux espèces, les nuages à poussières glacées et les nuages à poussières aqueuses. Le stratus constitue le brouillard lorsqu'il touche au sol; et pourquoi refuser à celui-ci un nom international? D'ailleurs ce nom de *stratus* est le seul qui convienne à la couche nuageuse qui, en hiver, voile le ciel pendant des semaines entières dans le bassin du lac Léman et dans nos vallées des Alpes. Sa base inférieure se tient à cinquante ou cent mètres du sol, alors qu'à deux ou trois cents mètres plus haut on jouit d'un splendide soleil. Cette couche ne donne jamais de pluie; elle prend naissance sur place et ne voyage pas, sinon pour s'étendre. Elle est fort bien désignée par le mot de *stratus*.

(*A suivre.*) Alexandre MONTAGNOUX,
M. S. F. S.

[1] *Comment on observe les nuages pour prévoir le temps*, par André Poëy. — Paris, Gauthier-Villars, quai des Augustins, 55.

[1] Il n'est pas impossible toutefois que sur mer on voie à de grandes distances des cumulus lobés paraissant compacts dans le sens horizontal, et cependant assez légers dans le sens vertical pour n'apparaître que comme une gaze aux observateurs placés directement au-dessous.

BLOCS ERRATIQUES A 1250 MÈTRES D'ALTITUDE.

La vallée d'Aulps possède des granits erratiques, mais ils sont rares, surtout à partir du pont du Péage en amont. Quelques petits blocs avaient été remarqués à Côte-d'Arbroz et à Morzine à une assez grande hauteur, mais elle ne dépassait pas 1100 mètres.

Le 21 mars 1882, nous avons rencontré un bloc de protogyne, au lieu dit *Les Monrionds*, près du chalet de François Premat, à 350 mètres au-dessus de la Dranse (rive droite), et à peu près à 1250 mètres

Digitized by Google

au-dessus de la mer. Ce bloc, appelé dans le pays *du Serpentin,* avait, il y a quarante ans, environ 60 mèt. cubes ; on l'a exploité pour faire des meules de moulins, etc. Il lui reste encore près de 30 mètres cubes. Si l'on n'y prend garde, il disparaîtra tout à fait; cette jolie pierre mériterait d'être conservée, mais j'en ai tant vu détruire que je ne me fais pas d'illusion à son égard. Aussi me pardonnera-t-on d'exhaler ici les plaintes que m'arrache le spectacle de la disparition de ces vieux témoins des anciens jours.

« Si cette destruction continue, nos descendants, privés de la vue de ces témoins du passé, pourront à peine croire au phénomène imposant qu'ils caractérisent avec certitude. »

(Daubrée, *Annuaire du Club alpin français*, 1877, p. 344.)

Souvent le voyageur, errant sur les collines,
Des manoirs féodaux admire les ruines
Que le lierre embrasse et que le temps brunit ;
Moi, j'aime à contempler, dans son champ solitaire,
Nue, et les angles vifs, empreinte de mystère,
La roche grise d'un granit.

La mousse n'atteint pas sa face immaculée ;
Et, tandis que tout change au sein de la vallée,
De la pluie et des vents elle brave le cours.
La voilà, cette vierge, on ne sait d'où venue !
Touristes, un hommage à la belle inconnue
Qui vous parle des anciens jours !

Ces granits, ils sont là, sous leur multiple forme :
Isolés ou groupés, parfois de taille énorme,
Et, tels que le hasard est venu les ranger ;
L'un, comme un sphinx couché dans son argile humide,
Un autre, se dressant comme une pyramide ;
Tous, avec leur type étranger.

Quel agent les aura transportés, onde ou glace ?
De quels êtres vivants aura-t-il pris la place
Ce fleuve envahisseur de notre région ?
Et, non moins que les sens vous frappez la pensée,
Chers hôtes ! contez-nous l'émouvante odyssée
De votre navigation !

Galgal, cromlech, menhir, grotte ou *Pierre des Fées*,
Dolmen, roche à bassins, tombes, autels, trophées,
Des bois et des vallons monuments curieux,
Ils sont là comme autant de témoins des vieux âges,
Pour nous redire encor quelques sublimes pages
Des annales de nos aïeux !

Et le siècle présent, ce siècle de l'Histoire,
(Puisse un pareil reproche épargner sa mémoire !)
Ne les garderait pas avec un soin jaloux ?
Un devis d'architecte avide les épie...
Arrière, le mineur avec son fer impie !
Ces nobles pierres sont à nous !

Respect à ce musée en plein air des antiques !
Dans votre solitude, ô grands blocs erratiques,
Oui, demeurez pour nous et nos derniers neveux !
Déjà le géologue a pris votre défense ;
L'alpiniste, à son tour, réclame avec instance :
La France écoutera leurs vœux !

H. Tavernier.

BIBLIOGRAPHIE

Note sur la littérature du droit des gens avant la publication du ***Jus belli ac pacis*** *de Grotius,* par M. Alphonse Rivier, membre de l'Académie royale de Belgique. (Bruxelles, 1883, 75 pages in-8°.)

L'année dernière, la Hollande célébrait avec empressement le troisième centenaire de la naissance de l'auteur du *Droit de la guerre et de la paix*, de Hugo Grotius, qui a eu, sur cette partie importante du droit, une si grande influence.

Un publiciste distingué, bien connu dans le monde savant, en particulier par des publications sur le droit romain et sur le droit international, M. le professeur Alphonse Rivier, a saisi cette occasion pour faire une étude sur la littérature du droit des gens avant l'ouvrage fameux de Grotius ; il a communiqué à l'Académie de Bruxelles le résultat de ses recherches consciencieuses.

Il a fourni ainsi à tous ceux qui s'occupent d'études sur ce sujet un travail fort nourri, qui les intéressera vivement, et qui mérite par la sûreté et l'étendue des investigations les plus grands éloges. Les matériaux qu'il renferme sont considérables et généralement peu connus.

C'est sur ce mémoire, résultat de longues études, dans un domaine plus ou moins inexploré jusqu'à ce jour, que je voudrais attirer l'attention des lecteurs de la *Revue ;* à mesure que les relations de peuple à peuple, de nation à nation, deviennent plus nombreuses, plus suivies, les études de cette nature acquièrent une importance particulière qu'elles n'avaient pas précédemment au même point. Un guide érudit n'est donc pas de trop ; M. Rivier aurait pu facilement, avec les matériaux qu'il nous communique, et en les développant, nous donner un grand et beau volume ; on ne peut lui reprocher que trop de concision.

L'auteur remonte fort haut dans son travail, qui se distingue par une impartialité à laquelle je me plais à rendre justice. A propos du XIIIe siècle, il rappelle que saint Thomas d'Aquin s'occupe de la guerre dans sa *Somme théologique*. Il rappelle également que, selon cet illustre auteur, trois conditions sont nécessaires pour que la guerre soit juste : une juste cause, la rectitude d'intention et l'autorité du prince. Ce troisième point exclut la guerre privée qui, pendant des siècles, fut un fléau difficile à extirper ; à ce seul titre, on voit que le grand publiciste du moyen âge s'élève avec indépendance et une sûreté remarquable de jugement au-dessus des préjugés de son époque.

« On sait, dit M. Rivier, que Thomas d'Aquin « domine tout le reste du moyen âge. Les théologiens « du XVIe siècle, qui traitent du droit des gens et du « droit naturel, sont encore ses disciples. »

Ajoutons que de notre temps et après nous encore on pourra beaucoup apprendre et beaucoup puiser dans les œuvres de cet homme de génie, qui réunit les plus hautes qualités, et sut être novateur en demeurant chrétien.

Parmi les écrivains du XIIIe siècle, M. Rivier mentionne le franciscain Monalde, « probablement celui

Digitized by Google

« des théologiens ou moralistes de ce nom qui fut « massacré par les Sarrasins », dans la seconde moitié de ce siècle ; car, dans tous les siècles, l'église a eu ses martyrs, comme récemment encore on en cite plus d'un exemple dans le Tonkin.

Sans m'arrêter davantage sur ce mémoire, dont la lecture est très instructive, je rappelle, en terminant, que quelques-uns des points dont il traite, et sur lesquels il nous fournit des indications utiles, concernent plus ou moins directement la Savoie. Ainsi, lorsqu'il s'occupe de Jean de Legnano, noble milanais, avocat et professeur à Bologne, dans le XIVe siècle, il nous apprend que ce jurisconsulte était l'adversaire prononcé de Robert de Genève, et qu'il demeura son adversaire déclaré lorsque celui-ci devint l'antipape Clément VII.

Il parle aussi de *quelques sommes du for interne,* spécialement d'un ouvrage que Grotius cite plus d'une fois, « la *Silvestrine,* de Silvestre Mozzolino de « Prierio, dominicain Savoyard, né vers 1460, qui « enseigna à Bologne, Padoue et Rome, et mourut « dans cette dernière ville en 1523 ».

Cette *somme* (la *Silvestrine*) fut souvent imprimée dans le XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

JULES VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 12 JUIN 1884

(Suite.)

Voici les noms des lauréats du dernier concours d'histoire et de poésie, c'est-à-dire de 1883.

1er prix d'histoire (300 fr.) : M. Tavernier, juge de paix à Taninges.

2e prix (100 fr.) : M. Gonthier, curé de Meillerie.

Prix de poésie (200 fr.) : Partagé *ex-æquo* entre M. J. Lombard, curé des Houches, près Chamonix, et M. G. Nicole, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Mentions très honorables : M. Constant Berlioz à Chambéry ; M. Richaud, à Neuilly-le-Réal (Allier) ; M. C. Trioullier, à Saint-Pierre-le-Moûtiers (Nièvre).

Mentions honorables : M. Constant Berlioz, à Chambéry ; M. L. Terrier, à Paris ; M. Gaston de Chaumont, à Annecy ; M. Falconnet, curé de Magland (Haute-Savoie).

Le rapport sur le concours de poésie de 1883 paraîtra dans un des prochains nos de la *Revue;* celui du concours d'histoire a paru dans le no précédent.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1884.

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en 1885.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les envois devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1884.

Le Secrétaire,

A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 6 — JUIN 1884

Pressions barométriques moyennes: 723,8 à Annecy, 681,55 à Leschaux, 706,37 à Mélan. Maxima le 26 aux trois stations. Minima le 3 à Annecy, le 2 à Leschaux, le 3 à Mélan. Excursion du mercure : » » à Annecy, 9,30 à Leschaux, 15,29 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 21°7 du minima 8°07 à 9 h. du matin 16°18. Moyenne générale à Douvaine 15°35, à Chamonix 12°36, le thermomètre allant de — 1°4 le 9, à 30° le 28, à Mélan moyenne 12°47, à Leschaux 7°72. A cette dernière station, le thermomètre va de — 2° le 8, à 22° les 28-29.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 15°3, celle de puits à 6°8 et celle de rivière à 10°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de juin : le		2.	9.	16.	23.	30.
Thermomètre.	maxima.	13°1	10°	11°2	8°4	16°2
	minima.	1°8	—1°0	—1°	—1°	3°
Baromètre à 0° :		619,8	622,0	625,8	625,2	629,3

A cette station, le maximum barométrique est de 633,9 le 28, et le minimum de 614,2 le 3.

PLUIE. — Assez fréquente sans donner de grande quantité. Maximum 125m/m1 en 11 jours à Leschaux. Minimum 34m/m7 en 8 jours à Annemasse. Au Semnoz 145m/m7. Neige vers les 8-9 aux altitudes de 7 à 900 mètres, selon les stations.

ORAGES. — A Saint-Gingolph le 24, à Seythenex le 8, à Faverges et Thônes le 13.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS DIVERS. — Gelée blanche très forte à quelques stations du 18 au 22. Les pommes de terre, les haricots et les pois sont atteints. De Mélan on fait observer que les hautes régions de l'atmosphère doivent encore contenir une grande quantité de poussière, aussi les lueurs crépusculaires rouges sont encore très sensibles. Les environs de la lune sont toujours rouges sur une étendue de 70 à 80 degrés. Lorsque le soleil est voilé par un nuage restreint, on voit de même, autour de cet astre, un grand espace blanchâtre qui n'a pas, croyons-nous, encore été signalé.

A Douvaine, floraison de la vigne le 8, récolte du colza le 15, semis du chanvre le 20, fauchaison des prés bas le 15. A Seythenex, seigles en fleur le 1, blé le 26. A Thônes, blé en fleur aussi le 26. A Annecy fauchaison à partir du 22.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

Digitized by Google

BULLETIN N° 6.

JUIN 1884

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53′59″ de latitude, et 3°47′33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	INFÉRIEUR Direction.	Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	DURANT LE JOUR.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	18°5	9°5	15	»	8	0,8	78	»	82°7	N	S	faible	beau	Pluie 8 h. s. et la nuit.	très beau	56	16°4	»
2	22	5	16,3	»	»	2,6	76	22,1	82,7	S	S-S-E	id.	id.	Id. jusqu'à 10 h. m. et de 8 h. s.	pluie	57	16,1	»
3	23,5	9,7	13,4	»	10,5	2,5	84	17,4	55,4	S	S-E	fort	pluie	Id. par moment dans le jour.	id.	58	15,7	»
4	20,5	9	11	»	7,5	1,9	90	15	47,6	W	S-E	id.	couvert	Id. id.	couvert	59	15,3	»
5	15,5	5,5	10,1	724	4,7	0,9	89	13,4	43,7	S	S-E	id.	id.	Id. légère vers 8 h. s.	couv. 1/2	62	14,5	»
6	19	7	13,4	721,5	»	1,4	84	13	51,5	S	W	id.	couv. 1/2	Id. la nuit.	couvert	63	15	»
7	18	8	13	722	1,4	2	78	15,3	56,9	S	S-W	id.	couvert	Neige au chalet Chappuis Pluie de 6 h. m. à 4 h. s.	id.	63	15,3	»
8	17,5	5,7	9,1	719,3	»	1	»	13,4	43,7	S	S-W	id.	pluie		beau	65	15,1	»
9	15,7	5,5	12,3	721,6	14,3	0,8	85	14,2	35,9	S	W	id.	couvert	Quelques grêlons à 2 h. s., avec pluie.	couvert	69	13,2	»
10	17,7	7	9,2	723,4	11,1	1,7	97	11,4	102,2	S	W	id.	id.		id.	68	13,4	»
11	16,5	4	12,4	725,2	8,7	1,2	76	18,4	71	S	W S-W	id.	couv. 1/2		id.	68	13,3	»
12	19,5	3	15,3	725,3	»	2	58	18,3	88,1	S-W	N	id.	id.		id.	67	13,5	»
13	20,5	7,5	15	726,1	»	2,8	78	22,3	51,5	S-W	N-W	faible	beau		couv. 1/2	66	14	»
14	24,5	11	19	723,9	0,4	2,2	84	25,1	25,3	N	W	id.	couv. 1/2		couvert	65	14,3	»
15	25,5	12,3	19,3	723,2	»	2,7	73	19,3	28,9	N	W	fort	couvert		id.	64	14,7	»
16	23,5	11,5	15,4	722,8	»	3,2	67	18	57,7	»	»	»	»		»	»	»	»
17	20	8	17,2	723,1	»	4,1	60	16,3	49,1	»	»	»	»		»	»	»	»
18	19,5	3,5	15	722,5	»	3,2	58	21,2	96,7	»	»	»	»		»	»	»	»
19	21,5	5	16	724,1	»	3,7	53	19,1	90,5	»	»	»	»		»	»	»	»
20	21	8 5	15,2	724,8	»	3,6	90	21,3	86,6	»	»	»	»		»	»	»	»
21	23	8,5	16,3	724,6	»	2,1	86	22	82,7	»	»	»	»		»	»	»	»
22	23,7	5,5	18,1	724,7	»	4,5	99	17	35,9	»	»	»	»		»	»	»	»
23	23	12	19	722,1	»	3,3	81	»	»	N	W	fort	couvert	Pluie par moment dès 2 h. s.	couvert	54	15	»
24	23	9,5	18	721,8	4,3	2,7	73	19,2	28,1	S	N-W	id.	id.		id.	55	15,8	»
25	21,5	8,5	18,4	724,6	»	2,2	60	24,1	67,1	—	N	faible	très beau		très beau	54	16	»
26	20	9,5	21	726.9	»	3,2	57	26	82,7	—	N	id.	id.		id.	53	16,3	»
27	29,5	10	20	725,8	»	3	55	29,3	85	—	N	id.	id.		id.	51	17	»
28	30,5	12	25,4	726,6	»	3,8	58	27,1	63,2	—	N	id.	id.		id.	505	17,6	»
29	30,7	15	24,3	723	»	5,5	51	26,3	80,3	—	N	id.	id.		id.	50	18	»
30	29	10,5	22,4	724,7	»	5,1	56	»	»	—	N	id.	id.		id.	50	17,6	»
Moyennes ou Totaux.	21°7	8,07	16,18	723,8	60,9	2,6	73,5	19°46	65°9							594	15°3	0

Pendant les nuits 17-18 et 19-20, le thermomètre minima donne 3°5, aussi à quelques endroits les plantes s'en ressentent fortement, leur feuillage se flétrit. — Le 22, commencement de la fenaison, s'achève avec le mois.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 août 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE : Les hommes de science de la Savoie (suite), par M. J. Philippe.
Le séjour d'Henri IV à Annecy en 1860, par M. F. Mugnier.
Les terrains tertiaires de la Savoie, situés dans la zone subalpine, au nord de Chambéry, par M. le Dr Hollande.
Note sur les nuages (suite et fin), par M. Alexandre Montagnoux.
Avis.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite.)

VI.

Les savants travaux de Frézier ne pouvaient qu'attirer toujours davantage sur lui l'attention de l'administration supérieure. Le 9 décembre 1739, il fut nommé directeur des fortifications de Bretagne, en résidence à Brest, et avec le grade de lieutenant-colonel qu'il ne dépassa jamais, par ce motif qu'à cette époque le grade dépendait du nombre de sièges auxquels l'officier avait assisté : Frézier n'avait pris part qu'à deux sièges [1].

Il occupa ce poste pendant vingt-quatre ans, car il ne prit sa retraite qu'en 1764, après soixante-quatre ans de services ! Pendant ce temps, il exécuta de nombreux ouvrages de fortification à Nantes, Port-Louis, Concarneau, Morlaix et Saint-Malo. Il fit en outre beaucoup de travaux à Brest pour l'embellissement et l'assainissement de la ville ; il fit percer une rue qui porta son nom ; il décora l'église de Saint-Louis où il fit exécuter un morceau très estimé des connaisseurs, la gloire et le baldaquin du maître-autel, supportés par quatre colonnes d'ordre corinthien transportées d'Athènes à Brest.

Mais, tout en exécutant ses travaux d'ingénieur, le savant n'oubliait pas ses études scientifiques. Il fut amené tout d'abord à s'occuper d'une seconde édition de son *Traité des feux d'artifice* publié en 1706, son œuvre de début.

Les magnifiques feux d'artifice tirés en 1739 — c'est lui qui nous donne ces détails — à l'occasion de la paix et du mariage de *Madame Première* de France [2], avaient réveillé la curiosité sur son traité dont on ne trouvait plus d'exemplaires. Un libraire lui demanda d'en préparer une seconde édition, ce qu'il refusa d'abord. Mais ayant lu dans la *Gazette de Hollande* du 3 septembre 1741, que le libraire Jean Neaulme, de La Haye, avait réédité à son insu son traité, Frézier se décida à s'occuper de la seconde édition authentique qui lui avait été demandée ; et de son premier travail, qu'il avait fait, dit-il, presque aussitôt après être sorti du collège, il ne resta guère que le canevas.

A peine le manuscrit de cette seconde édition fut-il achevé, que Perrinet d'Orval publia son *Essay sur les Feux d'Artifice* [1], qui parut contenter le public. Frézier prit alors la modeste résolution de déposer son manuscrit dans un *cabinet* de Paris, où il le laissa sans plus s'en occuper. Cependant des amateurs ayant remarqué que l'*Essay* de Perrinet d'Orval ne contenait pas certaines parties du *Traité* de Frézier, pressèrent celui-ci de publier sa seconde édition, annoncée déjà dans le *Mercure de France* en 1742, et dans les *Mémoires d'Artillerie* de M. de Saint-Rémy en 1745.

Notre ingénieur céda alors à la suggestion de ses amis, et revit une dernière fois son manuscrit qui fut publié sous ce titre :

TRAITÉ || DES || FEUX D'ARTIFICE || POUR LE SPECTACLE. || NOUVELLE ÉDITION || TOUTE CHANGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE ||, par F*** D. D. F. D. B. || [2]

A Paris, Quay des Augustins, chez Ch. Ant. Jombert, libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gillecœur (sic) *à l'image Notre-Dame. M. DCC. XLVII.*

In-8° ; 496 pages de texte avec 13 planches à la fin.

Un tirage identique fut fait au nom du libraire Nyon fils, de Paris.

Dans cette seconde édition, qui eut un succès aussi grand que celui de la première, Frézier avait fait mention de diverses expériences et pratiques de Perrinet d'Orval, en ayant soin — car il était honnête avant tout — de citer l'auteur. Malgré cette précaution, Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes* (*T.* IV, 2e partie), et Quérard, dans sa *France littéraire,* ont cité cette édition du *Traité* de Frézier comme étant la seconde de l'*Essay* de Perrinet d'Or-

[1] Nous n'avons pu découvrir quels ont été ces deux sièges.

[2] Il s'agit de Madame Louise-Elisabeth mariée, le 26 août 1738, à Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme.

[1] Paris 1745, in-8° ; sous les initiales P d'O.

[2] C'est-à-dire : *par Frézier, Directeur Des Fortifications De Bretagne.*

Digitized by Google

val. Le traité de Frézier appartient en entier à ce dernier; sa préface en porte des preuves irréfutables; Barbier et Quérard ont fait une confusion d'auteurs et de titres.

Dans le même temps, notre directeur des fortifications de Bretagne s'occupa d'un travail plus sérieux. Plusieurs hommes spéciaux lui avaient fait observer depuis longtemps que son grand *Traité de la coupe des pierres* était trop compliqué pour certains, tels que les jeunes architectes et les ingénieurs militaires. L'architecte Blondel, neveu du célèbre auteur de la porte Saint-Denis, à Paris, l'encouragea beaucoup à faire un traité plus simple et par conséquent d'une utilité plus générale. Frézier composa ses *Eléments de Stéréotomie* qui parurent, en 1760, sous ce titre :

ELÉMENTS || DE STÉRÉOTOMIE || A L'USAGE || DE L'ARCHITECTURE || POUR || LA COUPE DES PIERRES. || PAR M. FRÉZIER LIEUTENANT-COLONEL, || CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL & MILITAIRE DE SAINT || LOUIS, DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS DE BRETAGNE.

Paris, chez Ch. Ant. Jombert, Imprimeur-Libraire du Roi || pour l'Artillerie & le Génie, quai des Augustins à || l'image Notre-Dame,

1760. — 2 vol. in-8.

Le premier volume contient XXIII pages de préface, table et *errata*, et 262 pages de texte ; 8 planches ; le second, XII pages de table et *errata*, et 260 pages de texte ; 7 planches.

Le privilège du libraire est signé du 21 août 1752.

Frézier était si bien entré dans les vues de l'architecte Blondel, qu'il explique dans sa préface que son intention était de composer un traité plus simple encore, destiné aux *artistes sans théorie et aux particuliers qui font bâtir dans des lieux où l'on ne trouve que des tailleurs de pierre sans connaissance d'appareil, ce qu'on appelle des* marteaux sans tête.

Son désir le plus ardent était de se rendre utile à tous les hommes de son métier, petits et grands, ce qu'il exprime par cette maxime de Cicéron qui termine sa préface : *Non nobis, sed reipublicæ nati sumus.*

Le caractère de l'homme est peint par cette seule citation.

Mais toujours vers le même temps, et avec une infatigable activité, Frézier s'attacha à un travail autrement considérable, à une seconde édition de son grand *Traité de Stéréotomie.*

Il se passa pour cette seconde édition un fait qui doit être signalé parce qu'il a son importance au point de vue bibliographique. On a vu que la première édition fut publiée à Strasbourg, pendant que Frézier était occupé aux fortifications de la région du Rhin. Or il arriva que l'éditeur n'hésita pas à vendre le premier volume seul et décompléta ainsi un grand nombre d'exemplaires. Ce premier volume contenait les principes de la théorie de la coupe des pierres peu connue jusque-là, et intéressant le plus grand nombre de ceux qui pouvaient utiliser l'ouvrage.

Jombert, l'éditeur de Paris, s'étant rendu acquéreur du reste de l'édition, tel que le possédait son confrère de Strasbourg, se vit obligé de faire une seconde édition du premier volume seul pour écouler le stock des deux derniers. Et c'est ainsi que ce premier volume de l'édition de Paris, 475 pages et 27 planches, porte la date de 1754, tandis que le deuxième, 532 pages et 40 planches, est daté de 1768, et le troisième, 423 pages et 46 planches, de 1769.

Frézier, qui avait pris sa retraite en 1764, put donner tous ses soins, malgré son grand âge, à la réédition des deux derniers volumes de son savant ouvrage ; aussi l'édition de Paris est-elle considérée comme bien supérieure à celle de Strasbourg.

On se souvient que celle-ci contenait à la fin du IIIe volume une *Dissertation* sur les ordres d'architecture. L'éditeur Jombert, reconnaissant que cette étude n'avait aucun rapport avec la stéréotomie, en fit une seconde édition, détachée du corps de l'ouvrage, qu'il publia en même temps que le troisième volume, sous ce titre :

DISSERTATION || HISTORIQUE ET CRITIQUE || SUR || LES ORDRES D'ARCHITECTURE || PAR M. FRÉZIER, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE || DE SAINT-LOUIS, DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS DE BRETAGNE. || EXTRAITE DU TRAITÉ DE STÉRÉOTOMIE DU MÊME AUTEUR. || NOUVELLE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE QUELQUES NOTES.

A Paris, rue Dauphine, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roi pour le Génie & l'Artillerie, à l'image Notre-Dame ; 1769.

Cette étude forme un vol. in-4 de 73 pages ; elle renfermeune planche et, dans la page du titre, une vignette représentant l'Ecole militaire de Paris.

Outre les ouvrages ou mémoires que nous avons cités jusqu'ici, Frézier fit de fréquentes communications à l'Académie de Marine, de Brest, dont il faisait partie, sur des sujets divers se rapportant à ses connaissances spéciales et aux beaux-arts qui comptaient en lui, on le sait, un adepte fervent. Nous citerons, entre autres, un *Mémoire sur deux passages dans les îles Lucayes*, resté manuscrit : 17 pages avec une carte ; des *Réflexions sur divers ouvrages qui traitent de la beauté réelle et constante dans les édifices, et de ce qui peut la constituer,* lues à l'Académie le 12 octobre 1753, et insérées dans le n° de juillet 1754 du *Mercure de France ;* enfin, l'*Examen d'un mémoire concernant la purification des eaux troubles ou malsaines, afin de rendre potables celles qui ne le sont pas, même l'eau de mer ;* 7 pages in-folio, en collaboration avec de Courcelles.

Frézier a fait insérer dans différents recueils, outre ses disputes avec Cordomoy dont nous avons parlé : 1° *Lettre concernant les tremblements de terre de Lima* et quelques autres articles dans le *Journal de Verdun ;* 2° *Lettre de M. Frézier, ingénieur en chef à Landeau, à M. L. R. touchant les Observations de M. Le Blanc sur le goût en architecture des églises anciennes et modernes*, insérée dans le *Mercure de France* de juillet 1734 ; c'est une défense de Saint-Pierre de Rome contre M. Le Blanc qui, en faisant une comparaison entre la célèbre église romaine et Saint-Paul de Londres, avait manifesté sa préférence pour ce dernier édifice ; 3° *Réponse aux observations de M. Walter, auteur du Voyage autour du monde de lord Anson, sur quelques longitudes des côtes de l'Amérique méridionale, assignées par M. Frézier dans sa Relation du Voyage de la mer du sud* ; mémoire signé du 5 Xbre 1749, et inséré dans le *Mercure de France* de janvier 1750.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

Digitized by Google

LE SÉJOUR D'HENRI IV A ANNECY EN 1600

La Bibliothèque publique de Chambéry possède un vieil exemplaire des *Statuta Sabaudiæ* imprimés à Turin, en 1487 [1], et paraissant avoir appartenu à un procureur au Conseil de Genevois appelé de Latour. Il avait fait relier avec ce volume un certain nombre de pages blanches qu'il a remplies, en partie avec une table des matières en français, en partie par des notes sur les évènements dont il a été le témoin de 1598 à 1626 [2].

Nous avons extrait, pour la *Revue savoisienne*, quelques passages de cette petite chronique. Voici d'abord le récit du séjour qu'Henri IV fit à Annecy en 1600.

Henri IV venait d'envahir la Savoie et la Bresse, afin d'obtenir par la force l'exécution du traité par lequel le duc Charles-Emmanuel Ier s'était engagé à lui restituer le marquisat de Saluces ou à lui donner en échange la Bresse, Barcelonnette, etc. Il s'était emparé rapidement des villes qui ne pouvaient opposer une résistance sérieuse, telles que Chambéry, Bourg et Montmélian. Pendant que ses généraux attaquaient les forteresses de ces deux dernières villes, il se rendit à Annecy, où il passa quatre jours.

Notre chroniqueur raconte que le premier jour, 5 octobre 1600, il fut reçu par le duc de Nemours, Henri de Savoie, et qu'il dîna au Château *au vu de tout* le monde. Il y avait quatorze convives à la table, dont le haut bout était occupé par le petit duc de Vendôme, âgé de 6 ans [3]. A côté du roi était sa nouvelle maîtresse, Henriette Balzac d'Entrague, qu'il venait de créer marquise de Verneuil.

Le 6, un grand nombre de gentilshommes de l'escorte royale allèrent visiter Genève. Ce jour-là, Henri IV entendit la messe aux Capucins; le lendemain, 7, il passa son temps sur le lac et dans les environs d'Annecy.

Le 8, il alla entendre la messe à l'église de Saint-François; il fut reçu à la porte par l'évêque Claude de Granier, ancien prieur de Talloires, par le prévôt du Chapitre, François de Sales, et par tous les chanoines. Ce même jour, il écrivait à M. de Rosny qu'il attendait le patriarche de Constantinople avec le secrétaire du Pape : « Je me contenterai de les ouïr et remettrai de répondre quand j'aurai parlé à vous à Chambéry [4]. »

[1] L'éditeur est *Jacobinus Suicus* qui, dans sa dédicace au comte Pierre Care, se dit le plus humble des imprimeurs : *inter litterarum impressores minimus.*

Cet ouvrage a déjà été signalé, ainsi que le manuscrit, dans le travail de M. Barbier sur la Bibliothèque de Chambéry, inséré au tome IX, p. 173, des Mémoires de l'Académie de Savoie ; il est suivi des Statuts du duc Charles II, imprimés à Genève par Louis *Cruse : impressa fuerunt supra scripta noviter edicta in florentissima Gebennensi civitate per Ludovicum Cruse in eadem impressorem, anno dni currente M.CCCCCXIII et die XXIX octobris. De mandato illust. ac reverendissimi in cro fratris dni D. Jo (Joannis VII) de Sabaudia epi. et principis dicte civitatis.*

[2] Il semble toutefois que l'écriture du manuscrit est d'une époque bien antérieure à celle du nom de *de Latour.*

[3] César, duc de Vendôme, fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, nommé gouverneur de Bretagne à l'âge de 4 ans, lorsque le roi le fiança à la fille du duc de Mercœur, qui avait reçu cette haute dignité d'Henri III. Le chroniqueur se trompe lorsqu'il l'appelle le *dernier* d'Henri IV, car celui-ci avait eu, en 1597, un second fils, *Alexandre de Vendôme*, qui fut grand prieur de France.

[4] Recueil des Lettres d'Henri IV, par Berger de Xivray, t. V. — Il y a, à la même date, une lettre adressée de Chambéry au Connétable; mais elle doit être du 18 octobre, puisque le roi y annonce que le fort de Montmélian capitulera dans un mois, qui finira le 16 novembre, si d'ici là il n'est pas secouru d'*armée battante.*

Ces personnages étaient envoyés par le Pape Clément VIII et par le duc de Savoie pour traiter de la paix. L'un d'eux était Bonaventure Calatagirone, patriarche de Constantinople, ancien général des Cordeliers, qui, deux ans auparavant, avait été employé dans les pourparlers du traité de Vervins (2 mai 1598).

Henri IV quitta Annecy le 9 octobre, il s'embarqua sur le lac pour aller coucher à Faverges. C'est de là qu'il se rendit à Beaufort, d'où il écrivit à la marquise de Verneuil, qui était revenue à Chambéry, sa lettre du 11 octobre.

« Mon menon, nous arrivasmes hyer en ce lieu de « Beaufort à nuict fermante, ou nos bagages ne sont « pas encores arrivés à ceste heure que nous partons « pour aller au col de Cormet recognoistre le pas- « sage. Il nous fallut mettre hyer vingt fois pied à « terre et le chemin est cent fois pire aujourd'huy. « La France m'est bien obligée car je travaille bien « pour elle. Je remets mille bons contes à vous faire « que jay appris de messieurs venant de Chambéry « a quand j'auray l'honneur de vous voir qui ne sera « ce crois-je que dimanche. Ce temps me durera plus « qu'à vous. Aymés moi bien, les chères amours à « moy, que je baise un million de fois [1]. »

Si le sens de cette lettre n'était pas clair, il le deviendrait par ce passage des registres de Beaufort, publié par M. Ducis [2]. « Le jour 10me le roy a esté icy en grande compagnie de princes et aultes gensdarmeries. Le jour 11me il est allé au Cormet et faisait mauves temps; le jour 12me il est parti conduisant 8000 personnes, ayant faict grandissimes folies. »

Tout cela n'empêchait pas Henri IV de faire annuler son mariage avec Marguerite de Valois, d'épouser par procuration à Florence Marie de Médicis et d'aller la rejoindre à Lyon le mois suivant.

Mais laissons la parole à notre manuscrit :

« Le jeudy 5 8bre 1600 envyron l'heure de 4 apprès midy henry de bourbon Roy de France et de Navarre apprès s'estre emparé de toute la Savoye exceptés des forteresses de Montmélian et Bourg, Ste Catherine et des Alinges, Est venu en ceste ville accompagné du duc de Nevers, du duc d'Espernon du Comte de Soissons de deux des fils du dit...? du duc de Vendosme son dernier aagé seulement de 6 ans. Et luy est allé au debvant Monseigneur le duc de Nemours qui l'a receu au chateau ou il a mangé au vu de tout le monde en la grande sale. Estant a... a sa table tous les susdits princes, le baron de Castelnovoz, monsr de St Germain (..... [3]) et encoure quelques aultres jusques au nombre de 14, duquel nombre estoit Madame la Marquise Dantragues qui estoit touiours assise auprès de S. M. a... et a lhault bout de la table le petit duc de Vendosme gouverneur de Bretaigne.

« Le lendemain 6 du dit moys Monsieur le duc de Nevers, le Duc de Nemours et avec eux la pluspart de la noblesse de Sa Majesté jusques au nombre de 120 maistres sont allés à Geneve où ils sont receus sans difficulté.

« Le dit jour S. M. est allée ouyr messe en l'eglise des capucins ; et est allé passer son temps sur

[1] Recueil des Lettres d'Henri IV. T. V, p. 321.

[2] *Revue savoisienne*, 1871, page 94.

[3] Un mot entre parenthèses que nous n'avons pu lire.

Digitized by Google

le lac et anvirons le lendemain. Le 8 du mesme moys S. M. est venue ouyr messe à St françois en la porte de laquelle esglise elle a esté receue par monsieur le Rme Evesque de Geneve accompagné de monsr le prevost de Sales et des aultres chanoines de la dite esglise Ou mon dit seigneur Evesque luy a présenté a baiser le pied du St Crucifix qui estoit porté par le dit Sr prévost ce quil a fait avec grande révérence.

« S. M. tout le long de la messe a tenu par la main mon dit sr Evesque et ont long temps parlé ensemble.

« Le lendemain 9 dudit Octobre est arrivé de la part de S. S. un patriarche de l'ordre de St François et général d'icelluy ordre qui a parlé à S. M. pour le fait de la paix. Monseigneur de Geneve est allé saluer le dit patriarche au chateau ou il a encore baisé les mains à S. M. [1] Laquelle est semblablement allée ouyr messe aux Capucins, puys apprès disner envyron lheure de deux s'en est parti et a pris son chemin contre la tarentayse et s'est embarquée jusques à Verti [2] et despuys la est allé coucher à Faverges. »

Notre chroniqueur parle encore une fois d'Henri IV; c'est pour annoncer son assassinat et l'avènement de Louis XIII. Il le fait ainsi :

« Le vendredy 14 Juin 1610 fust tué de deux coups de cousteau henry 4e roi de France et de Navarre par franç. Darveillarc *(sic)* d'Angoslesme à la sollicitation de l'Espagnol et du lendemain 15 du mesme mois Louys son fils fust declayré légitime successeur de la couronne recogneu et couronné pour Roy de France. »

Notre chroniqueur, qui appelle Ravaillac *Darveillarc*, a écrit par inadvertance *juin* au lieu de *mai*. Ce lapsus est évident, car l'évènement qui suit est daté par lui du 6 juin.

(A suivre.)

F. Mugnier,
Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

[1] Il résulte implicitement du récit de notre chroniqueur que, conformément à ce qu'ont écrit Charles-Auguste de Sales et le P. Boniface Constantin (*Vie de Claude de Granier*, p. 217), saint François de Sales ne parla pas à Henri IV à son passage à Annecy. L'affirmation contraire du curé de Saint-Sulpice (*Vie de saint François de Sales*, p. 374 et 5) est donc erronée. Nous le démontrerons, du reste, péremptoirement dans un autre travail à l'aide d'une lettre inédite de saint François de Sales du 4 mai 1602, où le coadjuteur annonce qu'il reçoit, à Paris, des faveurs, « mesme du Roy despuis que iay eu presché devant Sa Majesté, car au« paravant ie ne luy avoy pas parlé. »

[2] Vertier, hameau de la commune de Doussard, à l'extrémité sud-est du lac d'Annecy.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

Les terrains tertiaires de la Savoie, situés dans la zone subalpine, au nord de Chambéry.

En 1864, la Société géologique de France [1] eut l'occasion de visiter les mines de lignites d'Entrevernes (Haute-Savoie), situées dans les Beauges. Il fut admis alors que ces lignites *étaient supérieurs* au calcaire nummulitique et *inférieurs* au flysch. D'un autre côté, on sait que les mêmes dépôts charbonneux se retrouvent, pour ne citer qu'un exemple bien connu, à Pernant, sur la commune d'Arâches, près de Cluses (Haute-Savoie), mais *au-dessous* du calcaire nummulitique [1]. Il était assez singulier de voir cette divergence de stratification à des distances relativement faibles ; c'est pourquoi, dans les courses que j'ai eu l'occasion de faire dans les chaînes calcaires des deux départements savoisiens, j'ai eu soin de noter le plus exactement possible la position des différents dépôts tertiaires. Voici un résumé de mes observations.

Exposition sommaire des terrains tertiaires des montagnes calcaires de la Savoie, au nord du massif des Beauges.

A l'extrémité ouest de la montagne de Veyrier, dit M. Alphonse Favre, au ravin des Barattes, on voit des grès et des sables siliceux en couches redressées contre la montagne et qui paraissent l'entourer. Cette disposition est le résultat de leur forme en voûte inclinée, s'enfonçant sous la plaine. A la partie inférieure, dans un sable grisâtre, on trouve des cythérées, des cyrènes et le *Cerithium elegans*. Cette couche paraît être celle des marnes à *Cyrena Vapincana;* ici, au-dessous, on trouve une marne bleue, avec cailloux roulés de silex. A Montmin, entre un plissement aigu de l'urgonien, on rencontre la craie blanche et les schistes charbonneux à *Cyrena Vapincana,* recouverts par des grès et des calcaires siliceux, ainsi que l'indique nettement une coupe [2] prise à l'Arclozan, sur le revers sud de la mine de Montmin. Il en est de même dans le ravin du Crêt de Léba, vers Thorens.

Au calvaire de Thônes, la disposition du tertiaire paraît être différente. On a :

A. La craie blanche.
1. Un poudingue, avec ciment à grandes nummulites ;
2. Un calcaire brun fétide, à nummulites;
3. Marnes avec traces de lignites dans le haut ;
4. Calcaire bleu donnant une bonne pierre de taille avec nombreuses nummulites ;
5. Schistes à fucoïdes et écailles de poissons ;
6. Grès mollassiques présentant, vers les Clefs et Manigod, les caractères des grès de Taviglianaz.

La mine du Petit-Bornand est dans la gorge de Jallande, sur la rive droite du ruisseau qui descend du Planet. Les schistes à lignites renferment *Cerithium elegans* et *Cyrena Vapincana;* ils sont recouverts par des couches à nummulites (second niveau).

Vers les Etroits, du côté de Saint-Jean-de-Sixt, et au nord, vers le Grand-Bornand, on rencontre les schistes charbonneux, les grès et les calcaires à nummulites (second niveau), les schistes à fucoïdes avec écailles de poissons et les grès mollassiques, renfermant ici de nombreux cailloux de quartz rose, des fragments de pyroxène et de nombreuses taches grises, indiquant une oxydation lente des substances composant ces grès. « Ce nom de grès de Taviglianaz ou Ta« veyannaz, dit M. Favre, vient d'une localité des « Diablerets (canton de Vaud) où ils sont très déve« loppés. Cette roche est également désignée sous le « nom de grès mouchetés ; elle est ordinairement for« mée de feldspath blanc en petits fragments cris« tallisés et d'une matière noire semblable au py-

[1] Bull. Soc. géolog. de France, T. Ier, 2e série, 1864.

[1] Alph. Favre. *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du mont Blanc.* Genève, 1867.

[2] Voir Alph. Favre, loc. cit.

Digitized by Google

« roxène ou à l'amphibole. Cette roche renferme « encore du mica blanc ou noir en lamelles peu abon- « dantes et du quartz en petits fragments dont quel- « ques-uns sont tellement arrondis qu'ils paraissent « avoir été roulés. »

M. Favre ajoute que c'est une roche d'origine ignée, remaniée et stratifiée par les eaux. Il me semble qu'au moment de la formation de cette roche, de nombreux débris volcaniques amenés par les cours d'eau et repris par les courants marins ont été dispersés et se sont ensuite déposés dans une mer très pauvre en êtres organisés. Ces débris volcaniques ont été dispersés sur une certaine surface, allant en diminuant de grosseur jusqu'à disparaître complètement. Alors les grès sont à grains plus petits de couleur brune et l'on y trouve de rares acéphales, comme par exemple cela se remarque dans les vallées d'Entrevernes au Châtelard, des Déserts au col de Plainpalais. Quoi qu'il en soit, ces dépôts paraissent couronner l'œuvre des temps nummulitiques, pour cette partie des Alpes.

Lorsqu'on monte de la Balme, près de Cluses (Hte-Savoie) à Arâches, on rencontre de bas en haut :

1. Le calcaire urgonien. Le gault et l'aptien paraissent manquer ;
2. La craie presque noire ;
3. Les schistes à lignites, à *Cerithium elegans;*
4. Les grès et les calcaires siliceux à petites nummulites (second niveau) ;
5. Les schistes à fucoïdes ;
6. Les grès de Taviglianaz, très bien caractérisés à Arâches, vers la maison d'école des Sœurs.

A la mine de lignites de *Pernant,* la même coupe est encore plus nette en ce qui concerne les dépôts tertiaires.

Ici, il est possible de voir nettement que les schistes à lignites avec *Cerithium elegans* et *Cyrena Vapincana* reposent bien sur la craie. Les amas de lignites sont à la partie supérieure des schistes à cyrènes. Au-dessus, on trouve les grès et les calcaires siliceux (second niveau nummulitique) ; puis dans la forêt de sapins et les pâturages sont les schistes à fucoïdes et les grès de Taviglianaz.

De la mine de Pernant on peut diriger sa course vers Colonnaz et l'Arbairon où l'on trouve, du château de Bellegarde à Colonnaz, une coupe remarquable des terrains crétacés inférieurs. Les schistes charbonneux et les calcaires siliceux nummulitiques se rencontrent constamment sur la craie. Ces dépôts nummulitiques se prolongent vers les chalets de Flaine, la Pointe-Pelouse, et depuis la base nord des Aiguilles de Varens jusqu'aux Fiz. C'est sur ce parcours que les couches nummulitiques sont le plus développées et aussi le plus fossilifères. C'est un coin des Alpes bien pittoresque. Il est peu de localités aussi favorables à visiter pour le géologue. On y trouve des montagnes entières en train de s'écrouler — ex. : La Dérochée. — Les pentes, même sur le versant nord-ouest, sont parsemées de débris dans lesquels les fossiles nummulitiques sont abondants. Ce n'est pas sans une grande satisfaction, bien que j'en fusse prévenu [1], que j'y ai trouvé les fossiles des Déserts, près de Chambéry, à savoir : la *Natica angustata* et le *Cerithium plicatum,* Brug.

[1] Voir Alph. Favre, loc. cit.

Les dépôts nummulitiques se présentent ici dans l'ordre normal pour la Savoie. Depuis longtemps, M. Favre a indiqué cet ordre de superposition.

Ainsi, de la Pointe-Pelouse aux chalets de Sales, on trouve de haut en bas :

n^{IV} Grès de Taviglianaz ;
n''' Schistes à fucoïdes et écailles de poissons ;
n'' Calcaires et grès à nummulites ;
n' Schistes à lignites, avec *Cerithium elegans,* etc.;
n. Grès et poudingue à nummulites.
A. Craie.

Cette coupe rappelle absolument celles que je donnerai plus loin de la montagne du Charbon.

Dans le Chablais, les schistes à fucoïdes et les grès mollassiques dominent. L'absence complète, dit M. Favre, de calcaires, de schistes charbonneux et de terrains crétacés, constitue un des traits caractéristiques de la géologie du Chablais.

Que résulte-t-il de l'examen rapide que je viens de faire du terrain nummulitique en dehors du massif des Beauges ?

Sauf dans le massif allant de la Pointe-Pelouse à la Pointe-de-Sales et peut-être aussi au calvaire de Thônes, les schistes charbonneux à *Cyrena Vapincana* recouvrent immédiatement la craie et se trouvent toujours au-dessous de calcaires et de grès à nummulites (second niveau). Les dépôts nummulitiques des Déserts, près de Chambéry, se rencontrent avec leurs fossiles caractéristiques sur la pente méridionale du Platet. Les schistes à fucoïdes et écailles de poissons sont au-dessus des calcaires siliceux à *Natica angustata ;* enfin, ils sont recouverts par des grès mollassiques ou les grès de Taviglianaz.

(*A suivre.*) Dr HOLLANDE.

NOTE SUR LES NUAGES.

(Suite et fin)

Howard donne le nom de *cirro-stratus* aux cirrus « qui s'accumulent en masses horizontales ou légèrement inclinées, déliées à une partie ou à la totalité de leur contour. » Kaemtz donne ce nuage comme composé de petites bandes formées de filaments plus serrés que ceux des cirrus. Ces nuages, ajoute-t-il, forment des couches horizontales qui, au zénith, semblent composées d'un grand nombre de nuages déliés, tandis qu'à l'horizon où nous en apercevons la projection verticale, on voit une bande longue et fort étroite. Après cette exposition, on s'explique difficilement pourquoi les modernes définissent le cirro-stratus : nuage qui forme de longues bandes horizontales.

M. Poëy donne à ce nom un sens absolument différent, en l'appliquant aux cirrus disposés en stries, parallèles ou non. Il est impossible de rapporter sa définition, puisqu'il n'en donne pas et qu'il se contente d'exclure l'idée de couche ; il paraît que son cirro-stratus est composé de filaments courts, de bâtonnets, de grumeaux plus trapus que les linéaments des cirrus ; le nom de *cirro-grumulus* leur conviendrait fort bien. Quant à ce que Howard et Kaemtz nomment *cirro-stratus*, M. Poëy le nomme *pallio-cirrus*. Nous y reviendrons.

Digitized by Google

Les *cirro-cumulus* sont ces petites masses plus ou moins arrondies et nombreuses qui font ce que l'on nomme « *le ciel pommelé.* » M. Poëy regarde ces nuages comme formés de flocons neigeux; M. Marié-Davy les dit composés de poussières aqueuses. Il est vraisemblable que l'on fait bien des confusions sur cette espèce de nuage. Il arrive parfois qu'une région plus ou moins grande du ciel est pommelée par un essaim de *cirro-grumulus;* ce sont pour ainsi dire des massepains argentés, d'une délicatesse admirable, qui se tiennent à une très grande hauteur ; au lever ou au coucher du soleil ils prennent des teintes nacrées fort agréables. Ce n'est pas là le cirro-cumulus. D'autres fois le ciel est parsemé de bribes nuageuses qui méritent le nom de *fractus*, et qui ne sont que des lambeaux informes composés de poussières aqueuses. Ce n'est pas là non plus le cirro-cumulus. Celui-ci est formé de mottes plus grosses, plus molles et plus basses que celles des cirro-grumulus, plus arrondies et un peu plus régulières que celles des fractus. Peut-être est-ce à ces mottes que M. Renou, directeur de l'Observatoire du Parc Saint-Maur, donne le nom de *alto-cumulus?*

Le *cumulo-stratus*, d'après Howard, est le cirro-stratus confondu avec les cumulus et même paraissant entrelacé avec les masses de ces derniers qui leur fournissent une base de grande dimension. Si je ne me trompe, les météorologistes modernes donnent communément ce nom à tout cumulus affaissé et de grande dimension, ainsi qu'à l'assemblage confus de cumulus déformés se disposant en couche plus ou moins compacte à la hauteur moyenne de 2,300 mètres. Quand une telle couche occupe la totalité ou une grande partie du ciel, elle est nommée *pallio-cumulus* par M. Poëy.

Le *nimbus* n'est pas, comme quelques-uns le pensent, tout nuage donnant de la pluie; ce nuage n'est pas non plus toujours pluvieux ; c'est la couche épaisse et grise ou ardoisée d'où proviennent toujours les pluies importantes et de longue durée. Cette couche est double, formée par en haut de cirrus diffusés ou de cirro-cumulus fondus ensemble, et par en bas de cumulus affaissés ou brisés. On peut s'attendre à de la pluie dès qu'au-dessous d'une couche formée par les cirrus épaissis et descendus, on voit se former une autre couche de cumulus; c'est donc à tort que plusieurs météorologistes rejettent le terme de nimbus. M. Poëy ajoute que la pluie résulte de l'action et de la réaction électriques sur la vapeur d'eau des deux couches des nuages superposées, l'une supérieure, de cirrus électro-positifs, l'autre inférieure, de cumulus électro-négatifs. Il donne à cette double couche le nom de *pallium ;* sous ce titre est renfermé le *pallio-cirrus* et le *pallio-cumulus* qui remplacent respectivement le *cirro-stratus* et le *cumulus-stratus* de Howard.

D'après ce qui précède, il semble que les idées du météorologiste anglais peuvent se résumer ainsi: la forme ordinaire des nuages très bas est la couche compacte et étendue que nous nommons *stratus;* la forme ordinaire et primordiale des nuages moyens est l'amoncellement que nous nommons *cumulus;* la forme ordinaire et primitive des nuages très hauts est la mèche déliée et frisée que nous nommons *cirrus*. Mais si le cumulus s'affaisse et emprunte la forme du nuage inférieur, il prend le nom de *cumulo-stratus*. Si c'est le cirrus qui se diffuse au point de prendre cette forme, il se nomme *cirro-stratus*. Si enfin le cirrus abaissé emprunte la forme des nuages moyens, il prend le nom de *cirro-cumulus*. Dès qu'une double couche se forme avec les cirro-stratus et les cumulo-stratus, elle prend le nom de *nimbus*.

Ce n'est pas ainsi que M. Poëy a compris Howard ; c'est pourquoi il rejette le stratus, change le sens du mot cirro-stratus, et adopte des mots nouveaux, tels que: *tracto-cirrus, pallio-cirrus, fracto-cumulus, pallio-cumulus, globo-cirrus, et globo-cumulus*. Les *tracto-cirrus* sont les longues barres ou bandes formées par les cirrus ; le *globo-cirrus* est un nuage arrondi par le bas émanant de la couche du pallio-cirrus dont nous avons déjà parlé; le *globo-cirrus* est généralement un pronostic de tempête ; le *globo-cumulus* est aussi un nuage arrondi par le bas, descendant du pallio-cumulus, moins rare que le globo-cirrus. Enfin M. Poëy remplace le *nimbus* par le *pallium* pour désigner la double couche formée de cirrus et de cumulus.

S'il nous était permis d'exprimer notre opinion, nous dirions volontiers que la nomenclature de Howard était à conserver avec des éclaircissements et des additions. Et d'abord il y aurait intérêt à distinguer une couche de très grande dimension, cachant la plus grande partie ou la totalité du ciel, d'une couche plus restreinte; si la première est désignée par le suffixe *stratus*, la seconde le serait par le suffixe *pannus*. En outre ces deux mots conviennent aux cirrus aussi bien qu'aux cumulus; les cirrus forment aussi dans le ciel des îlots dont la hauteur et la netteté des contours décèlent parfaitement la nature; du reste, ils réfractent la lumière sur leurs bords, ce qui montre qu'ils sont de glace.

M. Poëy dit (p. 25): « les *cirro-cumulus* sont les seuls nuages supérieurs qui ont la propriété de s'étendre en couches horizontales et continues. » Or, il est aisé de voir, en nos vallées de montagne, que les cirrus proprement dits s'entrelacent assez souvent en une couche compacte, laiteuse quand elle est très mince, grise sous une plus forte épaisseur, et dont les bords, quand on les aperçoit, sont hérissés de linéaments délicats. Il importerait de distinguer cette couche de la couche plus basse formée par les cirro-cumulus. La manière dont la première se forme suggère le nom de *cirro-textus;* tandis que l'usage a consacré pour la seconde le nom de *cirro-stratus* auquel il faut bien se garder de donner le sens de bande.

Les divers sens qui ont été donnés au mot stratus nuiront souvent à la clarté des registres des observations météorologiques; on pourrait donc, pour éviter toute équivoque, substituer à ce mot le préfixe *pallio*. Enfin le préfixe *tracto* paraît convenir aux bandes que forment assez souvent les cumulus, qui, en été et après les pluies, forment de longs bancs que Mühry nommait strato-paries.

Une espèce de nuage très fréquente, ce sont ces lambeaux qui très souvent apparaissent çà et là dans le ciel; le nom de *fractus* leur convient bien. Qu'on n'objecte pas qu'ils sont de même nature que le cumulus, car ils sont dans des conditions fort diffé-

Digitized by Google

rentes de celles des cumulus lobés; ils se forment et disparaissent parfois subitement, d'autres fois ils se renforcent et forment des cumulus; dans les temps d'orage ils courent sous les autres nuages; dans le beau temps ils sont moins à craindre que les cumulus lobés.

Dans les vallées alpestres il se forme fréquemment, contre les flancs des montagnes, des nuages qui sont des indices précieux pour les agriculteurs; chaque pays a des dénominations spéciales; à Chamonix, par exemple, on dit: il y a l'âne sur le mont Blanc. Ne pourrait-on pas s'entendre et nommer *cumulus* ou *fractus* en les faisant suivre des mots : *panaches* ceux qui stationnent sur les cîmes sans les toucher, *cimiers* ceux qui cachent la cîme, *chaperons* ceux qui pèsent lourdement sur un ensemble de croupes, *côtiers* les lambeaux qui s'attachent aux côtes, *fumerolles* les lambeaux coureurs qui se manifestent surtout en temps d'orage?

En résumé, voici par ordre d'altitudes décroissantes le tableau comparatif des nomenclatures de Howard et de M. Poëy, ainsi que de nos desiderata.

HOWARD.	POËY.	DESIDERATA ET DÉFINITIONS
Cirrus.	*Cirrus.*	*Cirrus :* nuages très élevés, bouclés, frisés, etc.
Cirro-Stratus?	—	*Cirrotextus :* cirrus entrelacés en une nappe étendue.
—	*Cirro-stratus.*	*Cirrogrumulus :* essaim de grumeaux, de bâtonnets, etc., formés de cirrus.
—	*Tracto-cirrus.*	*Tractocirrus :* grandes barres à bords frisés formées par les cirrus.
—	—	*Cirropannus :* bloc de cirrus condensés en forme de poisson ou de navette, etc.
Cirro-cumulus.	*Cirro-cumulus.*	*Cirrocumulus :* essaims de mottes arrondies à bords frangés.
Cirro-stratus.	*Pallio-cirrus.*	*Cirrostratus* ou *palliocirrus :* couverture immense formée par les cirrocumulus.
Cumulus.	*Cumulus.*	*Cumulus lobés* ou *lobocumulus :* monceaux lobés, à dômes argentés et à base à peu près horizontale.
Cumulo-stratus.	*Fracto-cumulus.*	*Cumulus,* ou s'il est affaissé *cumulopannus :* cumulus à bords frangés.
—	—	*Tractocumulus :* banc ou barre de cumulus quelconques.
Cumulo-stratus.	*Pallio-cumulus.*	*Cumulostratus* ou *palliocumulus :* couverture immense de poussières aqueuses.
—	—	*Fractus :* langue ou bribe nuageuse dont la hauteur est très variable.
Stratus.	—	*Stratus :* brouillard au niveau du sol ou à mi-côtes des montagnes.
Nimbus.	*Pallium.*	*Nimbus :* double couche formée par les cirrus et les cumulus.
—	*Globo-cirrus.*	*Globocirrus :* espèce de sac ou de poche, pendant du palliocirrus.
—	*Globo-cumulus.*	*Globocumulus :* espèce de sac ou de poche, pendant du palliocumulus.

J'ai mentionné en dernier lieu ces deux espèces, parce que je ne les ai jamais observées.

Je n'ai eu qu'un désir en écrivant cette note, c'est de provoquer à l'observation des nuages, et à une entente sur leur classification et leur nomenclature.

Alexandre MONTAGNOUX,
M. S. F. S.

AVIS

MM. les membres effectifs et les abonnés qui n'ont pas encore effectué le versement de leur cotisation et abonnement sont priés de le faire au plus tôt entre les mains du Trésorier ou du Secrétaire de la Société.

Le compte-rendu de la séance du 28 août au prochain n°.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 7 — JUILLET 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,96 à Annecy, 684,42 à Leschaux, 709,02 à Mélan. Maxima le 31, minima le 10 aux trois stations. Excursion du mercure : 8,4 à Annecy, 7,9 à Leschaux, 8,29 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — En général assez élevée le jour, relativement faible la nuit. Moyenne à Annecy du maxima 28°5, du minima 12°5, à 9 h. du matin 20°7. Moyenne générale à Douvaine 21°21, à Chamonix 17°1, à Mélan 17°73, à Leschaux 15°42.

La température de l'eau du lac est en moyenne de 20°34 à 9 h. du matin.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		7.	14.	21.	28.	...
Thermomètre.	maxima.	17°6	21°4	22°6	18°3	....
	minima.	7°8	7°8	2°3	2°3	...
Baromètre à 0° :		629,5	633,1	628,1	626,8	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 635,8 les 13 et 14, et le minimum de 625,9 le 10. Différence, 9,9.

PLUIES. — Assez fortes, mais de peu de durée chacune. A quelques stations 40m/m environ en une seule pluie. Maximum 215m/m6 aux Gets en 9 jours. Minimum 75m/m2 à Bonneville en 14 jours et 75m/m9 à Douvaine en 12 jours. La température s'abaissant vers le 25, la neige apparaît à la Sambuys, au Charbon et légèrement le 29 à la Tournette. Au Semnoz 163m/m2 d'eau.

ORAGES. — Très fréquents. Saint-Gingolph les 5, 9, 16 avec grêle et 18. Douvaine, 6, 9, 17, 24. Chamonix, 5, 9, 10, 16, 18, celui-ci très violent. Contamine, 4, 5, 10, 16, 18. Mégève le 18 avec grêle. Sallanches le 19. Mélan, 6, 9, 16, 18. Bonneville, 6, 9, 18, 19. Annemasse, 6, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 24. Seythenex les 5, 6, 8 avec grêle, 9, 10 ce jour à midi ¼ et à 1 h. 40, 15, 16, 17, 18 très violent, 19. Faverges les 6, 18 Thônes, 5, 17, 19, 24. Leschaux, 6, 9 à 1 h. 20 et à 3 h. 30 s. avec grêle assez forte, 10, 16, 18 cause des dégâts dans les Beauges, le 24 avec vent violent. Annecy les 7, 10, 16, 18, 19, 24. Quelques-uns de ces orages sont assez violents et causent des dégâts. Le 16, vers midi, la foudre incendie cinq maisons à Chantemerle, commune de Samoëns; le 17 elle incendie une maison à Annemasse; le 8, l'orage, accompagné de grêle, abîme des récoltes à Saint-Ferréol et Marlens, celui du 18, par un vent très violent, renverse des arbres et des constructions à Doussard, la foudre ce jour fend en deux le tronc d'un gros cerisier à Allèves. Au Semnoz le 16, à 3 h. 20 s., violent orage du S-W au S-E, tonnerres et éclairs très intenses, grande pluie mêlée de grêle, durée 2 h. environ, les 27 et 28 temps très mauvais, forte pluie avec grêle presque continuellement.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS-DIVERS. — Le 29 à 8 h. 45 s., bolide très lumineux à l'E d'Annecy, direction W à E-W. A Douvaine, moisson du froment le 10, de l'avoine le 25. A Seythenex, fenaison des prés bas le 25, de ceux hauts le 30, moisson seigle le 20, froment le 30. A Annecy, moisson du froment du 5 au 25, de l'avoine vers la fin du mois.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

Digitized by Google

BULLETIN N° 7.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUILLET 1884 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	29°5	9°	19	727,8	»	6	72	28°	78°8	—	N-W	faible	très beau		très beau	495	18°»	»
2	30	10,5	24	725,9	»	4	67	»	»	—	W	id.	id.		id.	48	18,3	»
3	32	12,5	26,3	724,0	»	5,2	82	32	78,8	N	N	id.	beau		id.	47	18,9	»
4	33,3	13,5	25	724,0	»	3,7	55	33,2	94,4	N	N	id.	id.		id.	45	20,»	»
5	34	16,5	27	725,2	»	6	63	32	86,6	S	S	id.	id.	Pluie vers 5 h. s.	couv. 1/2	44	20,6	»
6	35,5	16,3	22	728,6	2,3	3,2	69	»	»	S	S	fort	couvert	Orage au N-W.; grande pl. à 11 h. 30 m.	beau	445	20,5	»
7	25,5	11,3	20	726	13,1	1,6	72	27,2	86,6	?	W	faible	beau		très beau	45	19,6	»
8	29	12,5	19	723	»	3,4	83	28,2	86,6	S-W	S	id.	couv 1/2		id.	45	20,4	»
9	32	13,5	24	722,8	»	3,8	60	26,4	82,7	S	E-S-E	id.	beau		id.	45	20,7	»
10	31	15,5	23,2	720,4	»	2,7	65	21,3	8,58	S	S	id.	couv. 1/2	Pluie à 11 h. m., orage.	id.	44	21,»	»
11	28	12	20	722,1	10,4	2,1	81	27,4	82,7	W	S-W	id.	id.		id.	44	20,3	»
12	29,3	12,5	21,2	724,7	»	2,9	65	31	85	W	S S W	id.	beau		id.	43	20,6	»
13	32,5	15,5	24,1	727,3	»	4	68	33	82,7	—	S-S-W	id.	très beau		id.	42	21,3	»
14	35	16	27,1	727,8	»	4,9	56	32,4	82,7	—	S-S-W	id.	id.		id.	41	21,6	»
15	35	16,5	26,4	726,3	»	4,9	66	35	86,6	—	S-W	id.	id.		id.	40	22,5	»
16	36,5	17,7	25,4	722,1	»	4,7	65	27,2	39,8	S	S	id.	beau	Pluie à midi, et 6 à 5 h. orage.	couvert	395	23,7	»
17	32,5	16	23,4	722,4	11,7	2,8	74	29	63,2	—	S-W	id.	très beau		id.	39	22,5	»
18	34	17,3	23,3	726,6	10,4	4,1	81	28	86,6	W	W-S-W	id.	couvert	Id. à 4 h. m., orage de quelques m.	id.	385	22,6	»
19	30,5	15,5	17,2	726,2	15,4	2,6	88	30	71	W	W	fort	pluie	Id. et orage à 11 h. 20 m.	id.	40	21,5	»
20	28,5	10,5	14	727,1	»	3	57	22	71	N-E	W	id.	couv. 1/2		très beau	39	20,»	»
21	23,5	7,5	17,2	726,7	»	1,6	68	25,1	94,4	N	N	id.	couvert		couvert	38	21,»	»
22	27	14	22	727,2	»	2,6	75	25,3	98,3	N	W	faible	couv. 1/2		très beau	37	21,3	»
23	26,7	9,7	19	727,3	»	3	72	27	82,7	—	W	id.	très beau		id.	36	21,3	»
24	31	14,7	16,3	727,1	6,5	3,5	86	17,3	12,5	S	S	fort	pluie	Orage à 6 h. 45 m., pl. continue la nuit.	pluie	35	20,»	»
25	18	12	16	725	36,7	0.5	79	18	53	W	W	id.	couvert		couvert	385	19,3	»
26	22,3	8,3	18,3	725,8	2,3	1,6	63	18	55,4	N	N	id.	id.	Pluie légère à 5 h. m.	très beau	40	19,»	»
27	21	7.5	16,2	726,5	»	2	68	17	25,7	W	N	calme	id.	Id. dès 1 h. s.	pluie	39	18,4	»
28	18,5	9,5	13	725,8	20,3	1,3	88	13,3	10,9	W	W	fort	couvert	Id. par intervalle tout le jour.	couvert	405	18,3	»
29	18,5	7,5	16,3	726,2	10,5	0,7	78	22,2	76,4	N	S	faible	beau		très beau	45	18,7	»
30	24,5	7,7	18	728,1	»	2,6	72	23,2	86,6	N	N	id.	id.		id.	45	19,2	»
31	25,7	9,5	19,2	728,8	»	3,5	73	26,1	86,6	—	N-N-W	id.	id.		id.	44	19,4	»
Moyennes ou Totaux.	28°5	12,5	20,7	725,96	139,6	3,18	71,35	26°06	73°68							419	20°34	

Le 6, orage au N-W de 8 à 10 h. m, de 10 h. 30 à midi, à partir de 11 h 30, pluie très forte. — Le 10, à 11 h m, pluie, éclairs et tonnerres, à midi 30, pluie forte un moment cesse à 5 h. s. — Le 16, pluie légère à midi, très forte de 4 à 5 h. avec éclairs et tonnerres, pluie continue jusqu'à 8 h. s — Le 18, à 4 h. m., orage assez fort, grande pluie dure 30 m. — Le 19, à 1 h. 20 m., orage très fort, éclairs et tonnerres intenses, grande pluie dure 25 m. — Le 24, orage à 6 h. 45 m. jusqu'à 7 h. 10, pluie. — 26, départ des martinets — 29, neige à la Tournette, à 8 h. 45 s., bolide à l'Est d'Annecy, direction W à Est très lumineux. — 30, passage des martinets. — Moisson à partir du 5 se termine vers le 25. Vers la fin du mois commence celle de l'avoine. AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE : Les hommes de science de la Savoie (suite et fin), par M. Jules Philippe.
Les terrains tertiaires dans le massif des Beauges, par M. le Dr Hollande.
Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie, pendant l'année 1883, par M. E. Tissot.
Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, par M. Serand.
Séance de la Société Florimontane d'Annecy.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite et fin)

VII.

Frézier mourut à Brest, le 16 octobre 1773, après une vie de travail incessant et une heureuse vieillesse. Il possédait une large érudition scientifique qui le plaça au nombre des plus savants ingénieurs français du XVIIIe siècle ; il joignait à ses connaissances exceptionnelles en architecture, en mathématiques, une solide instruction littéraire dont on trouve une preuve dans la multiplicité des citations de Virgile, d'Horace, d'Ovide que contiennent les préfaces de ses ouvrages et le texte de quelques-uns des mémoires qu'il a publiés.

Mais nous ne saurions mieux faire, pour terminer l'histoire de ce Savoyard qui a fait honneur à son pays, que de citer les passages suivants de son *Eloge historique* écrit par un homme qui l'a connu, M. de Marguery, secrétaire de l'Académie de Marine de Brest [1]. C'est un éloge, il est vrai, et l'on sait que ce genre ne comporte pas ou presque pas de critique ; mais il faut ajouter que les appréciations de M. de Marguery sur la valeur scientifique et les qualités morales de Frézier, sont confirmées par plusieurs publications contemporaines. Voici comment le secrétaire de l'Académie de Marine s'est exprimé :

« Il aimait tous les arts ; il en cultivait la plus grande partie, et réussissait dans ceux qu'il cultivait. La peinture et la poésie le délassaient d'occupations plus sérieuses. On conserve dans sa famille des tableaux d'histoire qui auraient fait la réputation d'un peintre de profession ; il faisait des vers agréables, que sa modestie ne lui permettait de montrer qu'à ses amis ; et ce qui justifie son goût, c'est le cas qu'il faisait des poésies de Rousseau [1].

« Nous avons dit qu'il avait une grande facilité pour apprendre les langues : il en possédait plusieurs ; mais de toutes les langues, soit anciennes soit modernes, la latine était celle à laquelle il donnait la préférence. Il entretenait une correspondance très étendue avec les savants et les gens de lettres ; ils le consultaient avec confiance ; et il leur faisait part de ses lumières avec sincérité : son estime pour les personnes instruites allait jusqu'au respect, et il avait pour l'ignorance présomptueuse un mépris dont il ne pouvait se défendre. Il ne connut jamais l'envie que, sans penser trop avantageusement de lui-même, il regardait dans l'envieux comme l'aveu le plus humiliant de sa faiblesse. Il s'intéressait si vivement aux progrès des sciences et des arts, que lorsqu'il apprenait que l'on avait fait quelque nouvelle découverte, il en ressentait autant de satisfaction que l'inventeur lui-même. Il ne connaissait ni la prévention, ni l'esprit de parti : il était cartésien, et n'en admirait pas moins Newton ; il aimait les spectacles ; il donnait la préférence à la comédie sur la tragédie, comme plus conforme à la gaîté de son caractère ; il regardait Molière comme au-dessus de tout ce que l'antiquité avait de plus parfait. Il aimait Quinault ; et le jugement de Boileau sur ce grand homme (*sic*), n'altéra jamais le plaisir que le poète des grâces lui faisait éprouver.

« Sa passion pour la lecture ne se ralentit point avec ses forces. Cinq ans avant sa mort, sa vue s'étant affaiblie, il se faisait lire, six heures par jour, surtout des livres d'histoire et de voyages ; il avait pris pour ceux-ci et pour la navigation un goût particulier, quoiqu'il n'eût jamais été navigateur par état. Son esprit et sa gaîté le rendaient l'âme et l'idole de ses sociétés ; il se plaisait dans celle des femmes et des jeunes gens qui, malgré son grand âge, le recherchaient avec empressement. La vivacité de ses saillies, le ton d'une excellente plaisanterie, la finesse de ses réflexions jetaient dans sa conversation un intérêt qui lui soumettait tous les esprits, et sa douceur lui conciliait tous les cœurs.

[1] Cet *Eloge* a été publié dans le *Nécrologe || des Hommes célèbres || de France || . par une société || de gens de lettres.* Année 1775. — Paris, de l'Imprimerie de G. Desprez, imprimeur du Roi.

[1] Jean-Baptiste Rousseau.

Digitized by Google

« Sa mémoire surprenante, qui ne lui manqua que par intervalles dans ses derniers jours, lui fournissait au besoin mille anecdotes singulières et curieuses, et des citations heureuses, toujours à propos et sans prétention. Il regardait le jeu comme le fléau des sociétés et le tombeau de la conversation ; les seuls jeux qu'il se permit étaient le tric-trac et les échecs. — Il était sobre, simple, sans faste, se servant lui-même pour avoir occasion de faire plus d'exercice. Né avec une forte constitution, il n'a jamais essuyé dans sa vie que deux maladies, l'une à Saint-Domingue, dont le climat était alors très contraire aux Européens, et une attaque d'apoplexie, quinze ans avant sa mort; mais, ni cette attaque, ni son âge avancé n'avaient altéré son enjouement, ni affaibli son esprit, qu'il a conservé jusqu'au dernier moment.

« Son caractère noble et ferme, sans orgueil, ne pouvait se plier au manège et à l'intrigue ; jamais il n'eut l'esprit d'être courtisan ; aussi a-t-il eu peu de part à la faveur. Nous avons observé que son mérite fut peu récompensé. Il fut bon mari, bon père, bon ami et bon citoyen : on l'a vu plusieurs fois s'affliger en apprenant qu'on accueillait des projets qu'il croyait contraires au bien de l'Etat, ou qu'on faisait des dépenses ruineuses ou inutiles. Il était très attaché au corps du génie, qui le considérait et qui s'honorait d'un tel officier. A l'entendre, on eût été tenté de l'accuser d'un peu d'égoïsme, mais il parlait de lui comme il eût parlé d'un autre, et se citait pour s'en estimer davantage.

« Il mourut le 16 octobre 1773, emportant les regrets de tous ceux qui le connaissaient et de ses deux filles, mariées l'une et l'autre avec des officiers de la marine; l'une avec feu M. Coatudavel, mort lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis : il a laissé plusieurs enfants; l'autre, avec M. Grenier, actuellement lieutenant de vaisseau et membre de l'Académie de Marine : celle-ci est la plus jeune; elle a toujours demeuré avec son père : elles lui ont prodigué l'une et l'autre les soins les plus assidus, et n'ont cessé, jusqu'à son dernier soupir, de lui donner des preuves de leur tendresse.

« Il reste du nom de M. Frézier un petit-fils [1], dont le père, lieutenant de vaisseau, commandant un bâtiment du roi, périt avec toute sa fortune sur la côte d'Arcasson, par le coup de vent du mois de décembre 1768.

« Amédée-François Frézier a rendu ce nom cher aux lettres, aux arts, aux sciences qu'il cultiva avec succès, au corps du génie dont il accrut les lumières, à l'Académie de Marine dont il fit longtemps l'ornement, à la société dont il fit les délices. »

Le portrait de François-Amédée Frézier a été donné par sa famille à la commune de Vailly; il orne la salle du conseil municipal. Frézier porte le costume de colonel du génie de l'époque, avec l'habit rouge ; sa figure mâle, aux traits accentués, accuse la robusticité du corps, comme son regard pénétrant dénote une intelligence exceptionnelle.

JULES PHILIPPE.

[1] Le petit-fils de Frézier, qui se nommait Claude, mourut prématurément, comme son père, et dans un naufrage devant l'Ile-Dieu, en 1783. Il s'était aussi occupé d'études scientifiques; la Société Florimontane d'Annecy possède un mémoire manuscrit rédigé par lui et intitulé : *Nouvelle théorie du mouvement des planètes, tant de celles qu'on appelle principales que de celles qu'on appelle satellites et des comètes; avec une Nouvelle Pratique courte et facile pour calculer avec précision leurs anomalies vraies et leur distance à l'Astre, autour duquel chacune d'elles se meut, pour chaque anomalie moyenne proposée, par la seule trigonométrie rectiligne. Le tout éclairé par des exemples et des figures*, par C. Frézier, 1783. *Revue*, 1865, p. 91.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

Les terrains tertiaires dans le massif des Beauges.

MONTAGNE DU CHARBON. — J'ai déjà eu l'occasion de donner la coupe du Trélod [1]. Depuis, je l'ai revue plusieurs fois. Il est nécessaire d'y signaler quelques corrections.

A l'ouest de cette coupe est une grande arête d'urgonien offrant un passage assez dangereux descendant sur Doucy. Le calcaire urgonien est recouvert par un grès vert, tendre, représentant le gault. On a ensuite 100 à 150 mètres de craie, dans laquelle on trouve l'*Inoceramus cripsi*, des fragments d'ananchites et de mauvais échantillons de *Belemnitella mucronata*. La craie est toute couverte de prés ; à son extrémité Est, elle est recouverte par des rochers nummulitiques formés par un poudingue à gros cailloux roulés, mal cimentés par du carbonate de chaux. Les nummulites y sont abondantes et de grande taille.

A l'est de ces rochers nummulitiques on a de nouveau des prés, reposant sur des schistes à *Cyrena Vapincana* et *Cerithium elegans*. Ces dépôts à cyrènes avec amas de matières charbonneuses forment une longue bande de 40 à 50 mèt. d'épaisseur sur tout le versant ouest de la montagne, sauf l'interruption due au cirque des chalets de Planay et de Rosay.

Plus à l'est est un rocher en V formé de calcaires et de grès renfermant *Natica angustata*, de nombreux *pecten* et de petites nummulites (second niveau). Au milieu de ce pli sont des schistes micacés. Vers le Trélod ces calcaires et ces grès sont plusieurs fois repliés sur eux-mêmes et les schistes micacés à fucoïdes et écailles de poissons situés au milieu de ces plis sont assez développés. Puis, à l'Est, réapparaissent successivement les schistes à cyrènes, le poudingue nummulitique, la craie, le gault et l'urgonien formant l'immense muraille du Trélod (2185^{m}).

A la dent des Portes, les dépôts sont moins tourmentés, mais disposés dans le même ordre stratigraphique.

A l'extrémité sud du cirque des chalets de Planay, les calcaires et les grès nummulitiques à *Natica angustata* et *pecten* présentent un plissement très curieux, dans le bas duquel on voit apparaître le poudingue nummulitique si bien développé à l'est des prés de la Dent-des-Portes. Les dépôts tertiaires butent, à l'est, en faille contre l'urgonien. *(Voir la coupe n° 1.)*

Au nord des chalets de Planay et de Rosay, les terrains tertiaires sont bien développés. Ils s'y présentent avec des plissements aussi variés que ceux du Trélod.

[1] *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*, 5e session.

Digitized by Google

Extrémité Sud du Cirque des Chalets de Planay
Mgne du Charbon.

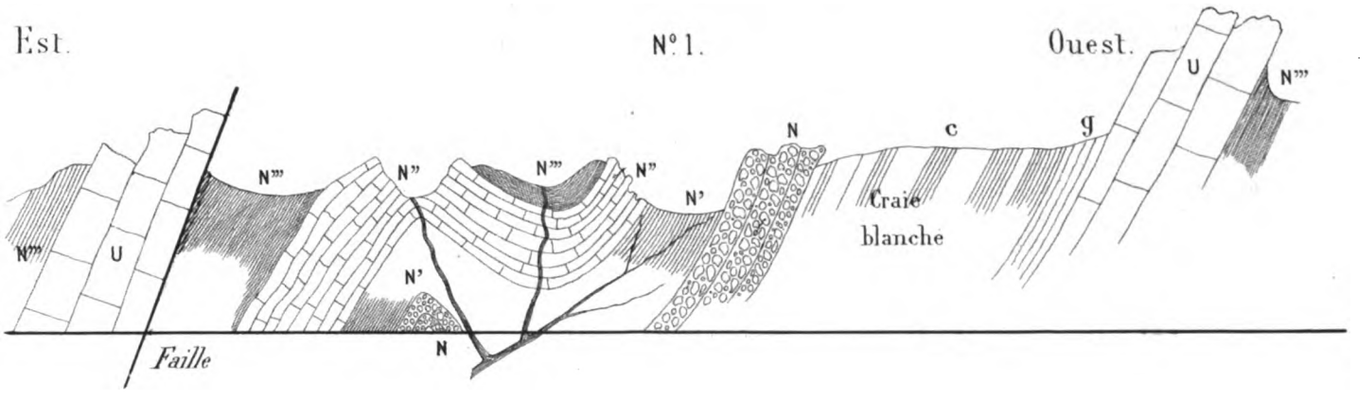

N''' *Marnes à* Echinospatangus Cordiformis.
U *Urgonien* ..... *épaisseur* ..... 150 m.
g *Gault* ..... " ..... 8 m.
c *Craie blanche* ..... " ..... 100 m.
N *Poudingue à* Num. Lucasana, Num. Ramondi ..... " ..... 15 m.
N' *Schistes à lignites à* Cyrena Vapincana ..... " ..... 40 m.
N'' *Calcaires et Grés à* Natica Angusta *et* Num. Striata ..... " ..... 35 m.
N''' *Schistes à fucoïdes et écailles de poissons* ..... *très variable*.

Plateau des Déserts — Extrémité Nord.

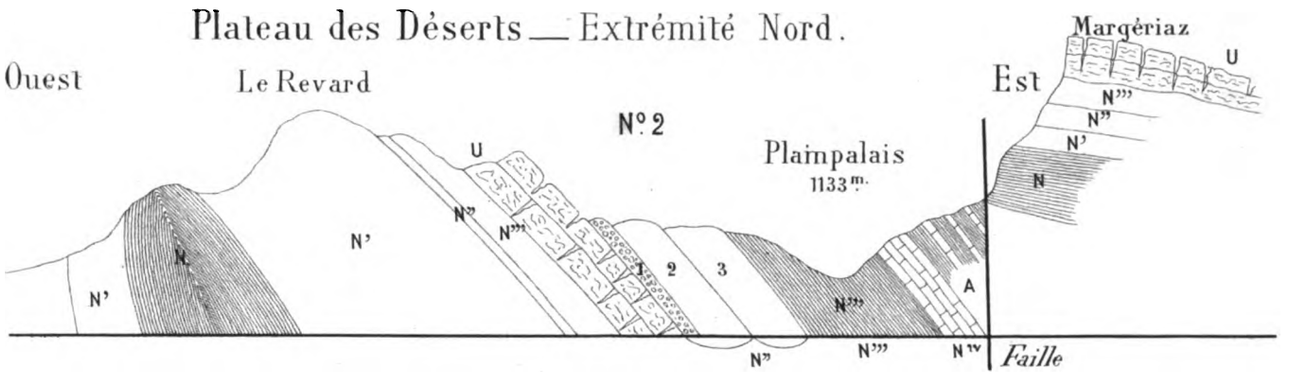

N *Marno calcaires*.
N' *Marno-calcaires à* Pygurus rostratus *et* Ostrea Macroptera ..... *épaisseur* ..... 400 m.
N'' *Marnes à* Amm. Radiatus ..... " ..... 15 m.
N''' *Marnes à* Echinospatangus Cordiformis ..... " ..... 100 m.
U *Calcaire blanc à chames* (Urgonien) ..... " ..... 100 m.
N'' *Poudingue et Sable (second niveau nummulitique)* ..... " ..... 40 m.
N''' *Schistes et Calcaires à fucoïdes et écailles de poissons* ..... " ..... 250 m. ?
N'v *Grés mollassiques* ..... " ..... 100 m.
A *Marnes rougeâtres à* Helix Ramondi *avec* Helvétien *à la partie supérieure* ..... " ..... 50 m.

Cluse d'Aillon — Rive gauche.

Est — Ouest

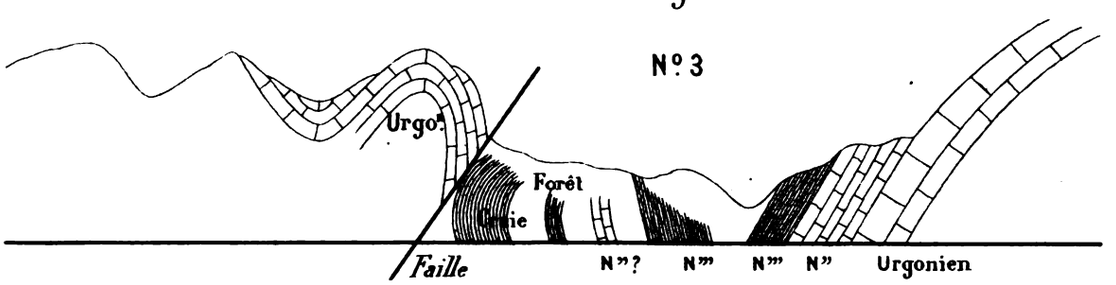

N'' *Calcaire grossier à* Natica Angusta *et* Num. Striata ..... *épaisseur* ..... 50 m.
N''' *Schistes à fucoïdes et écailles de poissons* ..... *très-variable*.

Lith. A. Perrin, Chambery.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les schistes charbonneux à *Cyrena Vapincana* et *Cerithium elegans* se rencontrent ici, principalement sur l'arête Est de l'urgonien terminant la vallée haute de la montagne du Charbon.

En résumé, on a de bas en haut :

Craie..... A.
Poudingue grossier, nummulitique..... (*n*)
Schistes à lignites à *Cyrena Vapincana* et *Cerithium elegans*..... (*n'*)
Calcaires et grès à *Natica angustata* et nummulites..... *n''*
Schistes à fucoïdes et écailles de poissons (Flysch) *n'''*

VALLÉE DU CHATELARD A ENTREVERNES. — Au Châtelard, les terrains tertiaires se présentent comme à la montagne du Charbon, mais dans des conditions plus difficiles pour l'étude. Le poudingue et le calcaire nummulitiques *n'* de la base, sont bien développés et riches en nummulites, telles que *Num. Lucasana, Num. Ramondi,* etc. A la base du petit hameau, dit des Garins, on trouve un grès tendre, jaunâtre, avec *pecten* et *natica* représentant l'horizon *n''* de la montagne du Charbon. Dans les champs cultivés du hameau des Garins ou sur le sentier menant à Bellecombe, on rencontre les schistes micacés à fucoïdes et écailles de poisson *n'''* recouverts, vers le mont de la Croix, par des grès mollassiques qui se trouvent ainsi sur l'horizon des grès de Taviglianaz.

Les mêmes dépôts se retrouvent aux mines de lignites d'Entrevernes. Ainsi à Entrevernes, comme au Châtelard et à la montagne du Charbon, les schistes à lignites caractérisés par de nombreux fossiles décrits depuis longtemps par MM. Hébert et Renevier [1] sont placés entre deux couches à nummulites. Ce sont surtout les coupes de la montagne du Charbon qui permettent d'établir ce fait.

VALLÉE DES DÉSERTS. — Nous connaissons déjà les dépôts tertiaires des prés des Maréchaux situés sur le versant Est de la montagne de Saint-Jean (1371^m) [2], je n'y reviendrai pas. Au nord de la vallée des Déserts, du Revard au Margériaz, on rencontre dans ces dépôts, un ordre de superposition très important, par suite de la présence des marnes aquitaniennes recouvrant les schistes et les calcaires à fucoïdes. En voici le coupe. (*Fig.* 2.)

N N' N'' N''' N^{IV} représentent toute la série du crétacé inférieur jusqu'à l'urgonien inclusivement ;

n''. { 1. Poudingue ;
2. Calcaire siliceux à *natica angustata ;*
3. Sables blancs avec fossiles, ce qui prouve qu'ils ne sont pas d'origine geysérienne, ainsi qu'on l'a dit ;

n'''. Schistes et calcaires à fucoïdes et écailles de poissons (flysch) ;

n^{IV}. Grès mollassiques ;

A. Marnes rougeâtres, avec cristaux de gypse, *Hélix Ramondi* et bancs de grès grossier [3].

VALLÉE DES AILLON. — Les calcaires nummulitiques se montrent à la combe du Servin (1514^m) ; ils sont bien développés au nord du col des Près. Ils reposent ici directement sur le calcaire urgonien (*voir la coupe n° 3*) et renferment de petites nummulites avec *natica angustata* et autres fossiles de l'horizon *n''*. Ces calcaires sont surmontés par les schistes à fucoïdes et écailles de poissons *n'''*. A la combe du Servin et à la combe Noire, on trouve sur ces schistes des grès mollassiques *n*^{IV}. On retrouve les mêmes dépôts, sur une assez grande surface, au nord de la vallée. De ce côté, sur la nouvelle route d'Aillon-le-Vieux au Châtelard, on trouve sur les schistes à fucoïdes et les grès mollassiques, des marnes rougeâtres avec nombreux cristaux de gypse et quelques bancs de grès verdâtre. Ces marnes, absolument semblables à celles du col de Plainpalais et de Leschaux, à *Hélix Ramondi,* représentent l'aquitanien. Elles se relient aux marnes rougeâtres du col de Plainpalais et de Leschaux, en contournant l'extrémité sud du Margériaz, par Lescheraines.

VALLÉE DE LESCHAUX A SAINT-JORIOZ. — On y trouve des marnes rougeâtres alternant avec des grès mollassiques, et le tout est recouvert par de la mollasse marine [1].

VALLÉE DE BELLEVAUX. — Je n'ai rien à ajouter aux coupes données dans le mémoire déjà cité [2].

VALLÉE DE SEYTHENEX AU COL DE TAMIÉ. — Enfin, dans la vallée de Seythenex, on trouve le second niveau nummulitique *n''*, recouvert par des schistes à fucoïdes *n'''* et des grès mollassiques *n*^{IV}.

CONCLUSIONS. — Il résulte de cette étude des terrains tertiaires de la Savoie et de la Haute-Savoie situés dans la zone subalpine que les schistes à lignites, à *Cyrena Vapincana* et *Cethirium elegans,* conservent partout la même position stratigraphique. Il y a dans les dépôts tertiaires du massif des Beauges deux horizons nummulitiques, et toujours les schistes à lignites à *Cyrena Vapincana* sont placés au-dessous du deuxième niveau nummulitique. Enfin, on remarquera que cette étude m'a amené à classer les grès de Taviglianaz au-dessous des marnes d'eau douce de l'aquitanien.

En résumé, l'ordre de superposition des terrains tertiaires dans le massif des Beauges est le suivant :

Helvétien..... *h.* Mollasse marine ;
Aquitanien.... *g.* Marnes rougeâtres à *Hélix Ramondi ;*
Dépôts nummulitiques. { *f.* Schistes alternant avec des grès mollassiques ;
e. Schistes et calcaires à écailles de poissons (flysch) ;
d. Grès et calcaires siliceux à { *Natica angustata ;* *Operculines ;* *Num. striata ;* *Num. allobrogensis ;*
c. Schistes avec lignites, à *Cyrena Vapincana ;*
b. Calcaire grossier, à { *Num. Ramondi ;*
a. Poudingue grossier, à { *Num. Lucasana.*

Dr HOLLANDE.

[1] *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère,* série 2, vol. II, p. 148 à 228.

[2] *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes,* loc cit.

[3] A l'Est du Noyer et de Lescheraines, ces marnes aquitaniennes sont recouvertes par des mollasses marines appartenant à l'helvétien.

[1] Dans cette vallée, on rencontre à l'ouest, soit sur l'urgonien, le gault ou la craie blanche, des marnes rougeâtres, alternant avec des grès mollassiques. Ces dépôts forment une longue bande, du pont d'Entrèves au lac d'Annecy ; les creux des petits cours d'eau descendant du col de Leschaux, mettent ces différents dépôts bien en évidence. A l'est du pont d'Entrèves, les marnes rougeâtres renferment *Helix Ramondi ;* c'est dans les grès, alternant avec ces marnes rougeâtres, que l'on a trouvé, dans le lit du Chéran, au-dessous de Lescheraines, une empreinte de feuille de palmier, probablement le *Sabal Lamanonis.*

Ces marnes rougeâtres, alternant avec des grès mollassiques et représentant l'aquitanien, sont recouvertes par de la mollasse marine formant des dépôts puissants entre Saint-Eustache et Bellecombe. En résumé, je crois que l'on a de la mollasse marine sur toute la partie Est de l'aquitanien, formant ainsi une bande allant de la vallée du Noyer et de l'est de Lescheraines à Bellecombe, Saint-Eustache et le lac d'Annecy.

[2] *Etude stratigraphique du massif des Beauges,* loc. cit.

Digitized by Google

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1883

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température séculaire d'Annecy. — V. Température de l'eau. — VI. Humidité. — VII. Evaporation. — VIII. Pluie et neige. — IX. Lac Léman. — X. Rivière de l'Arve. — XI. Lac d'Annecy. — XII. Orages. — XIII. Résumé agricole.

Les tremblements de terre que nous avons eu l'occasion de signaler dans un précédent compte-rendu, paraissent avoir quitté momentanément les Alpes. Dans toute l'année 1883, nos observateurs de la Haute-Savoie n'en signalent qu'un : c'est à Seythenex, près de Tamié, le 15 septembre. On se souvient qu'en 1881 on en avait compté jusqu'à 7 dans notre département, et 37 dans les montagnes de la Suisse.

En revanche, la chaîne des Apennins a été violemment ébranlée, et la catastrophe d'Ischia est encore présente à tous les esprits. Elle avait lieu le 28 juillet 1883. L'émotion qu'elle venait de produire n'était pas encore calmée que, le 26 août, dans le détroit de la Sonde, une convulsion épouvantable ravageait un archipel florissant et semait de toutes parts la désolation et la mort.

Si nous rappelons ce fait, qui s'est cependant passé très loin de nous, c'est à cause des observations scientifiques auxquelles il a donné naissance, observations dont l'intérêt peut mettre une fois de plus en évidence les liens de solidarité qui unissent entre elles toutes les parties de la terre.

Ainsi, un observateur genevois, M. Plantamour, constatait que l'ébranlement atmosphérique occasionné par l'éruption du Krakatoa s'était fait sentir à Genève, quelques heures plus tard, sur un baromètre enregistreur, avec des retours oscillatoires qui permettaient de conclure que la vitesse de translation de cet ébranlement était la même que la vitesse du son dans l'air.

Dans plusieurs ports de l'Atlantique, on avait inscrit le moment d'arrivée de la vague monstre qui était partie du lieu du soulèvement, et cette étude avait également jeté du jour sur la loi de propagation des marées.

Il n'est pas jusqu'aux fumées provenant de l'éruption qui n'aient excité l'attention de tout un hémisphère par les admirables lueurs dont elles empourpraient les crépuscules d'hiver. A cette curiosité bien légitime s'ajoutaient d'ailleurs une foule de recherches de la part des météorologistes sur la vitesse et la direction des courants aériens qui les entraînaient. Quelques-uns attribuaient même à ces poussières voyageuses un pouvoir rayonnant capable d'influer sur la température des saisons ; l'un d'eux enfin, plus hardi, essayait d'établir un lien entre ces grandes trépidations de l'écorce terrestre et certaines coïncidences astronomiques. Nous avons nommé le capitaine Delauney.

Envisagée au point de vue de ces grandioses phénomènes et des résultats scientifiques dont ils auront été le point de départ, l'année 1883 mérite d'être classée parmi les plus remarquables que nous ayons eu à examiner ; mais elle emprunte une autre source d'intérêt à cette circonstance qu'elle paraît devoir clore la série humide et froide qui a commencé pour nous il y a environ dix-huit ans. Elle marquerait à nos yeux l'aurore d'une période plus normale, n'excluant pas sans doute telle ou telle année à physionomie exceptionnelle, mais dans laquelle du moins on verrait généralement les saisons à leur place et l'ensemble des phénomènes atmosphériques se succédant avec leur harmonieuse régularité.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1883	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	722,7	26,8	707,4	26,1	681,4	25,6
Février...	727,8	30,7	715,5	28,6	686,0	27,6
Mars.....	717,1	29,2	701,6	25,4	675,5	25,1
Avril.....	720,6	18,1	704,6	19,7	679,0	18,8
Mai.....	721,2	19,8	705,6	20,2	680,5	19,7
Juin.....	723,1	12,1	707,0	12,1	682,0	11,4
Juillet....	723,1	10,8	707,8	10,9	682,8	9,6
Août.....	726,3	6,7	709,7	6,3	685,0	5,9
Septembre.	722,8	13,6	706,6	15,9	681,9	15,8
Octobre...	725,0	21,1	709,1	21,7	683,2	16,5
Novembre.	724,1	16,9	708,4	17,9	682,5	14,6
Décembre.	725,7	19,8	710,2	19,5	683,3	18,0
Année..	723,37	18,80	707,79	18,69	681,92	17,38
Extrêmes	740,7 le 23 fév. 701,4 le 26 mars.		724,6 le 23 fév. 688,6 le 10 mars.		697,8 le 23 fév. 662,1 le 10 mars.	
Différences	39,3		36,0		35,7	

Extrêmes observés à la station du Semnoz (altitude 1,650m), 639,7 le 23 février ; 604,7 le 10 mars ; différence 35 millimètres.

La station des Contamines-sur-Saint-Gervais, dans le bassin de l'Arve (altitude 1184m), est pourvue d'un baromètre anéroïde qui a été réglé au niveau de la mer. Les extrêmes observés aux Contamines sont : le 23 février 780 millimètres, et le 9 du mois suivant 742, ce qui accuse un écart total de 38 millimètres. La station des Contamines a été créée en 1881 sur l'initiative de M. Puiseux, de l'Institut, récemment décédé.

II. — Vents.

Il y a peu de différence entre cette année et l'année précédente pour le régime des vents : nous avons encore à Annecy 44 jours de vent d'Est contre 63 de vent du Nord, ce qui fait plus de 100 jours de courants froids dans toute l'année. La relation que nous avons cru pouvoir établir l'an dernier entre cette orientation et la quantité de neige tombée se vérifie d'ailleurs, car les épaisseurs mesurées en 1883 diffèrent très peu de celles de 1882, c'est-à-dire qu'elles continuent d'être bien supérieures à la normale.

Digitized by Google

III. — Température de l'air.

Observations faites à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1882	Annecy (448m) maxima	Annecy minima	Annecy moyennes	Mélan (629m) maxima	Mélan minima	Mélan moyennes	Leschaux (931m) maxima	Leschaux minima	Leschaux moyennes
Janvier.	6°2	-1°9	2°1	3°9	-3°6	0°1	3°0	-3°6	-0°3
Février.	10,4	-0,7	4,9	8,6	-2,2	3,2	4,5	-1,9	1,3
Mars...	9,1	-2,1	3,5	6,4	-4,7	0.8	1,9	-4,7	-1,4
Avril..	16,3	2,6	9,4	14,2	1,1	7,7	7.9	0,9	4,4
Mai....	22,4	7,1	14,8	19,0	5,2	12,1	13,9	5,8	9,9
Juin...	25.6	10,2	17,9	20,8	8,4	14,6	16,0	7,7	11.8
Juillet.	26,2	11,5	18,9	22,7	9.5	16,1	19,0	9,3	14,2
Août...	27,8	10,3	19,0	24,3	8,0	16,2	19,1	9,4	14,3
Septre..	22,2	10,3	16,2	19,1	6,9	13,0	14,9	6,9	10,9
Octobre.	15,8	4,3	10,1	13,0	2.7	7,8	9,3	2,6	5,9
Novre..	10,1	0,5	5,3	9,2	-0.4	4,4	5,4	-0,4	2,5
Décre..	2,9	-4,0	0,5	1,3	-8.4	-3.6	-0,3	-5,7	-3,0
Année.	16,25	4,01	10,13	13,54	1,87	7,71	9°55	2°19	5°87
Extrêmes	+ 35°5 le 9 juillet — 14,0 le 9 décre 49,5			+ 33°3 le 14 août — 21,3 le 9 décre 54,6			+ 27°5 le 9 juillet — 13,1 le 13 mars 40,6		

Extrêmes observés au Semnoz (altit. 1650m) : 23°7 le 16 juillet, —15°9 le 19 mars, écart 39°6.

Aux Contamines-sur-Saint-Gervais (altit. 1184m) : 30°2 le 14 août, — 15° le 8 décembre, écart 45°2.

A Chamonix (altit. 1044m) : 31°8 le 14 août, —19° le 9 décembre, écart 50°8.

A Thônes (altit. 625m) : — 14° le 9 décembre.

A Douvaine (altit. 428m) : 36°5 le 9 juillet, —8°5 le 7 décembre, écart 45°.

Ce que nous venons de dire sur les vents explique la faible valeur des minima. Nous avons encore de chaudes journées, les maxima thermométriques se maintiennent à peu près à leur hauteur normale, mais les nuits sont rafraîchies outre mesure, particulièrement dans les saisons de transition.

Une remarque doit être faite à propos de cette année ; c'est que l'été, quoique très orageux, a présenté une série de jours très froids, en juillet comme en juin, et que les chaleurs tardives du mois d'août, qui a été beau, n'ont pas suffi à compenser pour l'agriculture les pertes dues au mauvais temps.

IV. — Température séculaire d'Annecy.

Nous sommes heureux de pouvoir enfin donner les résultats généraux des observations commencées depuis plus d'un siècle par le docteur Joseph Despine, poursuivies après sa mort par le chanoine Vaullet, notre regretté président, et tenues ensuite à jour par la Commission de météorologie.

Le dépouillement des cahiers du docteur Despine a demandé beaucoup de temps : les observations étaient faites trois fois par jour, et il a fallu en dégager les moyennes au moyen d'une formule. Elles sont résumées dans le tableau qui suit, et placées en regard de celles que nous avons déjà mentionnées dans un précédent compte-rendu, ces dernières se rapportant aux cinquante ans qui viennent de finir. Celles de M. Despine comprennent les soixante années antérieures ; les unes et les autres sont condensées dans une troisième colonne qui exprime la moyenne de nos cent dix ans d'observation.

Moyennes Températures mensuelles	de 1773 à 1832 (60 ans)	de 1833 à 1882 (50 ans)	de 1773 à 1882 (110 ans)
Janvier	—0°746	0°293	—0°274
Février	1,484	2,237	1,826
Mars	4,610	5,347	4,945
Avril	8,856	9,573	9,181
Mai	13,836	14,139	13,974
Juin	16,775	18,147	17,398
Juillet	19,109	20,123	19,570
Août	19,038	19,196	19,110
Septembre	15,114	15,856	15,451
Octobre	10,082	10,847	10,430
Novembre	4,904	5,067	4,978
Décembre	1,017	0,988	1,004
Année	9°506	10°151	9°799

Extrêmes observés pendant les 110 ans : — 19°4 le 31 décembre 1788 ; +36°2 les 14 et 16 juillet 1793. Ecart maximum 55°6.

Une chose surprend dans ce tableau : c'est une différence de température persistante au profit des cinquante dernières années. Onze mois sur douze ont gagné, et l'excédant pour les mois de juin et juillet dépasse 1° : un seul a perdu, c'est le mois de décembre, et encore le déficit est-il insignifiant, d'où il semblerait juste de conclure que notre climat s'est adouci.

Ce fait avait déjà frappé le chanoine Vaullet, qui croyait pouvoir l'attribuer aux causes suivantes : déboisement, — extirpation des haies, — défrichement des terres incultes, — multiplication des routes, — desséchement des marais [1].

Il est présumable que ces divers travaux auront amélioré l'état hygrométrique de notre pays, en y rendant l'évaporation plus facile et la neige moins persistante. Le relevé des jours de pluie semblerait d'ailleurs fortifier cette conjecture. Ainsi la dernière période de cinquante ans ne compte que 131 jours pluvieux par année, tandis qu'il y en a eu 136 en moyenne dans la période antérieure de soixante ans. Le nombre des jours neigeux n'est plus aujourd'hui que de 19 au lieu de 20 : c'est encore un petit appoint à l'avantage du climat actuel.

On ne s'imaginera cependant pas que toutes nos années soient devenues meilleures qu'autrefois et que de leur côté nos ancêtres aient toujours eu plus froid que nous. Le tableau suivant montrera, au contraire, qu'ils ont eu de belles séries de chaudes saisons, tandis qu'il nous arrive assez fréquemment à nous de rencontrer des étés frais et humides faisant suite à des hivers doux et malsains.

Températures séculaires d'Annecy, résumées par saison et par période de cinq ans.

Les années de bon vin, qui sont la résultante assez exacte des divers facteurs de la température, se répartissent entre les deux grandes périodes que nous avons considérées de telle façon que nos ancêtres n'ont rien non plus sous ce rapport à envier à leurs descen-

[1] *Etudes climatologiques sur le département de la Haute-Savoie*, par P.-M. Vaullet, Savy, éditeur à Paris, 1870.

Digitized by Google

dants. De 1773 à 1832, ils ont eu huit années de vin : 1781, 1788, 1793, 1795, 1804, 1811, 1822 et 1827. Nous n'en avons pour notre part qu'une demi-douzaine à leur citer durant les cinquante ans qui suivent, ce sont : 1834, 1846, 1854, 1865, 1868 et 1870.

Lustres	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Année
1773—1777	0°510	8°496	16°875	9°740	8°905
1778—1782	1,399	9,881	19,363	10,015	10,165
1783—1787	—0,420	8,069	17,974	9,752	8,844
1788—1792	0,079	10,058	19,197	8,495	9,457
1793—1797	0,909	8,148	18,406	10,476	9,485
1798—1802	—0,026	7,539	17,620	9,443	8,644
1803—1807	1,041	8.182	18,757	10,978	9,739
1808—1812	0,217	9,677	18,312	10,621	9,707
1813—1817	0,899	8,767	16,709	10,320	9,174
1818—1822	1,753	9,987	18,520	10,173	10,108
1823—1827	1,076	9,461	18,563	9,911	9,753
1828—1832	- 0,418	10,941	19,389	10,485	10,099
1833—1837	0,141	8,197	18,235	8,699	8,818
1838—1842	0,967	9,095	18,142	10,048	9,563
1843—1847	2,535	10,734	20,424	12,481	11,543
1848—1852	2,015	9,566	19,953	10,915	10,612
1853—1857	1,219	9,441	19,665	11,193	10,379
1858—1862	1,263	10,395	19,546	11,407	10,653
1863—1867	0,939	10,025	18,457	10,163	9,896
1868—1872	0,731	9,801	18,716	9,975	9,806
1873—1877	1,091	9,241	19,464	10,339	10,034
1878—1882	0,825	10,368	18,952	10,668	10,203
Moyennes	0°852	9°366	18°693	10°286	9°799

L'hiver comprend : décembre, janvier et février ; le printemps, mars, avril et mai et ainsi de suite pour les autres saisons.

(A suivre.) E. Tissot.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY, EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus ; 2° Notes du Comité révolutionnaire ; 3° Observations.

(Suite)

49. — Ugines. — Joseph-Marie Lachenal, 53 ans.

Notes : Certificat du 23 nivose, vu et approuvé par la Société régénérée d'Annecy, et ensuite par le Directoire du district. A cette pièce est jointe une attestation des officiers de la garde nationale d'Ugines, du 12 germinal, à forme duquel Lachenal est commandant de la dite garde nationale, s'est toujours comporté en parfait républicain, a toujours manifesté des sentiments du patriotisme le plus pur.

Plus une attestation de la Société populaire d'Ugines du 20 ventose qui déclare que le dit Lachenal est membre de la Société, qu'il a fait don à la commune d'un drapeau et d'une caisse, à la République de deux selles, trois housses, deux brides et une paire d'éperons, qu'il a fourni 32 livres de pain aux frères d'armes l'été dernier, deux chemises et une paire de bas, vingt livres pour l'acquis du bœurre à envoyer à Paris, et 100 livres pour les frais à faire par la Société.

Il y a de plus en sa faveur diverses attestation sdes officiers des bataillons de volontaires qui ont été cantonnés à Ugines, suivant lesquels il a marché lui-même contre l'ennemi, a fait feu sur eux, et a constamment donné des marques d'un grand patriotisme.

50. — Ugines. — Jeanne-Josephte Loche, épouse du précédent, 41 ans.

Notes : Certificat de civisme du 12 ventose, visé par le Comité de surveillance, et la Société populaire tant pour elle que pour l'épouse du dit Joseph-Marie Lachenal, portant mention de leur civisme au procès-verbal pour avoir déposé sur le bureau trois sacs pleins de chemises, bas et autres objets en dons patriotiques, produit de la cueillette qu'elles ont faites dans leur commune.

Observations : A.

La commune est celle qui est le plus à la hauteur.

51. — Ugines. — Marie-Christine Deridde, veuve Magdelain, 50 ans.

Note : Certificat de civisme du 5 ventose, visé par la Société populaire.

Observations : A.

52. — Balme-de-Sillingy. — Bernardine Cirasse.

Notes : N'a rien produit.

52 bis. — Thusy — Guillaume Latard, 43 ans.

Notes : Certificat de civisme du 15 ventose, visé par le Comité de surveillance ; accompagné d'une déclaration soit de la municipalité soit du Comité, où les faits de son civisme sont certifiés, ainsi que sa profession de laboureur qu'il a constamment professée.

(A suivre.) Eloi Serand.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 AOUT 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président dépouille la correspondance, qui comprend :

1° Lettres de remerciements des lauréats du dernier concours d'histoire et de poésie ;

2° Lettres de M. le Président de l'Académie de Savoie, informant la Société que le Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, qui devait avoir lieu à Montmélian, cet été, est remis à l'année prochaine, et que l'Académie de Savoie a voté, dans sa séance du 26 juin, l'impression d'un mémoire manuscrit qui a un grand intérêt pour Annecy ; c'est le journal d'un de ses habitants, témoin oculaire des principaux événements qui s'y sont passés de 1598 à 1626.

La *Revue* a pu déjà, dans son précédent numéro, en donner une idée générale et des extraits dûs à l'obligeance de M. F. Mugnier, vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry ;

3° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences invitant la Société à prendre part à sa prochaine réunion, qui aura lieu à Blois au mois de septembre ;

4° Circulaire de l'Alliance française pour la propagation de la langue française.

Le Secrétaire présente un rapport sur l'état de la Société et sur sa situation financière au 1er juin 1884.

Digitized by Google

La Société comprend 119 membres, dont 60 effectifs et 59 correspondants; elle échange la *Revue* avec *cent et un* journaux ou revues scientifiques français et étrangers, et douze journaux non scientifiques.

La Société arrête sur la proposition du nouveau secrétaire les mesures à prendre pour assurer le service régulier de la *Revue*.

M. Jules Philippe fait une communication sur un membre de la famille Pâris, d'Annecy, dont un de ses membres a joué un certain rôle. Il s'agit de Joseph Pâris, dit le *chevalier de Lépinard* ou *Lespinar*, né à Annecy le 23 juin 1744. Esprit aventureux, Joseph Pâris s'était expatrié et il était devenu capitaine de vaisseau au service des Etats-Unis pendant la guerre de l'Indépendance ; son vaisseau fut le premier qui entra dans un port français sous le pavillon américain. Il reçut, en récompense de ses services, une immense plantation du nom de *Lépinard*, nom qu'il s'appropria comme une sorte de titre nobiliaire. Louis XVI le nomma chevalier de Saint-Louis.

Pâris de Lépinard accompagna le fameux aéronaute Blanchard dans plusieurs de ses voyages aériens, notamment le 27 août 1785, de Lille à Sisteron.

M. Jules Philippe se propose de faire des recherches sur cet intéressant personnage.

M. Ducis fait observer que le tome XXII des *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, page XI, reproduit comme inédite une inscription d'Aime en l'honneur de *Mercure*. Or, la même a été publiée dans la *Revue savoisienne*, 1867, page 21, et reproduite en 1871 dans les *Questions archéologiques et historiques de Savoie*, page 132.

Le même rappelle qu'on fait généralement mourir le B. Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, à Sainte-Hélène-du-Lac, le 18 juillet 1270. Or, ce château appartenait à la famille de Beaufort, qui le vendit aux de Provana-Carignan. Le prélat serait décédé plutôt au château de Sainte-Hélène-des-Millières, dans les dépendances de son fief de Tournon. C'est le résultat des recherches faites par M. Tremey aux archives de Cour à Turin et à celles de quelques familles de cette partie de la Savoie.

M. Ducis, en lisant plusieurs ventes par subhastation provoquées par les banquiers Asinari à Annecy aux XIVe et XVe siècles, a constaté qu'elles étaient exécutées par le ministère des juifs, auxquels on commettait ainsi l'odieux des procès. Un juif fut même assassiné à Annecy en 1434.

Le même avait constaté dans une séance précédente les banques juives d'Evian et de Thonon, pendant le XIVe siècle, et les mêmes poursuites contre les débiteurs insolvables.

Le même a trouvé une pièce de vers d'un avocat Nouvellet. C'est une critique de tous les travers de la vie sociale à Annecy au siècle dernier.

M. l'Archiviste présente les dons et échanges reçus ces derniers mois. Parmi les dons faits au Musée, on remarque une peau de boa du Tonkin (don de M. Salomon, mécanicien à Annecy), et une collection de minéraux provenant des mines de fer des Asturies (don de M. F. Garcin).

Le Secrétaire, A. Constantin.

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e Année

BULLETIN N° 8 — AOUT 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,4 à Annecy, 684,62 à Leschaux, 708.65 à Mélan. Maxima le 4 à Annecy et Mélan, le 11 à Leschaux ; minima le 27 aux trois stations. Excursion du mercure : 7,1 à Annecy, 8,2 à Leschaux, 7,48 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 28°3, du minima 11°4, à 9 h. du matin 18°9. Moyenne générale 20°1 à Douvaine, où le thermomètre va à 4°5 le 27-28; à Chamonix, 16°2, la température baissant le 24 à 4° et le 31 à 1°5 ; à Mélan 17°04 ; à Leschaux 15°03.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne de 20°6 ; celle de puits, 9°62, et celle de rivière, 14°85.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août : le		4.	11.	18.	25.	...
Thermomètre.	maxima.	21°1	19°8	20°8	17°8	.....
	minima.	2°	10°6	8°8	4°	.....
Baromètre à 0° :		633,8	631,7	620,1	630,6	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 636,1 le 4 et le minimum de 627.6 le 20.

Pluies. — Maximum d'eau recueillie, 151m/m3 en 13 jours à Seythenex ; minimum, 46m/m8 en 10 jours à Rumilly. Au Semnoz, 37m/m5.

Orages. — Aux Gets, le 6, au S-E ; à St-Gingolph, les 6, 14, 19 ; à Douvaine, les 13, 17, 18, 25 ; à Chamonix, les 4, 5, 6, 12 ; aux Contamines, les 4, 6, 12, 18, 19, 26 ; à Sallanches, le 13 ; à Mélan, ...? à Bonneville, les 7, 12, 18, 19, 23 ; à Ann-masse, les 6, 12 (de 3 à 4 h. soir et de 6 h. 50 à 7 h. 35 soir), 14, 18 (de 3 à 4 h. matin et de 10 à 10 h. 30 soir), 19 ; à Seythenex, les 6, 12, 14 (de 2 h. 25 à 3 h. 15 soir et de 9 à 10 h. soir), 18 (de 12 h. 15 soir à 1 h. 20 et de 5 h. 20 à 6 h.), 19, 26 (de 1 h. 30 à 3 h. matin et de 3 à 4 h. 30 soir) ; à Leschaux, le 6, 14, 18, 19 ; à Annecy, les 6 (avec grêle), 7 (la foudre tombe rue Royale), 11, 12, 14, 18 (la foudre tombe sur la maison de la Feuillette, rampe Perrière), 19, 23 ; à Thônes, les 12, 14, 18, 19, 23 ; au Semnoz, le 6.

A Seythenex, pendant l'orage du 6, une trombe d'eau avec grêle donne 33m/m6 en 2 h. 15, passant sur le hameau des Combes, versant W du mont de l'Etoile ; pendant celui du 26, on recueille 42m/m d'eau en 1 h. 30. A Annecy, pendant l'orage du 7, la foudre tombe rue Royale, en face la Visitation, pénétrant par la cheminée, démolit un montant, carbonise un peu le plancher et met le feu dans une armoire où se trouvait du linge, dégâts insignifiants ; le 18, vers 3 h. 35 du matin, la foudre tombe sur la maison de la Feuillette, au sommet de la rampe Perrière, laissant une huitaine de traces de son passage ; dans les combles, elle écorche et laboure un chevron du toit, un sommier de la charpente a un de ses angles enlevé sur une longueur de 3 mèt., et brise des tuiles ; des clefs suspendues dans une chambre sont lancées au loin, des fils de sonnerie électrique sont parcourus par un courant qui perce trois murs pour aller rejoindre du métal placé à l'extérieur de la maison, les fils de la sonnerie ne sont pas fondus, et le feu ne se déclare nulle part. A Vétraz-Monthoux, orage le 12 avec grêle causant quelques dégâts aux vignes, vent très violent déracinant, au hameau de Corly, huit arbres, et plus de vingt sont rompus ou ébranchés, grande pluie ; orage le 14, sans dégâts.

— Le 2, la foudre incendie le village de Longefoy, arrondissement de Moûtiers (Savoie). Un autre orage incendie aussi, dans le même arrondissement, le village de Villarlurin.

Phénomènes accidentels-divers. — Gelée blanche au Semnoz et à Leschaux le 28. A cette dernière station, fort coup de vent le 26, pluie et grêle. Aux environs d'Annecy, on termine la récolte de l'avoine et, dans les premiers jours du mois, on sème les raves et le sarrazin (blé noir), on fait les premiers labours. Les derniers jours, commence la deuxième coupe des foins.

Digitized by Google

BULLETIN N° 8.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Inférieur Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	28°5	10°5	20°2	727,4	»	2,1	73	27°4	86°6	—	N	faible	très beau		très beau	44	19°9	»
2	31	13,5	22	726,1	»	5,1	74	30,2	78,8	S	S	id.	beau		id.	43	21,3	»
3	32	12	22,2	727,5	»	3,5	58	30,4	82,7	—	S	id.	très beau		id.	42	21,4	»
4	33	14	22	728,1	»	3,7	67	30,3	82,7	—	S	id.	id.		id.	42	21,4	»
5	31,7	13,5	21,2	726,8	»	3,3	72	30	82,7	—	S	id.	id.	Eclairs le soir à 8 heures.	id.	41	21,5	»
6	34,5	13,5	22,3	725,2	»	2,6	71	29,3	89,9	S-W	N-N-W	id.	beau	Pluie, grêle, orage.	couv. 1/2	40	21,6	»
7	33,5	14,5	20	725,8	»	2,1	81	27,1	76,4	S-E	S-E	id.	couvert	Orage, pluie, la foudre tombe.	couvert	40	21	»
8	31	11	20	725,2	30	1,8	76	27	78,8	N	S	id.	couv. 1/2		très beau	40	21,6	»
9	31	12,3	20,2	725,2	»	2	89	27,2	86,6	—	S	id.	très beau		id.	39	21,7	»
10	»	»	»	726,5	»	»	»	»	»	—	S-W	id.	id.		id.	385	21,8	»
11	31,5	12,3	23,1	726,8	»	1,5	73	30	90,5	S-W	S	id.	beau	Pluie le soir, orage.	beau	38	21,7	»
12	31,5	13,5	22	724,6	7,3	2,9	62	28,2	51,5	S-W	S	id.	id.	Pl. le soir, orage. Orage pendant la nuit.	couv. 1/2	37	22	»
13	32,5	14,5	21,3	726,2	1,2	2,6	83	28,3	85	—	S	id.	très beau		beau	36	21,8	»
14	29,5	14	22	726,7	»	2,9	66	27,2	71	S	S	id.	couv 1/4	Grande pluie à 8 h. 35 s., orage.	couvert	35	21,4	»
15	30,5	13	19,2	726,4	12	1,7	81	25,2	90,5	—	W	id.	très beau		très beau	34	21,6	»
16	27	10,5	18,2	726,2	»	2,9	80	26,2	90,5	—	W	id.	id.		id	325	21,4	»
17	27,5	10	19	725,8	»	2,4	81	26,1	86,6	—	W	id.	id.		id.	31	21,3	»
18	29	11,5	16	726,1	5	2,8	92	22	35,9	S	E	fort	couvert	Or., pl. à 3 h. 20 m., la foud^re tombe (*).	couvert	31	19,7	»
19	26,5	13	20	724,1	2,6	1,5	91	26,2	85	S-W	S	id.	couv. 1/2	Orage et forte pluie à 6 h. 10 s.	id.	31	21	»
20	28	11	17	724,6	12,7	1,6	80	25,2	94,4	?	S	id.	couv. 1/4		très beau	305	19,6	»
21	26	8,5	16	725,1	»	2,2	71	22	94,4	N	N-W	id.	id		id.	30	19,7	»
22	26	9,5	17,2	725,6	»	2,6	80	24	84,2	W	N	id.	beau		beau	29	19,7	»
23	27	12,5	18	725,6	1	2,3	90	25	82,7	S-W	W	faible	id.	Pluie et orage entre 3 et 4 h. m.	très beau	28	19,8	»
24	28,3	10,5	18,2	725,5	»	2,6	82	26,3	82,7	—	N-N-E	id.	très beau		id.	27	20,7	»
25	29,5	10,5	18,4	725 6	»	2,6	77	»	»	N	N-E	id.	beau	Pluie de 2 à 4 h m.	couv. 1/2	26	21,4	»
26	31	16	18,3	722	2 3	3,2	91	20,1	24,2	W	S	id.	couvert	Pl. à 10 h. m. et de 3 à 5 h. s., puis la nuit.	couvert	255	20,8	»
27	21	10,7	12,3	721,1	12	0,9	77	13,3	16,4	N	W	fort	id.	Pluie de 4 à 5 h. s.	id.	27	19,2	»
28	17	3,7	11	723	2,6	1	80	19,5	89,9	N	W	id.	beau		très beau	28	18	»
29	22,5	8,5	14,4	721	»	2	85	17,1	20,3	S-W	S	id.	couvert	Pluie de 2 à 6 h s.	couvert	27	18,2	»
30	18,5	7,5	13,2	727,8	24	0,6	89	21	86,6	N	S	faible	beau		très beau	295	19	»
31	22,5	6	13	724,2	»	1,7	77	22	85	—	S	id.	très beau		beau	30	18,5	»
Moyennes ou Totaux.	28°3	11,4	18,9	725,4	112,7	2,29	75	25°3	75°6					(*) Pluie à 6 h. s., orage à 9 h. 30 s.		34	20°6	

Le 5, éclairs à 8 h. s. — Le 6, à 2 h. 45 s., orage, grêle et pluie au début durée 8 m., pluie ensuite jusqu'à 3 h. 15. — Le 7, orage à 4 h. 25 s., dure jusqu'à 5 h., pluie ensuite à 4 h. 35, la foudre tombe maison Lionnet, rue Royale en face de la Visitation, quelques légers dégâts. — Le 11, pluie et orage à 7 h. 15 s., jusqu'à 7 h. 45. — Le 12, pluie légère et orage de 7 à 8 h. s., éclairs et tonnerres sont entendus pendant la nuit. — Le 14, orage vers 8 h. 05 s., très violent un moment, grande pluie de 10 m., cessent à 9 h. 40. — Le 18, à 3 h. 20 m., violent orage du S-W jusqu'à 3 h. 45 avec pluie, trois éclairs suivis de tonnerres très intenses et précipités, à 3 h. 35, va en s'éloignant, s'entend encore à 4 h. à une distance d'environ 6 kil., la foudre tombe, maison de la Feuillette, rampe Perrière ; à 9 h. 30 du soir, orage au nord d'Annecy de l'W à l'E jusqu'à 10 h. — Le 19, à 6 h. 10 s., orage du S-W, grande pluie durée 20 m. — Le 23, orage avec pluie entre 3 et 4 h. m.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE : Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie, pendant l'année 1883 (suite et fin), par M. E. Tissot.
Les funérailles de Claude de Granyer, par M. Fr. Mugnier.
Note sur un fragment de jaspe recouvert de petits rhomboèdres d'un carbonate nickélifère, par M. L.
Reconstitution des vignes attaquées par le phylloxéra, par M. A. Constantin.
Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, par M. Eloi Serand.
Bibliographie, par M. Jules Vuy.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1883

(Suite et fin)

V. — Température de l'eau.

Température du lac d'Annecy à 9 heures du matin comparée à la température de l'air et à celle du sol à 0m30 de profondeur.

	Air.	Sol.	Eau.		Air.	Sol.	Eau.
Janvier .	0°6	3°9	5°3	Juillet...	18°7	17°5	20,1
Février..	—0,7	4,4	5,0	Août....	18,0	16,9	19,1
Mars....	1,8	4,5	4,4	Septemb.	13,9	15,6	17,4
Avril...	8,2	8,6	7,6	Octobre..	7,9	11.7	13,6
Mai.....	14,7	12,9	12,6	Novemb.	3,8	8,7	10,2
Juin....	17,5	15,4	16,7	Décemb..	—2,2	4,1	5,5

Moyennes annuelles : air, 8°52 ; sol, 10°35 ; eau, 11°46.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 23°5 le 11 juillet, 2°4 le 24 janvier ; écart 21°1. La saison des bains du lac, réglée sur une température d'au moins 18 degrés, a duré du 29 juin au 5 septembre.

On remarquera que le sol végétal s'échauffe moins que l'air en été, mais aussi qu'il se refroidit moins pendant l'hiver. L'eau épouse peu à peu la température ambiante, mais avec un retard qui se maintient durant la froide saison et lui laisse, en fin de compte, une plus-value par rapport au sol et à l'air.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier .	—1°5	»	»	Juillet...	17°6	13°2	7°8
Février.	0,7	2.9	7,9	Août....	17,8	14,1	9,3
Mars...	0,5	2,0	6,9	Septemb.	13.6	10,9	10,7
Avril...	8,2	6,0	6.2	Octobre .	7,1	8,1	11,9
Mai....	13,5	7,6	5 9	Novemb.	2,5	4,4	11,5
Juin....	16,1	11,1	6,4	Décemb.	—5,0	»	9,5

Moyennes annuelles : air, 7°59 ; torrent, 6°94 ; puits, 8°58.

Températures extrêmes : à la surface du Foron, 14°8 le 28 août, 0°8 le 13 mars ; écart 14°. Dans le puits, 12°1 le 16 octobre, 5°9 le 22 mai ; écart 6°2. On voit combien sont régulières ces fluctuations du puits de Mélan, et combien peu elles diffèrent d'une année à l'autre.

VI. — Humidité.

Etat hygrométrique à 9 heures du matin en 1883.

	Annecy.	Mélan.	Leschaux.		Annecy.	Mélan.	Leschaux.
Janvier ..	90.2	90,6	75,5	Juillet...	70,0	69,0	67,0
Février ..	90,2	84,7	79,7	Août....	76,7	70,4	73,5
Mars....	82,5	78,6	76,2	Septembre	84,8	80,0	74,6
Avril ...	71,3	64,0	66,5	Octobre..	82,2	81,6	77,9
Mai.....	67,0	67,9	68,3	Novembre	87,5	89,0	76,0
Juin.....	70,1	71,9	75,2	Décembre	86,0	95,0	96,0

Moyennes : Annecy 79°87 ; Mélan 78,56 ; Leschaux 75,53.

Les observations de Leschaux sur l'humidité ont commencé dès le mois de juillet 1881 ; c'est par suite d'un oubli qu'elles n'ont pas été inscrites dans les comptes-rendus précédents. Nous nous faisons un devoir de réparer aujourd'hui cette lacune.

Observations sur l'humidité faites à Leschaux en 1881 et 1882.

	1881	1882		1881	1882
Janvier	»	66.5	Juillet	53,5	70,7
Février	»	79,2	Août.....	61,5	72,0
Mars	»	68,0	Septembre .	78,5	83,0
Avril.....	»	67,0	Octobre ...	81,1	74,1
Mai.....	»	69,6	Novembre .	77,0	83,5
Juin.....	»	67,7	Décembre..	85,0	74,7

Moyenne de 1882 : 73,00 pour Leschaux.

On se souvient que cette année, très humide dans les derniers mois, donna pour Mélan 76,54 et pour Annecy 78,80. De cette comparaison et de celle de l'année 1883 dont nous avons présenté ci-dessus les éléments, le climat de Leschaux ressort plus sec et plus franc que celui des deux autres stations.

Digitized by Google

Il convient enfin de mentionner les observations faites au pic du Semnoz depuis 1881. Les instruments ne sont interrogés, il est vrai, qu'une fois par semaine, mais leurs indications n'en ont pas moins leur prix, en raison de la période déjà longue qu'elles représentent.

Observations sur l'humidité faites au Semnoz, le lundi, à midi.

	1881	1882	1883		1881	1882	1883
Janvier...	»	53	53°8	Juillet.....	58°5	85	86°0
Février...	72	45	54,7	Août.....	66,5	74,5	87,5
Mars....	42	65	54,0	Septembre..	76	90	73,7
Avril.....	64	80	83,6	Octobre ...	60	82,5	73,6
Mai.....	77	76	75,8	Novembre..	40	70	77,2
Juin.....	67	86,5	80,7	Décembre..	60	74	62,0

Moyennes au Semnoz : 62,1 en 1881 ; 73,5 en 1882 ; 71,9 en 1883, Moyennes par saison pour les trois ans : Hiver 59,3 ; Printemps 68,6 ; Eté 76,9 ; Automne 71,4. Année 69,1.

Une remarque assez curieuse se dégage des moyennes du Semnoz par saison : c'est que dans les montagnes, contrairement à ce qui se passe en plaine ou dans les vallées de moyenne altitude, la plus grande sécheresse a lieu en hiver et l'humidité maxima en été. Ce fait avait déjà été mis en évidence par les observations italiennes publiées à Turin, depuis quelques années, sous la direction du R. P. Denza.

VII. — Évaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan en 1883.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	»	10,8	Juillet.....	77,5	63,7
Février.....	»	23,7	Août.....	81,4	60,9
Mars.....	»	28,0	Septembre...	40,2	34,2
Avril.....	83,5	69,8	Octobre.....	27,3	25,7
Mai.....	80,6	77,1	Novembre....	19,2	24,4
Juin.....	70,1	56,3	Décembre....	»	3,6

Totaux : 479,8 à Annecy ; 478,5 à Mélan.

Hauteur d'eau maxima évaporée en 24 heures : 5m/m5 le 7 avril à Annecy ; 4m/m5 le 25 mai à Mélan.

VIII. — Pluie et neige.

Il y a eu quatre mois pluvieux dans l'année 1883, juin et juillet, septembre et octobre. Tous les autres ont fourni des résultats inférieurs à la moyenne, d'où il résulte que l'année elle-même se présente avec un total légèrement au-dessous de la normale. Seule la station d'Annecy offre un excédent considérable, qui ne peut s'expliquer que par la fréquence et l'intensité des orages dont le bassin du lac a reçu les effets, en été et en automne.

Les stations du Biot et de Saint-Gingolph dans le bassin du lac Léman, de Bonneville dans la vallée de l'Arve, et de Faverges dans le bassin du lac d'Annecy sont venues s'ajouter, cette année, à notre réseau pluviométrique, ce qui porte à 22, en y comprenant le Semnoz, le nombre des postes réguliers d'observation dans la Haute-Savoie. Ce nombre correspond à la moyenne de cinq par 10 myriamètres de surface, qu'avait établie le bureau central météorologique.

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1883 dans le département de la Haute-Savoie.

Altitudes.	Stations	Jours pluvieux ou neigeux	Eau totale recueillie	Neige mesurée : épaisseur sur le sol	Neige mesurée : eau correspondante	Neige mesurée : coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr.	
1162m	Col des Gets.....	102	1534.3	5m79	482.2	83.3
818	Le Biot.....	139	1514.7	»	»	96.7
395	Saint-Gingolph.....	64	296 9	»	»	»
380	Evian.....	117	1006.3	»	50 4	»
428	Douvaine.....	129	960.2	0.33	34.5	104.5
462	Saint-Julien.....	121	1094.7	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	138	1231.7	2.72	332.5	122.2
1184	Les Contamines	108	943.6	1 33	115.4	86.8
1113	Col de Megève.....	118	1281.9	2.69	307.4	114.3
555	Sallanches.....	126	1000.1	»	»	»
629	Mélan (vallée du Giffre).....	143	1345.7	1 26	139.5	110.7
449	Bonneville.....	121	1079.4	0.40	34.1	85.2
435	Annemasse.....	122	774.7	»	40.3	»
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	131	1120.9	»	217.1	»
259	Seyssel.....	76	1031.6	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz.....	»	1520.8	»	»	»
931	Col de Leschaux....	131	1440 3	2.24	272.3	121.6
712	Seythenex.....	142	1694.5	3.48	217.7	62.5
507	Col de Faverges....	135	1233 0	»	»	»
625	Thônes.....	133	1490.5	1.73	105.6	61.0
448	Annecy.....	129	1424.0	0.86	84.3	98.0
334	Rumilly (vallée du Chéran).....	120	1213.7	1.08	95 9	88.8
696m	Moyennes.....	121	1192.4	1m99	189.0	95.0

IX. — Lac Léman.

Sous l'influence d'un coup de sirocco, qui ouvre l'année 1883 en élevant le thermomètre à 16° dans la plaine et à 10° dans la montagne, le lac Léman déjà haut en décembre 1882 à cause des pluies, remonte encore et atteint la cote 1m,32 le 4 janvier. Il baisse ensuite sans discontinuité jusqu'à fin mars, reste à peu près étale en avril et recommence sa crue annuelle à la date réglementaire du 15 mai.

Cette crue aurait pu être très forte à la faveur des grandes quantités de neige tombées, — le Grand-Saint-Bernard en a reçu 11m,89 soit cinq mètres de plus que la normale, — mais la température d'été est demeurée faible, et la crue s'est arrêtée à 1m,84 le 17 juillet.

Il n'y a pas eu de contre crue dans le reste de l'année, d'où il suit que l'amplitude de l'oscillation du Léman a été de 1m,24, l'étiage ayant marqué 0m,60 le 25 mars.

X. — Rivière de l'Arve.

L'étiage de l'Arve à Sallanches, près des glaciers du Mont-Blanc, s'est présenté comme pour le lac Léman, au mois de mars ; il a été de 0m,74 à l'échelle du pont de Saint-Martin. Le maximum de la crue a eu lieu le 13 juillet ; il s'est élevé à la cote 2m,35 de la

Digitized by Google

même échelle. L'écart total pour l'année 1883 a donc été de 1m,61. On avait déjà observé la cote 2m35 il y a deux ans; de pareilles hauteurs étaient bien rares avant la construction des digues.

A Bonneville, on a enregistré un étiage de 0m,20 le 17 mars et un maximum de 1m,95 le 18 octobre. Amplitude 1m,75, résultat des pluies et non de la fonte des glaciers.

XI. — Lac d'Annecy.

Bien que les pluies n'aient pas été très abondantes, cette année, sur l'ensemble du département, le bassin du lac d'Annecy a cependant fait exception, et a reçu une quantité d'eau qui dépasse de beaucoup la normale. Aussi le niveau du lac s'est-il tenu généralement élevé sans présenter de grandes fluctuations, parce que les pluies ont été assez bien réparties. L'étiage est de 0m,38 le 2 septembre, et le maximum de 1m le 23 octobre.

XII. — Orages.

Les années orageuses coïncident ordinairement avec des étés chauds, témoins 1854 et 1868 qui ont été en même temps années d'orages et années de vin. Mais l'année 1883 n'a présenté que le premier de ces caractères sans aucune compensation du côté de la vendange. On peut même dire que jamais, à Annecy, où les observations remontent loin, on n'avait enregistré en quatre mois une telle quantité d'orages et d'orages violents. Il est connu, en effet, que la moyenne des jours orageux à Annecy est de 17; or, ce nombre s'est élevé cette année à 25, dont plusieurs avec foudre et d'autres avec grêle. En 1880 nous en eûmes 28, il est vrai, mais ce fut l'automne qui donna le complément extranormal.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1883.

(Les orages avec grêles sont marqués d'un astérisque.)

Janvier	»
Février	»
Mars	»
Avril : le 2 à Seythenex, le 7 à Bonneville	2
Mai : les 7, 8 et 31 en Chablais, les 10 et 17 dans le bassin de l'Arve	5
Juin : les 9 20, 21 et 25* au Biot ; les 2, 3, 6, 8, 9, 15, 16, 25* et 29 dans le bassin de l'Arve ; ces mêmes jours, et en outre les 10, 21, 22, 27 et 30 dans le bassin d'Annecy. Celui du 25 a été général et a duré près de 20 minutes avec éclairs et tonnerres continuels, et grêlons mêlés de pluie	15
Juillet : les 6, 10, 30 et 31 dans le Chablais ; les 2, 4, 5, 6, 10, 13, 14, 30 et 31* en divers points du bassin de l'Arve ; les 8, 13 et 31 dans le bassin des Usses ; les 1, 6, 10, 13, 14, 15, 16, 20, 24, 26 et 30 dans le bassin d'Annecy. La foudre a produit des dégâts ou des accidents de personnes les 1, 8, 10, 13, 29 et 31 juillet	16
Août : les 4*, 7, 14, 15 et 31 à Douvaine et au Biot ; les mêmes jours et les 26, 27 dans le bassin de l'Arve ; les 4* 7, 14, 15 et 28 dans le bassin d'Annecy	7
Septembre : les 1, 2*, 4 et 21 en Chablais ; les mêmes jours et les 15, 17, 20 et 21 en Faucigny ; les 1, 2, 4, 17*, 21*, 22, 27 et 28 dans le bassin d'Annecy. Foudre les 27 et 28	10
Octobre : le 19 à Faverges	1
Novembre : le 10* sur tout le pays	1
Décembre	»
Total des jours orageux	57

Orages avec grêle 7.

Orages à Annecy : 9 en juin, 8 en juillet, 2 en août et 6 en septembre, total : 25.

XIII. — Résumé agricole.

« Année de foin, année de rien, » dit un proverbe que l'on peut qualifier aujourd'hui de suranné, car l'élevage des bestiaux est assurément la principale ressource de l'agriculture moderne. Le fait est cependant que l'année 1883, riche en fourrages de toute espèce, trèfle, foin, avoine, regain, n'a fourni que de médiocres moissons et de plus médiocres vendanges.

Les semailles d'automne, contrariées par les pluies incessantes de 1882 n'ont fourni qu'une récolte insignifiante de blé humide, léger et peu mûr. Les blés d'avril, quoique semés dans de bonnes conditions, se sont trouvés plus tard dans une période de pluie qui a nui à l'épiage et compromis la moisson.

En revanche, le sarrasin ou blé noir a bien profité de la chaleur sèche du mois d'août, et quand est venu le temps de le récolter, vers le 23 octobre, le grain s'est trouvé mûr et bon ; depuis des années cette culture avait été compromise par les gelées précoces : il y en eut encore une cette année, à dire vrai, le 8 octobre, mais elle fut de minime importance dans les régions occupées par cette céréale. Du temps de Joseph Despine, les premières gelées blanches ne se voyaient dans la plaine d'Annecy que le 26 octobre en moyenne.

Quelques autres productions d'automne ont également bien réussi ; on le doit à une tardive floraison qui a permis aux plantes d'esquiver les froids de la fin d'avril, car il y a eu de la neige dans la plaine le 24, et de la gelée le 25 avril ; on signale encore une gelée blanche le 22 mai, heureusement fort légère et sans effet sur les fruits. On a cueilli beaucoup de pommes, et les fameux pruneaux de la commune de Passy, non loin de Sallanches, ont été très abondants.

Un mot en finissant sur la mortalité. Elle donne un chiffre satisfaisant pour 1883 : diminution de 56 unités par rapport à 1882, et de 33 par rapport à la normale ; en d'autres termes 234 décès seulement. La santé publique s'améliore à mesure que les saisons deviennent moins humides.

E. Tissot.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS D'ANNECY AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

(2e extrait [1])

LES FUNÉRAILLES DE CLAUDE DE GRANYER

Le P. Boniface Constantin a écrit, avant 1638, et publié en 1640, la vie de l'évêque de Genève Claude de Granyer [2]. L'un des chapitres les plus vivants de son livre est celui où, évoquant ses souvenirs personnels, il raconte les cérémonies de la sépulture de l'évêque qu'il a vues, *alors qu'il était à l'âge de douze ans.*

Après avoir rappelé que l'évêque, mort au château de Pollinge le 17 septembre 1602 dans sa 54e année, avait témoigné le désir d'être enseveli dans l'église de

[1] V. *Revue savoisienne*, 1884, page 71.

[2] Claude de Granyer (c'est ainsi qu'il écrivait son nom), né à Yenne en 1548, avait échangé en 1579 son prieuré de Talloires contre l'évêché de Genève avec Ange Justiniani.

Digitized by Google

Saint-François, au devant du trône épiscopal, il continue ainsi :

« Son desir fut exécuté par la piété de ses proches « qui après lui avoir rendu tous les devoirs possibles « dans le château de Pollinge, conformément au Cérimonial des Evesques, l'accompagnèrent 4 grandes « lieues qui est la juste distance de Pollinge et d'Annessy.

« Les curés et les ecclésiastiques de son diocese « concoururent en grand nombre pour lui rendre ces « derniers devoirs : il faisait bon voir en vérité cette « compagnie composée de prestres réguliers et séculiers filer deux à deux le long de la ville d'Annessy, « à travers les soldats espagnols qui estoient alors en « garnison, rangés en haye et en armes, plus pour « honorer la pompe funèbre que pour s'asseurer « contre les accidens qu'ils pouvoient craindre au « voisinage de Genève.....; le grand nombre des pauvres que ses proches avoient couverts de drap pour « se faire des habits, qui marchoient deux a deux et « portans en main un cierge de cire blanche ; les « Religieux, les ecclésiastiques les plus apparens de « la ville et du pays qui regrettoient tous la mort de « leur Père..... L'objet le plus triste estoit le corps « de ce grand serviteur de Dieu porté sur les épaules « des ecclésiastiques et revestu à la Pontificale. Il me « semble encor de le voir du haut d'une fenestre ou « j'estois..... le visage couvert du blanc de la mort.

« La pompe funèbre marcha en cet appareil jusques « à l'eglise de S. François, où les derniers devoirs luy « furent rendus, après quoy son corps revestu au « dessous de l'habit de S. Benoist, et par dessus des « vestemens pontificaux fut enterré en la mesme « eglise, à costé du grand Autel, tout devant le « Throsne Episcopal. »

Le récit du Père Constantin se trouve complété par celui de notre chroniqueur inconnu qui fut sans doute aussi un témoin oculaire :

« Le 20 May 1602, dit-il, a esté publié de la part « de S. S. et de Monseigneur le R^me^ Evesque de « Genève le St Jubilé en la ville de Tonon par de « grandes conversions le 25 du dit May et fini le 25 « Juillet suyvant. Ou de touttes parts est venue si « grande multitude de peuple que c'estoit chose admirable de la voir.

« Apprès la clousture du dit St Jubilé qui fut le « jour 25 Juillet 1602 Monseigneur le R^me^ Evesque « de Genève Claude de Granier estant descendu au « dit Tonon ou il fut residant tout au long du dit « Jubilé y fut surprins d'une maladie envyron le 15 « Aoust en laquelle on lui apportast le St Sacrement « de l'Autel ou se treuvait le R^d^ Père prefils (ou « prefès) des Jésuites, le R^d^ Père Chérubin, capucin. « Il fut résolu de faire quelque solide exhortation, « parce qu'ils se presentoient..... l'ung à l'aultre. « Le R^me^ Sr Evesque print la parole et tout malade « et exténué qu'il estoit fit lui-même la dite exhortation de sorte qu'il se rendit admirable à toute l'assistance.

« Ayant ung peu retourné de sa santé il se résoulut « de venir Annessy et se faict apporter jusques a « Pollinge ou la maladie le reprins en telle force que « le mardy 17 septembre au dit an 1602 il décéda de « ce^e^ monde en l'autre. Et le jeudy 19 du dit 7bre le « corps d'icelluy auroit esté apporté en ceste ville et « auroit esté enterré dans l'eglise de St François « auprès du grand Autel à main senestre. Tout le « clergé le fust prendre vers Notre Dame de quoi « l'ordre estait tel que premièrement marchoient les « confréres de Ste Croix..... avec leur croix, les pères « capucins, les pères de St François et de Ste Claire, « les religieux du Sepulchre, les chanoines de Nostre « Dame et enfin les R^ds^ Chanoines de St Pierre. Et « que suyvoit apprès le corps du dit s^t^ Evesque revestu « de ses habits pontificaux, après le deuil porté par « quattre... du diocèse.

« Le lendemain de son soubsterrement le Sr Nouvellet fist l'orayson funèbre. »

(A suivre.) F. MUGNIER,

Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

NOTE SUR UN FRAGMENT DE JASPE RECOUVERT DE PETITS RHOMBOÈDRES D'UN CARBONATE NICKÉLIFÈRE

On sait que les carbonates naturels de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse et de zinc sont isomorphes et se mêlent entre eux soit en toutes proportions, soit en proportions à peu près définies, sous la forme primitive de rhomboèdres obtus de 105° à 108°. La plus connue des substances cristallines formées par ceux de ces mélanges qui sont en proportions définies est la dolomie. Des mélanges en proportions indéfinies de deux ou de plusieurs de ces carbonates constituent divers métis qui ont reçu des noms particuliers, ou bien qui sont considérés comme des variétés du carbonate simple dont ils contiennent la plus forte proportion.

A la série des bases qui donnent lieu aux carbonates rhomboédriques, on a quelques raisons d'adjoindre les oxydes de cobalt et de nickel, déjà liés en chimie par une étroite parenté à l'oxyde de fer. Ainsi, M. de Sénarmont avait artificiellement obtenu par voie humide des cristaux artificiels de carbonate de nickel et de carbonate de cobalt, les uns et les autres rhomboédriques. Ce résultat avait été confirmé par la présence du cobalt en assez forte proportion dans des cristaux rhomboédriques naturels; ainsi une diallogite rouge fleur de pêcher, presque transparente, des environs de Coblentz, a donné à l'analyse 3,72 °/o de carbonate de cobalt; une dolomie rouge-cramoisi de Przibram a fourni 7,42 °/o du même carbonate. La confirmation du résultat obtenu par M. de Sénarmont n'a pas encore été faite d'une manière positive en ce qui concerne l'oxyde de nickel; on a bien signalé, il est vrai, et désigné sous le nom de *herrérite* une smithsonite du Mexique, d'un vert pomme, et dans laquelle on indiquait la présence du nickel, mais l'analyse qui en a été faite par Genth n'accuse que l'oxyde de cuivre en compagnie de l'oxide de zinc et des autres bases de la série rhomboédrique.

Je viens de trouver parmi les échantillons déclassés du musée de Chambéry, sans désignation de la provenance, un fragment de jaspe rouge recouvert d'espèces minérales du nickel et de petits rhomboèdres verts

Digitized by Google

dans lesquels l'existence du nickel à l'état de carbonate ne me semble pas douteuse.

Ce fragment, qui formait évidemment la paroi d'une géode dans un filon, porte sur les faces primitivement libres un revêtement de petits pointements de quartz; un enduit d'arséniure de nickel blanc d'étain, nuancé de cette légère teinte rougeâtre que lui donne la présence du kupfernickel; une croûte d'arséniate de nickel, ocreux et d'un vert sombre, mêlé à l'arséniure de nickel dont il provient par décomposition, et pailleté çà et là de fibres très fines, métalloïdes et jaune d'or, de sulfure de nickel (harkise); enfin un nid de petits rhomboèdres, de deux millimètres de côté, transparents, d'un vert-olive jaunâtre, et présentant les incidences et les clivages de la forme primitive de la dolomie. Ces cristaux sont eux-mêmes recouverts en partie d'aigrettes capillaires, jaune-métalloïde et très fines, que je suppose être encore de la harkise, mais dont quelques aiguilles pourraient bien être de l'arséniate de nickel filamenteux.

Les petits rhomboèdres ont l'éclat vitreux et leurs faces nettement planes. Chauffés à la flamme du chalumeau, ils donnent un résidu d'un vert-olive très sombre, qui accuse une proportion de plusieurs centièmes d'oxyde de nickel; au contraire, ils doivent contenir fort peu de fer, puisqu'il suffirait d'une faible proportion de cette substance pour donner au résidu une couleur noire, qu'il n'a pas; la chaux est indiquée en notable quantité dans le résidu par la couleur rouge qu'elle donne à la flamme de réduction; enfin, le peu de matière dont je disposais ne m'a pas permis de reconnaître avec certitude la présence du zinc, mais j'ai cru m'apercevoir à la nuance verte du contour de sa flamme, à une petite auréole jaunâtre à chaud déposée sur le charbon et surtout au décroissement du volume du résidu sous le feu de réduction, que ce résidu accusait le caractère du zinc.

Ainsi, nos petits rhomboèdres seraient une smithsonite calcaire, peut-être magnésienne, mais en tout cas notablement nickélifère, et ils confirment le rattachement de l'oxyde de nickel au groupe des bases à carbonates rhomboédriques. L.

RECONSTITUTION DES VIGNES ATTAQUÉES PAR LE PHILLOXÉRA

La première tache suspecte qu'on aperçut dans les vignobles des environs d'Annecy, ce fut à Veyrier, sur la côte orientale du lac, il y a cinq ans; depuis lors, on en découvrit chaque année de nouvelles sur différents points voisins. Grâce aux mesures prises par l'administration, et surtout aux étés froids et pluvieux de ces dernières années, les ravages du terrible insecte ne furent pas marquants; aussi bien des personnes de la campagne conservaient-elles l'espoir que cette maladie ne serait que temporaire, comme celle des pommes de terre, et qu'elle finirait, disaient-elles, comme tout finit, — par s'en aller. Aujourd'hui on remarque un notable changement d'idées chez ces mêmes personnes; sans être convaincues de l'existence du philloxéra et de l'opportunité du traitement au sulfure de carbone, la plupart d'entre elles admettent que le mal suit la marche prédite par les « mesieurs » et que « ça pourrait finir mal ». Cet aveu est un pas en avant dans la voie du progrès : les ravages de cet été ont porté conseil.

Nous étions encore sous l'impression du dire de ces braves gens, quand, en ouvrant le dernier *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie, nos yeux s'arrêtèrent sur un article intéressant, qui se présentait en outre comme une réponse aux préoccupations du moment.

Sous forme de lettre, un membre de cette Société, qui compte à sa tête une de nos illustrations dans la science agronomique, rend compte d'une visite qu'il vient de faire à des vignes naguère encore bien malades et aujourd'hui en pleine santé, grâce à un nouveau mode de traitement bien plus pratique et moins dispendieux que celui au sulfure de carbone.

Nous en extrayons les parties principales, pour mettre nos lecteurs en état de juger la question :

« Il s'agit d'un engrais insecticide contre le phylloxéra qui, depuis quatre ans, est appliqué avec un succès inespéré, succès confirmé par nombre de témoignages et surtout par la végétation luxuriante et l'abondante récolte que portent en ce moment les vignes traitées par cet insecticide.

C'est à M. Métailler, de Veynes (Hautes-Alpes), que revient le mérite de cette découverte, qui intéresse à un si haut point la viticulture française.

Depuis deux ans déjà, un de mes amis, M. E. Faure, de Grenoble, bien que peu intéressé à la culture de la vigne, m'avait entretenu de l'*insecticide* Métailler et de la prompte reconstitution d'une vigne phylloxérée, en employant cet insecticide qui est en même temps un engrais complet pour la vigne.

En présence des immenses ravages causés cette année dans tous nos vignobles par une recrudescence du phylloxéra, recrudescence favorisée par des chaleurs exceptionnelles, je n'hésitai pas à proposer à mon ami une excursion jusqu'à Veynes, pour voir par moi-même le résultat obtenu. Ma proposition étant agréée, nous nous rendîmes chez M. Métailler, qui nous reçut avec toute la cordialité possible. Le but de notre visite expliqué, M. Métailler nous conduisit de suite sur une de ses vignes située à Pré-Girard, sur la route de Gap à Grenoble, d'une contenance de 60 ares.

En 1881, sur la moitié de la surface de cette vigne, l'inventeur appliqua, en novembre, au pied de chaque cep, déchaussé au préalable de 15 à 20 centimètres de profondeur, un kilogr. de son engrais insecticide qui fut aussitôt recouvert.

L'année suivante, des sarments d'une grande vigueur poussèrent, soit aux cornes pour les ceps les moins malades, soit sous terre pour ceux déjà desséchés dans la partie aérienne. Les premiers donnèrent des raisins dès la même année, et sur les seconds, il se forma de nouveaux ceps qui portèrent fruit à la deuxième.

L'autre moitié de la vigne fut traitée de la même manière, en 1882, à la même époque, et l'on vit se reproduire les mêmes phénomènes de végétation et de fructification que l'année précédente, dans la première partie soumise à ce traitement.

La récolte de cette vigne, réduite à néant, en 1881, par suite des ravages du phylloxéra, sera certainement, pour 1884, d'après ce que mon ami et moi avons

Digitized by Google

pu en juger, de 30 hectolitres au moins ; déjà, elle est arrivée à 19 hectolitres l'année dernière. Si l'on prend en considération qu'une bonne partie des ceps n'étaient pas encore formés, il est indubitable que cette quantité représente une bonne moyenne.

Au centre de cette vigne, M. Métailler a laissé comme témoins de son état de ruine en 1881 et 1882, cent cinquante ceps environ n'ayant reçu aucun traitement et donnant à peine aujourd'hui signe de vie : le contraste est frappant.

M. Métailler nous conduisit ensuite près de la gare de Veynes. Là, il nous montre une vigne qu'il a achetée à un prix dérisoire, vu les ravages que le phylloxéra y avait déjà faits ; c'est là surtout que l'action de l'engrais insecticide parait des plus décisives.

Dérogeant au principe qu'il avait de l'appliquer de novembre à février, M. Métailler traita cette vigne au commencement d'avril à une dose inférieure à un kilogramme, parce que son stock de matière fabriquée n'était pas suffisant pour un traitement complet. Il n'en a pas moins obtenu de beaux résultats, malgré l'époque tardive de son application et la sécheresse du printemps, qui n'a pas permis à l'engrais de pénétrer jusqu'aux grosses racines.

Dès le mois de mai, de vigoureux bourgeons se sont montrés de tous côtés pour atteindre déjà en juillet près de deux mètres de longueur. La teinte jaunâtre de l'année précédente a fait place au vert le plus foncé et des raisins ornent les ceps qui avaient été les moins maltraités par le phylloxéra.

Une chose à remarquer, c'est que tous les pêchers de cette vigne, qui en contient un assez grand nombre, ont repris comme elle la même teinte vert foncé, tandis qu'ailleurs ils sont chlorosés en partie.

Désireux de connaître ce que l'on pensait à Veynes des essais de M. Métailler, nous avons poursuivi nos investigations et causé avec plusieurs vignerons. Un boulanger de la localité nous déclara qu'après deux ans de traitement au sulfure de carbone appliqué à son vignoble, il dut y renoncer et y substitua l'engrais insecticide Métailler. Aujourd'hui, sa vigne se transforme, l'espérance succède au découragement et il compte bien, l'année prochaine, voir sa cuve de soixante hectolitres se remplir à nouveau. Mêmes résultats obtenus par M. Gondre, confiseur, qui, peu satisfait du sulfure, l'abandonna après deux traitements. »

On comprend que M. Falcoz, l'auteur de cette lettre, écrivant sous l'impression toute fraîche de ce qu'il vient de voir, préconise l'emploi de cet engrais insecticide pour toutes les vignes attaquées ou menacées ; nous ne demanderons pas tant. Malgré la gravité du mal et l'urgence de prendre toutes les précautions nécessaires, nous ne demandons que des essais faits sur une petite échelle et sous les yeux de tout le monde, pour que le petit propriétaire ait toutes les facilités de s'édifier sur la valeur de l'engrais en question. Comme d'ailleurs on peut se le procurer par quantité de 100 kilogr., au prix de cinq francs rendus sur vagon à la gare de Veynes, près Gap, un simple essai sur une centaine de ceps ne serait pas ruineux. Telle est la principale raison qui nous a engagé à donner connaissance de cet article à nos lecteurs.

A. CONSTANTIN.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY, EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus ; 2° Notes du Comité révolutionnaire ; 3° Observations.

(Suite)

53. — Saint-Eusèbe. — Jean-Pierre GANTELET, 65 ans.
54. — Louis GANTELET, son fils.

Notes : Certificats de civisme des 13 et 25 germinal, où les faits sont exposés, ainsi que leur unique et constante profession de laboureurs. Et encore il en résulte que le premier est maire de la commune, et qu'ils ont tous deux été nommés par la municipalité pour la direction du salpêtre à fabriquer dans leur commune.

Observations : Sortis.

55. — Sillingy. — Antoine-Louis PERRET, 41 ans.
56. — Thérèse MOUXI, son épouse, 27 ans.

Notes : Certificats de civisme du 10 germinal, visés par le Comité de surveillance. Ledit officier public de la commune.

Observations : Elargis.

57. — Moye. — Pierre-Joseph LACONAY, 70 ans.

Notes : Certificat d'extrême pauvreté du 11 avril 1793.

58. — La Roche. — Hélène ANGO, femme LIVET, 48 ans.

Notes : Certificat de civisme du 24 germinal, avec énonciation des faits, visé par le Comité de surveillance et de la Société populaire. Attestation de divers officiers de bataillons, qui ont été logés chez elle. Certificat d'officier de santé, attestant ses infirmités. Don patriotique de 400 francs pour secourir les femmes des défenseurs de la patrie. Dans les conversations particulières elle a toujours invité et encouragé les citoyens au bien de la République. Elle a assisté à toutes les fêtes. Esprit de charité envers les pauvres et les malades. Bon accueil à tous les frères d'armes.

Observations : Sortira.

59. — La Roche. — Philippe LIVET, mari de la précédente, 61 ans.

Notes : Mêmes preuves de civisme, certifiées par la municipalité, le Comité de surveillance et la Société populaire. Malade chez lui ainsi qu'il conste de certificats d'officiers de santé.

60. — La Roche. — Louis-Charles LABALME-SAUTIER.

Notes : Certificat de civisme du 16 germinal détaillant les faits et visé par le Comité de surveillance.

Observations : Sortira.

61. — Versonnex. — Joseph SERRAVAL, 29 ans.

Notes : Certificat de civisme du 13 germinal, visé par le Comité de surveillance. Attestation de sa profession constante de laboureur.

Observations : Sorti.

(A suivre.) Eloi SERAND.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise perdue, d'Uhland.

L'*Eglise perdue* est une des plus célèbres poésies de l'école souabe ; j'ai essayé de la reproduire fidèlement en français et j'ai dédié cette traduction à l'excellent et sympathique auteur des *Iambes*, M. Auguste Barbier, de l'Académie française.

D'une de ses lettres, écrites deux mois avant sa mort, (dès lors, il ne devait malheureusement plus guère m'écrire), j'extrais les lignes suivantes : « J'ai « lu votre *Eglise perdue*. C'est une magnifique ins- « piration du poète allemand, d'un fantastique élevé « et d'un haut sens philosophique. Il me semble que « vous l'avez heureusement rendue dans votre tra- « duction et elle m'a fait longtemps rêver. Elle atteste « la belle imagination d'Uhland ; cependant je lui « préfère peut-être ses simples *lieds* si délicats, si « tendres et si profonds..... »

Souvent, dans ces grands bois, — harmonie incertaine, —
Un vague tintement d'en haut paraît venir ;
D'où vient-il ? Qui le sait ? Nul n'en a souvenir,
La légende est muette et le dirait à peine.
Mystérieux murmure, humble jouet des vents,
Echo vague, incertain, d'une église détruite,
Des pèlerins ici passa la longue suite,
Où sont-ils leurs chemins autrefois si vivants ?

Au milieu de ces bois, sans route et sans lumière,
Un jour, je pénétrai fort avant, tout rêveur,
Et, m'élevant à Dieu, dans le fond de mon cœur,
J'oubliai de nos temps la honte et la misère.
Je pus ouïr encor ces sons mystérieux,
En pleine solitude, en un profond silence ;
Plus s'épanouissait ma vivante espérance,
Plus venaient jusqu'à moi ces doux accents des cieux !

Leur harmonie avait, à la fois grave et tendre,
Bien loin de cette terre, en ses accords puissants,
Transporté tout à coup mon esprit et mes sens ;
Comment ? oh ! non jamais je n'ai su le comprendre.
Des rêves m'avaient-ils un siècle promené
Dans leurs illusions, à travers leurs mirages ?
— L'espace clair, sans fin, au-dessus des nuages,
Se montrait rayonnant à mon œil étonné.

Une église, là-haut, dans le ciel d'un bleu sombre,
Qu'un magique soleil inondait de clarté,
Austère cathédrale, en sa noble beauté,
Sur la lumière d'or projetait sa grande ombre.
Des nuages brillants semblaient la soulever,
L'entraîner, la bercer avec leurs fortes ailes,
Et, dans l'azur profond des voûtes éternelles,
Ses clochers glorieux fièrement s'élever !

Et le souffle divin, puissance souveraine,
Faisait vibrer la cloche et remuait les tours,
Dans le lointain des airs, elle tintait toujours,
Sans un branle donné par une main humaine.
Le même souffle pur faisait battre mon cœur,
D'un pas tremblant j'entrai, tout joyeux, dans l'enceinte ;
Les sons délicieux de cette cloche sainte
Avaient tant de prestige, un charme si vainqueur !

Oh ! ce que j'éprouvai, les mots et les paroles
Ne sauraient point le rendre, étrange majesté !
Les fenêtres brillaient d'une sombre clarté,
Reflétant des martyrs les nobles auréoles.
Bientôt, je les sentis s'animer, se mouvoir
Et renaître à la vie, heureuses créatures ;
Combattants du Dieu fort, vierges chastes et pures,
Dans un autre univers je pus les entrevoir !

A l'ombre des autels, à genoux, sans parole,
D'onction et d'amour j'étais illuminé,
Je l'avais contemplée, ô mortel fortuné,
La gloire du Très Haut peinte sur la coupole ;
Mais, lorsque je voulus lever encor les yeux,
La coupole déjà s'était évanouie,
Les voiles déchirés, — et, merveille inouie,
M'apparaissait soudain la profondeur des cieux !

Tout surpris, j'admirais en prière, en silence,
Ce lointain magnifique et des plus saisissants ;
Avide, j'écoutais ces bienheureux accents
Plus beaux cent fois que l'orgue et que toute cadence.
Mais à vous les décrire impuissante est ma voix !
Car, pour bien les entendre, il faut prêter l'oreille
A la cloche invisible et sainte qui s'éveille
Et sourdement résonne encore au fond des bois !

Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e Année

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 726,18 à Annecy, 684,8 à Leschaux, 709,47 à Mélan. Maxima le 17, minima le 4 aux trois stations. Excursion du mercure : 12,7 à Annecy, 17,7 à Leschaux, 17,67 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 22°67, du minima 9°44, à 9 h. du matin 14°33. Moyenne générale : à Douvaine 16°58, à Chamonix 12°86, à Mélan 14°13, à Leschaux 12°61.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 17°77, celle de puits à 11°16 et celle de rivière à 11°37.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 1.	8.	15.	22.	29.
Thermomètre.	maxima.	19°3	15°	15°2	17°4	14°1
	minima.	—0°2	0°5	2°2	7°6	3°
Baromètre à 0° :		627,3	631,5	631,1	628,3	633

A cette station, le maximum barométrique est de 638,1 le 17 et le minimum de 618,5 le 4.

Pluies. — Deux périodes, du 3 au 11 et du 21 au 27. Maximum d'eau recueillie, 164m/m5 en 12 jours à Thônes ; minimum, 58m/m3 en 9 jours à Douvaine. Au Semnoz, 194m/m1.

La neige apparaît le 5 à 1,700 mètres d'altitude. Le 10-11, au Semnoz, 0m12, disparaît de suite ; le 27, il y en a 0m05

Orages. — Au Biot, le 21 ; à Douvaine, le 21 ; à Annemasse, au nord le 11, à l'est le 21. Eclairs le 12 à Seythenex, le 4 (de 2 h. 30 à 5 h. matin et de 6 h. à 6 h. 30 soir), et le 22 ; à Thônes, le 4 ; à Annecy, le 3 (un éclair et un tonnerre).

Divers. — Quelques jours de brouillards à plusieurs stations. Vent très violent au Semnoz le 10, de 3 à 4 h. matin. Départ ou passage des hirondelles, suivant les localités, les 24 et 26.

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

Digitized by Google

BULLETIN N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1884 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	24°5	8°5	15°	723,4	»	1,6	80	25°1	85°	—	S-S-W	faible	très beau		très beau	30	18°1	»
2	25,5	13	18,3	724	»	2,1	80	26,1	86,6	—	S	id.	id.		couvert	29	20,5	»
3	27	14,3	18,2	720,9	2	2,5	88	20	34,3	S	N-N-E	fort	couvert	Pl. de 6 h à midi, à 10 h. s., orage, pluie.	id.	27	19,1	»
4	23,5	10,3	11,4	719	24	1,1	99	16,4	39,8	S	S	id.	pluie	de 3 à 9 h. m. de 1 à 9 h. s. et pend^t la nuit.	id.	28	17,8	»
5	18	7,5	11,4	719,8	31	0,7	86	12,2	16,4	S	S	id.	couvert	Pluie de midi à 5 h. et la nuit. Neige à	pluie	40	17	»
6	15 5	8	13,3	722,8	8	0,6	97	20	82,7	S	S	faible	couv 1/4	Brouillard le matin. [la Tournette.	couv. 1/2	46	17,2	»
7	21,7	9	13	723,1	1,4	0,4	90	13	»	S-W	S-W	fort	pluie	et par intervalle tout le jour.	couvert	50	17	»
8	18	8.5	13	728.8	8,5	0,4	89	20,3	8,58	N	N-N-W	faible	beau		id.	53	17,6	»
9	23	6,3	12.4	729,3	»	2	95	16,4	63,2	S	S-S-W	calme	couvert	Pluie dès 10 h. matin et la nuit.	pluie	53	17,6	»
10	18	11,3	13,2	724,1	15	0,6	89	13.3	16.4	N	S-W	fort	pluie	de 5 h. m. à 6 h. soir.	couvert	56	17,4	»
11	17,5	7	12	726,4	9	0.4	87	18,2	67,1	N	E	id.	couvert		beau	59	17,2	»
12	22	7,3	15	726,6	»	1,1	80	20,4	63,2	S-W	W	id.	id.		id.	59	16.7	»
13	22	6,5	13,3	726,9	»	1,2	85	19	39,8	S	E	id.	couv. 1/2	Pluie le soir de 11 h. à 11 h. 30.	couvert	59	16,5	»
14	22	9	14	726,8	2	0,9	91	22	71	S	S-S-E	id.	id.		beau	595	16,3	»
15	24,5	10.5	16,1	726.9	»	1,4	88	24	71	S	S-S-W	id.	couv. 1/4		id.	58	18	»
16	26	9,5	15,3	729,6	»	0,9	89	22	86,6	W	S-W	id.	beau		couvert	57	17,2	»
17	27,5	10,5	16	731,7	»	1,2	89	23,4	71	W	S-W	id.	id.		très beau	565	17,3	»
18	27,5	11,3	15,2	731.6	»	1,2	87	25,4	78,8	—	W-N-W	id.	très beau		id.	56	18	»
19	27,5	11,7	17,3	723,5	»	1,4	97	25	78,8	—	W	id.	brouil.	(50^m) s'élève à 9 h. 30 m.	id.	55	18.4	»
20	27	10,5	16	725,4	»	1,2	89	24	78,8	—	W	id.	très beau		id.	545	18,5	»
21	27,5	10,5	17	724,9	»	1,4	90	23,4	80,3	S	W	fort	couv. 1/4	Eclairs de 7 à 8 h. s.	couvert	55	18,6	»
22	25,3	13,5	13,1	725	»	1,7	89	23,4	90,5	S	W	id.	couvert	Pluie légère de 4 à 8 h. m.	id.	58	18,4	»
23	24.7	11,5	14,1	729,1	»	2	91	15,3	16,4	?	W	faible	id.	Id. légère par moments.	beau	57	18,2	»
24	16,5	8.5	13	729,2	0.3	1.3	100	18,1	43,7	?	N	id.	id.		id.	56	18.5	»
25	18,7	9,7	15	728 1	»	1,4	100	17,3	34,3	S	N	faible	id.		id.	55	18.3	»
26	21	11	15,3	725.1	»	1.4	100	20	47.6	S	N	id.	id.	Légère pluie de 8 à 9 h. s.	couvert	545	18,6	»
27	21	11,5	15	727,2	2	1,3	100	20,2	82,7	W	N-W	fort	couv. 1/2	Pluie vers 4 h. m.	très beau	545	17,3	»
28	22	4,5	15	729,5	»	1,9	70	20	86,6	—	W	id.	très beau		id.	54	17	»
29	21.7	6	11,2	729.4	»	1,4	90	20	82,7	—	W	faible	id.		id.	48	17,2	»
30	23,7	7	13	727,4	»	1,1	88	22,2	78,8	—	E-S-E	id.	id.		couv. 1/2	46	17,7	»
																		»
Moyennes ou Totaux.	22°67	9,44	14,33	726,18	103,2	1,26	89,7	20°2	58°02							508	17°77	

Le 3, à 10 h. 45 soir, un éclair et un fort tonnerre, pluie. — Le 5, neige à la Tournette, légèrement au Parmelan.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

25me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 novembre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE : Funérailles de la duchesse de Nemours. Ses portraits, par M. Fr. Mugnier.
Exposition des Beaux-Arts à Bruxelles, par M. Jules-Ch. de Vigne.
Bibliographie, par M. Jules Vuy.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS D'ANNECY AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

(3e EXTRAIT [1])

FUNÉRAILLES DE LA DUCHESSE DE NEMOURS A ANNECY EN 1607. — SES PORTRAITS.

Anne d'Est était fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France [2], petite-fille d'Hercule Ier et de Lucrèce Borgia; elle avait épousé en 1548 François de Lorraine, duc d'Aumale, puis de Guise, qui fut assassiné devant Orléans, le 18 février 1563, par Poltrot de Méré [3]. Elle ne tarda guère à accueillir les hommages de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, dont Brantôme a dit : « qui n'a veu M. de « Nemours en ses années guayes n'a rien veu, et qui « l'a veu le peut baptiser par tout le monde la fleur « de toute chevalerie, et pour ce fort aimé de tout le « monde et principallement des dames » [4].

Malgré le procès intenté au duc de Nemours par Françoise de Rohan pour le contraindre à réaliser une promesse de mariage suivie de la naissance d'un fils, Jacques de Savoie et Anne d'Est s'unirent, au commencement de mai 1566, à Saint-Maur des Fossés, en présence de Charles IX et de Catherine de Médicis. Le contrat de mariage avait été passé au château de Montceau le 29 avril. La mariée y reçut de Charles IX 100,000 livres tournois ; son mari lui donna 25,000 livres de douaire, et le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, 60,000 [5].

Les nouveaux époux se rendirent à Annecy, capitale de leur duché de Genevois, au mois de juillet suivant. M. Ducis a fait connaître aux lecteurs de la *Revue savoisienne* les fêtes qui furent célébrées à cette occasion [1].

La duchesse fut emprisonnée après l'assassinat de ses fils Henri de Guise et Louis (le cardinal) aux Etats de Blois, à la fin de décembre 1588. Suivant les registres consulaires d'Annecy, un feu de joie fut fait, le 16 février 1589, en réjouissance de son évasion et de celle de son fils aîné du second lit, Mgr de Nemours. Elle ne tarda pas à être vengée cruellement par le couteau de Jacques Clément, et on la vit, le 2 août 1589, se promener en carrosse dans Paris avec sa fille, la duchesse de Montpensier, qui, a-t-on dit, avait armé le bras de l'assassin d'Henri III. Vers cette époque on l'appelait parfois la Reine-Mère, à cause des prétentions de ses fils à la couronne de France.

Jacques de Savoie était mort près de Turin en juin 1585 [2] et avait été enseveli dans l'église Notre-Dame d'Annecy. Anne voulut reposer auprès de lui.

Henri de Nemours, leur second fils [3], réalisa ce désir de sa mère, qui mourut à Paris le 17 mai 1607 [4]. Il fit d'abord inhumer ses entrailles dans l'église des Augustins. Pierre de l'Estoile rapporte ainsi cet événement : « Le vendredi 18 de Mai les entrailles de « très-haute et très-puissante princesse Madame Anne « d'Est, duchesse de Genevois, comtesse de Gisors, « dame de Montargis, etc., furent mises en terre dans « le chœur de l'église des Augustins... A cette céré- « monie, qui a été faite à dix heures du soir, ont « assisté grand nombre de noblesse, tant seigneurs « que dames » [5].

Le duc de Genevois écrivit ensuite aux syndics d'Annecy une lettre publiée par M. Ducis [6], dans laquelle il leur signale l'honneur que la défunte leur a fait et l'amour qu'elle leur a témoigné en choisissant leur ville pour le lieu de sa sépulture, et les convie à contribuer aux honneurs qui lui seront rendus. Par une autre lettre, il chargea l'évêque de Genève, François de Sales, de présider aux cérémonies des funérailles.

[1] V. *Revue savoisienne*, 1884, p. 71 et 87.
[2] Renée de France était la 2e fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne ; elle mourut à Montargis le 12 juin 1575. Elle parait avoir passé au protestantisme, alors que sa fille Anne d'Est et ses enfants des deux lits furent les chefs de la Ligue.
[3] Blessé le 18 février, il mourut le 24.
[4] Brantôme. *Vies des capitaines illustres*, t. III, p. 160.
[5] Guichenon. *Hist. généalog.*, t. III, p. 200, et t. V, p. 626.

[1] *Le Saint-Suaire à Annecy*, Ire partie, p. 9 ; IIe partie, p. 6.
[2] *Chronologies pour les études histor. en Savoie*, p. 55 *Revue*, 1873, p. 27.
[3] Leur premier fils, Charles-Emmanuel de Savoie, né au château de Nanteuil en février 1568, était décédé en juillet 1595.
[4] Guichenon. *Hist. généalog.*, t. III.
[5] Registres, journaux de P. de L'Estoile, dans le tome XXXXVIII, p. 57 de la collection des Mém. rel. à l'*Hist. de France*.
[6] *Revue savoisienne*, 1883, p. 41.

Digitized by Google

Charles-Auguste, le neveu et biographe du saint, en a fait le récit suivant [1] : « A peine estoit il de « retour (d'un pèlerinage à St-Claude [2]) qu'il receut « du duc de Nemours, Henri de Savoye, des lettres « données à Paris le 23e du mois de May par les- « quelles il estoit asseuré de la mort de sa mère la « duchesse Anne d'Est et prié tout ensemble de faire « les obsèques, aussi tost que le corps arriveroit à « Anicy ; car, outre que les ducs de Nemours y ont « leur tombeau, elle avait tout specialement choisi le « lieu de la sépulture dans l'eglise Nostre Dame. Le « Sainct Evesque retourna donc victement de Tonon « à Anicy, et le septiesme du mois de Juin alla au « devant du corps à une lieue, accompagné de son « clergé, du magistrat [3] et de la noblesse de Genevois « et Faucigny, jusques à la nuict close qu'il le reposa « dans l'église. Le lendemain matin après les céré- « monies funèbres il fit la harangue sur les louanges « de la deffuncte princesse et recommandation de son « ame, avec son eloquence et piété ordinaire, quoi- « qu'il protestat à diverses occasions d'avoir de l'aver- « sion à ces pièces de rhétorique, ou bien souvent les « esprits prophanes se jettent sur des flatteries indi- « gnes d'être prononcées en la chaire de vérité. Le duc « ayant sceu combien magnifiquement ces derniers « debvoirs avaient été rendus à la mémoire de sa « mère, le remercia par lettres et le pria de luy « envoyer ceste oraison funèbre pour la faire impri- « mer » [4].

Le récit de notre chroniqueur inconnu est bien plus détaillé. On y trouve l'énumération complaisante de dames allant jeter de l'eau bénite sur le corps déposé dans l'église de Sillingy, des chanoines, magistrats, syndics, bourgeois et gentilshommes escortant à cheval la *charrette* mortuaire, le nom de beaucoup d'entre eux, le rang, déterminé à l'avance, qu'ils occupent dans cette longue cérémonie qui, interrompue à onze heures du soir, est reprise le lendemain ! Ce ne fut pas du reste sans difficulté, si l'on en croit Nicolas de Hauteville, que l'ordre de la marche fut établi entre les nobles. « Après plusieurs débats et contestations, « dit-il, sur plusieurs points d'honneur et de préfé- « rence, le corps de la noblesse prit des expédients « ensuite desquels Louis de Sales *(frère de l'évêque)* « fut choisi pour porter les premiers honneurs avec « son frère, Bernard de Sales, si bien que les deux « frères, assistés de Messieurs Suchet et de Boëge, « furent destinés pour porter le poille » [5].

Quand le corps de la duchesse eut été placé dans le caveau des princes de Genevois, le maitre d'hôtel du duc de Nemours revint au chœur de l'église, *rompit ses bastons, puis chacun se retira.*

[1] *Hist. du Bienh. François de Sales*, éd. Vivès, t. II, p. 8. — Voir aussi : Jules Vuy, la *Philothée*, 2e partie, p. 17. Dans une lettre du 23 mai à M. de Charmoisy, Henri de Savoie lui donne des détails sur la longue maladie et la mort de sa mère.

[2] M. Ducis pense que Ch.-Auguste de Sales s'est trompé et que François de Sales n'est pas allé à ce pèlerinage en 1607. *Revue savoisienne* 1883, p. 42.

[3] L'ensemble de la magistrature du Genevois.

[4] François de Sales écrivit à ce propos à Mme de Chantal (Lettre 128e, édition Vivès) : « Mer de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer « l'oraison funèbre de Madame sa mère que je suis contraint d'en écrire « une presque tout autre. » En octobre suivant, il n'avait pas achevé son travail, car il attendait encore d'Italie des documents sur la maison d'Est, (Lettre 50e. *Œuvres de saint François de Sales*, édition Vivès, 1862. t. VII).

[5] *Maison naturelle de saint François de Sales*, p. 284.

Il y a probablement là l'indication d'un usage qui a disparu.

Voici le récit de notre manuscrit :

« Le 17 de May 1607 ceste grande et magnanime « princesse Madame Anne Dest vesve en premières « nopces de fran de Lorraine duc de Guyse et en « secondes de Monseigneur de très heureuse mémoyre « Jaques de Savoye Duc de Genevoys et de Nemours « estant parvenue en l'année 76e de son aage a rendu « l'esprit à Dieu à Paris à l'hostel de Nemours au « grand regret de tout le peuple et particulièrement « de ses subiets.

« Suyvant le testament de ma dite Dame son corps « ayant été enseveli premierement dans une chasse « de plomb et puis apprès dans une autre de noyer a « esté apporté en ce pays avec une charrette. Et « estant arrivé le vendredy premier de Juin au lieu « de Seissel plusieurs gentilshommes de cette ville « *(d'Annecy)* lallèrent recepvoir au dit Seissel et le « firent apporter à Sillingié dans lesglise du dit lieu « ou il reposat jusques au mercredy sixiesme du dit « Juin pendant lesquels jours plusieurs gentilshommes « et autres mesmes tous les officiers de Monseigneur « furent au dit lieu et ancoure plusieurs dames de la « ville, porter d'eau bénite sur le dit corps.

« Le jour de mecredy 6 Juin arriva à 7 heures du « mattin Monseigneur francois de Sales evesque de « Geneve accompagné des Srs Chanoines de St Pierre. « Messieurs de la Justice suyvis d'un grand nombre « d'advocats procureurs et aultres membres d'icelle, « Messieurs les scindicques accompagnés de plusieurs « bourgeois et citoyens de la ville s'acheminèrent au « lieu de Sillingié ou chascung mit pied à terre puis « entrerent dans la dite esglise ou reposoit le dit « corps et ou mon dit seigneur levesque dict la sainte « messe ; puis chascung remontat à cheval et s'en « revinrent avec le dit corps sur sa charrette. Le « nombre de ceux qui furent la estoit de six vingt ou « envyron.

« Estant arrivés vers *Communand* [1] en la grange « que fut de la vesve *Charcot*, le corps de madite « dame fut reposé dans icelle, puis chascung s'en « revint à la ville disner excepté le maistre d'hostel « de ma dite dame et les aultres officiers qui avaient « accompagné le dit corps despuis Paris en ceste ville, « qu'estoyent envyron dix ou douze personnes.

« Ayant disné, envyron l'heure de six du soir mon « dit Seigneur de Geneve accompagné de tout le « clergé tant de son esglise que des aultres, fit chemin « avec ses habits et ornemens pontificaux jusques en « la dite grange ou il fist les prières accoutumées.

« Messieurs de la Justice, les nobles sindicques « vinrent au dit lieu de *Communand* tous à cheval « d'où l'on despartit en l'ordre que sensuit qu'auroit « esté déterminé le jour auparavant par messieurs de « la Justice.

« Premierement marchoit le corps de la ville com- « posé de quelque nombre de conseillers tant advocats « que aultres et de quelques bourgeois des plus no- « tables suyvis de noble Louys Delalée, Sr de la

[1] Il nous a bien semblé que le manuscrit porte *Communand*. Mais ce nom n'appartient actuellement à aucune localité de Sillingy à Annecy.

Digitized by Google

« Tornette, qui marchoit tout seul vestu de deuil « ayant cinq homme de pied devant luy vestu de « mist... ?

« *(Intercalé.)* Il estoit capitainne de ville.

« En second lieu marchoit le chastelain de la ville, « le prevost et son lieutenant.

« En troysiesme les procureurs, et les jeunes les « premiers, avec leurs robbes et chosses. Les suy- « voient les advocats et les plus jeunes les premiers « comme dessus, avec leurs robbes et chosses.

« Apprès eux marchoit montés et aguiffés de mes- « mes, l'auditeur du Conseil, le chancelier de la « chambre des comptes le greffier civil et criminel du « Conseil et les huissiers apprès.

« Suyvoient Messieurs le Président le Juge mage « de Faucigny Messieurs de la Chambre des Comptes « et Messieurs du Conseil avec le Sr Chevalier. Te- « nant Monsieur le Président avec le dit Sr Chevalier « le dernier rang qu'estoit le plus honble pour estre « plus près du corps.

« Un serviteur de ville marchoit tout seul apprès, « suyvi de cinquante pauvres femmes ou filles, por- « tant chascune d'elles deux aulnes de sarge, deux « aulnes de toile et ung pair de solliers qui leur « furent donnés en aulmone, valant chasque envyron « 25 ff.

« Marchoient apprès les flambeaux de cire blanche « au nombre de cinq cents ou envyron portés la plus « part par des escoliers tous très bien vestus de noir ; « auxquels il y avoyt les armoiries de Monseigneur « escartelées avec celles de la mayson d'Est. En des « aultres estoyent les armoyries de la ville celles du « collège et [des Ti.....].

« En apprès marchoient les pères Capucins, les « pères de St Francois, les pères de St Dominique, les « Réguliers du Sépulchre, les srs Chanoines et Chap- « pitre de Nostre Dame avec deux chantres de leurs « esglise ; les Rds Srs Chanoines et Chappitre de « lésglise cathédrale de St Pierre de Geneve ayant « aussi deux Chantres, avec leurs mitres suyvis de « mon dit Seigneur lEvesque avec les ornements « pontificaux comme crosse mitre et aultres sembla- « bles. Tout ce clergé estoit au nombre de sept vingt « ou envyron.

« Suyvoit le corps de Madame monté sur un chariot « tiré par quattre grands chevaux couverts d'un « grand drap de velours, et au dessous d'ung daiz « porté par les quattre gentilshommes choisis et esleus « par les dits srs scindicques de la ville. Le daiz estoit « de velours noir auquel estoyent les armoyries de la « ville, et fust faict exprès.

« Les porteurs dicelluy furent au devant, du cousté « des pieds, noble et spectable Anthoine de Boege, « dit de Conflens, à main droite; noble Henry Suchet « à main senestre ; et au dernier qu'estoit la place « la plus honorable les seigneurs de la Tuyle et de « Groysie [1] frères et frères (*sic*) de Monseigneur « lEvvesque.

« Les quattre coings du drap qu estoit au dessus « du corps estoient portés du cousté devant par le « Sr de Lucinge à la main droite, et par le Sr Ballif « de Loise à senestre, et deraier (*derrière*) par Monsr « le Baron de Menthon à la droite et par le Sr de « Monthouz appelé de Contamines à la senestre.

« Apprès le corps immédiatement marchoit le pre- « mier serviteur de ville tout seul, vestu de noir, à « pied et les quatre scindicques avec leurs bastons « aussy à pied. Les susdits scindicques estoient noble « et spectable françois Viollon Sr de la Pesse, noble « françois Roget Sr de Fesson ; Me Guillaume Falcaz « et Me françois Fenolliet.

« Suyvoit les Srs scindicques le maistre d'hostel de « Madame avec son baston, accompagné des aultres « questoient venus de Paris, tous à cheval, des gen- « tilhommes et aultres officiers de Monseigneur, aussi « à cheval et ung grand nombre de noblesse appres « suyvoit à cheval.

« On entroit en la ville envyron les huict heures « tellement qu'il y avoit grand nombre de flambeaux « par les fenestres pour éclairer. A la porte de la « ville au dessus avoit ung grand drap noir et au « milieu diceluy les armoyries de Monseigneur et de « Madame et des deux coustés celles de la ville.

« On suyvit avec cet ordre jusques à la porte de « l'esglise de Nostre Dame quon mit pied a terre « pour entrer dans icelle ou le dit corps fust porté « dans le cœur de la dite esglise sous une chapelle « ardente préparée à ces fins, couverte d'ung grand « nombre de chandelles de cire blanche, où l'on fist « des prières et dura l'office jusques a onze heures que « chascun se retirast.

« Les deux chantres de Nostre Dame estoient du « cousté des pieds et les deux de St Pierre avec leurs « mitres du cousté de la teste, et Monsr levesque assis « au milieu d'iceux. Les deux portes de lesglise es- « toient toutes couvertes de larmes. En la grande « porte par où on entroit estoyent les amoyries de « Madame avec cette devise : Speculum patientiæ ; « et en l'aultre estoyent les armoyries de Monseigneur « avec ceste devise : Mortua vivit.

« Le lendemain *jeudy, 8e du dit* Juin *(sic)* [1] en- « vyron les neuf heures du mattin on retournat a « lesglise Nostre Dame avec l'ordre suyvant :

« Premierement descendit du Chasteau le maistre « d'hostel de Madame avec les aultres officiers des- « quels il estoit accompagné et appres eux mar- « choient les quatre scindicques sans estre assistés « d'aulcungs conseillers. Les suyvoient les huissiers « du *nostre* (?) pays, les greffiers tant civil que cri- « minels et auditeurs du Conseil ; apprès lesquels « marchoient messieurs de la Chambre, les dits sei- « gneurs Juge maje et les... appres eux marchoient « les dits Srs advocats et procureurs avec leurs robbes « et apprès eux le reste de la ville.

« Estant dans lesglise on fist l'office de troys « grandes messes la dernière desquelles fust dicte par « Monseigneur leveque lequel en la fin dicelle fist « l'orayson funèbre fort éloquente, laquelle, finie, le « corps de la dite princesse fust mis dans le caveau (?) « et sepulchre de Messieurs nos princes. Ce faict le

[1] Louis et Bernard de Sales.

[1] Si le mercredi était le 6, le jeudi devait être le 7, et non le 8. Les registres consulaires placent l'oraison funèbre au vendredi 8. En 1607, le Dimanche de Pâques était le 15 avril.

Digitized by Google

« maistre dhostel vint (?) du cœur de la dite esglise, « rompit ses bastons, puis chascung se retirat. »

A la suite de la lettre du duc Henri, le Conseil de ville d'Annecy, par une délibération du samedi 2 juin, avait décidé qu'à l'imitation des autres corps constitués l'un des syndics, le sieur de la Pesse, accompagnerait le corps de l'endroit où il était déposé, Seyssel, Clermont ou Sillingy (le texte n'est pas clair à cet égard) jusqu'à Annecy. Les autres délégués étaient le collatéral de Quoëx pour la Chambre des comptes, le sieur Floccard pour le Conseil présidial et M. de Chavanne. Il arrêta encore que les quatre syndics, le secrétaire et le premier serviteur de la ville seraient vêtus de deuil aux frais de celle-ci, à raison de cent florins chacun, que l'on ferait faire un poèle de velours noir avec franges de soie noire, au sujet duquel les syndics devaient traiter avec le Chapitre, afin que ce poèle ne demeurat pas aux prêtres de Notre-Dame. La ville devait encore fournir deux douzaines de torche de cire blanche à ses armoiries, et placer aux fenêtres de l'hôtel-de-ville quatre cierges aux armes de la défunte, et tapisser les fenêtres ainsi que la porte de la ville par laquelle le corps devait entrer [1].

Guichenon (t. III, p. 201) rapporte une épitaphe composée à l'occasion de la mort de la duchesse, mais qui n'a jamais dû être inscrite sur une pierre tumulaire.

Jacques Replat [2] et M. Ducis [3] ont fait connaitre qu'il existe au presbytère de Notre-Dame d'Annecy un portrait d'Anne d'Est qui aurait été placé au-dessus de sa tombe et enlevé, en 1793, lors de la destruction des tombeaux des ducs de Genevois. C'est une assez bonne peinture placée dans un cadre moderne, d'environ 80 centimètres de haut et 75 de large. Elle représente une veuve, jeune et jolie, au nez long et un peu aquilin, ayant les mains jointes devant la poitrine. Cette dame, dont une couronne ducale souveraine [4], placée à gauche sur un coussin, indique le rang, porte une cordelière autour de la taille ; sa tête est recouverte d'un léger voile noir avançant en pointe sur le front ; elle est coiffée non à la Marie Stuart, comme on l'a dit par erreur, mais à la mode du temps de Louis XIII. Les cheveux, très abondants, tombent en grappes épaisses sur les épaules jusqu'à la naissance du bras. Cette coiffure conviendrait sûrement beaucoup mieux à Anne de Lorraine, veuve en 1632 d'Henri de Savoie, fils d'Anne d'Est, ou à Elisabeth de Vendôme, veuve en 1652 de Charles-Amédée [5] qu'à Anne elle-même. Elle ne devint en effet veuve de Jacques de Savoie qu'en 1585, alors qu'âgée de 57 ans la vieillesse avait déjà commencé pour elle. On ne pouvait donc pas faire son portrait de veuve de Jacques de Savoie en lui laissant cette fleur de jeunesse, cette grâce qui caractérise le tableau d'Annecy.

Il y a à Versailles un portrait d'Anne d'Est peint d'après *un portrait du temps ;* elle y paraît encore jeune, âgée de 35 à 40 ans [1]. Nous possédons nous-même une ancienne estampe [2] où elle est plus âgée (environ 55 ans). Ces deux portraits se ressemblent. Dans chacun notamment le nez est fort, nullement aquilin ; la figure n'a aucun des traits du tableau d'Annecy ; l'air général est absolument différent. Dans le portrait du Louvre, les cheveux sont relevés et repliés sur eux-mêmes, fort simplement, au-dessus des oreilles [3] ; dans le nôtre, ils sont étagés en très courtes frisures s'arrêtant aux oreilles.

Nous pensons donc que, très certainement, le tableau d'Annecy, peinture fort précieuse d'ailleurs, n'est pas le portrait d'Anne d'Est. Ce peut être, pourtant, un souvenir de cette princesse commandé par son fils Henri ou par ses petits-fils à un peintre de l'époque de Louis XIII et accommodé par celui-ci au goût du temps.

Nous ne dirons pas si Anne d'Est était ou non quelque peu bossue ; *auctores dissentiunt.* Mais, pour compléter nos indications, nous rappellerons que M. François Rabut a décrit un jeton de cuivre du Musée d'Annecy portant d'un côté les armoiries de Genevois-Nemours, de l'autre celles d'Est [3]. Sur une face on voit l'écu des Genevois-Nemours avec la légende I·D· SAVOYE DVC DE GENE ET DE NEMOVRS. Sur l'autre est un écu partie de Savoie-Nemours et d'Est-Ferrare, surmonté de la couronne ducale et entouré d'une cordelière. M. Rabut pense que ce jeton a été frappé de 1566 à 1585, c'est-à-dire durant le mariage de Jacques et d'Anne d'Est ; la cordelière, signe héraldique du veuvage, n'indiquerait-elle pas que la pièce a été gravée en 1585 ou 1586, après la mort de Jacques ?

M. Rabut a décrit encore un jeton de la Chambre des Comptes de Genevois de 1635, sous la régence d'Anne de Lorraine, veuve d'Henri Ier. L'écu y est aussi entouré de la cordelière de veuve. Au revers on voit trois aiglons dans un nid, menacés par un serpent et protégés par un aigle ; autour est la légende : MATRIS VIRTVTE TVENTVR. Cette attestation du dévouement de la mère à ses enfants pourrait bien avoir eu pour pendant le placement du portrait de la veuve d'Henri Ier de Nemours sur le tombeau de cette famille. Si l'on retrouvait le portrait de cette princesse et celui d'Elisabeth de Vendôme, le tableau du presbytère d'Annecy recevrait probablement sa véritable attribution.

(A suivre.)

F. MUGNIER,
Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

[1] Extrait d'une copie prise à l'Hôtel de Ville d'Annecy par M. Eloi Serand.

[2] Voyage au long cours sur le lac d'Annecy. *Bull. de l'Ass. florim.*, 1857-58, p. 180.

[3] *Revue savoisienne*, 1883, p. 42.

[4] La couronne est surmontée d'un diadème avec une croix au dessus.

[5] *Chronologies pour les études litt. en Savoie*, p. 50.

[1] Voir dans les *Galeries historiques de Versailles*, t. VII de l'Atlas n° 1951, ce portrait d'Anne d'Est, et à côté celui de sa fille, la duchesse de Montpensier. Le musée de Chambéry possède un petit portrait de femme avec voile et fraise blancs rappelant notre estampe. Cette peinture est signée GALEAZO PVS BONELL · F. Il possède un autre médaillon plus grand, en bronze, portant en relief un buste de femme qui ressemble au portrait du Louvre, mais au lieu d'être décolletée, la femme ici porte une fraise plus étroite que celle du petit médaillon.

[2] Elle a pour titre : Mme la Duch. de Nemours ; elle est signée C L en monogramme, et P Gourdelle, excu. On lit au bas ce pauvre quatrain :

Cette plante voiant une grande tempeste
Qui faisoit chanceller de ça de la le lis
Fleurit pour l'appuyer, de trois généreux fils
Sans le secours desquels il n'eust peu faire teste.

[3] *Bull. de l'Ass. florim.*, 1855, p. 57, 59 et la planche.

Digitized by Google

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1881.

Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne,*

Déférant au désir que vous m'avez exprimé de vous donner sinon un compte-rendu critique et détaillé de notre dernière exposition, du moins un aperçu sommaire des tendances et des goûts qu'elle révèle, je m'empresse de vous livrer mon appréciation, et cela avec d'autant plus de plaisir que notre exposition n'a pas été bien envisagée à ce point de vue par plusieurs confrères de la presse.

Les sujets de grande peinture ont été rares. Une page capitale de M. Gallait — *La peste de Tournay en 1092,* procession organisée par l'évêque Radbod II; un tableau méritant de M. Wulfaert, jeune peintre belge — *Les funérailles du Titien ;* une œuvre d'imagination envoyée par M. Cormon, l'artiste français — *L'âge de la pierre polie,* retour de la chasse à l'ours, vaste et belle composition destinée au Musée de Saint-Germain.

D'autres artistes ont traité des sujets historiques dans des proportions moins considérables, tels sont M. Laurens (Paris) — *Vengeance du pape Urbain VI;* M. Albrecht de Vriendt (Bruxelles) — *Charles VI jouant aux cartes.* MM. Julian de Viendt, Van Hammée, Broerman (Bruxelles); MM. de Geetere (Dave, près Namur), Duray (Paris), ont traité des sujets bibliques ou mythologiques. Il y a cinq ou six sujets religieux peu importants, deux cependant méritent mention : *Pieta,* de M. de Than (Budapesth); *La Vierge avec l'enfant Jésus,* de M. Lybaert (Gand), petit panneau finement peint.

Des œuvres de grand genre tendent à remplacer la peinture historique ou religieuse. Dans cette catégorie on trouve *Les Lutteurs,* de M. de Lalaing, de la sculpture en peinture, deux cavaliers s'attaquant, grandeur naturelle. M. de Lalaing est un jeune homme de la noblesse belge. Si tous nos jeunes gens de l'aristocratie, dégagés des préoccupations matérielles de la vie, cultivaient un art ou une science, que de progrès et de belles choses ils pourraient réaliser ! Du même auteur, *Le Colonel,* large toile figurant un défilé, l'officier occupant le milieu de la composition, tandis qu'on voit une partie des chevaux, devant et derrière.

Un Hollandais, M. Israëls, a exposé *Un départ pour les Indes Orientales,* soldats volontaires abandonnant la mère-patrie pour chercher mieux au loin ; une des meilleures productions du salon, toute de sentiment. En ajoutant les sujets suivants, on aura une idée assez complète des œuvres de grand genre : *Le Creuset brisé dans une verrerie* (Meunier, Bruxelles); *La Forge* (Charlet, Bruxelles); *Procession de la fête Dieu à la campagne* (Dantan, Saint-Cloud); *Sortie de l'Office* (Courtens, Bruxelles); *La Clinique à l'Ecole vétérinaire* (Seeldrayers, Bruxelles); *Truands et Ribaudes* (Richter, Paris); *Maçons au repos* (De Jans, Anvers), ces deux derniers très remarquables.

Une scène d'intérieur présente les portraits, grandeur naturelle, de quatre personnes, heureusement groupées par M. Delpérée (Liége). Deux dames font de la musique, l'une chantant, l'autre accompagnant, un Monsieur assis sur un canapé écoute, tandis qu'un petit bonhomme se tient bien tranquille sur une chaise.

Les nudités sont rares, trois ou quatre ; l'*Ondine,* de M. Lefèvre (Paris) attire fort l'attention.

Les tableaux de genre proprement dit sont nombreux, plus nombreux que les paysages si multipliés jadis. Beaucoup ne sont que des tableaux de meuble. La facture en général est bonne, tous les artistes, ou à peu près tous, ont du savoir-faire ; ce qui laisse à désirer, c'est le choix du sujet, la composition et surtout l'expression. Plus d'une œuvre bien conçue est dépourvue de toute vie, les figures posent ou paraissent en bois. Cette expression est rare ; sous ce rapport, M. Werenskiold (Christiana) a produit un chef-d'œuvre : *La Confession.* Une jeune fille vient de faire un aveu qui doit avoir été pénible ; ses bras entourent le cou de sa mère, sa tête est penchée sur l'épaule maternelle, sa figure empreinte de confusion et de douleur garde la trace de ses pleurs ; la pauvre mère est accablée, l'ouvrage lui est tombé des mains, son visage exprime la stupéfaction, le plus profond chagrin ; un drame de famille simplement et sincèrement rendu.

Certains peintres affectent une couleur singulière, quelque chose de fané et de sali, symptôme de maladie réaliste, ces couleurs ne sont pas dans la nature. M. Von Uhde (Munich) a fort bien conçu : *Voilà le joueur d'orgue ;* quantité de paysannes, jeunes et vieilles, se précipitent pour entendre l'orgue de passage, jolie composition qui serait très intéressante sans ce malheureux coloris; on dirait que la toile a été passée au chlore. Trop d'œuvres présentent ce travers ; c'est un parti pris. Une autre particularité : plusieurs artistes, comme s'ils s'étaient entendus, ont inventé un genre extraordinaire, le genre hospice. Cela représente une certaine quantité de bons vieux ou de bonnes vieilles, dînant, prenant le café, causant ou se chauffant.

Deux peintres cherchent à exciter la curiosité du public par le système ou l'excentricité. M. Van Beers emploie son grand talent à asseoir de petites femmes dans des attitudes extravagantes. Imaginez un petit panneau où l'on voit une petite créature étendue d'une façon choquante et toute entourée de peinturlurages bizarres. La peinture de M. Alfred Stevens est connue, elle est distinguée, élégante, quelquefois fade, et pourrait bien devenir anémique ; c'est le triomphe du faux goût. Quels élèves vont créer ces maîtres dangereux ! Déjà au salon nous en avons vu de fâcheux résultats. Quel coloris ! Quelle façon ! Les systèmes sont soutenables chez le maître qui a l'originalité, le talent et quelquefois le génie, mais l'élève ne prend que les défauts.

Un grand nombre de dames ont exposé ; quelques-unes appartiennent au monde aristocratique, même le plus élevé : duchesse d'Ursel, comtesse de Villermont, Mlles d'Anethan et de Villers. D'autres portent des noms moins brillants, Mlle Beernaert, sœur du président du ministère belge, Mlles Collard, Mingers, Roth, elles se sont montrées vrais artistes. Le jury d'admission s'est opposé sagement à l'invasion des porcelaines, quantité de charmantes personnes se livrent à la douce et innocente besogne d'orner des as-

Digitized by Google

siettes, cela est très méritoire, empêche l'oisiveté et les pensées inutiles, mais cela n'est pas suffisant pour mériter les honneurs artistiques.

Le portrait a pris un rang supérieur; il y en a beaucoup et de bons et encore d'admirables. On distingue surtout M. Munkacsy (Paris), *Portrait du cardinal de Calcosa en Hongrie;* M. Delaunay (Paris), *Portrait de M. Régnier, de la Comédie-Française;* M. Bonnat (Paris), *Portrait de Me Bischofsheim,* puis MM. Cluysenaer, Van Beers, Herbo, Mlle Mingers (Bruxelles), Mlle Roth (Paris).

Le paysage se guérit peu à peu de la maladie réaliste; les impressionnistes, qui cherchaient l'effet sans plus s'inquiéter de la forme, ont à peu près disparu. On revient à des idées plus saines, et, sans entrer dans un fouillis exagéré, on donne de la nature une idée plus exacte, par un travail plus soigné. C'est ainsi que procèdent Mlles Beernaert, Collard, MM. Asselberghs, Coosemans, Gabriel (Bruxelles). Les paysagistes ont de la facture, elle est souvent supérieure, mais le sentiment leur fait parfois défaut, on ne retrouve pas toujours dans leurs productions l'émotion que donne le spectacle de la nature. Cette émotion a été bien rendue par M. Verstraete (Anvers): *Soir d'été.* La nuit et le calme descendent lentement sur une vaste plaine, un paysan et une paysanne sont appuyés contre une barrière, ils ne disent rien, ils rêvent, ils sont jeunes, sans doute amoureux.

Le tableau de M. Emile Breton (Courrières, France) a une portée philosophique: *Un vieux monde qui s'en va.* Le soleil disparait à l'horizon, éclairant de reflets rougeâtres un ciel aux nuages noirs; au premier plan une vieille tour en ruines d'où s'échappe une nuée de corbeaux; cette tour, ravagée par le temps, que la nuit enveloppe, c'est le vieux monde pour l'âme du poète, car M. Breton est poète autant qu'artiste.

Les paysagistes allemands, surtout l'école de Dusseldorf, conservent le cachet qui leur est spécial; il n'y a pas eu de crise chez eux, et leurs œuvres, sans s'élever toujours bien haut, offrent plus souvent un caractère poétique.

Plusieurs belles marines complètent le paysage, entre autres celles de M. Clays (Bruxelles) réellement superbes.

Parmi les peintres d'animaux, il faut nommer M. Verwee (Bruxelles) — *Au beau pays de Flandre,* grande étendue avec animaux au pâturage, œuvre de premier ordre; M. de Pratere (Bruxelles) — *Chevaux de labour;* Mme Henriette Ronner (Bruxelles — *Le mouvement perpétuel,* ce mouvement perpétuel est représenté par de jeunes chats jouant sur un rouet, la mère contemple avec calme toute cette vivacité; production charmante.

Le genre gracieux des fleurs est cultivé avec talent par bon nombre de dames, notamment par Mlle de Vigne (Gand), toutefois quelques Messieurs ont exposé des œuvres supérieures; M. Robbe (Bruxelles) qui reste le maître comme faire, MM. Capeinick, De Keghel (Gand), dont les compositions sont brillantes.

La maladie réaliste envahit la sculpture. M. Jef Lambeaux (Bruxelles) expose: *La folle chanson.* Une bacchante, riant d'une bouche démesurée, se penche sur un satyre qui, de son côté, rit à se déhancher; de l'opérette en sculpture, comme a dit l'écrivain si compétent de l'*Indépendance Belge.* On a pu constater cette tendance depuis trois ans. Entre la convention froide et classique et le débraillé, il y a place pour la juste mesure. D'autres sculpteurs ont présenté des sujets traités plus heureusement. *Gaulois domptant un cheval* (De Tombay, Bruxelles). *Le chevreuil forcé* (Cuypers, Bruxelles); *La sécurité* (Deleplanche, Paris); *Amour incitant des colombes* (Injalbert, Paris). Les sculptures sont nombreuses et produisent très bon effet dans le beau local qui leur est destiné au Palais des Beaux-Arts.

L'aquarelle a acquis une véritable perfection; les aquarellistes forment des sociétés qui, en dehors des expositions officielles, organisent des réunions particulières; on pourrait nommer ici tous les exposants, signalons au courant de la plume Mlle Sambach (Amsterdam), M. La Rivière (Harlem), M. Smith-Halb (Paris), MM. Slacquet, Rombouts, Uytterschaut, Dillens (Bruxelles). L'eau-forte, la gravure et la lithographie ont d'excellents exemplaires dûs à MM. Flameng (Paris), Eilers (Berlin), Michaelek (Vienne), De Meersman, Storm Van S'Gravesande, Tuerlinckx (Bruxelles).

Le fusain et le pastel: Mlle Roth (Paris), MM. Biot, Rorcourt (Bruxelles). La comtesse de Flandre, une vraie artiste, a exposé une eau-forte.

Sauf le *Projet de Parlement* de M. Horta (Bruxelles) l'architecture n'offre rien de saillant: du style flamand, style brique rouge.

La peinture sur porcelaine n'a guère que des noms de femmes: Mme Chevalier, Rousseau (Paris), Mme Gilsoë, Brassart (Bruxelles), Mme de Sénezcourt (Bruxelles) pour l'éventail.

La gravure sur médailles a des représentants de grand mérite, MM. Lemaire (Gand), Wiener (Bruxelles).

Ce rapide aperçu permettra aux lecteurs de la *Revue savoisienne* d'apprécier la valeur du salon de Bruxelles; l'ensemble est satisfaisant. Le jury a refusé bon nombre d'œuvres, l'on est arrivé ainsi à un certain niveau. Les refusés ont ouvert un salon spécial pour en appeler au public; malheureusement pour eux, celui-ci a été généralement de l'avis du jury.

JULES-CH. DE VIGNE.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERT DE MONTET. — **Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey depuis son origine jusqu'à l'année 1565.** (Turin, 1884, un volume grand in-8° de 261 pages.)

De toutes les époques du moyen âge, celle où prirent naissance de nombreuses franchises communales est certainement l'une des plus intéressantes; ce monde nouveau, qui apparaît dans plusieurs contrées d'Europe, sera longtemps un sujet d'études. Quoiqu'il ait donné lieu déjà à bien des travaux instructifs, il est loin encore d'être épuisé.

Ce mouvement, qui se manifeste d'une manière assez générale, tour à tour pacifique et en quelque

Digitized by Google

sorte inaperçu, tour à tour agité, bruyant, tumultueux, constituait un changement de la plus haute importance, et, sous divers rapports, tranchons le mot, une véritable révolution.

Plusieurs droits absolument établis de nos jours, que nul ne conteste à personne, que nombre de gens estiment avoir constamment existé, furent reconnus alors ; en examinant de près cette époque, extrêmement curieuse en elle-même, on remarque qu'elle porte avec elle des enseignements dont nous ne nous doutions pas. A notre grande surprise, nous sommes, sous certains rapports, en arrière de ceux qui nous ont précédés de quelques siècles.

Aussi toutes les publications relatives aux franchises communales doivent-elles être accueillies avec faveur, celles surtout qui ont trait à nos contrées et qui nous touchent de plus près ; c'est à ce titre que je consacre ces lignes aux franchises d'une ville du canton de Vaud, qui ont donné lieu tout récemment à un savant volume.

On sait que la ville de Vevey a fait, jusque dans le seizième siècle, partie de la Savoie, qui était autrefois beaucoup plus étendue que de nos jours ; conquise par les Bernois, en même temps que d'autres territoires de ce pays, la ville de Vevey resta définitivement sous leur souveraineté et ne fut pas restituée au duc Emmanuel-Philibert avec les mandements de Thonon, de Gaillard, de Ternier et de Gex.

Une notable partie, — et la plus ancienne de son histoire, — est savoisienne ; elle appartenait au Chablais, et, par sa position au bord du lac de Genève, elle n'a cessé d'avoir, depuis les événements du seizième siècle, des relations fréquentes avec Thonon, Evian et les contrées voisines du lac.

Ses franchises ne sauraient donc être indifférentes à aucun point de vue ; elles présentaient, dans leur première origine, un caractère tout particulier. Vevey, se trouvant morcelé jadis entre plusieurs souverainetés, les volontés féodales ne furent pas partout les mêmes ; de là, durant un certain temps, des franchises plus ou moins différentes dans les différentes parties de cette ville.

Leur étude est ainsi plus compliquée et plus difficile qu'on ne saurait le croire au premier abord ; c'est une des raisons principales qui vous expliquent pourquoi il a été fait, sur l'histoire de Vevey, diverses publications à raison desquelles les archéologues ne sont pas toujours exactement d'accord. A distance, sans un examen attentif des textes, sans une étude minutieuse des localités, il n'est pas facile toujours d'émettre une opinion sur les points controversés.

Disons seulement que, dans de telles circonstances, l'histoire est étudiée de plus près et que cet examen contradictoire a, en définitive, de sérieux avantages.

Ajoutons aussi que cette diversité des chartes de franchises, dans l'origine, est tout à fait conforme à l'esprit du moyen âge et à un morcellement de territoires dont nous n'avons plus l'idée aujourd'hui. Nous marchons au contraire à grands pas vers la centralisation ; qu'on veuille, pour s'en convaincre, comparer l'Europe actuelle à ce qu'elle était il y a cent ans.

L'auteur du *Contrat social* n'estimait la liberté possible que dans des pays extrêmement subdivisés, dans de très petits pays, et ses théories ont contribué au contraire à en diminuer considérablement le nombre.

— M. Albert de Montet, déjà connu par des publications de mérite, était mieux qualifié que personne pour émettre une opinion sur les questions délicates que soulève l'histoire de la ville de Vevey ; nul ne la connaît mieux que lui et nul ne l'a étudiée de plus près.

La publication que nous lui devons a été faite à Turin, elle est d'une véritable valeur. Elle renferme, outre un plan de Vevey, un regeste qui va jusqu'à l'année 1565, presque à l'époque où les quatre mandements furent restitués au duc de Savoie, et une introduction de 145 pages qui sera lue avec fruit, aussi bien par les hommes de science que par ceux qui désireraient faire une étude sommaire de ce qu'étaient autrefois les franchises communales.

JULES VUY.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,47 à Annecy, 683,97 à Leschaux, 709,88 à Mélan. Maxima le 17, minima le 10 aux trois stations. Excursion du mercure : 16,4 à Annecy, 15,8 à Leschaux, 16,85 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 15°8, du minima 2°78, à 9 h. du matin 7°32. Moyenne générale : à Douvaine 10°09, à Chamonix 5°87, à Mélan 7°95, à Leschaux 5°23.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 12°9, celle de puits à 12°4 et celle de rivière à 7°35.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre ; le		6.	13.	20.	27.	...
Thermomètre.	maxima.	13°8	6°1	8°4	6°9	....
	minima.	—2°2	—5°8	—5°	—3°4	....
Baromètre à 0° :		624,2	624,8	631,8	624,6	...

A cette station, le maximum barométrique est de 637 le 17 et le minimum de 618 le 11.

PLUIES ET NEIGE. — Très peu de pluie pendant le mois et neige vers le 11. Maximum d'eau recueillie, 58m/m4 aux Gets en 4 jours, compris deux jours de neige, où il en tombe 0m05 ; minimum d'eau, 4m/m3 en 2 jours à St-Gingolph. Chamonix note 0m025 de neige en deux jours ; il en tombe aussi aux Contamines ; à Leschaux 0m02 également en deux jours. A Annecy, un peu de neige le 11 et le 12, disparaît ce jour en restant à 700 mèt. d'altitude. Au Semnoz, 61m/m7 d'eau le 10-11, 0.12 de neige, disparaît pour le 20. Le 27, 0.05 de neige.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Gelée blanche à plusieurs stations, et brouillards à quelques-unes.

VENDANGES PENDANT LE MOIS. — A Douvaine, où la récolte est des plus satisfaisantes, les vendanges ont lieu les 2-3-4 pour les raisins blancs et les 18-19-20 pour les rouges ; à Faverges, le 13. Dans le bassin d'Annecy, à Veyrier, blanc le 8, rouge le 13, à Talloires, rouge le 20, à Sévrier, rouge le 22.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

Digitized by Google

BULLETIN N° 10.

OCTOBRE 1884

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES Maxima	Minima	à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. Supérieur.	Inférieur Direction.	Inférieur Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	Durant le jour.	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	du sol à 30 c. de prof.
1	24°3	11°5	16°	726,6	2,5	1,5	92	20°	78°8	S-W	S-S-W	faible	couvert	Pluie par intervalles. Bourrasques.	beau	46	17°	»
2	21	6,5	11	725,9	»	0,5	93	20	78,8	N	W-N-W	fort	couv 1/2	Brouil. (200m), disparait à 8 h.	id.	45	16	»
3	22,3	6,7	11,4	726.1	»	1,3	85	20,2	82,7	—	N -W	faible	très beau		couv.1/2	445	16	»
4	22,5	9,3	12,1	728 8	»	2	75	14,2	47,6	N	N	fort	couvert		beau	44	16,5	»
5	15 5	4,5	10	727,1	»	2,6	75	12,2	43,8	N	N	id.	couv.1/2		couvert	43	16	»
6	15,5	3	9,3	722,4	»	1,9	75	15	39,8	N	N	id.	couvert		beau	43	14,5	»
7	17	3,7	9,3	721,8	»	1,3	88	13,4	12,5	N	N	id.	id		id.	42	14,4	»
8	16,5	6	10	718,3	»	1,2	86	12	16.4	W	W	id.	id.		id.	41	14,2	»
9	13	3,5	8,2	719,6	»	1	86	17	82,7	W	S-W	id.	couv.1/2	Forte pluie la nuit.	pluie	40	14	»
10	18	6	9,3	716,8	22	1,8	96	12,3	32	N-W	N-N-W	id.	couvert	Pluie pendant le jour. Forte la nuit.	id.	39	13,3	»
11	16	0,5	4,2	718,7	14	0,9	87	7,3	35,9	N	S-S-E	id.	id.	Quelq. floc. de neige à 7 h. m. Pluie	couv.1/2	41	12.8	»
12	9	—1,3	3	719.6	4.8	1,8	»	6,1	35,9	S	S	id.	id.	Id. id. de 4 à 5 h. m.	couvert	42	12,3	»
13	10	—2,5	2	722,8	»	0,8	84	10,4	82,7	S	S	id.	beau	[Pluie après.	beau	42	11,8	»
14	12,5	0	4,1	726,7	»	1,1	82	13	98,3	—	E	id.	très beau		très beau	41	12	»
15	14,5	—1,5	4,2	729,6	»	1,2	67	13,3	84,2	N	E	id.	couv.1/2		id.	40	12,5	»
16	14,5	2,7	6,3	732,2	»	1	87	15,1	78,8	W	W	calme	beau		id.	40	12,6	»
17	16,5	1	6	733,2	»	1	87	15,1	81,4	—	W	id.	très beau		id.	40	12,7	»
18	18	4,5	10	730,3	»	0,9	86	13	20,3	N	N	faible	couvert		id.	395	13	»
19	14,5	3	9,3	728,5	»	0,8	97	14,2	43,7	N	N-W	id.	id.		id.	40	12,6	»
20	15	2,5	7	730,1	»	0.6	100	15,3	78,8	—	S-W	id.	très beau		id.	40	12,4	»
21	17.5	1	1	728,2	»	1,2	»	14,4	12,5	?	S-W	id.	couv.1/2		id.	38	12,3	»
22	14,5	0,3	6	726,8	2	1,7	90	14	78,8	?	N-N-W	fort	brouil.	(50m) de 5 à 9 h. m.	id.	36	11,5	»
23	15.5	4.7	7,3	722,3	»	0,9	96	8,4	14,8	?	N	id.	couvert		id.	36	12,3	»
24	8,7	4.5	7	719,4	»	0.7	88	11	67,1	N	N	id.	id.		couvert	355	11,8	»
25	13	0,3	5.2	724,6	»	0,9	87	12,1	77,2	—	N	id.	très beau		très beau	35	11	»
26	14	—2	3,2		»	0,6	86		»	—	S	id.	id.		couv.1/2	35	10,2	»
27	16,3	2	7	722,3	»	1.4	90	8,1	8,58	S	W	faible	couvert		très beau	345	11,5	»
28	16,2	—0,5	4,4	725,9	»	0.6	95	13,2	72,5	S	N-W	id.	beau		id.	34	11	»
29	14	—0,7	6,4	727,1	»	0,9	79	11 4	85	—	N	id,	très beau		id.	33	10.7	»
30	15,5	2,5	10,2	730.1	»	0,8	75	11	78,8	—	N	id.	id.		id.	325	10,4	»
31	17,7	1,5	6,4	732,4	»	1	85	14	88,1	—	N	fort	id.		id.	32	10	»
Moyennes ou Totaux.	15°8	2,78	7,32	725,47	43,3	1,16	86,1	13°22	57°9							392	12°9	

Le 10, neige sur les montagnes (1700 mètres d'altitude). Le 11, neige sur les collines (attitude 800 mètres). Le 12 au matin, un peu de neige dans la plaine. Disparaît de suite. Reste à 700 m. d'altitude.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

23me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire : Palafittes du lac d'Annecy, par M. Eloi Serand.
Antiquités et défense de mammouth, par M. H. Tavernier.
Date des vendanges, par M. A. Mangé.
Mémoires d'un bourgeois d'Annecy au commencement du XVIIe siècle (suite et fin), par M. Fr. Mugnier.
Glossaire du XVIe siècle, par M. DuBois-Melly.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

PALAFITTES DU LAC D'ANNECY [1]

Au commencement de cette année, l'administration des ponts et chaussées a fait draguer le chenal de l'entrée du port d'Annecy, pour faciliter le passage des bateaux à vapeur au moment des basses eaux.

Lorsque la drague fut arrivée à la hauteur de l'Ile des Cygnes, à l'extrémité du Jardin de l'Hôtel-de-Ville, elle rencontra de nombreux pilotis. C'était une station lacustre jusqu'alors inconnue. Aussitôt la nouvelle répandue et sur les instances de la Société Florimontane, les ingénieurs s'empressèrent de donner l'ordre que tous les détritus fussent transportés dans l'Ile des Cygnes ou sur le rivage.

Les travaux étaient à entreprise, et l'entrepreneur, malgré son bon vouloir, ne put exécuter les nouvelles instructions. Ses déversoirs ne pouvaient aborder la plage, ce qui occasionnait des pertes de temps immenses. Ordre fut donc donné de déverser le tout au milieu du lac. Ainsi fut fait. Il nous reste donc à déplorer la perte de milliers d'objets perdus à tout jamais.

Aussitôt les travaux terminés, les ingénieurs, pour dédommager la Société de tant de regrets, s'empressèrent de mettre la drague à sa disposition. Les travaux furent repris à droite et à gauche du grand chenal, ce qui amena la découverte de nombreux objets qui sont venus enrichir les collections de notre Musée. Il y a entre autres un casse-tête entier et une moitié à douilles, en serpentine ; quinze haches polies et huit débris en roches diverses ; quinze rondelles ou fusaïoles en pierre, de très nombreux silex, lames, scies, grattoirs, pointes de flèches et de lances, etc. Cette station est de l'âge de la pierre, malgré la présence d'une épingle et d'un grain de collier en bronze découverts à la surface du sol.

La drague fut ensuite transportée sur le Roselet, en face de Duingt, puis à Veyrier. Sur ces deux stations de l'âge du bronze, les résultats ne répondirent pas à nos désirs. Au Roselet, dont l'âge est bien déterminé par la poterie, et qui avait déjà donné des objets en bronze, on ne recueillit de très caractéristique que deux anneaux en métal, un moule à anneaux en micachiste et une dizaine de brunissoirs.

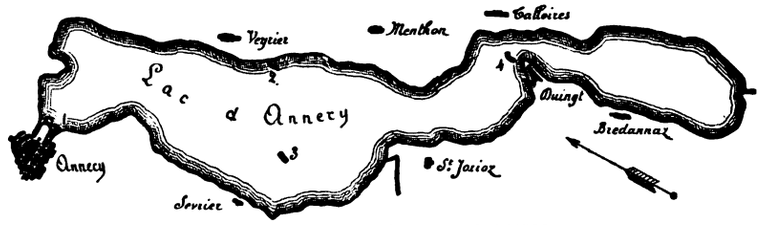

Palafittes du lac d'Annecy. 1/150000e.
1. Station de l'entrée du port du lac d'Annecy (Robenhausien). — 2. Station de Vieugy (Morgien). — 3 Station du Châtillon (Larnaudien). — 4. Station du Roselet (Bronze).

Eloi Serand.

ANTIQUITÉS ET DÉFENSE DE MAMMOUTH

L'année 1884 lègue à la Savoie quelques trouvailles archéologiques. A Aix-les-Bains, des fouilles ont révélé des vases romains de forme et de couleur diverses, avec ornements, noms de potiers ; plus un lieu de sépulture où l'on a trouvé de belles inscriptions.

A Saint-Gingolph, les travaux de la voie ferrée ont mis à nu un tronçon d'arme, des monnaies anciennes de la Suisse et, près de l'église, un vieux cimetière avec des tombes en pierre.

A Annecy, découverte d'une nouvelle station lacustre, dont il est parlé dans l'article précédent.

Le Chablais offre en outre un objet rare qui intéresse particulièrement la géologie. Nous voulons parler d'une défense d'éléphant trouvée, le 9 mai dernier, dans le val de Bellevaux, à cinq lieues au sud et dans le bassin du Léman. La presse locale, qui annonça la découverte, donna, il est vrai, la descrip-

[1] Extrait de *L'Homme*, journal des sciences anthropologiques, n° 22, 1884, novembre. *Directeur*, Gabriel de Mortillet.
M. de Mortillet a bien voulu nous communiquer le cliché du lac d'Annecy ; légende et plan sont de M. Adrien de Mortillet, son fils. La direction de la *Revue* les remercie bien sincèrement de leur obligeance.

Digitized by Google

tion du fossile, mais elle se tut sur le lieu de son origine. On espérait qu'une plume autorisée traiterait le sujet avec le soin qu'il mérite. En attendant, donnons ici les détails que nous avons recueillis. A la prière de M. le secrétaire de la Société Florimontane, nous allâmes le 26 juin au village de la Cluse, chez le propriétaire de la corne, auteur de la découverte. Le sieur Meynet nous montra une grande corne d'un gris cendré, bleuâtre, figurant à peu près un tiers de cercle; un peu torse, privée du bout mince. Voici les dimensions :

Longueur totale	mèt.	1,58
Longueur en ligne droite		1,04
Circonférence au gros bout		0,43
Id. au milieu		0,40
Id. au petit bout		0,28

Evidée à sa base par 8 centim. de diamètre sur 37 centim. de profondeur : dure, lisse, pesant 20 kil. Des visiteurs de Thonon, venus là quelques jours auparavant, auraient affirmé qu'on était en présence d'une défense de mammouth, celle de droite.

Ensuite le bon vieillard nous conduisit à l'endroit où, dit-il, étant allé seul au bois, il l'avait trouvée. Au sud du village se dresse le mont *Ombre*, dont les flancs sont couverts de sapins; on aperçoit un ravin escarpé, d'aspect rougeâtre. Le Brevon traversé, nous remontons pendant un quart d'heure la rive gauche de ce torrent et, après avoir franchi le ruisseau de *Labray*, nous escaladons le ravin parmi des graviers et des cailloux roulés. A 50 mètres du ruisseau, le guide s'arrêtant : « C'est ici, fit-il, que je l'ai ramassée ; elle gisait sur ces graviers, et tout d'abord je l'avais prise pour une racine de sapin. » A partir de là, en amont, la pente ravinée se redresse de plus en plus, pour se terminer au sommet par un cirque à parois presque verticales. C'est un terrain stratifié; sables et graviers, à plusieurs couches. La difficulté d'aborder ces parois et la nuit qui s'approchait mirent fin à l'exploration. Il n'y a pas de doute : là où elle a été trouvée par le père Meynet, la défense n'était plus en place ; elle sera tombée des hauteurs du ravin.

Ce ravin, dénommé *Keuma*, paraît appartenir à l'alluvion des terrasses, terrain qui est, ainsi que le glaciaire, largement représenté dans ce val sauvage. Il serait à environ 1050 mètres au-dessus de la mer, 675 au-dessus du lac de Genève. Du granit erratique se voit dans la combe de la Cluse, aussitôt après qu'on a passé le défilé qui mène aux ruines de la chartreuse de Vallon. Le mammouth, *Elephas primigenius*, aurait séjourné dans le pays de Vaud, dans la Bresse, en Dauphimé, où l'on a rencontré de ses débris : dents, molaires, etc. Une défense a été retirée de la terrasse de *Boiron*, près de Morges. « Ces débris, dit M. Alph. Favre, sont précieux en ce qu'ils fixent d'une manière très positive l'âge de cet animal; ils proviennent du terrain post-glaciaire. S'il n'est pas encore constaté qu'il a vécu pendant l'époque glaciaire, il est évident qu'il vivait pendant que les alluvions des terrasses se formaient [1]. » On n'avait pas encore, que nous sachions, signalé dans la Savoie des débris de ce genre, surtout dans les montagnes. La trouvaille de Bellevaux *(Belluarum Vallis)* agrandit ainsi l'aire habitée jadis par l'éléphant chevelu.

H. TAVERNIER.

[1] *Recherches géologiques*, I. § 44, II. § 312.

DATE DES VENDANGES.

Le dépouillement des cahiers de M. Joseph Despine a fourni un certain nombre de dates pour les vendanges, qui nous ont été communiquées par notre collègue M. Tissot et que nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs. Elles se rapportent à des vignobles situés dans trois localités différentes, savoir : à Hauteville, en Albanais ; à Novel, commune d'Annecy-le-Vieux et à Veyrier, au bord du lac d'Annecy; nous les inscrirons par rang d'altitude dans le tableau ci-après avec les annotations que l'auteur a consignées sur la qualité ou l'abondance de la récolte.

Pour déterminer la qualité moyenne nous avons coté : 1 excellent, 2 bon, 3 ordinaire, 4 passable, 5 médiocre, 6 mauvais, et de la sorte nous avons obtenu comme résultante des diverses années considérées la cote 3,3 qui correspond à une qualité un peu inférieure à l'ordinaire.

Dates anciennes des vendanges.

ANNÉES	Hauteville (363m)	Annecy-le Vieux (496m)	Veyrier (500m)	REMARQUES
1788	»	»	»	Bon, mais peu.
1789	26 oct.	30 oct.	»	
1790	»	23 oct.	»	
1791	»	»	»	
1792	»	17 oct.	»	
1793	»	16 oct.	»	Bon.
1794	»	29 sept.	»	Médiocre.
1795	»	»	»	Bon.
1796	13 oct.	15 oct.	»	Passable.
1797	»	16 oct.	»	Mauvais.
1798	5 oct.	»	»	Ordinaire, beaucoup.
1799	»	18 oct.	»	Mauvais.
1800	»	»	»	
1801	»	»	»	
1802	»	»	»	
1803	»	»	»	
1804	»	18 oct.	»	
1805	»	28 oct.	8 nov.	Mauvais.
1806	10 oct.	18 oct.	»	Médiocre.
1807	5 oct.	2 oct.	3 oct.	Bon.
1808	»	»	»	
1809	»	24 oct.	25 oct.	
1810	16 oct	16 oct.	»	
1811	26 sept.	»	»	Excellent.
1812	21 oct.	22 oct.	23 oct.	
1813	20 oct.	»	27 oct.	Mauvais.
1814	18 oct.	»	»	
1815	12 oct.	»	20 oct.	Bon.
1816	»	»	»	
1817	»	»	»	
1818	5 oct.	12 oct.	14 oct.	
1819	7 oct.	»	»	
1820	14 oct.	»	»	
1821	25 oct	25 oct.	»	
1822	11 sept.	»	»	Bon.
1823	17 oct.	»	»	
1824	20 oct.	»	»	
1825	1er oct.	»	»	
1826	6 oct.	»	»	
1827	3 oct.	»	»	Bon.
1828	29 sept.	21 oct.	»	Bon.
Moyennes	10 oct. (22 ans)	17,8 oct. (18 ans)	20,4 oct. (7 ans)	Ordinaire ou passable. (17 ans)

Digitized by Google

Les dates se rapportent aux vendanges blanches. Les raisins rouges ont été récoltés une semaine environ après les blancs, tant à Novel qu'à Veyrier et le pressurage s'est effectué dans un délai qui a varié entre 10 et 30 jours, mais qui a été de 18 à 20 jours en moyenne après la récolte, ce qui place généralement cette opération vers le 7 novembre.

Voici maintenant quelques dates modernes relevées en diverses régions de notre département; nous suivons encore ici l'ordre des altitudes.

Vendanges à Seyssel (252m)

(Documents transmis par M. Perruchot.)

1870	5 octobre	1876	8 octobre
1871	12 —	1877	12 —
1872	10 —	1878	10 —
1873	10 —	1879	20 —
1874	15 —	1880	15 —
1875	10 —	1881	»

Moyenne de onze ans : 11,5 octobre.

Vendanges à Frangy (325m).

(Documents transmis par M. Erasme Bonier, architecte.)

1841	17 octobre	1858	10 octobre
1842	1 —	1859	29 septembre
1843	25 —	1860	3 novembre
1844	2 novembre	.....	.....
1845	10 octobre	.....	.....
1846	1 —	1869	8 octobre
1847	19 —	1870	fin septembre
1848	20 —	1871	15 octobre
1849	2 —	1872	16 —
1850	10 —	1873	15 —
1851	15 —	1874	13 —
1852	17 —	1875	14 —
1853	20 —	1876	12 —
1854	1 —	1877	15 —
1855	23 —	1878	15 —
1856	19 —	1879	fin octobre
1857	17 —	1880	fin octobre

Moyenne de 32 ans : 14,7 octobre.

Vendanges à Douvaine (428m).

(Note communiquée par M. Frossard, percepteur.)

Dans le canton de Douvaine, la récolte se fait au gré des propriétaires. Elle a lieu généralement à partir du 1er octobre et dure quinze jours. Au 20 octobre, tout est terminé.

En 1865, exceptionnellement, elle a commencé le 20 septembre.

Vendanges à Ayse (487m).

(Documents fournis par M. Basile Chardon, maire).

1849	12 octobre	1868	6 octobre
1850	22 —	1869	15 —
1851	23 —	1870	10 —
1852	19 —	1871	16 —
1853	21 —	1872	21 —
.....		1873	20 —
1861	14 —	1874	» »
1862	8 —	1875	18 —
1863	14 —	1876	» »
1864	24 —	1877	6 —
1865	2 —	1878	22 —
1866	20 —	1879	» »
1867	15 —	1880	22 —

Moyenne de 22 ans : 16 octobre.

Remarques. En 1867, les vignes ont gelé le 25 mai et le matin du 6 octobre; — en 1879 les gelées ont été si fortes qu'elles ont détruit la vendange.

Vendanges à Veyrier (500m).

(Documents transmis par M. Francis Bachet.)

	Blancs.	Rouges.		Blancs.	Rouges.
1851	27 octobre	28 octobre	1868	23 septembre	5 octobre
1852	13 —	18 —	1869	6 octobre	13 —
1853	20 —	24 —	1870	25 septembre	1 —
1854	13 —	19 —	1871	4 octobre	16 —
1855	17 —	22 —	1872	16 —	21 —
1856	15 —	20 —	1873	8 —	13 —
1857	14 —	19 —	1874	5 —	12 —
1858	5 —	11 —	1875	4 —	11 —
1859	5 —	10 —	1876	16 —	23 —
1860	25 —	27 —	1877	15 —	22 —
1861	2 —	14 —	1878	21 —	24 —
1862	2 —	7 —	1879	27 —	29 —
1863	7 —	12 —	1880	18 —	25 —
1864	12 —	18 —	1881	5 —	13 —
1865	20 septembre	2 —	1882	16 —	23 —
1866	15 octobre	22 —	1883	23 —	25 —
1867	9 —	15 —	1884	8 —	14 —

Moyenne de 34 ans : 10,9 octobre pour les blancs; 17 octobre pour les rouges.

Vendanges à Menthon-Saint-Bernard (540m).

(Documents transmis par M. le Comte de Menthon.)

Nota. — Le clos considéré est au pied du château, à 60m environ au-dessus du chef-lieu. Une récolte moyenne est exprimée par le nombre 100.

Années	Raisins blancs — Époques	Raisins blancs — Quantités	Raisins rouges — Époques	Raisins rouges — Quantités	Qualité
1858	» »	100	» »	90	Ordinaire
1859	10 octobre	119	13 octobre	101	Bon
1860	24 —	70	29 —	62	Médiocre
1861	11 —	109	14 —	103	Passable
1862	6 —	43	10 —	85	Ordinaire
1863	10 —	109	19 —	104	Bon
1864	17 —	121	21 —	95	Bon
1865	26 septembre	153	6 —	117	Très bon
1866	19 octobre	160	» »	134	Médiocre
1867	12 —	63	16 —	81	Mauvais
1868	30 septembre	113	5 —	114	Très bon
1869	13 octobre	120	18 —	151	Ordinaire
1870	29 septembre	105	3 —	104	Excellent
1871	14 octobre	172	19 —	171	Médiocre
1872	18 —	72	19 —	77	Passable
1873	13 —	7	13 —	23	Passable
1874	8 —	183	15 —	181	Bon
1875	8 —	92	14 —	106	Ordinaire
1876	7 —	54	» »	55	Bon
1877	17 —	185	24 —	147	Passable
1878	21 —	66	28 —	»	Médiocre
1879	» »	»	» »	»	Mauvais
1880	» »	»	» »	»	Médiocre
1881	7 —	93	15 —	67	Bon
1882	» »	40	» »	64	Mauvais
1883	24 —	51	29 —	68	Médiocre
Moyennes	11,5 octobre (22 ans)	100 (2 4ans)	16,5 octobre (20 ans)	100 (23 ans)	Passable (26 ans)

Si nous cherchons maintenant à résumer ces différentes données, en tenant compte à la fois, pour le classement, de l'altitude et de la position topographique, nous pourrons dresser le tableau suivant :

Digitized by Google

Dates des vendanges dans la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	Raisins blancs	Raisins rouges
	VALLÉE DES USSES		
252m	Seyssel (11 ans).....	12 octobre	»
325	Frangy (32 ans).....	15 octobre	»
	BASSIN DU FIER.		
363	Hauteville (22 ans).....	10 octobre	»
	BASSIN DU LAC LÉMAN.		
428	Douvaine.....	2 octobre	»
	BASSIN DE L'ARVE		
487	Ayse (22 ans).....	16 octobre	»
	BASSIN DU LAC D'ANNECY.		
496	Annecy-le-Vieux (18 ans).	18 octobre	26 octobre
500	Veyrier { autrefois (7 a.)	20 octobre	27 octobre
	Veyrier { aujourd'hui (31 ans).	11 octobre	17 octobre
540	Menthon-St-Bernd. (22 a.)	12 octobre	17 octobre
424m	Moyennes générales.....	13 octobre	20 octobre

La conclusion que nous pouvons retenir de ce travail nous semble indiquée par la comparaison des anciennes dates des vendanges avec celles d'aujourd'hui.

On vendange plus tôt de nos jours, et cette remarque vient confirmer avec une nouvelle force la notion, émise pour la première fois par le chanoine Vaullet, que la température du climat de la Haute-Savoie est allée en s'élevant depuis une quarantaine d'années.

A. MANGÉ.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS D'ANNECY AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

(4e ET DERNIER EXTRAIT [1])

Cet extrait aura pour objet les dernières séances d'Antoine Favre en qualité de Président du Conseil de Genevois à Annecy et sa première séance au Sénat de Chambéry comme premier Président. Voici d'abord les notes que l'on trouve à ce sujet sur le registre des séances du Sénat de Savoie, de l'année 1610.

Le Premier Président Charles de Rochette avait siégé encore le 21 mai 1610, il mourut le 28. Cet événement est consigné au registre en ces termes : — « Du vendredy 28e May. — Du dit jour environ une « heure apprès midy monsieur de Rochette premier « président de Savoye est décédé de ceste à meilleure « vie que Dieu aye son âme en pardon, et du lende- « main à 5 heures apprès midy a esté enterré à Ste « Marie hors ville. »

Du jeudy 8e juillet.

« Du dit jour à 8 heures du matin réception et ins- « tallation de Monsieur Anthoine Favre en l'estat et « charge de Premier Président céans, lequel entre « sept et huict heures est entré et a tenu l'audience « publique en la grande salle ordinaire de St Domi- « nique. »

Puis, à côté, cette note : « Anthoine Favre jà séna- « teur dès le huictiesme jour de Janvier 1588, pre- « mier jour d'entrée apprès Noël, auparavant Juge « maje de Bresse et despuis jusqu'a la présente sa ré- « ception il a été président de Genevoys. »

L'annaliste d'Annecy s'exprime ainsi :

« M. le Président Favre ayant présidé au Conseil « de Genevois l'espace de 13 ans et quelques mois a « esté choisi par S. A. [1] pour 1er président au souve- « rain Sénat de Savoye où il est entré sans aucune « faveur.

« Suyvant quoi ce mardy 6 juillet 1610 le dict « sr Président Favre a tenu sa dernière audience au « dit Conseil de Genevois en fin de laquelle il a dict « adieu à la Ville par une fort belle harangue.

« Et le lendemain 7 du dict moys il est parti pour « s'en aller à cheval accompagné de quatrevingt et dix « personnes tant de messieurs de la justice, nobles, « advocats, procureurs, scindiques de la ville que plu- « sieurs aultres bourgeois à cheval, une partie des- « quels le suivit et accompagnat jusques à Greysi et « l'autre jusques à Chambéry.

« Et le lendemain jeudy 8 du dict Juillet il fit sa « première entrée à l'audience du Sénat. »

Le cortège imposant qui accompagna le Président Favre à son départ d'Annecy et dut changer son voyage en une marche triomphale, ne fut pas la seule marque de sympathie et de dévouement qu'il reçut alors.

Nous avons retrouvé une correspondance assez étendue de Philippe de Quoëx [2] avec son frère Claude de Quoëx, premier collatéral au Conseil de Genevois, (c'est-à-dire premier juge) et collègue d'Antoine Favre. Nous en détachons une lettre dans laquelle Philippe de Quoëx, qui était alors à Thonon, probablement à la Sainte-Maison, charge son frère, de la part de M. d'Avully [3], de demander au Président Favre s'il aspire aux fonctions laissées vacantes par la mort de Charles de Rochette et lui offre, dans ce cas, outre l'appui de son influence et de celle de son fils, un prêt de cinq mille écus pour subvenir aux dépenses qu'il devrait faire à cette occasion. Cette lettre semble indiquer que le président Favre avait des compétiteurs, même à Annecy peut-être, mais que, comme notre annaliste l'a écrit, il fut nommé *sans aucune faveur*. Voici la lettre de M. de Ste-Catherine :

« Ihs † Maria.

« Monsieur et frère,

« L'occasion qui m'incite à vous escrire cette c'est « que Mons. d'Avully ayant été certioré *(sic)* du tres- « pas de feu Mr le premier Président que Dieu absolve, « il m'a accosté et prié de vous écrire cette par la- « quelle il vous prie de vouloir aboucher Monsr le

[1] Voir *Revue savoisienne* 1884, p. 71, 87 et 93.

[1] Le duc Charles-Emmanuel Ier.

[2] Philippe de Quoëx, frère cadet de Claude de Quoëx, est plus connu sous le nom de Mr de Ste Catherine, du nom d'un bénéfice qu'il possédait à l'abbaye de Talloires. Il fut l'un des confesseurs de saint François de Sales ; Charles-Auguste de Sales a raconté sa mort dans la *Vie du Bienheureux saint François de Sales*.

[3] Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, gentilhomme chablaisien, ami de saint François, qui l'avait amené à abjurer le protestantisme ; il était aussi fort lié avec le président Favre.

Digitized by Google

« Président Favre et luy dire de sa part que s'il aspire « aucunement à la succession du grade du susdit « Sr défunt, qu'il lui offre et ses moyens, et de son « fils qui est aupprès de S. A. et tout son crédit et « par ce qu'il est certain qu'il faudra débourser, il « m'a dit que S. A. donne cinq mille escus à son « dit fils desquels particulièrement il offre la dispo- « sition au dit Mr le Président pour s'en servir en « cette occasion en cas *ut suprà;* et moy me suis « voullu excuser d'escrire disant que Mr le Président « auroit plus à gré qu'il luy en toucha un mot, (car « de premier abord il m'avait prié que j'écrivisse à « Monsr le Prés. mais il a changé d'advis), lors il m'a « dict que *littera scripta manet* et que si en cas que « le dict Sr Prés. ne vouloit y entendre, que sa lettre « se pourroit trouver entre les mains de quelqu'un qui « jaloux ne luy voudroit point de bien et qui diroit « que Mr d'Avully pouvoit bien faire le mesme ser- « vice à luy comme à Monsr le Prés., et sur cette re- « ponce me suis teu et acquiescé de vous escrire.

« Il vous plaira donc de communiquer le tout à « M. le Président et par ce mesme porteur me faire « reponce et je la ferai tenir à Mr d'Avully.

« Je suis toujours attendant qu'est ce que l'Anne « veut faire de son argent; il est toujours *in locis* « *subterraneis* attendant sa résolution ou qu'elle « le mande querre [1] ou qu'elle le vienne employer car « j'en voudrois estre despestré à cause de tant de tu- « multes qui vont naissant tous les jours, etc.

Signé : Philippe DEQUOEX.

« De Tonon, ce 3 Juing 1610.

« Ce porteur est de cette ville nommé Mr Lièvre « des plus expérimentés soldats du Chablais; l'accueil « que luy ferez il m'en saura du grè. »

L'un des successeurs d'Antoine Favre à la présidence du Conseil de Genevois fut, on le sait, son fils René Favre de la Valbonne ; mais il ne fut nommé qu'après les magistrats indiqués ci-après dans notre chronique :

« Le 2 Aoust 1610 Mr du Buttet, senateur au « Souverain Sénat de Savoye est venu en cette ville « pour estre Président au Conseil de Genevois, et le « mardy suyvant il a fait sa première entrée avec « une belle harangue.

« Le 2 Septembre 1614, noble et spectable Charles « Emmanuel du Coudray a esté receu (après plusieurs « difficultés) président au Conseil du Genevois, et le « lendemain il est entré en audience. »

F. MUGNIER,

Conseiller à la Cour d'appel. — Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

GLOSSAIRE DU XVIe SIÈCLE [2]

ÉTUDE DES MOTS ET DES MŒURS DE CETTE ÉPOQUE D'APRÈS LES DOCUMENTS CONTEMPORAINS

Calenger : appeler, demander, recourir à ; — aussi : se plaindre, accuser, charger d'un délit, d'une offense, d'un crime ; — aussi : arrêter, saisir, appréhender. Dictionn. de Cotgrave. — « La conclusion des dits avocats et procureur-général du dit Conseil et parlement à Malines, qui à l'occasion de leurs offices étoient les parties des dits Ganthois et qui aussi les avoient mis en cause et callengés devant l'Empereur de leurs mes-us et commotions... » *Relation des troubles de Gand,* p. 82, dans les Mémoires de la commission Royale de Belgique. — Etymologie : du L. *calumniare*, selon Roquefort. — B.-L. *calumnia,* action en justice. Cette acception se trouve précisée dans les lois Burgondes et dans la loi Lombarde que cite Ducange. — Anc. langue : *calenger, caloigner, chalenger, chalonger,* variantes dont l'auteur précité donne de nombreux exemples. Substantivement, *la chalange* ou *chatandas* était au moyen âge, dans certaines provinces de France, un jeu de balle où les joueurs « contestaient » la possession du ballon, à peu près comme dans les « match » modernes. — « Le jour de la Poule ou *Boule de chalandas,* qui est un jeu accoutumé de faire le jour de Noël, entre les compaignons du lieu de Coriat en Auvergne, et se diversifie et divise icellui jeu en telle manière que les gens mariez sont d'une part et les non-mariez de l'autre....., et qui mieux la porte a le prix du jour » — Litt. remiss. ann. 1450. citat. dans Ducange sous *calumnia.*

Camus : locution populaire, *il fut rendu bien camus* « il fut bien confus, bien décontenancé, extrêmement humilié, comme des harangueurs bien camus qui sont demeurés courts et déconcertés » Cotgrave. — Etym. D'autre part, l'explication que donne le conseiller Nicot pour motiver cette acception métaphorique vaut la peine, assurément, d'être rappelée pour l'instruction des curieux — « La raison du dit proverbe semble estre parce que, quand aucun est acculé de raison et sans réplique, il met coustumièrement la main à son nez par contenance (c'est, en effet — encore aujourd'hui — pour les filles de village la façon gracieuse de dissimuler un modeste embarras, un fou-rire, une pudique honte) — Or le camus en est si petitement party (doté) qu'il ne s'en peut prévaloir pour se contenancer » (!) *Thrésor de la Langue Françoise.* — Quant à l'origine de *camus,* elle est encore incertaine, et ceux qui la cherchent... sont toujours « camus ».

Canebutin : sorte de corbeille. — « Je ne demande... penier, casier, quanebutin, crestin, ne hotte — pour engrener ma farinotte ». G. Crestin, poésies. *La Responce* par Molinet. — Etym. : L. *canistra,* panier, corbeille ; uni par aphérèse au mot *butin,* prise, proie, récolte. Nous conjecturons d'après ces indices que le *canebutin* devait être plus spécialement à l'usage des gens de la campagne, soit pour la dévestiture des vergers, soit pour le transport des denrées dans les villes.

Canette : mesure de liquide — Les brillantes canettes d'étain poli, ornement du râtelier de la « chambre du Poesle » se trouvaient dans tous les logis publics au XVIe siècle et se voient encore dans les tavernes de village : en Allemagne, en Suisse, en Tyrol, etc. On disait autrefois *rincer la canette à,* pour « se faire le valet de » et cette locution était

[1] *Querre,* quérir, chercher, prendre.

[2] Nous devons à M. DuBois-Melly, membre correspondant de l'Académie de Savoie, la communication de ces gloses inédites, destinées à faire connaitre aux lecteurs de la *Revue savoisienne* l'important travail dont l'auteur vient d'achever les dernières pages.

Digitized by Google

toujours très méprisante. — « Trois frères autrefoys de Rome la terreur — pourroient-ils voir du ciel sans ire et sans horreur — leur ingrat successeur quitter leur trace, et estre — à rincer la canette et le valet d'un prestre » — d'Aubigné. *Les Tragiques*, p. 305. — Rem. : Ce rude coup d'estoc du vieux capitaine huguenot, atteint ici Charles de Coligny, marquis d'Andelot, fils puiné de l'Amiral, né en 1564, mort en 1632. Pris par les Ligueurs, lors du siège de Paris, il abjura et changea de religion — (annot. de Ludov. La Lanne) —

Capifou : colin-maillard — « Le cahuet de leurs capuchons estoit devant attaché, non derrière. En cette façon avoient le visage caché....., s'ils alloient de ventre (directement devant eux) vous eussiez pensé que ce fussent gens jouant au Capifou » — Rabelais I. ch. 22. citat. dans Ménage — Etym. B.-L. *capifolium :* par ce que, à ce jeu, on se couvre le visage d'une feuille de papier, ou d'un linge en plusieurs doubles » — *Ibid.*

Capitulation. Locution populaire « *capitulation à coups de pistoles* » On appelait ainsi (en équivoquant sur le double sens de pistole — pièce d'or, et arme à feu) les transactions vénales qui, à la fin des guerres civiles, déterminèrent trop souvent la reddition des places de guerre, les changements de parti, les défections et les trahisons. L'entrée du Béarnais dans Paris assiégé paraît avoir été spécialement le signal des transactions vénales les plus honteuses : petits et grands faisant leur capitulation aux conditions les plus favorables et prenant à peine le soin de dissimuler ces ignobles marchés. — « Le Lundy 5 novembre 1596, nous fusmes disner chez M. le Président Séguier — M. d'Incarville [contrôleur des Finances] et moy, pour, par le commandement de Sa Majesté, voir le menu de ce que coustaient les capitulations des villes de ce Royaume, où l'on nous fit veoir de grandes villenies, et de l'argent incroyable baillé à ceux qui ont trahi l'Estat et esté cause des grandes guerres de la Ligue » *Mém. de Claude Groulard*. Collect. Petitot. IL. p. 337. — Rem. : La longueur de cette pièce, une des plus intéressantes de l'histoire secrète du XVIe siècle, ne permet pas que nous la reproduisions ici *in extenso*, mais il suffira, croyons-nous, pour l'intelligence de cette histoire, d'en présenter au lecteur un abrégé sommaire — « Au duc de Lorraine 90,000 escus, — au sieur Mareschal de la Chastre (pour Orléans et Bourges) 250,000 escus — au sieur Mareschal de Brissac (reddition de Paris) 492,000 escus, — au sieur Amiral de Villars et autres (pour Rouen, le Hâvre, et Ponteau-de-Mer) 715,430 escus, — à M. de Guyse et plusieurs autres, compris Mme sa mère, 629,500 escus, — à M. d'Elbœuf (pour la reddition de Poitiers) 209,833 escus, — à M. du Mayne (de Mayenne) pour son traicté et reddition de Soissons 820,000 escus, — au sieur Mareschal de Joyeuse 372,000 escus, — au sieur de Libertat et autres (pour Marseille) 102,000 escus » — Puis les petites *capitulations à coups de pistoles* ne sont point oubliées dans ce règlement de compte, parfaitement régulier. — « Au sieur de la Salle (pour Saint-Germain) 10,000 escus, — au vicomte de Châteauroux 8,000 escus, — au sieur de la Vennerie (pour la Garnache) 14,000 escus, — au baron de Chamore en Bretagne 7,000 escus, — au sieur de la Mothe (pour Pessuis) 6,000 escus etc... » — Somme totale 6,477,596 écus, représentant environ 195 millions de francs, valeur actuelle. Assurément on doit admettre que tant d'argent employé « à ces grandes villenies » dut être fort regretté du *Béarnais* qui n'en avait jamais eu de reste, bien que de son naturel — s'il faut en croire le satirique d'Aubigné — « il fut fort épargnant » — Aussi nous expliquons-nous sans peine « le mot de rencontre » qu'a recueilli à ce sujet Pre de l'Estoile — « Mais que veux-tu dire, de me voir ainsi à Paris, comme j'y suis ? — Je dis, Sire, respondit Nicolas (N. Brulart, un des secrétaires du Parlement) qu'on a rendu à César, ce qui appartenoit à César, comme il faut rendre à Dieu, ce qui... — Ventre-Saint-Gris, respondit le Roy, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas *rendu*, à moi : on me l'a bien *vendu !* » (cela, dit-il « en présence de M. de Brissac, du Prévost-des-marchands *et autres vendeurs :* comme il disait). Journal du règne de Henry IV v. II. p. 5.

Cauque : « toile pour les blessures » dit Cotgrave; mais du sens de ligature, *cauque* avait pris la signification de « maillot d'enfant ». Peut-être était-ce aussi une brassière ou un corsage plus particulièrement destiné aux marmots du sexe féminin. Locut. pop. : « *Quand la fille pèse un auque* (autant qu'une oie, B-L. *occa*), *on luy peut mettre la cauque* » *Ibid* — Etym. : *Caucher* soit *cauquer*, mot qui dans l'ancienne langue avait le sens de Presser, tasser, fouler, — comparer : *cauchemare, cauche-vieille, cauche-poulet)* et qui paraît un dérivé du L. *calcare* — « Icellui suppléant estant ensemble avec autres personnes en la granche, là où ils cauchoient un tas de foing... » Litt. remiss. ann. 1397. Ducange. Ainsi — ligature ou corsage — *cauque* a toujours dans les anciens textes l'acception de « ce qui presse ». Rem. : On retrouve, de nos jours, le mot précité dans le patois de Savoie avec des acceptions très diverses : *Cauca* (Annecy) larve du hanneton ; à Thônes : un hanneton ; enflure produite par une piqûre ou un coup ; enfant dodu, potelé (terme de tendresse) ; homme ou femme sans agilité, sans esprit, sans énergie ». — (Communication due à l'obligeance de M. le secrétaire de la Société Florimontane.)

Carous : aussi « Carousse » — Bonne chère qu'on faisoit en beuvant et en se réjouissant » dit Furetière — Rem. : Cette « bonne-chère » consistait au XVIe siècle à lever son verre plein en regardant celui des convives auquel on voulait faire honneur, et le plus souvent, en accompagnant ce geste de la formule : Je bois à vous, Monsieur (ou : Ma damoiselle). Après quoi le buveur « assaillant » vidait entièrement son gobelet, d'un trait, et quelle qu'en fut la contenance. Quant à la personne ainsi « gracieusée » elle devait imiter de suite son provocateur. Cet usage bachique, d'origine allemande, était généralement suivi en tous pays au XVIe siècle, non seulement dans les tavernes, les logis-publics, les abbayes de corporation où l'on banquetait « pour son escot » mais aussi dans les repas d'apparat et les grands festins officiels. Or dans ces occasions de réjouissance publique les convives res-

Digitized by Google

taient parfois *dix heures consécutives à table* (v. Mem^es de Bassompière) faisant suivre la Desserte de la Collation et ne cessant pas de « s'escarmoucher à coups de verre. » On caroussait plus particulièrement un hôte de distinction et l'on ne s'arrêtait pas de le « gracieuser » jusqu'à ce qu'on l'eût envoyé rouler sous la table, ou qu'il eût appelé ses valets pour l'emmener au logis. Les Allemands et les Suisses étaient grands carrousseurs, et les ambassadeurs ou négociateurs des affaires du Roi qu'on envoyait traiter au pays « des Compères » ou chez les seigneurs d'Outre-Rhin, avaient fort à faire pour se défendre de ces dangereux assauts *(Même source historique)*. Il est vrai que les consistoires des Eglises de « ceux de la Religion » et, en pays catholiques, « les Ordonnances de Mars » défendirent maintes fois ces excitations répétées à la débauche, mais on n'en continua pas moins à « faire carousse. » La rigueur des édits étant toujours éludée par quelque ingénieuse convention tacite entre les bons buveurs « combiberons. » — « Comme un Allemand qui par humilité fait carousse contre deux Suisses ». Ber. de Verville. *Moyen de parvenir*. p. 130.— Etym.: All. « *gar aus* soit *garausmachen;* en finir, combler la mesure » — Roquefort, Littré, etc.

Cas royaux: Terme de jurisprudence féodale — On désignait ainsi dès le moyen âge les cas criminels soustraits à la justice seigneuriale et évoqués devant les Juges-royaux — « Voicy maintenant les vrais cas-royaux : Le crime de Lèze-majesté humaine, en tous chefs (mais non la divine : celle-ci ressortissant au For ecclésiastique). — L'infraction de sauve-garde, passeport ou sauf-conduit..... — La cognaissance de tous droits, biens, et deniers royaux..... — La violence ou excès faits en assemblée illicite et port d'armes. — La fabrication de la monnoye — soit bonne, soit mauvaise, (contre les forgeurs seulement et non contre les simples expositeurs, qui sont plutost Larrons que Faux-monnoyeurs.....) — Les causes concernant les offices royaux et les délits commis par les officiers royaux au fait de leur office, — les causes des églises cathédrales et autres estant de fondation royale..... — celles des commensaux du Roy et princes privilégiez, enfin l'exécution des mandements et commissions du Grand sceau » — Loyseau. *Traité des Seigneuries*, p. 154.

Castille: débat, démêlé, dispute de peu d'importance — « Il advint, il y a quatre ou cinq jours, une castille d'un gentilhomme nommé Ventabran qui avoit esté à mon cousin le Duc de Guise et qui est parent du jeune La Molle, mais cela n'est rien et se terminera par la Justice » — *Dépesche de Charles IX*. add. aux Mem^es de Castelnau III. 339. — Locut. popul. : « On dit : *cestui-cy a pris la castille pour un autre* » Nicot — Etym. : L. *castellum* château. « Castille » désignait dans les anciens tournois, une imitation de château, de tour, etc. qu'on attaquait, » Littré.— Rem. : Ajoutons à l'appui de cette étymologie *qu'on faisait encore château* en 1707, dans les fêtes militaires genevoises, données au Plainpalais. On disait aussi au XVIe siècle *castilleux* pour querelleur. « Les jeunes compagnons de la garde escossoise sont toujours fort castilleux »

Cause. D'après le témoignage de Pasquier, ce mot de ralliement des réformés de France était inconnu avant l'année 1568, et ne fut usité que depuis la prise des armes des troisièmes guerres civiles — « Combien qu'ils prennent les armes sous le prétexte de la Religion, si ont-ils donné à leur entreprise nouveau tiltre : l'appelant *la Cause,* mot qui s'est insinué entre eux par une forme de République populaire, pour montrer qu'en cette querelle chacun debvoit contribuer, y ayant le petit en son endroit pareille part que le plus grand et se peut dire que c'est « la cause commune d'eux tous » tant au général qu'en particulier » Pasquier. *Lettres*. p. 174. — Locut. populaire : *Madame la Cause :* surnom fameux donné dérisoirement par les catholiques au parti « des Princes » et par lequel on désignait ce parti comme étant une séditieuse association politique. — « Mais quelle est la définition de cette « Cause » à ton advis ? Il y a eu — ce sont tes paroles — une association et faction illicite par quelques uns de nos François, lesquels n'ont voulu garder la paix et vivre à requoy, pour troubler le repos public, contre les lois et Edits du Prince » *Lettre responsive de Pontus à Carpentier* — Rem. : Malgré les énergiques protestations du Candiot, l'histoire ne peut méconnaître aujourd'hui qu'en effet, les calculs de la politique, l'ambition des grands, la haine des partis ont fomenté (tout autant que la diversité des croyances religieuses) les guerres civiles, pendant trente ans, sous le règne des derniers Valois.

(A suivre.) DB-M.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 726,5 à Annecy, 684,57 à Leschaux, 710,68 à Mélan. Maxima le 9, minima le 22 aux trois stations. Excursion du mercure : 18,4 à Annecy, 17,4 à Leschaux, 17,26 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 8°6, du minima —2°05, à 9 h. du matin 1°8. Moyenne générale : à Douvaine 3°91, à Chamonix 0°19, à Mélan 1°73, à Leschaux 0°9.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 6°9, celle de puits à 11°9 et celle de rivière à 2°35.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : le		3.	10.	17.	24.	...
Thermomètre.	maxima.	10°8	11°6	10°8	1°9	...
	minima.	—4°	—0°2	—6°0	—10°5	...
Baromètre à 0° :		627,9	633,6	625,3	624,2	....

A cette station, le maximum barométrique est de 637 le 9 et le minimum de 614,5 le 21, et à partir du 17 la température reste en dessous de zéro.

PLUIES ET NEIGE. — Mois sec, peu de pluie, amenant la neige. Maximum d'eau recueillie ou provenant de la fonte des neiges, 4^m/^m2 aux Contamines et à Sallanches. Maximum, 37^m/^m1 à Megève. On mesure pendant le mois 0,16 de neige aux Gets, 0,225 à Chamonix, 0,18 à Bonneville, 0,537 à Seythenex, 0,405 à Thonon, 0,17 à Annecy. Au Semnoz, 8^m/^m5 d'eau. Le 24, il y a 0,28 de neige.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Tremblement de terre le 27, indiqué de Bonneville, Annemasse, Rumilly, Leschaux et Annecy entre 11 h. et 11 h. 40 du soir ; à Leschaux, un premier tremblement aurait, paraît-il, été ressenti la veille, 26, vers 11 h. 30 du soir.

Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. A Annecy, le 8, à 7 h. 10 du matin, arc-en-ciel à l'ouest.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

Digitized by Google

BULLETIN N° 11.

NOVEMBRE 1884

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53′59″ de latitude, et 3°47′33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	15°5	1°	7°1	731,1	»	0,6	88	11°3	78°8	—	N	calme	très beau	Brouillard (200m), avant 9 h.	brouil.	31	9°9	»
2	12,2	0,5	4	726	»	0,9	»	9	71	—	N	id.	brouil.	(100m), disparaît à 9 h. 30.	id.	30	9,5	»
3	14,5	1	4,1	725,1	»	0,8	»	12	71	—	N	faible	très beau		très beau	30	9,3	»
4	15	−1,7	2,3	726 9	»	0,7	84	11,2	69,4	—	N	id.	id.		id.	30	9	»
5	15	−1,5	2,4	729,2	»	0,6	93	12	74,9	—	N	id.	id.		id.	295	9,5	»
6	15	−2	4	730	»	0,6	87	11,1	78,8	—	N	id.	id.		id.	29	10	»
7	15	−1,5	3	731,2	»	0,6	88	12	74,9	—	N	id.	id.		id.	285	10.2	»
8	15,5	1,7	11,2	731,6	6,1	1	95	15,9	61,6	S	N	très faib.	couvert	Pluie de 5 à 7 h. m., légère bourrasque	id.	28	11,2	»
9	17	2	8	732,7	»	0,5	91	14	57,7	—	N	id.	très beau	[dans le jour.	id.	28	11	»
10	16.7	5.7	8,2	731,7	»	0,4	88	13,3	72,5	?	N	calme	brouil.	(500m) de 8 à 10 h. m.	couvert	28	10	»
11	12.5	6,5	7,8	730,1	»	0,3	88	9,2	39,8	N	N-W	faible	couvert		id.	27	10.2	»
12	11	3,7	3,4	729,6	»	0,9	»	10,1	110,0	N	N	id.	id.		id.	26	9,8	»
13	11	3	4,4	727	»	0,8	83	5	12,5	N	N	id.	id.		id.	25	8,7	»
14	5,3	0,5	2	729	»	1,1	71	2,3	8,58	N	N	id.	id.		id.	245	7.7	»
15	3,5	0,7	1,2	729,5	»	1,1	83	6	74,9	N	N	id.	beau		id.	23	7.8	»
16	6	0	2	726,6	»	1,3	»	5	32	N	N-N-W	id.	couvert		id.	22	6,8	»
17	7	−0,5	1,3	725,9	»	0,1	»	4	39,8	?	N-W	id.	id.		id.	21	6,8	»
18	6,7	−3	1,1	724,7	»	0,5	98	3,2	8,58	?	N	fort	id.	Un peu de pluie et neige avec quelques	id.	20	6 8	»
19	4,5	−1,5	2	724,1	»	0,9	85	5	24,2	?	N	faible	id.	[grêlons.	id.	20	6,4	»
20	6,3	−5	−1,2	723,1	»	1,8	»	4,4	78,8	?	N-W	id.	id.		très beau	195	4,6	»
21	4,7	−5,5	0,3	716,4	»	»	94	2,1	16,4	?	E	fort	id.	Neige vers 11 h. s. Dans le jour quelques	couvert	19	3,5	»
22	4,5	−3,3	0,2	714,3	»	»	»	1	12,5	?	S	id.	neige	Id. h. 0.09, tombe tout le jour. [flocons.	neige	185	3.8	»
23	1,7	−3,3	0,2	718,9	12	»	96	4,1	78,8	N	N-W	id.	couvert	Id. h. 0,08.	très beau	18	3,8	»
24	4,5	−12,5	−7,3	726,2	»	»	»	1,3	96,7	N	N-W	faible	id.		couvert	175	3,7	»
25	2	−10,5	−2,3	726	»	»	»	0,4	33,5	N	N-W	id.	id.		beau	17	2,3	»
26	2	−10,3	−6,3	727,7	»	»	»	0,4	38,2	?	N-W	id.	id.		id.	16	2,4	»
27	3,3	−12,5	−8	731,1	»	»	»	0 1	24,2	N	N-W	id.	beau	Tremblement de terre vers 11 h 15 s	id.	155	2.2	»
28	1	−6,5	−1	727,2	»	»	»	2,4	16,4	N-W	S	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	15	3,4	»
29	4	−4	1	718.2	»	»	»	3,3	32	?	S	très faib.	neige	Neige le soir.	beau	15	3.2	»
30	6	−2,7	−0,1	720,4	»	»	»	2	33,5	?	S	fort	couvert	Neige de 2 à 6 h. m.	id.	15	3,3	»
Moyennes ou Totaux.	8°6	−2°05	1°8	726,5	18,1	0,775	88	6°43	50°06							229	6°9	

Le 8, à 7 h. 10 m., arc-en-ciel à l'ouest. — Le 27, vers 11 h. 15 soir, tremblement de terre.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08248 4562

Digitized by Google

Digitized by Google